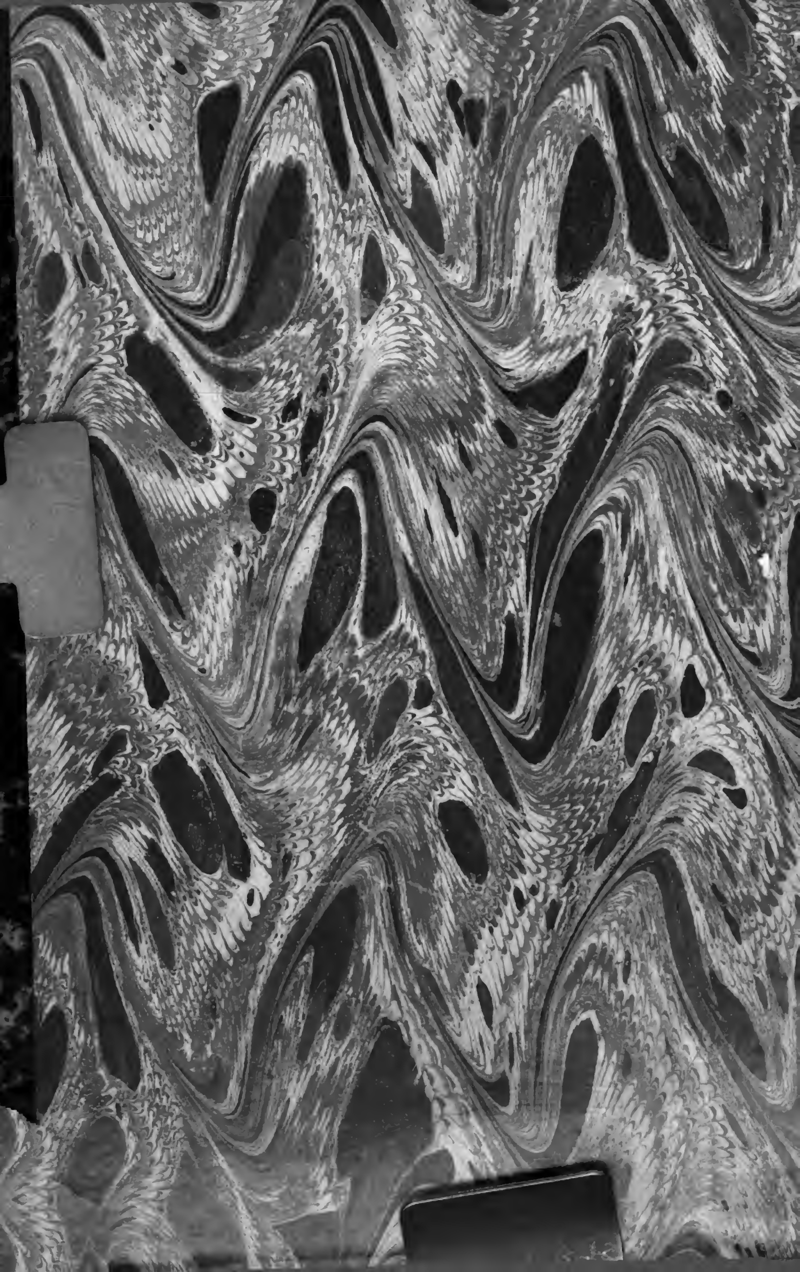






VOYAGE

EN ABYSSINIE

VOYAGE
EN ABYSSINIE

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1839, 1840, 1841, 1842, 1843

PAR UNE COMMISSION SCIENTIFIQUE COMPOSÉE DE

MM. THÉOPHILE LEFEBVRE, Lieutenant de vaisseau, Chevalier de la Légion d'honneur
A PETIT et QUARTIN-DILLON, Docteurs-Médecins, Naturalistes du Muséum
VIGNAUD, Dessinateur

Publié par ordre du Gouvernement

SOUS LES AUSPICES DE M. LE MINISTRE DE LA MARINE

QUATRIÈME PARTIE

HISTOIRE NATURELLE. — ZOOLOGIE

PAR

MM. O. DES MURS, FLORENT PRÉVOST, GUICHENOT
ET GUÉRIN-MENNEVILLE

TOME SIXIÈME

PARIS
ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR
Libraire de la Société de géographie, rue Hautefeuille, 21

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9



VOYAGE

EN ABYSSINIE.



ZOOLOGIE.



AVERTISSEMENT.

C'est à la confiance de M. Lefebvre, commandant de l'expédition scientifique à laquelle le docteur Petit, Quartin-Dillon et Vignaud avaient attaché leur sort, que nous devons l'honneur de concourir à la publication de leurs travaux, et de faire valoir les acquisitions que la science doit à leur zèle et à leur intrépidité. Grâce à cet officier, en effet, grâce à ses efforts, les noms si modestes de ces deux naturalistes et du peintre qu'il s'était adjoints, s'ils ont peu de retentissement, ne périront

pas entièrement avec eux, et auront eu quelque écho dans cette France vers laquelle, dans ce long voyage, se reportait si souvent leur pensée. Puissent ces quelques lignes, comme celles que M. Lefebvre leur a déjà consacrées dans l'historique de ce voyage, être une consolation pour leurs tristes familles, et adoucir l'amertume des regrets que leur perte a causés!

Mus par ces sentiments, nous nous sommes livrés avec d'autant plus d'empressement à ce travail bien ingrat, que tout, dans les notes scientifiques du docteur Petit et dans son journal, témoigne, par le soin qu'il y a apporté, de l'espoir qu'il conservait d'être un jour à même de rédiger et de publier la partie zoologique de cette exploration. Aussi, est-ce avec une attention religieuse que nous nous sommes efforcés de reproduire, aussi souvent qu'il peut en résulter un intérêt réel, le texte même de ses notes manuscrites, qui ont pu être sauvées du désastre. Nous complétons ces notes par les renseignements que nous fournit la correspondance du docteur Petit avec le Muséum, grâce à la bienveillante autorisation que nous avons reçue à cet effet du savant directeur actuel de cet établissement et à l'obligeance infatigable de M. Hippolyte Prévost, secrétaire-trésorier.

Il nous arrivera enfin d'y joindre la description

de quelques espèces avec la transcription des notes y annexées et envoyées au Muséum par un voyageur zélé, M. d'Arnaud, qui parcourt depuis près de cinq ans les contrées arrosées par le Nil Blanc, dont il recherche les sources mystérieuses.

C'est faire suffisamment comprendre que nous nous efforcerons, autant qu'il dépendra de nous, de faire ressortir et apprécier le travail, incomplet sans doute, puisqu'il n'était qu'ébauché, mais plein de détails précieux, auquel s'est continuellement livré l'infatigable docteur.

Pourtant, nous le répétons, nous n'extrairons de ces notes que ce qui pourra être utile au point de vue de la zoologie, soit par l'exactitude des descriptions qui permettrait de ramener chacune d'elles à l'individu qu'elles concernent, en l'absence de toute désignation scientifique, soit comme complément de notions déjà acquises, tant sous le rapport des noms vulgaires donnés aux espèces dans les diverses localités, que sous celui des mœurs et de l'*habitant*.

Une seule citation au début de ce recueil zoologique suffira pour donner une idée de la pensée sérieuse qui animait le docteur Petit dans son voyage; c'est la citation suivante, qui semble être l'ébauche d'une préface et qui se trouve au premier feuillet de son journal zoologique.

NOTES DE ZOOLOGIE.

Voyage en Abyssinie en passant par l'Égypte, l'Arabie et l'île Dhalac.

Années 1838, 1839, 1840, 1841.

« Les voyageurs qui ont parlé de la zoologie de l'Abyssinie sont en bien petit nombre :

« 1° Jérôme Lobo, Alvarez ont donné quelques détails, mais peu positifs et souvent remplis de fables. Ainsi, malgré son dessin, la description du *férasosaïtan*[1] (messager) par Jérôme Lobo est telle que Salt en a parlé pour mémoire, mais sans savoir ce que c'était, car il pense que c'est un héron, et Bruce n'en a pas dit un mot. (Voy. résumé dans Ludolph, Ier livre de son *Histoire d'Éthiopie*.)

« 2° Le premier qui ait écrit quelque chose de scientifique est Bruce, XIIIe volume.

« 3° Le second est Salt, qui a rédigé un catalogue dressé par Latham sur les échantillons rapportés par lui, et quelques descriptions des oiseaux les plus rares de cette collection, à la fin du IIe volume de son deuxième voyage.

« 4° Le troisième est Ruppell, qui a fait la collection du Tigré et surtout du Sémiène, en partie du Ouolkaïte (par son domestique Martins qui, resté dans le pays depuis cinq ans, a fait encore, mais en partie, celle du Godjam et du Choa et aussi de Gondar).

[1] En tigréen : *ferasse seïtane ;* en amaréen : *ferasse chétane.*

« 5° Le quatrième est M. Schimper, qui a envoyé en Bavière une collection d'oiseaux du Tigré qu'il évalue à quinze cents échantillons et quelques mammifères, mais sans notes et comme simple collection.

« Ainsi, il n'y a guère de publié sur la zoologie que les observations de Bruce, Salt et Ruppell : ce dernier, publié en allemand, n'était pas encore traduit en français au moment de mon départ : j'ai vu seulement à Alexandrie, chez M. le voyageur suédois Oldemburgh, les planches de cet ouvrage, au nombre de quarante-trois ou quarante-sept, presque toutes d'oiseaux. »

On voit que notre naturaliste avait pris soin d'étudier la bibliographie zoologique des pays qu'il allait parcourir. Immédiatement après ce résumé, il donne le dépouillement de toute la nomenclature zoologique de Bruce et de Salt.

De tant de recherches et d'études préliminaires il faut conclure que l'ouvrage qu'il eût composé lui-même, s'il eût survécu à son voyage, eût été autrement complet que le squelette que nous en présentons ; car l'une des plus grandes difficultés que nous ayons rencontrées dans l'exécution de cet aride travail, a été, à défaut de toute espèce de dénomination scientifique, de ramener chaque description à son type ; il est vrai que parfois les notes si succinctes de notre voyageur sont accompagnées de dessins faits d'après nature et fort exacts, qui permettent d'établir un rapprochement à peu

près certain. Sans ce secours tout travail eût été impraticable

Malgré le soin qu'avait pris le docteur Petit de faire correspondre les numéros de ses descriptions avec les numéros attachés à chacune des peaux étiquetées qu'il envoyait, la plus grande partie des étiquettes de celles qui sont parvenues à bon port s'est trouvée détruite ou déplacée, et par suite le rapport des uns aux autres a été des plus difficiles à établir.

MAMMIFÈRES[1].

PREMIÈRE SECTION.

SINGES.

COLOBE GOUREZA.

COLOBUS GUEREZA, Rupp.

En tigréen et en amaréen : *Gouréza*.

L'unique individu qui existe au Muséum d'histoire naturelle de Paris provient de ce voyage.

[1] Les seuls mammifères dont les dépouilles figurent dans les collections de Quartin-Dillon et du docteur Petit, ou au sujet desquels ce dernier ait consigné quelques notes, sont au nombre d'une vingtaine d'espèces, représentant à peine autant de genres. Sur ce nombre, nous en avons fait dessiner six, qui feront chacune l'objet d'un article. Le surplus ne sera rappelé que par de courtes observations générales que nous avons extraites tant du journal de nos voyageurs que do leur correspondance.

L'administration avait recommandé spécialement à Petit, avant et depuis son départ, de se procurer cette belle espèce. On voit par les lettres de celui-ci qu'il avait pris à cœur de se conformer à ces instructions, et que ce colobe était l'un des sujets de ses constantes préoccupations.

Ainsi, dans une lettre datée d'Adoua, du 10 décembre 1839, accompagnant son premier envoi, 'on remarque ce passage :

« Le colobe *gouréza*, auquel le Muséum attache avec raison tant d'importance, ne se trouve dans aucun point du Tigré; il est même très-rare au Sémiène et à Gondar : ce n'est que dans le Godjam, et particulièrement au Choa, qu'il est un peu abondant. »

Dans une autre lettre du même lieu, 15 février 1840, il s'exprime encore ainsi :

« Au moment où je vous écris, un garçon fort adroit et fort intelligent est à huit jours de marche d'ici, au-delà du Ouolkaïte, dans un endroit nommé Taggadé, où abondent, dit-on, les gourézas. Ainsi, lorsque mon drogman retournera au Caire, je pense vous envoyer cette espèce; car les renseignements que j'ai pris ne me permettent pas de douter qu'elle n'y soit sinon commune, au moins existante; c'est de là, en effet, que M. Ruppell a tiré ceux qu'il a rapportés. »

Enfin, dans une troisième lettre, également d'Adoua, du 10 mai 1840, il reprend :

« Je vous disais dans ma lettre du 15 février (que nous n'avons pu retrouver et qui peut-être n'est point parvenue à sa destination), que j'espérais vous en-

voyer par notre drogman, lors de son retour en Égypte, le gouréza que l'on me disait assez commun au delà du Ouolkaïte. Les recherches de l'homme que j'y ai envoyé n'ont pas été tout à fait infructueuses, car il m'a rapporté une peau de cette espèce (jeune âge); sept autres individus tirés par lui sont malheureusement tombés dans des précipices, et n'ont pu en être retirés. Mais ce premier envoi me donne au moins la certitude que mes renseignements étaient exacts. De plus, le chef de cette province m'ayant fait proposer son amitié et ayant mis à ma disposition tous ses chasseurs, si je veux venir passer quelque temps avec lui pour le soigner d'une maladie chronique, je partirai avant peu pour aller m'établir deux ou trois mois dans ce pays, le plus riche pour la zoologie; les éléphants, les girafes, les rhinocéros abondant en ce lieu qui n'a pas été visité depuis Bruce. »

Puis, cette lettre accompagnant l'envoi qu'il faisait de cette dépouille à l'administration, il ajoute, au milieu d'autres notes zoologiques :

« Pour le gouréza, comme l'échantillon que je vous envoie est un jeune sujet, les canines et la tête n'ont ni le développement ni la forme indiqués dans le dessin de Ruppell que vous m'avez remis. Ne connaissant pas la description donnée par ce voyageur, je vous ferai remarquer que l'absence du pouce n'implique pas l'absence du premier métacarpien, et qu'il a un développement égal à celui qu'il aurait dans une main parfaitement conformée, ce qui détermine chez l'animal vivant une espèce de tubercule à la place du

pouce, que n'indique pas le dessin que j'ai sous les yeux, où l'on n'a pas tenu compte de l'os du métacarpe. Vous trouverez dans le crâne un de ces os qui s'est détaché dans le voyage. La forme de la tête est aussi celle du thotha, et non celle du gouréza. »

Le journal zoologique du voyage ne contient sur cette espèce que les notices suivantes :

« Il est, dit-on, très-commun au Taggadé, après le Oualdeubba et le Ouolkaïte, dans la direction ouest d'Adoua; au Godjam, où M. Dabbadie en a tué une douzaine. Martins, domestique de Ruppell, en a, dit-on, tué autant. Cette espèce ne va pas comme les autres singes, surtout l'espèce commune, en bande de quarante, de cent ou plus; mais seulement par un ou deux, au plus six ou huit : ils sont toujours sur les arbres.

« Les Abyssins prétendent que ce singe jeûne comme les chrétiens, les mercredis et samedis; et que celui qui en tue un meurt dans l'année. »

Le fait le plus curieux qui ressort des observations du docteur Petit sur le colobe gouréza, comme le plus exact, est celui relatif au tubercule représentant le pouce, à un état rudimentaire, il est vrai, mais appréciable à la vue, quoique manquant complétement dans les éléments de sa constitution externe; tubercule après tout dont la présence est suffisamment motivée par l'existence ostéologique du premier métacarpien; car aucun auteur, que nous sachions, n'avait consigné cette remarque : ni M. Ruppell qui a découvert l'espèce, ni M. Ogilby qui a étudié le genre, dont elle est devenue

le type, en y introduisant de nouvelles espèces (*Proced. z. S.*, 1835, p. 98 et 99); ni même M. P. Gervais, qui a reproduit, en y ajoutant d'intéressantes considérations, l'article de M. Ruppell, dans le *Magasin de zoologie*, 1836, pl. XVIII, 1re classe.

Quant au dessin qu'avait notre voyageur, c'est la belle planche même dont M. Gervais a fait accompagner son article, et qui n'est elle-même que la reproduction soignée de celle donnée par M. Ruppell. Ce dernier voyageur fait connaître que les Abyssins se servent souvent de la peau de ce colobe pour orner leurs boucliers. Le Muséum a reçu de M. d'Arnaud, qui remonte depuis plusieurs années le cours du Nil Blanc, une peau semblable qui avait servi à cet usage; elle est tannée et peinte en rouge à l'intérieur, et ornée des attaches en cordes d'écorce qui la retenaient.

GUENON GRIVET.

CERCOPITHECUS GRISEO-VIRIDIS, Desmar.

En tigréen : *hhamedo* ; en amaréen : *amado*.

« Ce singe se trouve sur les bords du Taccazzé. »

Celui qui a été envoyé par Petit et Dillon, et qui figure dans les galeries du Muséum de Paris, a été tué en cet endroit le 6 septembre 1840, au niveau de Debra-Abbaye.

« L'espèce va par bande et se nourrit de millet. Elle paraît particulière à cette localité. »

Nous ferons suivre ces notes sur les singes d'une autre note relative à une espèce dont la dépouille

n'existe pas dans les envois de nos voyageurs, et qu'il ne nous a pas été possible de déterminer :

« Dans la même localité (le Taccazzé), dit leur journal, se trouve aussi une autre grande espèce appelée *sogouddeun*, à bandes blanches et noires, en anneaux sur les bras, et à poils d'une coudée de long. »

Est-ce une espèce ou variété du *colobus guereza* ou du *therapithecus gelada?* (Isid. Geoff., P. Gil.)

C'est ce que nous ne pourrions décider, quoique tout démontre que c'est de la dernière espèce qu'il s'agit.

DEUXIÈME SECTION.

CARNASSIERS.

—

HYÈNE DU CAP.

HYÆNA CROCUTA, Zimm.

En tigréen : *zeby*; en amaréen : *djib*.

La seule notice fort courte que renferme le journal est un résumé très-laconique de l'unique observation sur cette espèce contenue dans la correspondance de Petit, que nous préférons citer :

« Je remets à la première occasion pour vous donner de nouvelles notes sur l'envoi que je vous ai fait, et que le départ précipité de M. Lefebvre ne nous a pas donné plus de temps pour les compléter que je n'en ai cette fois, où je suis forcé de profiter d'une occasion imprévue et très-favorable pour Djedda.

« Je me bornerai seulement à vous faire remarquer que l'hyène commune d'Abyssinie, dont je vous ai envoyé une peau, est beaucoup plus grande que celles de la Ménagerie, dont elle diffère sous plusieurs rapports; par exemple, *par le train de derrière, presque aussi élevé que celui de devant*. Je me propose, pour cette raison, de vous en faire un squelette complet. *Le pelage est aussi différent; il en est de même du museau, qui n'est pas noir et effilé comme dans l'hyène du Bengale et celle*

d'Alger.» (Lettre d'Adoua, du 15 février 1840, à l'administration du Muséum.)

On voit par ce passage que le docteur Petit observait avec attention les objets qui lui tombaient sous la main; car la dernière partie de sa remarque sur la différence existant entre l'hyène d'Abyssinie et celles d'Alger et du Bengale, relativement au Muséum, avait été déjà faite précédemment. Notre célèbre professeur, M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, l'avait lui-même signalée en ces termes (dans la *Description des collections de Victor Jacquemont*, 1843), en comparant une hyène du Coromandel avec deux autres individus et l'hyène du Sénégal, conservés à la ménagerie du Muséum : « Ces derniers, toutefois, sont remarquables par une légère différence dans la forme de *la tête*, *plus fine*, *plus allongée* et plus semblable à celle du chien. »

Seulement il résulte de la comparaison de ces deux passages, que le caractère obtus et ramassé de la tête que présente, relativement à l'hyène du Sénégal et d'Alger, l'hyène du Coromandel et du Bengale, est encore plus prononcé chez l'hyène d'Abyssinie que chez cette dernière, sans parler des autres signes différentiels relevés par Petit.

CHIEN.

CANIS FAMILIARIS, Linn.

En tigréen : *kelbi*; en amaréen : *ouscha*.

« Il y en a plusieurs races en Abyssinie.

« La race du Godjam est estimée pour la chasse du

sanglier. On dresse aussi cette espèce à saisir les pintades et les francolins.

« On prétend que, pour rendre un chien courageux et méchant, il faut lui faire manger un scorpion. On en pile un dans du pain et on le lui donne quand il commence à manger.

« On redoute comme dangereuse la morsure d'une chienne qui vient de mettre bas.

« La rage existe dans ce pays, et est également contagieuse. »

Il existe aussi chez les pasteurs arabes qui demeurent à la frontière du Ouolkaïte une espèce de lévrier très-grande et très-élancée, qui chasse l'éléphant. Leurs maîtres viennent sur le plateau abyssin demander la permission d'y chasser, à condition que la chair et la peau leur appartiendront; et ils abandonnent l'ivoire aux proprietaires du sol[1].

RENARD.

En tigréen : *oukharia* ; en amaréen : *kqebero*.

« Il y a trois espèces de renards :

« Celle du Sémiène, beaucoup plus grande, dit-on, et plus rousse;

« Une que j'ai vue près d'Axoum, différente de celle-ci;

« Et enfin celle que j'ai envoyée en mars 1840, et qui est plus grande que l'espèce d'Europe, a sur le dos de la queue une tache noire grosse comme une noi-

[1] Note de M. Lefebvre.

sette, le pelage beaucoup plus clair que chez l'espèce d'Europe, le museau plus effilé et, comme l'hyène, sans noir au bout. »

Petit a envoyé au Muséum un crâne de cette espèce, qui est la plus commune.

C'est le *canis pallidus*.

CHACAL.

CANIS, Linn.

En tigréen : *tekoula*.

Ce nom est appliqué, principalement en Abyssinie, à une espèce de chacals qu'on rencontre à la frontière du Ouolkaïte et qui va par bandes de deux ou trois cents.

Ces chacals attaquent l'homme, et passent en Abyssinie pour des animaux des plus redoutables. Ils s'en prennent même à l'éléphant, le mordent à la hanche et y restent suspendus jusqu'à ce que la perte du sang ait épuisé le colosse[1].

C'est probablement le *canis famelicus*.

LION.

FELIS LEO, Linn.

En tigréen : *ambessa*; en amaréen : *ambassa*.

Une seule note de mœurs concerne le lion; mais quoique en rapport sur le fond avec ce que l'on connaît de la fureur de cet animal et de sa manière d'agir lorsqu'il est attaqué, comme cette note varie

[1] Note de M. Lefebvre.

un peu par les détails, de ce qu'en ont si souvent dit les autres voyageurs, nous avons pensé qu'on ne la lirait pas sans intérêt.

« Lorsque le lion est attaqué, il a pour habitude constante, au dire de tous ceux qui se sont trouvés à une chasse, de s'élancer d'abord sur celui qui l'a touché le premier, soit avec le fusil, soit avec la lance. Aussi considère-t-on comme l'ayant tué le chasseur qui l'a le premier tiré, quoique plusieurs autres l'aient ensuite abattu, parce que le premier il a eu le courage de s'exposer à sa fureur. Après avoir déchiré le premier assaillant, il passe au second, et ainsi de suite, avec une espèce d'instinct de mémoire très-remarquable. Si un des chasseurs, par ses gestes, sa contenance, son visage, laisse apercevoir la moindre frayeur, sa mort est sûre, car le lion le reconnaît et s'élance aussitôt sur lui.

« Il s'avance vers les combattants en remuant la tête et la queue, et en ouvrant la gueule d'une manière effroyable; il ne fait qu'un bond de trente à trente-cinq pieds, puis se dresse à portée et généralement brise, en se laissant tomber de son propre poids, l'épine dorsale de celui qu'il a choisi pour victime, en même temps qu'il lui déchire le corps avec ses griffes et lui broie la tête dans sa gueule.

« Il est surtout terrible quand, étant tombé, il semble presque mort. Généralement son agonie coûte la vie à un homme; car, quoique sans mouvement apparent depuis assez longtemps, si l'on ne prend pas de grandes précautions pour l'approcher, il recueille

tout ce qui lui reste de force pour achever ceux qui sont tombés près de lui, ou celui qui vient lui porter un dernier coup. »

LÉOPARD.

FELIS LEOPARDUS, Linn.

En tigréen : *nevri*; en amaréen : *neveure*.

« On prétend que si on parvient à saisir une panthère[1] par la queue, elle se comporte comme le chat et tire en sens inverse, sans se retourner, ce qui met à l'abri du danger celui qui la tient.

« Si le fait est vrai, cela est très-commode; mais il ne doit pas l'être autant de réussir, et avant d'y parvenir on doit avoir déjà des marques de la fureur de l'animal.

« Dans le Choa, le *lémbde* de peau de léopard ou de panthère est un luxe que se permettent seulement les favoris du roi; et c'est avec raison, car c'est une belle fourrure.

« Dans le Tigré, au contraire, personne n'oserait revêtir cette peau, à laquelle on attribue la funeste influence de causer la mort de celui qui la porte.

« Les ongles de la panthère sont très-recherchés. Ainsi le choum Derakken chez lequel je logeais en vola un à la peau qui me servait de lit. On dit que c'est une excellente médecine pour le *hesteïté* (mal de tête, espèce de migraine). Pour cela on l'attache dans

[1] Le docteur Petit se sert indifféremment pour parler du léopard de ce mot et de celui de panthère.

un linge autour de la tête avec des *kites* (ongles) d'autres espèces. »

CHAT SAUVAGE.

FELIS CAFRA, Delmar.

En tigréen : *dourdeummet*; en amaréen : *barekha doummou*.

« Le chat domestique s'accouple souvent avec le chat sauvage. Il en résulte un produit qui a presque tous les caractères de l'espèce domestique; au moins dans celui que j'ai vu et dont j'avais, en décembre 1839, envoyé un échantillon.

« Ainsi, la tête est arrondie comme dans l'espèce domestique; elle n'est plus effilée, ni le museau allongé comme dans l'espèce sauvage. La queue seule conserve sa longueur, et est moins touffue cependant que dans cette dernière; elle offre un étranglement près de son origine, puis devient touffue, mais n'a pas tout à fait la même longueur, ni surtout les anneaux noirs bien tranchés; le pelage est aussi plus obscur, et les taches et les bandes en sont moins marquées. »

CIVETTE VULGAIRE.

VIVERRA CIVETTA, Linn.

En abyssin : *zebad*.

La civette se trouve dans les pays Gallas, et surtout dans la province de Gouraguié[1].

[1] Note de M. Lefebvre.

MANGOUSTE GRÊLE. - Pl. I.

HERPESTEN GRACILIS, Rupp.

En tigréen : *seléuhlehote*; en amaréen : *moutchéltchilla.*

Nous donnons la figure de cette mangouste déjà figurée par le docteur Ruppell dans sa *Faune*, pl. VIII, fig. 2, parce qu'elle offre avec la diagnose, comme avec la planche de ce zoologiste, quelques différences de coloration.

Ainsi, voici la diagnose qu'il en donne .

H. toto corpore colore cinereo flavicante, pilis annulis et apicibus rubro-fuscis, parte posticâ caudæ nigrâ, collo et ventre rufescente; caudâ elongatâ villosâ longitudinem corporis quintâ parte excedente; plantâ pedum semi-nudâ.

Notre individu est d'un brun plutôt rougeâtre que cendré sur le dos, les flancs et la queue, dont le pinceau est d'un noir franc; tout le sommet de la tête, le derrière du cou et le dessus des épaules sont, au contraire, d'un brun noirâtre bien marqué, tandis que le ventre et tout le dessous du corps sont fauves.

OURS.

URSUS, Linn.

En amaréen : *ouobo.*

L'ours, quoique très-rare en Afrique, y existe cependant et s'y trouve, comme partout ailleurs, dans les forêts montagneuses; mais sa présence n'y a pas encore été constatée dans chacune des localités prin-

cipales de ce grand continent. Ainsi, jamais jusqu'à ce jour il n'a été, que nous sachions, rapporté d'Abyssinie; aucun voyageur ne l'y a même vu. Bruce ni Salt n'indiquent ce genre de mammifère dans leur liste de noms zoologiques abyssins.

Et pourtant il est constant qu'il y existe. Cet animal a même un nom spécial dans le langage des Abyssins, qui l'appellent *ouobo*. M. Lefebvre cite même ce fait que « la première fois que les Abyssins venus en France virent un ours de notre ménagerie, ils s'écrièrent : c'est le *ouobo!* » Cette preuve peut assurément paraître décisive; car ce nom ne s'applique à aucun autre animal. Il n'y a donc pas de doute sur l'existence de l'ours en Abyssinie, et s'il y a lieu de s'étonner d'une chose, ce n'est certainement pas de sa présence dans ce pays (car, du moment qu'on le trouve en Syrie, on peut facilement admettre qu'il doive se retrouver sur la côte orientale d'Afrique, et par conséquent en Abyssinie), mais de sa rareté, qui est telle qu'aucun voyageur ayant parcouru cette contrée n'en a encore parlé, ni même entendu parler, à l'exception de M. Lefebvre. Il n'existe, en effet, soit dans le journal de Petit et de Quartin-Dillon, soit dans leurs notes, aucune mention de l'ours; le nom même de *ouobo* n'y est cité nulle part.

Nous croyons que ce fait scientifique a son intérêt, aujourd'hui surtout que l'on s'applique généralement à poser d'une manière solide les bases de la géographie zoologique. C'est ce qui nous a décidé à le constater dans cette notice.

RATEL.

MELLIVORA CAPENSIS, Fr. Cuvier.

En tigréen : *nevri*; en amaréen : *neveure*.

C'est évidemment au ratel que doivent se rapporter les deux notes suivantes, quelque informes et incomplètes qu'elles soient :

« M. Dabbadie jeune m'a parlé d'une espèce de *ttschera*, ayant la forme du tigre, la longueur d'une coudée et demie, et mangeant les cadavres et le miel. Il en a le squelette enterré à Gondar, et doit me l'envoyer. »

Nous ne savons pas que ce squelette soit parvenu au Muséum.

« Martins a aussi vu un animal quadrupède, ne mangeant que le miel, appelé en amaréen *maggoza* ou *maggaza*, de la taille du chien. »

LE LIÈVRE D'ÉGYPTE. — Pl. V, Fig. 1.

LEPUS ÆGYPTIANUS, Ét. Geoff.

En amaréen : *sintchel*; en tigréen : *mentillé*.

Nous relatons cette espèce non d'après un individu envoyé, car il n'en est malheureusement pas parvenu ; mais d'après un excellent dessin, portant l'annotation qui précède, fait par M. Vignaud sur le vivant.

Nous ne voyons quelque différence pour la coloration du pelage que dans la teinte générale, qui est plus grise, et dans celle de la nuque, des paupières, de la gorge, des flancs et des articulations, d'un fauve

plus vif que chez les individus venant d'Égypte. C'est ce qui nous fait donner la reproduction de ce dessin.

ÉCUREUIL.

En tigréen : *seleuhehote;* en amaréen : *moutcheltchilla.*

« On donne ce nom à trois espèces bien différentes :

« 1° A l'écureuil à bandes, compris dans mon premier envoi (rongeur);

« 2° A l'espèce ci-jointe (carnassier), mangeant des poules et des rats;

« 3° A une troisième (je ne sais pas encore la famille) toute noire. »

ÉCUREUIL FOSSOYEUR.

SCIURUS ABYSSINICUS, Ém.

Aucune autre note, qu'un dessin de M. Vignaud, n'accompagnait la dépouille de cet écureuil.

ÉCUREUIL SYRIAQUE.

SCIURUS SYRIACUS, Hemp. et Ehr.

« *Écureuil noir,* nommé *seleuhlehote.* Je le crois du bord de la mer. On le recherche comme médicament du *gorina* ou esprit; et pour cela on le prend, on l'épile, puis on le fait sécher; ensuite on le brûle sur du feu, et l'on met la fumée en fumigation sous les vêtements. »

La peau de cette espèce n'est point parvenue à sa destination, aucun dessin n'en existe dans l'album.

Cette note seule, qui nous semble s'y rapporter, a pu être extraite du journal.

LE LAVI MURIN.

***MYOXUS MURINUS*, Desm.**

La dépouille de ce petit mammifère ne s'est point retrouvée dans les envois de nos voyageurs. Un seul dessin de Vignaud fait sur le vivant témoigne qu'ils l'ont rencontré et même pris.

SOURIS DE VIGNAUD. — Pl. V, Fig. 2.

***MUS VIGNAUDII*, Flor. Prév. et O. Desm.**

En amaréen : *aïthe*; en tigréen : *entchoua.*

Cette souris est, en dessus, d'un joli gris cendré tendre, à reflets brunâtres depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, mais uni et non grivelé, ou mélangé de poils noirâtres ou grisâtres et de poils bruns, comme la souris commune.

En dessous elle est uniformément d'un blond fauve léger.

Les poils allongés qui garnissent la mâchoire supérieure sont noirs dans leur première moitié, à partir de leur base, et blancs dans l'autre jusqu'à la pointe.

La longueur, depuis le museau jusqu'à la naissance de la queue, est de huit centimètres.

Cette souris est commune dans les habitations de tout le Ouodgérate.

M. Vignaud en a fait un dessin fort exact.

ÉLÉPHANT.

ELEPHAS AFRICANUS, Blum.

En amaréen : *zohone*; en tigréen : *harmaze*

Les notes sur cet animal, de même que celles sur le rhinocéros, n'ont rapport qu'au prix de vente et au commerce de leurs défenses, et ont été prises sur les renseignements fournis au docteur Petit par un chasseur indigène du Ouolkaïte.

« Il y a, dit le docteur, des dents (défenses) d'éléphants qui pèsent jusqu'à cent ou cent vingt *neteures*, soixante-cinq à quatre-vingts livres.

« Le prix ordinaire est de trente *neteures* ou soixante-six francs pour un *ouakiete*, dix-neuf livres onze onces.

« Le prix est quelquefois bien inférieur, et le meilleur marché est de quarante ou cinquante francs pour un *ouakiete*. »

C'est sans doute quelque chose de surprenant qu'un pareil poids de soixante-cinq à quatre-vingts livres pour une défense d'éléphant, car cela suppose une longueur d'au moins quatre pieds ; il paraît pourtant, au dire de M. d'Arnaud qui parcourt encore en ce moment les bords du Nil Blanc, que ce ne sont pas encore les dernières limites de pesanteur et de dimension de ces défenses. Voici, en effet, ce que porte une notice accompagnant un de ses derniers envois au Muséum d'histoire naturelle de Paris :

« Nous avons rapporté, dit ce voyageur, dans la dernière expédition, 1841-1842, environ huit cents défenses d'éléphants que les naturels nous ont appor-

tées sur les rives, depuis qu'ils savent que nous en désirons. Quelques défenses avaient jusqu'à huit pieds de long, et pesaient cent trente livres l'une. »

Nous regrettons, pour notre part, de n'avoir encore rencontré aucun échantillon de ces défenses monstrueuses dans les envois de M. d'Arnaud.

Nous terminerons par les renseignements suivants que nous a fournis M. Lefebvre :

« On rencontre l'éléphant sur des plateaux élevés de deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer : il habite généralement des plaines sablonneuses, mais très-boisées; la vallée du Mareb, les plaines du Ouolkaïte, et les plateaux Gallas en sont extrêmement peuplés. Cependant ils n'y séjournent pas constamment, et paraissent préférer les basses terres qui entourent la terrasse éthiopienne, aussitôt que les mouches et la sécheresse qui les ont forcés d'émigrer leur permettent d'y retourner. »

RHINOCÉROS.

RHINOCEROS.

En tigréen : *hhariche*; en amaréen : *aouraris*.

« Il y a plusieurs espèces de rhinocéros en Abyssinie. Il y en a qui ont deux, trois et quatre cornes, cela est certain; il l'est moins qu'il y en ait à cinq et six; mais on l'assure.

« Il y a de ces cornes assez grandes pour que l'on puisse y trouver quatre, cinq et six poignées de sabres du pays.

« Les plus longues de ces cornes ont jusqu'à une coudée.

« Elles ne se vendent pas au poids, mais au morceau, pour manche de sabre. Un morceau brut se vend une *toile*; taillé, il peut aller à trois et quatre talaris.

« La corne entière a peu de prix, et ne se vend jamais plus d'un talari.

« Sur l'animal vivant elle est toujours mobile, sans os à l'intérieur. »

HIPPOPOTAME D'ABYSSINIE. — Pl. II.
HIPPOPOTAMUS ABYSSINICUS.

En tigréen et en amaréen : *goumaré.*

L'on n'est pas encore bien fixé sur les caractères différentiels spécifiques de l'hippopotame d'Abyssinie d'avec l'hippopotame du Cap et du Sénégal, faute de dépouilles complètes. Il est donc permis de ne considérer que comme provisoire la distinction de ces trois espèces. A cause même de cette incertitude, nous n'en avons pas moins cru devoir donner la figure de ce curieux mammifère.

Ses habitudes, au surplus, sont exactement les mêmes en Abyssinie que dans le reste de l'Afrique.

« L'hippopotame, dit une note de M. le capitaine Lefebvre, a les mêmes goûts que le buffle; comme lui il est dans l'eau toute la journée; mais au lieu de hanter les marécages, il se tient en pleine eau jusqu'au coucher du soleil, et passe la nuit au milieu des joncs et des roseaux du rivage. C'est là que les chasseurs disposent leurs piéges; car, de toute autre manière,

ils pourraient difficilement s'en emparer. Au moindre bruit, cet animal se réfugie sous l'onde, et ne montre sa tête à la surface qu'à de longs intervalles pour respirer. Blessé, il ne revient à terre que pour mourir; son agonie est terrible; sa timidité naturelle fait alors place à une fureur aveugle qui le précipite sur tous les obstacles.

« Sa chair est savoureuse; de sa peau on fait des cravaches, et ses dents sont un objet d'échange fort estimé.

« Presque toutes les grandes rivières d'Afrique ont des hippopotames; mais le lac Tsana en Abyssinie en est particulièrement peuplé.

« Les Abyssins affirment que l'hippopotame rejette sa nourriture par la bouche. »

PHACOCHÈRE D'ÉLIEN. — Pl. III.
PHACOCHÆRUS ÆLIANI.

En amaréen : *eria;* en tigréen : *mefelasse.*

MM. Petit et Dillon ne nous ont transmis du phacochèrequ'un dessin fait sur vivant au quart de nature par M. Vignaud. Nous ne pouvons pas parler de l'individu qui a servi à cet artiste, comme si nous en possédions la dépouille, qui, rapprochée de son dessin, aurait le plus grand intérêt scientifique.

La science, en effet, outre que, jusqu'à ce jour, elle offre peu de dépouilles bien conservées et bien complètes, est tout aussi pauvre en bons dessins de cette espèce de mammifère; ainsi on ne connaît guère le phacochère, à part l'ostéologie de sa tête dont le cabi-

net d'anatomie du Muséum de Paris possède un fort bel échantillon, que par une figure à peine reconnaissable qu'en a donnée Buffon dans le *Supplément à l'Histoire des quadrupèdes*, tome V, édition in-12, planche XII; puis par une autre qu'en a donnée Levaillant dans la relation de son second voyage, planche XVI, et par celle qui accompagne l'atlas de M. le docteur Ruppell, planche XXV.

Or celle-ci est à beaucoup près préférable à celle de Levaillant, autant à cause de la couleur qui la revêt que de l'exactitude assez satisfaisante du dessin, et pourtant entre ce dessin et celui de M. Vignaud, nous voyons de grandes différences que nous allons signaler.

Le phacochère qui, chez M. Ruppell, est de couleur de terre d'ambre, *umbrino*, dit-il dans sa diagnose conforme en ceci à sa peinture, est, chez M. Vignaud, de la couleur blanc jaunâtre ou blanc fauve de nos cochons domestiques, dont il semble être très-voisin sous ce rapport, mais tirant un peu sur le brun vers la tête; le museau, dans le dessin de M. Vignaud, est beaucoup moins large ou épais, et par conséquent les défenses, qui sont plus relevées et plus recourbées, se rapprochent davantage l'une de l'autre par leur extrémité supérieure; la base de l'angle, que dessinent le bout du nez, le sommet du front et le dessous de la mâchoire inférieure, est aussi beaucoup plus étroite, partant, l'ensemble de la tête plus effilé : cette base, dans le dessin, serait en nature de vingt centimètres, et la longueur de la tête, depuis le front jusqu'à la pointe du museau, de quarante-deux. L'œil est petit

et ovalaire comme chez notre cochon domestique. L'animal ne porte pas, comme dans le dessin de M. Ruppell, cette place velue qu'il a figurée à la surface antérieure du genou, tandis que la surface postérieure est au contraire velue dans toute son étendue, et dans toute la longueur du tibia. Les soies, qui garnissent la nuque, le derrière du cou et l'échine, sont moins dures, plus souples et plus frisées; les oreilles sont profondément échancrées dans leur partie supérieure, et entièrement privées de ce pinceau de poils ou de soies que figure M. Ruppell, et qui est caractéristique pour le *Ph. Æliani;* la surface aplatie du museau est de forme triangulaire, la base du triangle étant en haut, c'est-à-dire au-dessus des narines; enfin les espèces de favoris ou de fanons qui longent la mâchoire inférieure sont de la même couleur que les soies du dos, et non blancs, comme les figure M. Ruppell.

C'est dans le pays Choho que nos voyageurs ont trouvé cette espèce, que nous ne croyons pas, malgré les différences que nous venons d'indiquer, être autre que celle connue sous le nom de *phacochère d'Élien*, mais qui nous paraît en être au moins une variété remarquable.

LE DAMAN.

HYRAX HABESSINICUS, Hemp. et Eler.

L'*aschkoko* de Bruce; *oucheur* des Arabes.

« Se trouve non-seulement dans le Tarenta (*kosquouam*), mais dans toute l'Abyssinie, sur les rochers et les montagnes de six à huit cent pieds d'élévation. Je l'ai trouvé dans le Chiré à Scheullada, à Maibérasio,

dans le Choa. Il est très-commun sur le Seulleuda près d'Adoua; dans le Chiré je l'ai vu sur des arbres comme nos rats, sur de grosses branches horizontales.

« Tous ceux que j'ai ouverts avaient l'estomac plein de végétaux et les intestins remplis d'excréments durs et en boules comme ceux des lapins.

« La femelle a l'anus et la vulve de forme linéaire et horizontale, entre les deux cuisses; la verge du mâle se retire au fond d'une espèce de cul-de-sac où le gland, noir, fait saillie.

« Les piquants, que Bruce a exagérés dans son dessin, sont simplement des poils un peu durs qui dépassent le pelage d'un pouce, et existent surtout sur la ligne dorsale près du train de derrière où ils sont plus communs, et s'étendent aussi sur les fesses.

« Pas de queue.

« La femelle que j'ai tuée au Chiré le 23 août, portait de chaque côté deux petits de la grosseur d'une souris.

« Saison de la reproduction : juillet et août.

« Fort bon dessin de M. Vignaud. »

CHEVAL, ANE, MULET ET MULE.

En amaréen : *ferasse, aia, boklo*; en tigréen : *fenasse, aâgui, beugoli.*

« Le cheval, l'âne, le mulet, quoique n'offrant aucune différence avec les nôtres, vous seront envoyés, si vous le jugez convenable. »

Voilà ce que le docteur Petit écrivait au sujet de ces animaux dans une lettre, en date d'Adoua du 10 décembre 1839.

Et il ajoutait : « J'ai du reste recueilli sur ces trois races domestiques un assez grand nombre de renseignements que je vous donnerai dans une première lettre. »

Malheureusement cette lettre n'est point parvenue, et les seuls renseignements que nous possédions sont les suivants qui se trouvent consignés dans ce journal :

« Le mulet est toujours ici, comme partout, le produit de l'accouplement de l'âne et d'une jument; et les Abyssins connaissent le produit résultant d'une ânesse et d'un cheval, ou *bardeau*.

« Par suite de l'imperfection des selles, les mules, après une course un peu longue, sont inévitablement blessées sur l'épine dorsale; il survient généralement à la suite de ces plaies un gonflement énorme que l'on traite par l'excision avec un rasoir, et l'on panse la plaie avec un mélange de beurre et de cuir brûlé dont l'effet est presque toujours favorable : du reste on a peu de soin de ces animaux.

« Pendant la saison de l'herbe, les mules, que l'on nourrit exclusivement de cette manière, ne boivent pas. »

ANTILOPE SAUTEUSE. — Pl. IV.

ANTILOPE SALTATRIX, Bod.

En amaréen : *sessa*; en tigréen · *sesshah*.

Cette antilope est réellement la représentation en Afrique du chamois de nos montagnes d'Europe; c'est la même agilité, le même besoin de mouvement, la même recherche des pointes escarpées et élevées, mais le tout poussé à l'excès.

De là son nom et surtout cette différence de conformation qu'offre l'espèce africaine dans les sabots ou ongles des pattes de devant, différence si bien signalée par Levaillant d'abord, en ces termes (*Deuxième Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, tome I, p. 162 et suiv.) :

« La gazelle dont je parle diffère encore des autres espèces par la forme du sabot. Le sien, au lieu d'être pointu ainsi que le leur, est arrondi par le bout, et comme d'ailleurs sa coutume, quand elle saute ou quand elle marche, est de pincer de la pointe de la corne, sans appuyer aucunement du talon, elle laisse une empreinte qui la rend reconnaissable entre les antilopes d'Afrique.

« Sa chair est exquise et recherchée particulièremen des chasseurs. »

D'après M. Lefebvre, les Abyssins distinguent quatorze espèces d'antilopes, auxquelles ils donnent les noms suivants :

Boor,	Tora,
Agazène,	Zota,
Sessa,	Midakoua,
Dokoula,	Enchou,
Defassa,	Ouanessa,
Ouandenché,	Féko,
Ouala,	Ouetèle.

CHÈVRE DE WALLIE.

CAPRA WALLIE, Rupp.

« M. Dabbadie jeune me parle dans ses lettres de plusieurs grandes espèces d'animaux à cornes, entre

autres du *ouala,* quadrupède du Sémiène et du Taggadé, très-bas sur jambes et ayant d'immenses cornes.

« M. Schimper, dans une lettre de 1840, me transmet la note suivante :

« J'ai trouvé au Sémiène une espèce de chèvre sauvage dont je ne connais pas le nom en latin, mais que nous appelons en Allemagne *nambok;* elle se trouve même au sommet du Déguiène, et est commune en Arabie; elle porte de grandes cornes. »

Or, d'après le dessin de la corne qui est joint à cette note, il n'est pas douteux que c'est de la *capra Wallie* qu'il s'agit.

CHÈVRE COMMUNE.

CAPRA, Linn.

« Je ne vous ai pas envoyé la chèvre domestique (il y en a de sauvages), car celle d'Abyssinie est en tout point semblable à celle que j'ai préparée à l'île Dhalac, et que vous recevrez cette fois. » (Lettre d'Adoua, 10 décembre 1839.)

Les notes du journal concernant l'espèce domestique sont purement industrielles : nous les transcrivons textuellement.

« Les chèvres servent à la nourriture, et la consommation qu'on en fait l'emporte sur celle des moutons; mais elles sont d'un prix moins élevé, un quart de *talari,* vingt-sept sous de France.

« Dans l'Amarah on n'en mange pas la cervelle, parce qu'on prétend qu'elle contient des vers.

« Leurs peaux se vendent pour un gourbab ou un

huitième de *talari*, et servent de costume; mais ce costume est moins estimé que celui fait de peau de mouton, et n'est porté que par le peuple.

« Elles servent aussi à faire des outres que l'on prépare en découpant la peau circulairement autour du cou, la renversant ainsi jusqu'à la queue, et en coupant les membres à leur union avec les os du poignet ou du pied; on lie ensuite ces diverses ouvertures ainsi que celles de l'anus et de la queue; et on remplit la peau d'air pour la faire sécher au soleil.

«Pour tanner les peaux de chèvre ou de mouton qui doivent servir d'habillement, on étale la peau à terre, on la tend au moyen de piquets; on la dessèche ainsi rapidement en un ou deux jours; ensuite, pour s'opposer à la chute des poils et rendre la peau souple, on la pétrit avec du lait sous les pieds, après avoir raclé avec soin toutes les parties graisseuses ou musculeuses qui adhèrent au côté interne.

« Le parchemin ou *berenna* se fait avec la peau de chèvre : il y en a de plus estimé fait avec celle de *medakoua* ou d'autres espèces de gazelles.

« Pour le faire, on tend la peau fraîche sur un cadre en bois au moyen de lanières de cuir passées dans des boutonnières faites au bord de la peau. On use ensuite la peau ainsi tendue, du côté du poil, avec du sel réduit en poudre, de l'eau, et une pierre présentant de petites irrégularités, de manière à former une espèce de râpe.

« Une peau ainsi préparée varie de prix selon la grandeur, etc., entre un huitième, une moitié et un quart de *talari*.

« L'usage en est assez répandu pour les livres, pour manuscrits sur parchemin, et pour les nombreux *gris-gris* ou amulettes. »

BÉLIER D'ABYSSINIE. — Pl. VI.

OVIS STEATOPYGUS, Pallas.

En amaréen : *aora fiyel.*

Nous reproduisons dans notre planche un fort beau dessin de M. Vignaud, fait d'après nature, et remarquable surtout par le caractère tout particulier qu'il a su conserver à la tête de ce quadrupède.

Voici, du reste, la teneur des notes et des observations du docteur Petit sur ce bélier :

« Les moutons d'Abyssinie sont remarquables par la longueur de leur laine, car ce n'est pas du poil qui les recouvre comme en Nubie et dans la haute Égypte.

« Leur coloration est variable, il y en a de tout noirs, de tachetés, d'autres d'un roux uniforme, etc.

« Ceux qu'en France et au Jardin (ménagerie du Muséum d'histoire naturelle de Paris) nous avons désignés sous le nom de *moutons d'Abyssinie*, et qui sont remarquables par un poil ras et par une coloration uniforme, la tête et le col noirs jusqu'aux épaules, et tout le reste du corps blanc, sont des animaux propres au Sennaar et à la Nubie : la différence de climat explique assez, je pense, la différence dans la nature du pelage, et rend nécessaire une toison bien plus chaude et plus fourrée. »

Ces observations extraites du journal et qui ne sont

pas sans intérêt, comme rectificatives d'une dénomination vicieuse et d'une croyance erronée, se reproduisent sous diverses formes dans la correspondance de Petit.

Ainsi, dans une lettre écrite d'Adoua et datée du 10 décembre 1839, il s'exprime ainsi à ce sujet :

« L'opinion d'après laquelle on s'est basé pour désigner, même à la ménagerie du Muséum, sous le nom de *mouton d'Abyssinie* l'espèce à tête noire et à corps blanc, est entièrement erronée. Cette espèce si constante dans sa coloration caractéristique, n'est nullement propre à l'Abyssinie; elle y est entièrement inconnue, et l'on n'y en trouve aucun individu. Elle vient de la Nubie et, d'après les renseignements que j'ai recueillis, de l'intérieur de l'Yémen, où peut-être elle a été transportée par la voie de Souakim. Le *mouton d'Abyssinie*, dont je vous envoie une peau, est d'une couleur variable comme en Europe. Il est remarquable par sa queue adipeuse comme dans l'espèce dont nous venons de parler.

« Il ne faut pas croire non plus que le pelage ait toujours la même longueur que l'échantillon que je vous envoie; il en est dont la laine n'offrirait pas plus de longueur qu'en France, tandis que chez d'autres, surtout dans la race de Gondar, du Choa et du Godjam, elle a jusqu'à huit et dix pouces. »

Dans une autre lettre du même lieu, datée du 10 mai 1840, et accompagnant l'envoi entre autres objets, du crâne de cette espèce, on lit ce qui suit :

« Je vous adresse cette fois la peau et le crâne du

mouton commun du Tigré, qui, comme je vous l'ai dit, n'est pas, comme on l'a cru, remarquable par la couleur constante de son pelage (tête et col noirs, le reste blanc, poils au lieu de laine), car il n'y a aucun individu de cette espèce en Abyssinie; et celle-ci est propre au Sennaar et à l'Yémen. Au contraire son pelage varie de couleur, de longueur; et ce n'est pas dans le Tigré que l'on trouve ces beaux moutons à laine longue d'une coudée, et si estimés pour faire les peaux et les hardes dont on se couvre les épaules : cette race se trouve seulement au Godjam, où elle est même rare. »

Suivent d'autres détails dans le cours du journal :

« Du reste, cette longue laine des moutons abyssins (je ne parle jusqu'ici que de ceux du Tigré, et surtout de ceux que j'ai vus depuis Sulaï jusqu'à Adoua) est droite et peu contournée.

« On estime surtout les peaux dont le pelage est tout blanc, ou tout noir, ou tout roux, sans taches. Une peau de cette espèce se vend plus cher que celle d'un bœuf : la différence est d'un quart de *talari* à un huitième.

« Jamais on ne les tond, par cette raison que plus la laine est longue, plus la peau a de prix, puisqu'on fait peu d'étoffes de laine, excepté dans l'Agamé, et qu'au contraire tous les Abyssins portent sur les épaules, par-dessus la *taube*, et comme un manteau, une peau de mouton découpée, comme le montrent nos dessins de costumes.

« Ils ont le tissu cellulaire de la queue très-développé; mais cela n'est pas général. Les Tigréens font

un trou à cette queue grasse de leurs moutons, et en extraient ainsi la graisse sur l'animal vivant.

« On les mène paître, comme partout, avec les chèvres, les mulets et les bœufs, pendant tout le jour : le soir, on les rentre, et ils passent la nuit avec les autres animaux dans l'intérieur des cours qui existent dans chaque maison.

« La castration se fait non par torsion, mais par ablation. Tout le tissu des bourses passe alors à un état de développement considérable, qui égale à peu près le volume des poings. Ce tissu, de consistance uniforme, et où l'on ne distingue plus les diverses parties qui entrent dans la composition de ces organes, est de nature lardacée. C'est un morceau très-recherché et d'un goût délicat. Cette opération se fait chez le mouton à six mois : on arrête le sang avec du sel, et par-dessus de la graisse mêlée à une graine appelée *féto*.

« Le prix d'un mouton bien développé est, dans le Tigré, d'un demi à trois quarts de *talari*, 2 fr. 70 c. à 3 fr. 80 c. de France. Sa peau se revend ensuite, comme je l'ai dit, selon sa beauté, d'un huitième à un quart de *talari*. »

BŒUF ORDINAIRE D'ABYSSINIE.

BOS BUBALUS, Briss.

Le docteur Petit n'a envoyé que le crâne de ce bœuf commun, avec sa lettre d'Adoua du 10 décembre 1839, et celui de la vache de la même espèce joint à une autre lettre aussi d'Adoua du 10 mai 1840, mais sans aucune note.

BŒUF DE CAFRERIE.

BOS CAFER, Sparm.

En tigréen : *beuraye;* en amaréen : *beurié.*

Nous ne trouvons qu'un mot de cette espèce dans une lettre d'Adoua du 10 décembre 1839, que nous transcrivons :

« J'aurais désiré joindre à mon envoi le fameux bœuf galla dont les cornes ont un développement si extraordinaire. Le dessin publié dans l'atlas de Salt ne donne, à ce sujet, qu'une idée imparfaite et bien loin d'être exagérée.

« Sans le départ précipité de notre collègue (le capitaine Lefebvre), j'aurais, je pense, eu l'occasion de vous adresser non-seulement la tête, mais encore la peau de cet animal.

« Du reste, il ne se trouve, comme on l'a dit, que dans le pays Galla ou à Gondar, et mon départ prochain pour cette ville me permettra de la joindre à mon premier envoi. »

OISEAUX.

Les mammifères prennent une petite place dans le Catalogue des Collections de Petit et Dillon, mais les oiseaux y sont en très-grand nombre et deviennent l'objet de beaucoup de notes et de renseignements curieux. Quoique plusieurs de ces espèces aient été déjà décrites par le voyageur Ruppell, nous n'avons pas cru que ce fût une raison pour priver le public savant des notes ornithologiques consignées par le docteur Petit, pensant qu'il en ressortirait toujours quelques détails qui viendraient compléter ou parfaire ce qui a déjà été dit de ces oiseaux.

Parmi les espèces qui nous ont paru nouvelles, et dont nous donnons la figure, nous signalerons le grand-duc de Dillon, le guêpier de Lefebvre : la bergeronnette à lunettes, l'ignicolore de Petit, etc.

Nous commencerons la série de ces notes, que nous placerons dans un ordre méthodique, en leur conservant leur numéro d'inscription au Journal, par la suivante qui se trouve en tête de la partie ornithologique de ce journal :

SUPERSTITIONS ORNITHOLOGIQUES.

« On prétend que les habitants de l'Hamacène et de Séraé, seuls de tous les Abyssins, connaissent l'avenir par la voie des oiseaux : ils ne font rien sans les consulter. Les Chohos aussi y croient sans être professeurs en cette science, et ils y attachent une grande importance. Ainsi, lorsque M. Dabbadie jeune, en allant à Messoah, entendit le rugissement du lion, et voulut l'aller chasser, ses hommes, peut-être bien aises d'avoir ce prétexte de ne pas le suivre, s'excusèrent, et le retinrent en lui disant qu'outre que c'était dimanche, *les oiseaux donnaient un mauvais augure.*

« Ce préjugé existait aussi du temps de Bruce qui, avant la bataille de Serbraxos, sous le roi Mikaël, raconte le fâcheux effet produit par l'aigle qui se laisse battre. (*Voir* tom. XIII, histoire de l'aigle.)

« Le chef Cassaye, de même, l'année dernière, malgré son courage, tremblait au commencement de la bataille de Férasse-Maye, mais donnait pour cause de sa conduite la même raison, *que les oiseaux étaient de mauvais augure.*

« On attribue à l'aigle ce que les anciens attribuaient au phénix; on dit qu'il se brûle lui-même quand il

est vieux pour renaître de ses cendres. N'ayant pas le phénix, ils ont transporté l'histoire à l'aigle. Évidemment cette fable leur vient des Grecs sous les Ptolémées, ou lors de l'introduction du christianisme. »

OISEAUX DE PROIE DIURNES.

VULTURIDÉS.

GYPAËTE BARBU.

GYPAETOS BARBATUS, Cuvier.

En amaréen : *tthembe-amora.*

« N° 158. — *Grand aigle*, *barbu* sous le menton, empenné jusqu'aux doigts; iris isabelle, à cornée opaque rouge de feu.

« Trouvé à Maye-Tthalo, le 14 juin 1839; revu au Ouodgérate en septembre et octobre 1842, et à Adoua. »

Le docteur Petit et Quartin-Dillon n'ont envoyé de cette espèce qu'un jeune, encore tout brun fuligineux.

On savait depuis longtemps, c'est-à-dire depuis Bruce, que le gypaëte existait en Afrique, principalement dans sa partie septentrionale, où il se ren-

contre sous les deux états si différents de plumage, *blanchâtre en dessous* et plus souvent *roussâtre*, principalement à la poitrine; mais il avait été rarement rapporté d'Abyssinie.

Cette différence de plumage, remarquable surtout chez les individus africains, auxquels elle paraît presque exclusivement propre, a fait naître l'idée qu'elle pourrait bien être l'indice de deux espèces essentiellement distinctes, à tort confondues, dont l'une serait particulière à l'Europe, celle à ventre et poitrine blancs; et l'autre particulière au continent africain. De là l'érection de cette dernière au rang d'espèce sous le nom de *gypaetos meridionalis*, que lui ont donné Kaiserling et Blasius et qu'a adopté le docteur Ruppell dans son *Systematische der Vogel*, et où elle est représentée planche I[re].

Si recommandables que soient ces autorités, surtout celle de M. le docteur Ruppell, nous profiterons de la circonstance pour dire ce que nous pensons de l'authenticité de cette espèce.

Nous croyons que le jugement de ces honorables ornithologistes a été induit en erreur, et qu'ils se sont laissé séduire par les apparences dont ils n'ont pas assez contrôlé les conditions de réalité. En effet, il suffit, pour se convaincre du peu de fondement de cette opinion, de frotter les plumes des individus à poitrine rousse avec un linge blanc, légèrement imbibé d'eau : la teinte rousse abandonne insensiblement les plumes, qui blanchissent, pour se fixer sur le linge. Cette démonstration, par sa nature, est

tellement évidente, qu'elle n'a pas besoin de commentaire.

Nous ajouterons même que l'expérience en a été faite avec le succès le plus complet au laboratoire zoologique du Muséum d'histoire naturelle de Paris, sur un individu rapporté d'Algérie, auquel on attachait d'autant plus d'importance pour la riche collection de ce magnifique Établissement, que cet oiseau présentait les caractères les plus prononcés de ptilose de l'espèce nouvelle. Le hasard a fait qu'en nettoyant quelques-unes des plumes de la poitrine et en les essuyant encore fraîches avec un linge blanc, on en a retiré celui-ci tout empreint de la couleur rousse des plumes. On a alors opéré sur plusieurs plumes séparément, on a obtenu le même résultat, en remarquant que ce que ces plumes perdaient en coloration elles le regagnaient en blancheur, et l'on est arrivé ainsi à une preuve sans réplique de l'erreur sur laquelle repose cette espèce, qui constitue tout au plus une simple variété accidentelle.

Il résulte bien certainement de cette expérience, répétée par nous-même, que la présence de cette couleur n'est due qu'à un agent extérieur encore peu connu, mais que les observations ne tarderont pas à préciser; tout ce que l'on en peut dire jusqu'à présent, c'est que cette teinte ou coloration est probablement due à la nature des terrains ou des rochers que fréquentent et sur lesquels posent ces oiseaux.

NÉOPHRON PERCNOPTÈRE.

NEOPHRON PERCNOPTERUS, Linn., Savi.

« N° 30. — *Vautour d'Égypte, poule de Pharaon, percnoptère,* très-commun surtout au-dessus des camps; mange les excréments des hommes.

« Vu à Adoua par petites bandes de trois ou quatre.

« Ne diffère en rien de celui d'Égypte et de Dhahalac.

« S'appelle en tigréen *setahie-enhrahn;*

« En arabe, *rhaëmia.*

« Envoyé deux en décembre 1839. »

Une figure en a été faite par M. Vignaud, à demi-nature.

NÉOPHRON NOIR.

NEOPHRON PILEATUS, Burch., G. R. Gray.

« N° 146. — *Grand vautour* à tête et col noirs de velours, troisième rémige la plus longue; longueur totale, 25°; envergure, cinq pieds.

« Pattes, cire, peau nue sous la gorge, joues, côtés de la mandibule inférieure et sinciput nus bleu jaunâtre livide, dessus de la tête et col à plumes longues, effilées comme celles du vautour d'Égypte, *rhaëmia;* à l'exception qu'au lieu d'être blanc jaunâtre, elles sont d'un noir profond, à reflet rougeâtre, et en l'air paraissant de velours. Corps, ailes, dos brun et fauve foncé; empenné jusqu'au talon.

« Plane toujours, comme le rhaëmia, au-dessus des camps; je ne l'ai pas encore vu posé. Par sa taille et

sa forme, comme par la nature de ses plumes, semble remplacer ici le vautour d'Égypte, qu'on rencontre également; mais il est plus isolé et plus rare que ce dernier.

« Trouvé à Maye-Tthalô (Sémen), le 10 juin 1840. »

Il est remarquable que les Abyssins confondent cet oiseau avec le gypaëte dans la dénomination qu'ils lui donnent, car ils l'appellent également *tthembe-amora*. Or, à part les dimensions, il ne faut pas oublier que l'ensemble du bec et de la tête est le même; que ces parties ont beaucoup plus de rapports avec celles correspondantes chez le *gypaetos barbatus* qu'avec celles du *neophron percnopterus*, auquel la science l'associe; et enfin qu'un caractère tout particulier est commun aux deux premiers : le pinceau de poils qui sort de l'angle interne de l'œil et s'élève droit en hauteur.

VAUTOUR ARRIAN.

VULTUR ARRIANUS, Picot de la Peyr.

En amaréen : *thémbe amora.*

« N° 29. — *Vautour brun* ou *fauve*. Assez commun partout à Adoua, surtout sur le plateau; va par bandes, parfois dans les prairies.

« Comme la buse, diffère beaucoup pour le plumage, et varie depuis le blanc sale presque pur jusqu'au noir brun presque pur.

« Envoyé deux échantillons en décembre 1839. »

VAUTOUR GRIFFON.

GYPS FULVUS, Gm., G. R. Gray.

En amaréen : *fièle-akqhafi*, c'est-à-dire *tueur de chèvres.*

« N° 148. — *Vautour à tête et col nus bleuâtres.* Bec blanc jaunâtre.

« Trouvé sur la montée du Silki, au Sémiène. »

VAUTOUR OCCIPITAL.

VULTUR OCCIPITALIS, Burch.

En tigréen : *gouma.*

« N° 86. — *Gypaëte.*

« Trouvé à Adoua, en octobre 1839.»

La tête de ce rare oiseau a été peinte, de main de maître, sur le vivant et de grandeur naturelle, par M. Dillon. Ce n'est pas le seul dessin d'oiseaux qui existe de lui dans le portefeuille de l'expédition; mais c'est sans contredit le plus remarquable.

FALCONIDÈS.

BUSE A QUEUE ROUGE.

BUTEO AUGUR, Rupp., *Faun.* — Tab. XVII, fig. 1, 2.

En tigréen : *gueuddeu-gueuddè* ; en amaréen : *gueddé.*

« N° 33. — *Buse d'Adoua.* Très-commune dans tout le Tigré, sur les grands arbres, près des villes et des villages, au bord des ruisseaux.

« Nourriture : rats, grenouilles.

« Trouvée à Adoua.

« On prétend, et cela m'a été rapporté par un moine très-grave, que la perte de sang chez les femmes se guérit en s'asseyant sur la fiente de cette espèce de buse. »

Un dessin a été fait de la femelle par M. Vignaud; mais les deux sexes font partie de la collection.

AIGLE VERREAUX. — Pl. Ire.

AQUILA VERREAUXII, Lesson., *Cent. zool.*, 1830, pl. XXXVIII.
AQUILA VULTURINA, A. Smith.

En amaréen : *nesseur ouarkqa.*

Nous avons restitué à l'oiseau représenté dans notre planche Ire, le nom qui lui a été donné par l'honorable M. Lesson, parce que, indépendamment de notre affection pour Jules et Édouard Verreaux, à qui l'on doit la découverte de ce type spécifique, nous ne croyons pas encore à la vérité de l'identification que l'on a voulu faire de cet aigle avec le *cafre* de Levaillant, *falco vulturinus* (Daudin), *gypaetos cafer* (Temminck).

C'est une question scientifique qui, selon nous, a toute l'importance d'un procès, dont les pièces ont besoin de passer sous les yeux des ornithologistes; et l'on sait, nous l'avons déjà souvent déclaré, que nous ne reculerons jamais devant un pareil travail, quelque ingrat qu'il soit, aussi souvent que l'occasion s'en présentera; persuadé que nous sommes de rendre plus de services à la science, en éclaircissant, une bonne fois pour toutes, un point douteux, qu'en contribuant par

notre silence à accréditer une erreur dont le temps à la longue devrait toujours faire justice.

Jusqu'en 1830, le *cafre* de Levaillant, avec sa figure et sa description, a toujours été considéré comme une belle et une curieuse espèce d'oiseau de proie, des plus distinctes et des plus singulièrement caractérisées de toutes les autres espèces de cette famille, et a pris place dans la série sous le nom de *falco vulturnius* (Daudin), *gypaetos cafer* (Temminck); seulement on était étonné de l'excessive rareté de l'espèce, puisque, depuis Levaillant, aucun individu n'avait été reçu dans les nombreuses collections de l'Europe.

Voici la description qui accompagne la figure qu'il en a donnée dans son *Histoire naturelle des Oiseaux d'Afrique* :

« Le cafre, dit-il, est de la taille de l'aigle royal ou grand aigle. Il a le bec plus fort, les ongles courts et moins arqués. Les ailes ployées s'étendent dans cette espèce de huit pouces au delà du bout de la queue, dont la pointe est usée et élimée, parce que l'oiseau se retirant dans les rochers, et se posant plus souvent à terre que l'aigle, le frottement l'endommage un peu. Le tarse est couvert de plumes qui descendent jusque sur les doigts. La queue est arrondie, les plumes extérieures étant plus courtes.

« Tout le plumage du caffre est d'un noir mat, à l'exception de quelques reflets brunâtres dans les petites couvertures des ailes, vers les pennes de l'aile. L'œil, qui est très-grand, s'avance profondément dans l'orbite, et l'iris est d'un brun maron. Le bec est

bleuâtre à sa base, et jaunâtre dans toute la partie de sa courbure. Les ongles sont noirs, et les doigts d'un jaune terne. »

Enfin il ajoute : « On peut regarder cet oiseau comme une espèce intermédiaire formant la nuance entre les aigles et les vautours. Il ressemble plus aux derniers pour la forme de son bec, et par ses serres, qu'il a peu arquées et émoussées. »

Voilà donc une espèce parfaitement constatée, vue, décrite et rapportée par Levaillant, à qui, certes, on ne refusera pas les connaissances suffisantes pour saisir et établir les relations d'un genre avec un autre. Ce savant observateur rapproche son aigle du genre vautour, en le considérant comme intermédiaire entre les vautours et les aigles, et le place, par des motifs semblables et identiques, à côté du batteleur, *falco ecaudatus*.

Et, en effet, dans la figure qu'il en donne, il a le soin de représenter ces serres mousses et peu arquées, ces ailes dépassant de beaucoup la queue, et enfin ce bec dont l'aspect rappelle exactement celui des vautours, ou des vrais cathartes, c'est-à-dire renflé et comme subulé dans le sens de son épaisseur.

De là la dénomination qui, dès le principe, a été donnée et conservée depuis à cet oiseau de proie de *falco vulturinus*, par Daudin; *vulturine eagle*, par Shaw; *gypaetos cafer*, par Temminck; et enfin *aquila vulturina*, par le docteur A. Smith lui-même. Or, en histoire naturelle, les appellations caractéristiques ont un sens presque toujours précis; et il faut convenir

que celle-ci était exclusivement applicable au cafre, puisque, aux tarses emplumés si particuliers aux aigles, il réunissait la forme de bec et de serres spéciale aux vautours, et enfin qu'elle ne saurait s'appliquer convenablement à aucune autre espèce.

Tels étaient les errements de la science au sujet du cafre, lorsqu'en 1830 parut l'espèce que nous représentons : elle fit sensation, et M. Lesson, qui le premier l'a fait connaître, en publia la description suivante, accompagnée d'une bonne figure dans sa centurie zoologique :

« Le bec est bleuâtre plombé. La cire et les doigts sont jaunes, et les ongles bruns. Les plumes de la tête sont étroites, légèrement rigides, et le tour des yeux est nu : un noir lustre et foncé colore la tête, le cou, le haut du corps et toutes les parties inférieures. En un mot, cette espèce est d'un noir intense, que relève un blanc neigeux qui règne sur le dos, le croupion et les couvertures supérieures de la queue. Les ailes, dont les rémiges sont puissantes et recourbées, sont noires; mais les plumes scapulaires supérieures sont blanches, et les pennes primaires et bâtardes sont d'un gris roussâtre, que rayent en travers des stries de cette dernière couleur, à teinte beaucoup plus foncée. Les rectrices rigides et amples donnent à la queue une forme un peu arrondie, que l'extrémité des ailes n'atteint pas tout à fait; elles sont noires et rayées transversalement en dessous. Les plumes duveteuses, qui recouvrent les tarses jusqu'aux doigts, sont brunes. »

Nous n'avons rien à ajouter à cette minutieuse

description, qui est des plus exactes, sinon que l'individu décrit par M. Lesson n'avait pas encore complétement revêtu sa livrée de mâle adulte; car alors les plumes des tarses, comme les ongles, au lieu d'être brunes, sont d'un noir intense.

Puis ce savant indique les dimensions suivantes, qui sont également exactes, et que nous avons réduites en millimètres :

	Pieds.	Pouces.	Lignes.		Millim.
Longueur totale	2	6	6	ou	813
— du bec	»	2	6		68
— de l'aile	1	11	6		640 1/2
— de la queue	»	11	6		313 1/2
— du tarse	»	3	5		93
— du doigt du milieu	»	3	1		84
— Ongle	»	»	15		34
— du doigt externe	»	2	»		54
— Ongle	»	»	11		25
— du doigt interne	»	2	»		54
— Ongle	»	1	10		50
— du pouce	»	1	8		45
— Ongle	»	1	11		52

Voici, d'un autre côté, l'exacte et minutieuse description du même oiseau que nous a envoyée, d'après les deux individus adultes qui existent au musée des Pays-Bas, le conservateur de ce riche établissement scientifique, l'honorable M. Schlegel, dont l'obligeance ne sait point se lasser lorsqu'il s'agit des intérêts de la science :

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Ailes	2	»	»
Queue	»	11	3
Doigt du milieu sans l'ongle	»	2	11

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Pouce	»	1	10
Doigt interne	»	1	9
Doigt externe	»	2	»
Ongle du doigt interne mesuré en ligne droite	»	1	9
— du pouce	»	1	10
— du doigt externe	»	1	»
— — du milieu	»	1	4
Bec mesuré en ligne droite, depuis l'angle de la bouche jusqu'à sa pointe	»	2	5
— mesuré depuis la cire	»	1	3

« La cinquième rémige est la plus longue de toutes; la troisième et la quatrième sont un peu plus courtes; la deuxième égale la sixième, et est d'un pouce trois lignes plus courte que la cinquième; la première de cinq pouces trois quarts plus courte que la cinquième.

« Deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rémiges échancrées à la barbe externe; les première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième rétrécies à la barbe interne.

« OEil assez grand; cire un peu renflée par dessus; ligne supérieure du bec un peu en arc; bec fortement crochu, à bords latéraux évasés en un feston large, mais peu saillant; narines oblongues, presque perpendiculaires; cire et tour des yeux nus; région des freins garnie de plumes en soies roides; plumes de l'occiput pointues, mais non sensiblement prolongées; plumage d'un tissu serré; pieds emplumés de tous côtés jusqu'à la base des doigts; écailles des doigts en forme de petites plaques polygones; cinq grandes plaques à l'extrémité du pouce, quatre aux autres doigts.

« Croupion et dos jusqu'à la région interscapulaire,

et base des plumes de cette région d'un blanc pur. Toutes les autres parties du plumage d'un beau noir à reflets d'acier rembruni. Rémiges secondaires tirant au brun, et pourvues de bandes transversales peu apparentes, et un peu plus claires que la teinte du fond. Rémiges primaires à leur première moitié d'un brun foncé orné de bandes transversales claires, qui passent au blanchâtre sur les barbes internes de ces rémiges. »

Il y a certainement assez loin de cet aigle, ainsi décrit par MM. Lesson et Schlegel, à celui décrit et figuré par Levaillant, sous le nom de cafre.

Personne ne songeait à contester à notre espèce un droit de cité qui lui semblait si bien acquis dans la famille des aigles, lorsqu'en avril 1833, il fut donné connaissance à la Société zoologique de Londres d'une lettre écrite à M. Jarrell par l'honorable docteur A. Smith, à la date du 22 décembre 1832, du port Élisabeth, dans la baie d'Algoa, près du cap de Bonne-Espérance. Dans cette lettre, cet estimable voyageur, à qui le monde savant est redevable d'excellents travaux, et surtout des *Illustrations zoologiques du sud de l'Afrique*, annonce tout simplement qu'il considère *aquila Verreauxii* comme synonyme de *aq. vulturina*, et que cette double spécification provient de ce que chez presque tous les individus préparés, les ailes fermées, le blanc du dos se trouve entièrement recouvert et masqué par les ailes. Il ajoute que cette espèce, identifiée par lui avec le cafre, vit dans les rochers escarpés, et fait sa nourriture principale du daman du Cap, *hyerax capensis*.

Une telle opinion, partie de si haut et de si loin, émise par un voyageur encore sur les lieux, qui avait, sinon partagé à diverses reprises les périls et les fatigues des frères Verreaux, du moins été témoin de leurs aventureuses campagnes et de leurs chasses si fructueuses, dut faire impression dans l'Europe scientifique : aussi chacun, sans conteste, s'empressa-t-il en général d'y souscrire sans songer à s'enquérir si le démenti reposait sur des éléments de démonstration assez solides pour commander la conviction.

On eut grand tort : l'histoire naturelle ne saurait se passer de contrôle, à moins de se renier elle-même; et ce qu'on ne fit pas à cette époque, nous voulons aujourd'hui le tenter dans le multiple intérêt de Levaillant, de l'honorable M. Lesson qui aurait dû défendre son œuvre, des frères Verreaux et de la science. Nous n'éprouvons qu'un regret, c'est d'avoir à combattre sur ce terrain l'opinion d'un homme qui fait depuis longtemps autorité, et dont le nom est devenu classique en ornithologie : nous voulons parler du savant et respectable M. Temminck.

Voici, en effet, ce que pense à ce sujet cet auteur, d'après une lettre que nous recevons à l'instant du laborieux M. Schlegel, son élève et son digne émule; ce dernier, en nous affirmant de nouveau que « l'individu du cafre, qui a servi de modèle à Levaillant, n'existe pas dans la collection du musée des Pays-Bas, » ajoute :

« M. Temminck me dit même que Levaillant n'a pas rapporté cet oiseau de ses voyages, et que la figure

qu'il en a donnée dans les oiseaux d'Afrique a été faite de mémoire. Cela explique, selon lui, l'inexactitude des détails donnés par Levaillant sur cet oiseau qui, selon *notre avis*, n'est autre que l'aigle Verreaux. »

Nous respectons cette opinion; mais le fait qu'elle tend à accréditer contraste tellement avec les habitudes d'exactitude et de véracité de Levaillant, qu'il est encore permis de la discuter par déférence pour la réputation de ce voyageur malheureux.

Sans doute, certains rapports généraux de ressemblance ne manquent pas entre les descriptions de l'un et de l'autre oiseau, en mettant à part les figures. Ainsi, c'est la même taille, en partie le même plumage; le tarse est emplumé jusqu'à l'origine des doigts, chez les deux individus, moins cependant chez le cafre, d'après la figure de Levaillant, que chez l'aigle Verreaux.

Mais les points de dissemblance ne sont pas sans valeur : chez l'un, *A. Verreauxii*, le bout des ailes atteint à peine l'extrémité de la queue; chez l'autre, au contraire, *A. vulturina*, elles dépassent celle-ci de huit pouces ou deux cent dix-sept millimètres; chez le premier, les ongles sont crochus, acérés et préhensiles, comme chez tous les véritables aigles, et d'une dimension telle qu'elle va à vingt-trois lignes ou cinquante-deux millimètres pour celui du pouce : tandis que le second les a peu *arqués* et *émoussés*, comme chez les vautours; chez celui-ci, le bec est renflé et subulé latéralement, à la manière du bec des vautours et des cathartes;

chez celui-là, le bec est exactement celui des vrais aigles, seulement un peu plus haut; enfin *A. Verreauxii* a tout le dos, le croupion, les scapulaires et les couvertures supérieures de la queue d'un blanc de neige: ce que n'aurait certes pas manqué de faire remarquer Levaillant, d'une exactitude si consciencieuse.

N'était même la taille et la présence des plumes du tarse, on serait tenté de croire que la description du cafre de Levaillant se rapporte à un jeune ou à une variété d'âge ou de sexe de son batteleur, *F. ecaudatus;* car tous deux offrent, à peu de chose près, la même particularité dans l'extrême brièveté de leur queue. Aussi Levaillant, en décrivant celui-ci immédiatement après, tant en raison de ce caractère qu'en raison de celui tiré de ses serres, moins arquées que celles des aigles, a-t-il eu soin de dire: « C'est encore une de ces espèces ambiguës qui tiennent autant des vautours que de l'aigle, et qui doit occuper, *à côté du cafre*, une place entre les aigles et les vautours; » rapprochement qui ne se fût certes jamais présenté à son esprit si judicieux s'il avait eu sous les yeux l'aigle que nous figurons ici.

Il nous semble, jusqu'à présent, qu'il est difficile, en l'état des choses, de soutenir pertinemment que les deux descriptions concernent la même espèce d'oiseau.

Dirait-on, pour soutenir cette assimilation, que Levaillant n'a décrit qu'un jeune? Constatons d'abord, d'après lui-même, que ce jeune, en l'admettant tel, est une femelle. Or, la femelle adulte de *A. Verreauxii*

a exactement le même plumage que le mâle : c'est ce que nous a confirmé Édouard Verreaux, qui en a tué et étudié plusieurs, et ce que nous avons pu vérifier de nos yeux ; et, enfin, c'est ce qui résulte de l'inspection de notre planche, qui est faite, comme on le voit, d'après une magnifique femelle adulte ; toute la différence de l'une à l'autre résidant dans la taille plus forte chez la femelle que chez le mâle. De plus, telle n'est pas à beaucoup près la livrée des jeunes chez *A. Verreauxii* : ce que nous avons examiné dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui en possède deux, et dans la riche collection de M. le prince d'Essling, qui en a trois, tous rapportés par les frères Verreaux ; ce que confirme lui-même l'honorable docteur Smith, qui donne ainsi la description du jeune *A. Verreauxii* dans : *The south African quarteley journal*, avril 1834 :

« Tête, dos et côtés du cou d'un brun rouge clair tanné, tournant au marron pâle ; plumes humérales et interscapulaires, brun foncé, bordées d'un brun blanchâtre ; dos mêlé de noir brunâtre, de marron et de brun rougeâtre ; dessous du corps brun rouge de diverses nuances, avec le milieu des plumes noirâtre ou brun noir ; jambes d'un brun fauve. »

Ce qui nous paraît s'appliquer au premier âge.

Le jeune du Muséum, et l'un de ceux de M. le duc de Rivoli, tués tous deux par Jules Verreaux sur *Ris-Rivier,* sont de jeunes mâles probablement du second âge, de la taille de l'adulte, d'un brun uniforme, encadré pour chaque plume d'une bande plus claire ;

ayant le derrière de la tête, du dos et des cuisses, l'un blanc sale, écaillé de brun sur le contour de chaque plume du dos; l'autre d'un blanc sale uniforme et plus ou moins enfumé. Ce qui semblerait prouver que depuis le second jusqu'au dernier âge le blanc du dos est, dans divers degrés de pureté, l'état normal ou la tendance générale du plumage de cette partie, et qu'il est impossible de considérer les individus de l'*A. vulturina*, d'un noir uniforme, en supposant qu'il en existe, comme les jeunes de l'*A. Verreauxii*.

Enfin, en concédant que ce fût un jeune de notre espèce qu'eût décrit Levaillant, comment expliquer cette différence, en quelque sorte générique, résultant de la longueur des ailes qui dépassent la queue de huit pouces chez le sien, alors qu'elles en atteignent à peine l'extrémité chez le nôtre?

Sans parler des autres différences caractéristiques d'une valeur si grande, telles que la conformation du bec et des serres, se rapprochant beaucoup de ces parties chez les vautours, ainsi que l'usure de la queue, tous indices d'une manière de vivre fort éloignée de celle des aigles.

L'aigle Verreaux, tout au contraire, ainsi que nous l'a appris Édouard Verreaux, d'après ses notes et celles de son frère Jules, ne vivant que de rapines, étant essentiellement ravisseur, et ne se nourrissant que de damans, *hyrax Capensis* (ce qui est conforme aux données de M. le docteur Smith, qui n'a que le tort de l'appliquer au cafre), d'où le nom de *klip-daas wogel* que lui ont donné les colons du Cap, au dire d'Édouard

Verreaux, ou *aigle des damans*, et celui de *dassie-vanger* et de *berghaan*, au dire du docteur Smith, et ne se repaissant jamais de charogne ou d'animaux morts, comme le font les vautours auxquels, par cette raison, les mêmes colons ont donné le nom de *stront-vogel* (oiseau de fiente) et de *aas-vogel* (oiseau de charogne).

Il ne peut donc en aucune façon y avoir identité entre le cafre et l'aigle Verreaux.

Maintenant, comment a-t-il pu se faire qu'entre deux ordres de faits, les uns douteux, puisqu'ils ne résultent que d'un texte toujours contestable, et d'un dessin dont l'original, s'il a existé en nature, n'existe plus, les autres certains, puisque les preuves en sont pour ainsi dire vivantes, et se trouvent entre les mains de tous les ornithologistes, on soit tombé tacitement d'accord pour donner créance et force de vérité aux premiers préférablement aux seconds? C'est ce que nous ne saurions nous expliquer que par la précipitation que l'on apporte en général aux travaux d'histoire naturelle; précipitation telle que tout contrôle disparaît comme toute discussion s'efface, et que ces deux freins salutaires venant à manquer, un champ sans limite reste ouvert aux assertions et aux hypothèses les plus hasardées.

C'est ainsi que, dans l'impossibilité où l'on s'est trouvé de contester la réalité de l'existence de l'aigle Verreaux, en même temps que de prouver par des faits la non-existence du cafre, on a mieux aimé torturer Levaillant qui a commis si peu d'erreurs, qui a tou-

jours professé une bonne foi si grande, montré une sagacité et un coup d'œil si sûrs pour la distinction des espèces et leurs rapports génériques, et rectifiant d'autorité ce qu'il a dit, parce qu'il l'avait vu, soutenir que le cafre décrit par lui n'est autre que l'aigle Verreaux! sans s'apercevoir qu'en agissant de la sorte contre toutes les règles de la logique et tous les préceptes du raisonnement, outre que l'on imputait à Levaillant une faute lourde impliquant tout à la fois sa véracité comme voyageur et sa réputation comme ornithologiste, on dépossédait en même temps de ce qui était sa propriété, c'est-à-dire de l'honneur d'attacher son nom à l'une de ses plus belles découvertes, un jeune et zélé voyageur qui méritait moins de sévérité et plus de justice.

Nous craignons d'une part que l'hypothèse du savant M. Temminck ne soit une supposition toute gratuite que contredisent les habitudes et les antécédents de Levaillant. D'une autre part, nous croyons que M. le docteur Smith n'a pas assez réfléchi à l'assimilation qu'il a voulu faire, qui nous paraît plus que douteuse, ni à sa critique de la spécification de l'honorable M. Lesson, qui nous paraît au contraire parfaitement fondée. L'estime que nous professons pour l'ornithologiste hollandais comme pour l'ornithologiste anglais, nous fait espérer que leur sentence ne sera pas irrévocable, et nous en appelons à eux-mêmes.

Une dernière objection à ces critiques se présente, c'est que ce n'est pas au Cap proprement dit que Levaillant annonce avoir rencontré le cafre; « c'est dans

le voisinage et au centre de la Cafrerie, où, ajoute-t-il, il est même assez rare. Je n'ai vu, continue-t-il, en tout que cinq individus de cette espèce, dans le nombre desquels il ne m'a été possible d'en tuer que deux *qui vinrent se précipiter sur les débris* d'un buffle que j'avais fait jeter à l'écart pour les attirer. » (Ce qui, soit dit en passant, nous a l'air bien affirmatif et surtout bien caractéristique pour de simples souvenirs.) Tandis que c'est au Cap même qu'Édouard et Jules Verreaux ont toujours rencontré *Aq. Verreauxii ;* c'est au Cap même que le docteur Smith a toujours rencontré les individus de ce plumage qu'il assimile si volontiers à *A. vulturina*, et que ni l'un ni l'autre de ces derniers et modernes voyageurs n'a rencontré dans cette localité d'individus à l'état de plumage du cafre.

D'où la conclusion qu'il s'agit de deux espèces distinctes : l'une, si elle existe, très-rare en Cafrerie, puisqu'on ne l'en a pas, que nous sachions, rapportée depuis Levaillant, encore plus rare au Cap, puisqu'on ne l'y a jamais trouvée ; l'autre au contraire assez commune au Cap d'où on l'en rapporte fréquemment et n'ayant jamais encore été vue en Cafrerie.

Les termes de la question, posés comme nous venons de le faire, ne comportent pas deux solutions. Tout se borne à tenir pour exactes et comme bonnes, jusqu'à preuve contraire, la description et la figure du cafre données par Levaillant, et par conséquent à l'admettre dans la nomenclature des aigles, comme espèce à part, indépendante de l'aigle Verreaux que l'on doit désormais considérer également comme une

autre espèce distincte. Mais en aucun cas la dénomination spécifique si différentielle et si caractéristique de *Vulturina* ne saurait rester plus longtemps à une espèce d'aigle qui n'a aucun des caractères physiques ou de mœurs des vautours.

Ajoutons que plus de dix exemplaires sont passés entre les mains des frères Verreaux pendant leur séjour au Cap, ce qui n'indique pas que l'espèce y soit bien rare, et qu'ils l'ont presque constamment rencontrée dans un rayon de cent lieues seulement du Cap, et principalement dans les hautes montagnes ou contreforts qui s'étendent de la montagne de la Table à la pointe australe du Cap. Or nous doutons beaucoup que si c'était du même oiseau qu'eût parlé Levaillant, il ne l'eût point vu plus de cinq fois ni pris plus d'une.

En dehors de ces considérations générales, déjà trop longues, qui s'appliquent à l'espèce, ce qui ajoute un intérêt tout particulier à l'individu que nous représentons, c'est la localité dont il provient. Il vient en effet d'Abyssinie, où il a été tué, par Quartin-Dillon, dans le pays d'Adoa sur la montagne d'Abbagarina, le 3 juillet 1841. Cet infortuné voyageur l'avait nommé dans ses notes aigle noir a dos blanc (femelle), et en avait fait faire la peinture sur les lieux par N. A. Vignaud, peintre de l'expédition, dont le talent méritait également un meilleur sort. Ce naturaliste lui a assigné sur le vivant la dimension suivante : vingt-sept pouces neuf lignes ou soixante-quinze centimètres, et il ajoute qu'il se nomme *nesere* dans tout le pays de Hama et de Tigré.

M. le commandant Lefebvre nous apprend enfin que

notre oiseau ne vole pas très-haut; qu'il rase en volant l'escarpement des montagnes sur le versant oriental desquelles il se trouve; qu'il perche dans les vallées, et que l'individu représenté a été vu sur un arbre, près d'un marais; ce qui semblerait confirmer l'une des observations des frères Verreaux, que cet aigle, sans vivre essentiellement de pêche, y aurait cependant quelquefois recours pour lutter contre la faim.

AIGLE BLANCHATRE.

AQUILA ALBICANS, Rupp., *Faun.*, tab. XIII, fig. 1.

« N° 76. — *Aigle*. Trouvé à Adoua. »

SPIZAËTE HUPPARD.

SPIZAETUS OCCIPITALIS, Daud., G. R. Gray.

« N° 91. — *Aigle autour occipital* (genre morphnée-huppard de Levaillant), femelle. Perche très-rarement, s'abat sur sa proie avec rapidité, fait sa nourriture de rats, de grenouilles et de serpents; assez commun.

« Trouvé à Adoua. »

On voit d'après cette notice que, comme il arrive à certaines espèces d'oiseaux de proie, celui-ci conforme sa nourriture aux lieux où il se trouve. Ainsi, en Cafrerie, au dire de Levaillant, il chasse le menu gibier, tel que les lièvres, les canards et les perdrix; en Abyssinie, au contraire, il se jette sur les batraciens et les ophidiens; c'est à peine s'il daigne prendre quelques petits rongeurs.

PYGARGUE VOCIFER.

HALIÆTUS VOCIFER, Daud., Cuvier.

« N° 299. — *Aigle noir*. A col et tête blancs, ventre et poitrine roux ferrugineux ; tarses non empennés ; cire jaune.

« Du Dembéa ; un seul échantillon (mâle). »

LE BATELEUR (JEUNE AGE). — PL. II.

HELOTARSUS ECAUDATUS, Shaw., G. R. Gray.

Nous figurons cet oiseau bien connu depuis Levaillant, et qui se trouve dans toutes les collections, à cause de sa livrée tout exceptionnelle et en dehors de celle des différents âges décrits de cette espèce. Quoique presque tous les indices se réunissent pour faire de notre individu un jeune, le développement de la huppe, en forme de couronne, qui entoure le sommet et le côté de la tête nous ferait presque supposer que ce pourrait être une femelle adulte.

Cette circonstance, jointe à celle de la localité, suffit et de reste, ce nous semble, pour y donner de l'intérêt, surtout si l'on réfléchit que, quoique trouvé sur la partie du Nil Blanc qui traverse le Kordofan, on est dans l'habitude de confondre sous la dénomination d'Abyssinie ce pays avec l'Abyssinie proprement dite, à laquelle il est contigu.

Cet oiseau, en effet, étranger à l'expédition du lieutenant Lefebvre, a été envoyé en juin 1843, sous le n° 174, au Muséum d'histoire naturelle de Paris, par

M. d'Arnaud, voyageur qui explore depuis plusieurs années le cours du Nil Blanc.

Description. — En dessus d'un brun foncé, avec l'extrémité de chaque plume lisérée de brun fauve; tête, huppe et dessus du corps brun fauve, avec l'extrémité de chaque plume lisérée de blanc sale, ce qui offre à l'œil un maillé ou ponctué des plus réguliers; les primaires sont d'un brun noirâtre, et les secondaires, ainsi que les grandes couvertures des ailes, d'un brun bronzé; cire bleuâtre, pattes et bec d'une couleur de corne jaunâtre; crochet du bec et serres noirs; la troisième rémige la plus longue; tarses et pattes fortement écussonnés; les doigts externe et interne, ainsi que le pouce, recouverts de trois écailles rétractiles et le doigt médian de quatre.

DIMENSIONS.

Longueur totale du bec à la queue	580 mill.
— au bout de l'aile	620
Excédant de l'aile sur la queue	50
— du tarse	60
— du doigt médian avec la serre	110
La serre du doigt interne la plus longue ayant en ligne courbe	35
Longueur du bec à partir de la cire, en ligne droite	27

FAUCON BIARMIQUE.

FALCO BIARMICUS, Temm.

« N° 98. — *Faucon* trouvé au Taggadé, au Ouodgerate et à Adoua. »

CRÉCERELLE VULGAIRE.

TINNUNCULUS ALAUDARIUS, Briss., G. R. Gray.

« N° 92. — *Crécerelle*, toute pareille à celle de France.

« Envoyé un échantillon en décembre 1839. »

MILAN ROYAL.

MILVUS REGALIS, Brisson.

En amaréen : *tchelâte*; en tigréen : *lito*.

« N° 26. — *Milan*. On a beaucoup parlé de la voracité et de l'audace des oiseaux de proie en Afrique, et surtout en Égypte : ils n'en ont pas moins ici, et j'en ai plusieurs exemples dans les deux pays.

« Au Caire, je vis un jour, à la porte de M. Linant, un milan enlever brusquement des mains d'une femme arabe un morceau de pain couvert de fromage, au moment où elle le portait à sa bouche.

« Au Chiré (en Abyssinie), un autre enleva, sous le nez de mon chien qui les gardait et s'élança en aboyant après lui, les débris d'un mouton que l'on venait de tuer.

« Maintes fois ils le firent aussi sous les yeux de mes gens.

« Mais le plus fort de tout est ce qui eut lieu à Adoua, le 4 juin 1841. Leusoua, mon petit préparateur noir, finissait de préparer, assis à terre dans ma cour, un pigeon dont il avait enlevé le corps la veille; il n'y avait plus de chair qu'à la tête. Au moment où il allait

la retourner et tenait cette peau dans ses mains, un milan fondit sur lui, lui griffa les doigts, et, saisissant la tête, se sauva avec, tandis que le surplus de la peau restait aux mains du pauvre enfant consterné et furieux ; peu d'instants après, il revint à la charge et vola des poivres rouges qui séchaient au soleil, sans craindre le moins du monde d'être puni de sa témérité.

« Ils planent sur les villes, les villages et les camps en aussi grand nombre que la poule de Pharaon (percnoptère) au Caire, et le vautour de Dhalac et de Masaoua ; quelquefois ils se rassemblent en grand nombre. A Addonfito, j'en ai vu plus de quatre mille planer ensemble au-dessus de grands *daros* voisins de l'église. »

MILAN NOIR.

MILVUS ATER, Linn.

« *Milan* (variété du Sémiène, Maye-Thalo). »

C'est ainsi que le docteur Petit qualifiait cette espèce qu'il voyait différer du milan ordinaire.

Un fort beau dessin de la tête, de grandeur naturelle, accompagne cette annotation.

BLAC.

ELANUS MELANOPTERUS, Daud., Leach.

« N° 222. — *Autour blanc*. Plane continuellement, va par paire, se repose rarement et va souvent seul au-dessus des villages.

« Trouvé à Aversemaka, 11 septembre 1840 ; vu plusieurs au plateau du Chiré. »

ÉPERVIER CHANTEUR.

MELIERAX MUSICUS, Daud., G. R. Gray.

« N° 56. — *Autour strié de gris blanc.* »

BUSARD SOUBUSE.

CIRCUS CYANEUS, Linn., G. R. Gray.

« N° 109. — *Épervier blanc et gris.* A Aversemaka ; pris en revenant du Chiré, en août 1839. Je l'y retrouvai en 1840, assez commun, toujours isolé sur le plateau et se perchant sur les kolquals, etc.; et aussi à Adoua, en juin 1841, où M. Vignaud l'a dessiné. Ainsi il existe partout, car je l'ai vu aussi du Béguémédeur dans la collection de MM. Joseph et de Montuori. »

Le dessin, fait par M. Vignaud à demi-nature, et l'inspection de la dépouille envoyée dans la collection ne laissant aucun doute sur la détermination de l'espèce, nous croyons inutile d'en donner la description.

SERPENTAIRE MESSAGER.

SERPENTARIUS REPTILIVORUS, Daud.

En tigréen : *férasse saïtane*; en amaréen : *ferasse chétane.*

« N° 123. — Le *secrétaire* ou *messager*. Lorsque je l'ai tué, il mangeait des lézards, qu'il cherchait en marchant le corps et le col tendus sur une ligne horizontale perpendiculaire aux jambes.

« Trouvé à Adoua, le 15 mars 1840.

« Martins, pendant un séjour de cinq ans, n'en a trouvé que deux, dont un incomplet et sans queue

que lui avait donné M. d'Arnaud Dabbadie, au Godjam, et dans le ventre duquel était un serpent long de quatre coudées. Il paraît qu'au moment où cet oiseau avait été pris il venait d'avaler ce reptile, dont la queue, s'agitant encore hors de son bec, l'étourdissait quand il voulait s'envoler. Cette circonstance causa sa mort : il fut tué par le gros bout de la lance d'un cavalier qui sortait ivre d'un banquet.

« Martins le croyait nouveau; il est très-rare. »

La lettre de Petit qui accompagnait l'envoi de cet oiseau, datée d'Adoua, du 10 mai 1840, renferme à son sujet la notice suivante :

« Dans les vingt-sept espèces, tout à fait nouvelles pour moi jusqu'ici, que je vous envoie, vous remarquerez le nº 123, très-rare en Abyssinie, et surtout près d'Adoua : c'est le *férasse saïtane* (cheval du diable), dont Salt n'a fait qu'indiquer le nom, sans pouvoir le classer, car il se borne à commenter la description de Jérôme Lobo, *trop vague*, dit-il, *pour permettre de déterminer l'espèce et le genre de l'oiseau*, qu'il rapporte cependant au genre héron, et qu'il indique comme habitant les pays marécageux; tandis que le *férasse saïtane*, ou secrétaire, appartient à un autre genre et a d'autres habitudes. Bruce n'en parle pas dans son volume d'histoire naturelle. »

Nous pensons que le chasseur de M. Ruppell, Martins, n'avait pas tout à fait tort, et qu'instinctivement il se rapproche de l'opinion de M. Ogilby, à laquelle cependant nous ne pouvons nous ranger.

On sait que l'honorable M. Ogilby a établi dans le

genre serpentaire plusieurs espèces qui reposent chacune sur différents modes de disposition des plumes de la huppe.

Or, parmi ces espèces, celle dont se rapprocherait le plus l'individu rapporté par le docteur Petit, est celle que M. Ogilby a nommée (*Proceedings. Z. S.*, 1835, p. 105) *serpentarius gambiensis.*

Le caractère sur lequel a insisté ce naturaliste pour établir sa spécification distincte du messager de la Gambie d'avec celui du Cap, se retrouve en effet sur celui de Petit, comme sur tous ceux envoyés également au Muséum par M. d'Arnaud, des bords du Nil Blanc ou du Kordofan.

Ici ces plumes sont implantées de chaque côté des pariétaux et de la partie postérieure du cou, de manière que, s'écartant à la volonté de l'animal, à droite et à gauche, elles forment une espèce d'éventail renverse, encadrant cette région du cou jusqu'à plus de moitié de sa longueur; tandis que la plupart des individus rapportés exclusivement du cap de Bonne-Espérance ou du sud de l'Afrique ont ces mêmes plumes placées fort différemment. Ce n'est plus une huppe qu'elles composent, mais une espèce de crinière simple, en prolongement de la nuque, dont chaque plume, implantée selon le système général de ptilose, se trouve exactement superposée l'une à l'autre d'une manière graduée, et disposée dans la partie médiane du derrière du cou. En un mot, là où cette espèce de crinière est double elle est ici simple. Mais nous nous empressons d'ajouter que ce caractère, si c'en est un, si constant

pour les individus de Gambie et d'Abyssinie, ne leur est pourtant pas exclusif; car il se retrouve assez fréquemment chez quelques individus du Cap. Le Muséum de Paris en possède deux exemples qui lui viennent de notre ami Ed. Verreaux.

OISEAUX DE PROIE NOCTURNES.

STRIGIDÉS.

GRAND-DUC DE DILLON. — Pl. III.

BUBO DILLONII; Flor. Prévost et O. Des Murs.

C'est à la mémoire de Quartin Dillon que nous dédions cet oiseau, qui nous paraît constituer une espèce nouvelle, afin qu'il reste au moins quelque trace de son passage dans la science à laquelle il était tout dévoué.

Plumes du sommet de la tête et aigrettes noires maillées de fauve; corps en dessus brun noirâtre maillé irrégulièrement de fauve blanchâtre, chaque plume portant sur son fond brun et de chaque côté de sa tige deux taches ovalaires de cette dernière couleur, les deux taches placées sur le côté extérieur des scapulaires deviennent blanches et beaucoup plus larges; les petites et les grandes couvertures de l'aile sont brunes grivelées de blanc ainsi que la région orbitaire, le menton et la gorge où cette couleur a un éclat de neige que fait ressortir une large bande noire qui l'encadre

sur la poitrine ; celle-ci est noire maillée de fauve, les grandes rémiges et les rectrices brunes barrées de fauve ; l'abdomen est brun noirâtre, maillé régulièrement de blanc ; flancs et pattes fauves ; celles-ci recouvertes d'un abondant duvet jusqu'à l'origine des serres qui sont acérées et, comme le bec, couleur de corne bleuâtre ; yeux jaune foncé.

Longueur totale	47 cent.
— du tarse	7

La troisième rémige est la plus longue chez cette espèce, comme chez le plus grand nombre des oiseaux de nuit, la tranche extérieure des barbes de la première rémige est hérissée en forme de scie et privée des petits crochets qui font l'adhérence ordinaire de cette partie de ptilose chez tous les autres oiseaux. Cela a lieu sur toute la longueur de la plume, ne se reproduit à la seconde rémige qu'à la naissance de son échancrure, est à peine sensible à l'extrémité de la troisième, et disparaît complétement sur les autres rémiges qui sont à l'état normal.

La notice du journal de nos voyageurs le nomme duc et le dit mâle ; il a été tué au Ouodgerate et envoyé en février 1844.

Vignaud l'a peint d'après nature.

HIBOU CENDRILLARD. — Pl. IV.

OTUS CINERACEUS, Guérin Mén.

En amaréen : *gouggouit* ; en tigréen : *gouggoua*.

Ce hibou a été décrit sous le nom que nous lui conservons, mais comme *bubo* dans la *Rev. zool.* de 1843,

p. 321, par notre savant collègue M. Guérin Méneville, d'après une dépouille de cet oiseau provenant du voyage en Abyssinie de MM. Ferret et Galinier.

Ce n'est pas sans raison que ce naturaliste a ajouté à la suite de sa diagnose latine, que cette espèce « rappelait assez par sa coloration, mais dans une proportion beaucoup moindre, le *hibou lacté* de M. Temminck (pl. coloriées), comme lui habitant de l'Afrique, mais de l'Afrique occidentale. »

Il a en effet la tête, les aigrettes, la région oculaire, le menton et tout le dessus du corps d'un brun grisâtre, vermiculé de fauve; son masque est blanc seulement à l'angle interne de l'œil, chaque plume terminée de noir; menton et gorge blancs; dessous du corps et pattes d'un blanc fauve, finement et régulièrement strié de brun; pattes emplumées jusqu'aux ongles, mais recouvertes de plumes lisses et unies, et non pas velues, comme dans l'espèce précédente, rémiges brun clair zonées de larges bandes de brun plus foncé, et lisérées extérieurement par intervalle de blanc, rectrices brun clair coupé par quatre larges bandes de brun plus foncé; bec et ongles couleur de corne bleuâtre; iris d'un noir bleuâtre, la troisième rémige la plus longue.

Le même caractère dans la ptilose des rémiges, que nous venons de signaler en décrivant notre duc de Dillon, se remarque aussi sur ce hibou d'une manière identique.

Longueur du bec à la queue	....	425 mill.
— du tarse	....	65

Cet oiseau est figuré demi-nature dans l'atlas de nos voyageurs, peint par M. Vignaud, sous le titre de hibou femelle.

Les notes manuscrites portent : qu'il a été rencontré à Adoua, en août 1839 et juillet 1841 ; à Gondar, en février et mars 1840, et à Chiré en septembre de la même année.

Il vit solitaire. « On lui attribue, écrit le docteur Petit, comme chez nous, la connaissance de la mort, qu'il annonce par son cri ainsi qu'on le dit de notre effraie (*Strix flammea*). »

SCOPS.

SCOPS ALDROVANDI, Ray.

Gouggoua des habitants.

« N° 255. — *Scops;* trouvé isolé sur un arbre, au bord du Mareb.

« Assez commun dans cette localité, au bord de l'eau, sur les arbres. »

PASSEREAUX ANISODACTYLES.

CAPRIMULGIDÉS.

ENGOULEVENT ORDINAIRE.

CAPRIMULGUS EUROPEUS, Linn.

« N° 277. — *Engoulevent*. Un premier trouvé en juin 1841, à terre, dans un bois, à Mayeverazio; un

deuxième tué à coups de bâton par nos hommes, en juillet suivant, près d'Adoua où il est rare. Enfin retrouvé en septembre et octobre 1842, par paires à chaque ruisseau des ravins du Ouodgerate. »

HIRUNDINIDÉS.

MARTINET A GORGE BLANCHE.

APUS MELBA, Lath.

« N° 181. — *Hirondelle*. Trouvée à Adoua en juillet 1840. »

Dessin de Petit.

HIRONDELLE DU CAP ou ROUSSELINE.

HIRUNDO CAPENSIS, Linn.

« N° 179. — *Hirondelle*. Trouvée au même lieu. »

HIRONDELLE D'ABYSSINIE.

HIRUNDO ABYSSINICA, Guér. Mén., *Rev. zool.*, 1843, p. 322.

« N° 87. — *Hirondelle*. Vue au sommet des monts Cheullenda, en allant avec Dillon, au mois de septembre ou d'octobre 1839. Je n'en ai pas retrouvé en y remontant, en avril 1840.

« Se trouve au contraire très-abondante à Tchelatchekenné, au Sémiène (à Kebtia), et à Adoua, à Maye-Thalo et au plateau d'Addahansé.

« Son brun rouge de la tête et du croupion paraît rouge minium au vol. »

Cette jolie hirondelle figurée depuis peu par M. le docteur Ed. Ruppell (*Syst. neb. der Vogel N. O. Afr.*, tab. VI), se rapproche beaucoup de l'hirondelle du Cap, ainsi que le remarque M. Guérin Méneville, mais est beaucoup plus petite.

Elle est en dessus d'un noir à reflet bleuâtre très-prononcé; les rémiges et les rectrices sont d'un noir mat; mais ces dernières ont vers la moitié de leur largeur une large tache ovalaire blanche sur leurs barbes intérieures. Toute la tête, y comprises la face et la nuque, ainsi que le croupion, sont d'un beau roux clair; le dessous du corps, à partir du menton jusqu'aux couvertures inférieures de la queue, qui sont blanches, est d'un blanc sale régulièrement marqué de stries longitudinales noires, beaucoup plus abondantes et plus courtes à la gorge, plus rares et plus allongées sous le ventre. Les deux rectrices extérieures sont plus longues que les autres et dépassent les ailes de près de 4 millimètres.

Longueur totale.. 15 cent.

HIRONDELLE A FRONT ROUX.

HIRUNDO RUFIFRONS, Vieill.

« N° 32. — *Hirondelle de maisons*. Variété trouvée à Adoua, en juillet 1840. »

Dessin de Petit.

HIRONDELLE A CROUPION NOIR.

HIRUNDO MELANOCRISSUS, Rupp., *Syst.*, pl. V.

« N° 88. — *Hirondelle*. Autre espèce vue au même

endroit et non retrouvée depuis, mais trouvée en août 1840 au Chiré, où elle est très-commune, et où je l'ai prise en grande quantité près de notre maison.

« Abondante pendant les pluies jusqu'en novembre et décembre, elle disparut en février et mars 1841. »

HIRONDELLE DE MARAIS.

HIRUNDO PALUDICOLA, Vieill.

« N° 31. — *Hirondelle de rivage*. Très-commune sur le bord des rivières; trouvée à Adoua, rivière Assem, en avril et juillet 1840. »

CORACIADÉS.

ROLLIER D'ABYSSINIE.

CORACIAS ABYSSINICA, Gmel.

En tigréen : *ouaddé-guimmèle*.

« N° 120. — *Geai bleu* (*rollier.*) Trouvé en février 1840 à Taisan-Taggadé (Ouolkaïte.)

« Ce qui veut dire *le fils des nuages*, parce qu'ils volent généralement en grand nombre comme les nuages. »

Le dessin de Petit, qui accompagne la description qui précède, lui donne le bord des paupières rouge vermillon.

Tout le monde connaît la belle et heureuse restitution que la science doit à notre honorable collègue, M. le docteur Pucheran, du rollier d'Angole de Buffon, (*coracias caudata*, *L.*) si obstinément considéré de-

puis Levaillant comme une espèce fabriquée de la moitié antérieure du *C. bengalensis* entée sur la moitié postérieure de notre espèce *C. abyssinica*, ainsi que le mémoire qui contient la démonstration si complète de cette erreur, inséré dans la *Revue zoologique* d'octobre 1845.

ROLLE VIOLET.

EURYSTOMUS AFRA, Lath.; G. R. Gray.

« N° 266-291. — *Rollier*. Trouvé en mars 1841, dans le Hansé, et en juin de la même année sur les bords du Taggazé. »

Le dessin de M. Vignaud lui donne l'iris blanc.

L'adulte de cette espèce, qui jusqu'à présent ne s'était rencontré qu'en Sénégambie, manquait au Muséum de Paris.

ALCÉDINIDÉS.

MARTIN-PÊCHEUR PIE.

ALCEDO RUDIS, Gmel.

En tigréen : *belaha-hase*.

« N° 18. — *Martin-pêcheur gris blanc*. Longueur, 10 cent., iris brun foncé.

« Trouvé à Adoua, 22 juillet 1839, ainsi qu'au Wadgerese. Très-nombreux, par paires, le long de la rivière d'Assem, vole à quelques pieds au-dessus de l'eau, se pose fréquemment sur les petits sycomores de la rive ou à terre. »

MARTIN-PÊCHEUR AZURÉ.

ALCEDO CYANO-STIGMATA, Rupp., *Faun.*, tab. XXIII, fig. 2.

« N° 19. — *Martin-pêcheur azuré*. Petite espèce. Bec et pattes couleur minium.

« Un premier échantillon trouvé sur la rivière d'Assem, à Adoua, le 25 juillet 1839, un deuxième tué sur la rivière de Maye Gouagoua, le 7 avril 1840.

« A tout à fait le vol et les habitudes du nôtre ; fréquente le bord des ruisseaux. »

On voit que la seule différence importante de cette description avec celle de M. Ruppell réside dans le bec qu'il a fait noir, tandis qu'il est peint et indiqué par le docteur Petit comme étant *rouge minium*.

Nous devons pourtant ajouter que cette différence ne saurait être regardée, chez les martins-pêcheurs, ni comme spécifique ni comme constitutive de la moindre variété spécifique.

Cette variété existe en effet dans presque toutes les espèces de cette famille dont le caractère normal pour le bec est d'être rouge, et résulte uniquement de l'âge ; les jeunes de l'année l'ont en général noir.

MARTIN-PÊCHEUR A POITRINE BLEUE.

ALCEDO CYANOPECTORALIS.

« N° 163. — *Martin-pêcheur*. Trouvé au Taccazé par Dillon, le 12 juin 1840. »

MARTIN-PÊCHEUR POURPRE.

ALCEDO PURPUREA, Gmel.

« N° 203.—*Martin-pêcheur*, quatrième espèce. Longueur, 4° 1/4; bec 1°; queue 1°. Trouvé et dessiné par Dillon le 17 août 1840, à Avarademmaho. »

MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ.

ALCEDO CRISTATA, Gmel.

« N° 247. — *Martin-pêcheur bleu à bec noir*. Variété différant seulement des individus de cette espèce par le bec, qui est noir au lieu d'être rouge.

« Trouvé sur le bord d'un ruisseau, dans le Hansé, en octobre 1840, et sur la rivière d'Adoua en juin 1841.

« Revu depuis un autre échantillon dans la collection de MM. Joseph et Montuori du Béguémedeur. »

MÉROPIDÉS.

GUÊPIER COMMUN.

MEROPS APIASTER, Linn.

En tigréen : *belaha-nehebi*; mot à mot *mange-miel*.

« N° 57-302. — *Guêpier grande espèce*. Trouvé à Adoua, vu au Chiré, à Abbagarima en septembre 1841, et à Tchéleucote.

« Ne se pose jamais; va par bandes, en l'air et très-haut. »

Le mâle et la femelle sont peints par M. Vignaud.

GUÊPIER MINULE.

MEROPS ERYTHROPTERUS, Gmel.

MEROPS MINUTA, Vieill.

Il porte en tigréen le même nom que les précédents.

« N° 43. — *Guêpier petite espèce.* Trouvé à Adoua et ailleurs; très-commun au bord de l'eau, sur les petits sycomores; par bandes de six à huit. »

GUÊPIER A GORGE BLEUE.

MEROPS VIRIDISSIMUS, Svains.

A été envoyé depuis peu du Nil Blanc au Muséum d'histoire naturelle de Paris, par M. d'Arnaud, qui a également envoyé les deux espèces suivantes du même pays :

GUÊPIER A TÊTE BLEUE.

MEROPS NUBICUS, Gmel.

GUÊPIER DE CUVIER.

MEROPS CUVIERII.

GUÊPIER DE LEFEBVRE. — PL. V.

MEROPS LEFEBVRII, Nob.

Nous dédions, au nom de la science, cette jolie espèce, que nous croyons nouvelle, au digne commandant Lefebvre, comme un témoignage de gratitude pour l'assistance qu'il a si courageusement donnée à nos malheureux voyageurs, qu'il n'a pas dépendu de lui de rendre à leur pays, et aussi pour la persévérance qu'il a mise à obtenir l'appui du gouvernement pour la pu-

blication des résultats de leurs recherches faites en commun.

Ce guêpier a le front et la moitié antérieure de la tête, les sourcils d'un beau bleu indigo ; un collier de la même couleur entoure le bas de la gorge qui est ainsi que le menton d'un jaune jonquille très-vif; le derrière de la tête et du cou, le dos, les épaules, les ailes et les deux rectrices médianes sont d'un vert brillant tournant au bleu à l'extrémité des grandes couvertures alaires; les rémiges secondaires et les rectrices latérales sont d'un fauve isabelle dans leur première moitié, et noires dans leur dernière; le noir de celles-ci dont l'extrémité est blanche se trouve finement liséré du même vert que celui du dos; un pinceau de plumes noires règne depuis l'angle interne de l'œil jusqu'au méat auditif, où il se trouve séparé de l'extrémité du collier par une tache blanche, le haut de l'estomac au long de ce collier est d'un marron foncé, tout le reste du dessous du corps est fauve à reflets vert jaunâtre, le bec est noir, les pattes sont d'un rouge carminé sale et l'iris rouge sanguin.

Longueur totale	....	20 cent.
— du bec	....	2 1/2
— de la queue	....	8

La queue est légèrement échancrée; cette échancrure est de 1 centimètre, mais les deux rectrices médianes la dépassent de la même quantité pour regagner le niveau, ou pour mieux dire, la longueur des rectrices externes.

Cet oiseau, comme on le voit, n'est pas sans avoir

quelques rapports de ressemblance avec le guêpier minule; ainsi à part la tête, la gorge et le cou, il y a identité complète de plumage dans tout le reste du corps; mais il en diffère en ce que celui-ci manque de blanc au front et à la tête, son sourcil et son collier n'ayant à ces parties qu'une très-faible trace de cette couleur, en ce qu'il manque également de bleu aux grandes couvertures alaires, de vert et de blanc à ses rectrices latérales, et enfin des deux taches blanches qui relient le collier à la tache noire de la joue.

Aussi, si le *minule* n'était aussi connu, serait-on tenté au premier aspect de considérer notre individu comme le véritable mâle de cette espèce, dont le sépare au surplus une différence plus grande de taille, le minule n'ayant que 16 centimètres de longueur totale.

Il se rapproche également beaucoup du M. *Lafresnayi*, Guérin Men. (*Rev. zool.,* 1843, p. 312); mais il a de plus le bleu du front et le plastron roux foncé de l'estomac.

Le docteur Petit a nommé ce guêpier, dans la note n° 195 qui accompagne son dessin, *grand guêpier à collier d'azur*. Il porte en Abyssinie le même nom de *mange-miel* que le guêpier commun. Il a été trouvé au Chiré, à Aversemmaka et Tchelatchekenné en août 1840; un seul individu parfaitement conservé est arrivé au Muséum où il figure dans la collection : c'est d'après cet individu qu'a été fait notre dessin.

UPUPIDÉS.

HUPPE D'AFRIQUE.

UPUPA MINOR, Gm.

En tigréen : *endearmâmito.*

« N° 107. — *Huppe.* Me semble la même espèce que celle d'Europe, seulement un peu plus foncée en couleur, iris brun ; pattes vert jaunâtre livide.

« Les deux sexes pareils.

« Trouvée à Adoua. »

Peinte de grandeur naturelle par M. Vignaud ; la tête également dessinée par Petit.

PROMÉROPS BLEUATRE.

PROMEROPS CYANO-MELAS, Cuv.

« N° 64. — *Promérops vert violet métallique.* Trouvé à Adoua, hiver de 1839, et aussi au Chiré, 1840 et 1841, de juin à octobre.

« Le 6 juillet 1841, démonté une femelle qui, avant de mourir, a pondu un œuf tout blanc.

« Va par paires sur les arbres. »

PROMÉROPS A QUEUE ÉTAGÉE.

PROMEROPS ERYTHRORHYNCHUS, Lath.

En tigréen : *berhhrrha*; en amaréen : *berko-akoa.*

« N° 85. — *Promérops.* La longueur de l'oiseau varie par celle de la queue, qui est très-souvent cassée.

« Se nourrit de vers ; de là la cause de l'odeur in-

fecte que répand cet oiseau; car il mange surtout dans les cimetières, et on le trouve sur les arbres qui sont dans l'enceinte ou aux environs des églises; il pique les arbres avec son bec comme les pics, et va par bandes.

« Trouvé en décembre et en juillet à Adoua où il est très-commun, surtout dans les mois de juin et de juillet. »

L'observation de Petit sur l'odeur infecte de cet oiseau justifie suffisamment les auteurs qui le rapprochent de la huppe, qui offre le même caractère.

Dessiné de grandeur naturelle par M. Vignaud.

SOUI-MANGA A POITRINE ENSANGLANTÉE.

NECTARINIA CRUENTATA, Rupp., *Syst.*, pl. IX.

« N° 194. — *Souï-manga à plastron carminé.* Trouvé au Chiré de mars à septembre 1840, à Mai-Verasio, en avril 1841. »

Iris noir. Peint sur vivant par Vignaud.

Cet oiseau, quoique nous adoptions la dénomination spécifique de M. Ruppell, n'est évidemment qu'une variété du *N. Senegalensis* (Gmel.).

SOUI-MANGA AFFINIS.

CINNYRIS AFFINIS, Rupp., *Faun.*, tab. XXXI, fig. 1.

« N° 9. — *Souï-manga* (mâle).

« Commun sur tous les buissons, sur le penchant des collines, en toute saison dans tout le Tigré. »

Peint sur le vivant par M. Vignaud, longueur, 11 centimètres.

SOUI-MANGA A COLLIER.

CINNYRIS GULARIS, Rupp., *Faun.*, tab. XXXI, fig. 2.

« N° 139. — *Souï-manga.*

« Je n'y avais plus fait attention depuis, car il ne s'offrit plus à moi, jusqu'au 4 juin 1841, que de retour à Adoua, je le retrouvai très-commun à Mayegouagoua. Il est plus petit que le n° 9 (*C. affinis*) dont il n'est pas la femelle.

« Il me semble faire une espèce à part. »

SOUI-MANGA DU TACCAZÉ.

CINNYRIS TACCAZE, Rupp.

Faisait partie du dernier envoi, mais sans note. Figure aujourd'hui dans les galeries du Muséum.

SOUI-MANGA A LONGUE QUEUE.

CINNYRIS FAMOSUS, Linn.

«N° 231.—*Souï-manga à deux brins.* A Adoua, 1840.»

SOUI-MANGA A CEINTURE BLEUE.

CERTHIA CHALYBEA, Gm.

« N° 194. — *Souï-manga.* Longueur, 5° 1/2, queue 2°, bec 1°, mâle, iris sépia.

« Trouvé en août à Adoua. »

SOUI-MANGA ORANGÉ.

CINNYRIS CROCEUS, Linn.

« N° 205. — Longueur, 4° 3/4, queue, 1° 3/4.

« En août 1840, dans le Tigré. »

SOUI-MANGA MÉTALLIQUE.

CINNYRIS METALLICUS, Linn.

« N° 212. — *Souï-manga.* A Aversemaka, du 21 au 29 août 1840. »

SYLVIADÉS.

MÉRION A TÊTE ROUSSE.

MALURUS ROBUSTA, Rupp., *Syst.*, tab. XIII.

« N°s 122 et 235. — Fauvette à nuque rousse et à queue étagée et rayée comme celle des crécerelles.

« Trouvée à Adoua, au Chiré et à *Moye-Berazio.* »

MÉRION PINC-PINC.

MALURUS TEXTRIX, Auctor.

Peint par M. Vignaud.

CISTICOLE LUGUBRE.

CISTICOLA LUGUBRIS, Rupp., *Syst.*, tab. XIII.

Envoyée sans note, figure dans les galeries du Muséum.

SYLVIETTE A QUEUE COURTE. — Pl. VI.

SYLVIETTA BRACHYURA, Lafresn., *Rev. zool.*, 1839, p. 258.

Cette espèce, d'autant plus intéressante qu'elle est la seconde d'un genre lui-même nouveau ayant pour type le *crombec* de Levaillant, a été envoyée au Muséum par nos voyageurs au nombre de deux exemplaires parfaitement conservés et qui figurent aujourd'hui dans les galeries de ce riche établissement.

Elle est en dessus d'un fauve roussâtre avec un léger sourcil blanc fauve, en dessous d'un fauve cendré, la queue est très-courte et presque entièrement recouverte par les ailes.

L'oiseau mesure à peine 8 centimètres.

ROSSIGNOL DE MURAILLES.

SYLVIA PHÆNICURA, Gm.

« N° 201. — *Bec-fin à croupion roux.* Trouvé au Chiré (à Aversemaka) août 1840. »

GORGE-BLEUE.

SYLVIA SUECICA, Gmel.

« N° 127. — *Bec-fin gorge bleue.* Trouvée à Adoua en mars 1840, au Chiré en octobre. »

BEC-FIN ROUGE GORGE BLEUE.

SYLVIA CYANEO-RUBECULA, Rupp.

« *Espèce de gorge-bleue.* Mêmes lieux. »

Ce n'est guère qu'une variété locale du *S. Suecica.*

BEC-FIN CANNELLE.

SYLVIA CINNAMOMEA, Rupp.

« N° 149. — *Bec-fin roux*, bec brun, pattes couleur de chair.

« Dans les haies qui entourent les maisons, mobile comme tous les bec-fins; remue la queue de même.

« Trouvé à Maïe-Sthalo en mai 1840 à neuf mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Le thermomètre

était alors à quatorze et seize degrés à midi, et tous les jours il gelait. »

FAUVETTE A TÊTE NOIRE.

SYLVIA ATRICAPILLA, Briss.

« N° 225. — *Fauvette à calotte noire.* Trouvée au Chiré en septembre 1840. »

LE ROSSIGNOL.

SYLVIA LUSCINIA, Gmel.

« N° 12. — *Rossignol.* Vu seulement au pays des Chohas, à Ouïha, en entrant en Abyssinie, à deux ou trois lieues de la mer et à deux ou trois cents pieds au-dessus de son niveau. »

FAUVETTE PLEUREUSE.

SYLVIA LUGENS, Rupp., *Faun.*, pl. XLII, fig. 2.

En amaréen : *tthemba* ou *tthembite.*

« N° 147. — *Traquet.* Très-commun à Maï-Tchalo, dans les buissons et sur les pierres. »

Peinte par M. Vignaud.

POUILLOT COLLYBITE.

SYLVIA RUFA, Lath.

« N° 52. — *Pouillot.* Très-commun au Chiré, au bord du Taccazé et du Mareb, dans les buissons, etc. »

BEC-FIN SIFFLEUR.

SYLVIA SIBILATRIX, Vieill.

« N° 215. — *Bec-fin fauvette verdâtre.* Au Chiré, même lieu en septembre. »

FIGUIER TCHÉRIC.

SYLVIA MADAGASCARIENSIS, Gm.

« N° 166. — *Bec-fin fauvette à gorge jaune et à lunette blanche*. A Tchelatchekenné en juin, au Chiré (Aversemaka en octobre). »

SAXICOLIDÉS.

TRAQUET FOURMILIER.

SAXICOLA FORMICIVORA, Vieill.

Sans indication de localité, figure aujourd'hui dans les galeries du Muséum.

TRAQUET A ÉPAULETTES BLANCHES.

SAXICOLA ALBISCAPULATA, Rupp., *Faun.* pl. XXVI, fig. 1.

« N° 6. — *Bec-fin*. La différence de la femelle avec le mâle réside seulement dans le blanc de l'épaulette moindre chez celle-là. »

TRAQUET MOINE.

SAXICOLA MONACHA, Rupp.

« N° 245. — *Traquet à croupion blanc*. Trouvé au Chiré (à Aversemaka), sur le plateau (à Additême) en octobre 1840; retrouvé isolé ou mêlé à d'autres espèces : alouettes, pipits, et dans les champs, sur les arbres, ou voltigeant de pierre en pierre. »

TRAQUET ROUX CENDRÉ.

SAXICOLA RUFO-CINEREA, Rupp., *Faun.*, pl. XXVII, fig. 2.

« N° 199. — Sur les arbres. »

TRAQUET A FRONT BLANC.

SAXICOLA ALBIFRONS, Rupp., *Syst.*, pl. XVII.

« N° 177. — *Traquet noir* (mâle). Trouvé en juin 1840 aux bords du Taccazé (Tchelatchekenné). »

TRAQUET MOTTEUX DU SÉNÉGAL.

SAXICOLA LEUCOTHOA, Gmel.

« N°s 114-115-116. — *Traquet*. Se pose sur les pierres et perche sur les arbres; tué à Gondar. »

Dessin de Petit.

TRAQUET A CROUPION ROUX.

SAXICOLA UROPYGIO-RUFA.

« N°s 114-115-116. — *Traquet*. Trouvé à Gondar; ces deux espèces dessinées séparément par Petit ont reçu les mêmes numéros et la même dénomination.

TRAQUET PATRE.

SAXICOLA RUBICOLA, Gmel.

« Trouvé dans le Tigré à Zaguer, fréquente les haies autour des maisons. »

PARIDÉS.

MÉSANGE LEUCOMÈLE.

PARUS LEUCOMELAS, Rupp., *Faun.*, tab. XXV, fig. 1.

« N° 155. — *Mésange à col blanc*. Au Sémiène, à Agamé, Atsébidéra 1842. »

MÉSANGE A PLAQUE DORSALE.

PARUS DORSATUS, Rupp., *Syst.*, pl. XVIII.

« N° 276. — *Mésange toute noire à plaque dorsale blanche.* »

BERGERONNETTE A LUNETTES. — Pl. VII.

MOTACILLA OPHTHALMICA, O. Des Murs et Fl. Prévost.

En tigréen : *outtchekqhe.*

« N° 330. — *Bergeronnette à lunettes.* »

Nous laissons à cette bergeronnette que nous croyons nouvelle le nom français qui lui a été donné par le docteur Petit.

Elle a la même taille et le même aspect général de plumage que la *M. boarula*, Lin. Ainsi, elle mesure 19 centimètres; la tête, les joues et le dos sont gris de fer, les ailes noirâtres, les grandes couvertures bordées d'un jaune blanchâtre, les rectrices latérales blanches, le ventre jaune serin.

Elle en diffère en ce que la plaque noire de la gorge est indiquée ici par une réunion de petites raies noires occupant le même emplacement, mais descendant un peu plus bas sur la poitrine; en ce que la paupière inférieure est blanche, ce qui, joint au sourcil blanc, met l'œil au centre d'un cercle de cette couleur, et enfin que les pattes sont d'un rose pâle au lieu d'être noires.

La *M. boarula* a seulement un trait fin partant près de la naissance des narines, occupant la paupière supérieure qu'elle dépasse jusqu'au-dessus du méat au-

ditif; de plus un second trait partant de la commissure et contournant la mandibule inférieure, jusqu'au-dessous de la même région, mais sans rejoindre la ligne blanche supérieure, et en laissant entre elle et l'œil toute la joue grise.

Ici, le trait inférieur est jaunâtre et à peine marqué; le trait supérieur au contraire est très-large, parfaitement accusé et forme un véritable sourcil.

Elle a été découverte dans le Choho, à Tchéleukote.

M. Vignaud en a fait un dessin exact sur le vivant.

BERGERONNETTE MÉLANOCÉPHALE.

MOTACILLA MELANOCEPHALA, Licht.

« N° 141. — *Bergeronnette*. Trouvée à Adoua en avril 1840. »

PIPIT DES PRÉS.

ANTHUS PRATENSIS, Bechst.

« N° 134. — *Pipit*. A Adoua, en avril. »

PIPIT DE CÉCILE.

ANTHUS CECILII, Savig.

« N° 136. — *Pipit*. Même lieu.

« Taille et port de l'alouette commune. »

PIPIT DES ARBRES.

ANTHUS ARBOREUS, Bechst.

« N° 224. — *Pipit*. Au Chiré (Aversemaka) en septembre, sur des kolquals. »

PETROCINCLE A TÊTE BLANCHE.

PETROCINCLA ALBICAPILLA, Swains.

Nous plaçons ici ce pétrocincle dont un individu a

été envoyé du Nil Blanc au Muséum par M. d'Arnaud, ce qui indiquerait que l'espèce existe très-probablement en Abyssinie.

TURDIDÉS.

BESSONORNIS SEMI-ROUX.

BESSONORNIS SEMIRUFA, Rupp., *Syst.*, tab. XXI.

« N° 125. — *Bec-fin rouge-gorge*. Peint par M. Vignaud. »

MERLE GRIVE.

TURDUS MUSICUS, Linn.

En tigréen : *zagra-godeufe*.

« N° 17. — *Grive*. A Adoua, Atsebidéra, dans toute l'Abyssinie, sur les cèdres. »

MERLE BLEU.

TURDUS CYANEUS, Gmel.

« N° 244. — Au Chiré (à Additaïé) en octobre 1840, près des maisons, sur les pierres, voltigeant de l'une à l'autre; mangeait des vers.

« Langue cartilagineuse, bifurquée, à deux muscles cartilagineux recourbés derrière la tête, comme chez les sucriers et les pics; dans l'estomac et les intestins pois secs et coléoptères. »

Peint par M. Vignaud.

LE PODOBÉ.

TURDUS ERYTHROPTERUS, Gmel.

Trouvé dans le Tigré.

L'ARSINOÉ.

PICNONOTUS ARSINOE, Lichtent.

Envoyé du Nil Blanc au Muséum par M. d'Arnaud.

MERLE A CUL JAUNE.

TURDUS CAPENSIS, Gmel.

Envoyé du même endroit par le même voyageur.

MERLE ORANVERT.

TURDUS CRYSOGASTER, Gmel.

Envoyé également du Nil Blanc par le même voyageur.

ORIOLIDÉS.

LORIOT ORDINAIRE.

ORIOLUS GALBULA, Linn.

« N° 226. — *Loriot d'Europe*. Trouvé au Chiré en septembre 1840, à Aversemaka, sur les kolquales; pattes plombées, bec noir. »

LORIOT MOLOXITA.

ORIOLUS MOLOXITA, Buff., pl. enl. XII, fig. 1.

« N° 167. — *Loriot à tête et col noirs*. Trouvé à Gondar et au Chiré par Dillon. Les deux sexes pareils. »

LANIADÉS.

PIE-GRIÈCHE TCHAGRA.

LANIUS SENEGALENSIS, Gmel.

En tigréen : *heneffe-kolla*.

« N° 46. — *Pie-grièche à bandes et à calotte rousses ;*



et n° 209. — *Pie-grièche cendrée à ventre lavé de roux* (c'est la femelle).

« Commune au Chiré, à Adoua, partout; se pose sur les arbustes, généralement seule, et fait ensuite entendre un fort joli chant ou sifflement que l'on peut rendre par *hu-hu-hu-huha-hu ui-hu-hu-hu-huhu-hu ui*, répété plusieurs fois.

« Tuée à Tchelatchekané en août 1840, sur les arbustes du Keutkeutta, et sur les mimosas.

« Revue aussi dans les mêmes circonstances, mais sur le plateau, au milieu des arbrisseaux et des kolquales, et à Abarsemmaka en septembre dans les buissons des collines; habite tout le Tigré, est sédentaire. »

PIE-GRIÈCHE A VENTRE PONCEAU.

LANIUS ERYTHROGASTER, Rupp., *Atl.*

En tigréen : *osaïtsabo* ou *ouaïnabo*.

« N° 218. — *Pie-grièche noire à ventre ponceau.* Longueur 8°, queue 4° 1/4; iris comme le merle bleu.

« Trouvée en septembre 1840, sur les arbustes des bords du Taccazé; mangeait des vers sur l'eau, et les guettait d'un arbuste voisin. »

BAGADAIS GEOFFROY.

PRIONOPS GEOFFROYI, Vieill.

« N° 254. — Longueur 8° 1/4; queue 4°; bec noirâtre; angle des mandibules jaune livide, autour de l'œil, peau jaune livide en fraise; ongles couleur de corne; pattes orangées.

« Trouvée en novembre 1840, au bord du Marembe; par bandes sur les arbres. »

PIE-GRIÈCHE FISCAL.

LANIUS COLARIS, Linn.

En tigréen : *goura-maïlé*.

« N° 13. — *Pie-grièche à longue queue* (petite espèce); et n° 89. — *Pie-grièche à bandes transversales* (la femelle). Longueur 8° 1/3; queue 4° 1/2; bec et pattes noir profond.

« Les deux sexes pareils.

« Se trouve partout. »

Peinte de grandeur naturelle par M. Vignaud; la tête faite aussi par Petit dans son journal.

PIE-GRIÈCHE GRISE VARIÉE. — Pl. VIII.

LANIUS EXCUBITOROIDES, Fl. Prévost et O. Desmurs.

Le *L. excubitor* varie considérablement selon les pays où on le trouve ; mais de ces diverses variétés il n'en est pas de plus constante que celle que nous signalons ici, qui se remarque chez tous les individus envoyés d'Abyssinie et de Nubie au Muséum de Paris, par M. d'Arnaud, et à laquelle nous avons cru devoir donner rang d'espèce sous le nom qui précède.

En voici la description : tête, derrière du cou et dos gris cendré, comme la pie-grièche grise d'Europe; front, région orbitaire et bande latérale régnant depuis le bec jusqu'au bas du cou noirs, de même que les ailes avec leurs scapulaires; queue étagée, blanche dans ses deux premiers tiers, noire dans son dernier

tiers, bordée d'un léger liséré blanc; les deux intermédiaires entièrement noires avec le même liséré. Tout le dessous du corps d'un blanc de neige; les quatre premières rémiges ont une petite tache blanche à leur milieu faisant miroir, moins grand que chez le *L. excubitor*.

Cette espèce, si on l'admet comme telle, a de grands rapports avec une autre variété envoyée du Bengale par Duvaucel en 1835; mais elle en diffère par la taille un peu plus forte, par le gris plus clair, par la longueur de la ligne orbitaire, qui n'atteint pas chez celle-ci la naissance de l'aile, par son miroir alaire, et enfin par un bec moins obtus, et qui est chez l'individu de Duvaucel un caractère fort remarquable. Cette dernière a bien comme le *L. carolinensis* de Wilson, t. III, pl. XXII, p. 5, une fine paupière supérieure blanche, mais c'est tout ce qui l'en rapproche, car celle de Wilson touche de beaucoup plus près au *L. excubitor* d'Europe qu'à notre *L. excubitoroïdes*.

Longueur totale	26 cent.
— de la queue	16

PIE-GRIÈCHE BOULBOUL.

LANIUS BOULBOUL, Shaw.

« N° 7. — *Pie-grièche blanche et noire* (grande espèce). Longueur 9°, queue 4°, bec noir ; pattes brun verdâtre.

« Commune partout. »

La tête peinte de grandeur naturelle par Petit.

PIE-GRIÈCHE D'ÉTHIOPIE.

LANIUS ETHIOPICUS, Vieillot.

Dans le Tigré, envoyée aussi du Nil Blanc au Muséum, par M. d'Arnaud.

PIE-GRIÈCHE ROUSSE.

LANIUS RUFICOLLIS, Shaw.

« N° 269. — *Pie-grièche isabelle.* Trouvée en 1841 à Aversemaka. »

MUSCICAPIDÉS.

TCHITREC PARADISIER.

MUSCICAPA PARADISI, Linn.

« N°s 121 et 131. — *Gobe-mouche.* — C'est la *muscicapa paradisi* des oiseaux de Salt, par Latham.

« Trouvé au Taggadé et à Adoua, différence des deux sexes dans les deux longs filets blanc pur à la queue du mâle. Revu en grand nombre à la montée du Taccazé.

« Dans les deux sexes les plumes de la tête forment huppe.

« Sur les mimoses, au Oualkaïte, au Sémiène; très-abondant à une hauteur de quatre, six et sept mille pieds au-dessus de la mer; sur les montagnes boisées.

« Quand il est perché, il remue la queue en l'abaissant.

« La mue à la fin de juin; le mâle alors perd ses filets et ressemble complétement à la femelle. »

Peint de grandeur naturelle par M. Vignaud, la tête dessinée par Petit dans son journal.

MOUCHEROLLE MOLÉNAR.

MUSCICAPA PRISTINARIA, Vieill.

« N° 193. — *Paradisier? à collier chocolat.* Trouvé au Chiré. »

GOBE-MOUCHE DU SÉNÉGAL.

MUSCICAPA SENEGALENSIS, Linn.

« N° 175. — Trouvé à Gondar en 1840. »

DICRURIDÉS.

DRONGOLON.

DICRURUS MACROCERCUS, Vieill.

Envoyé du Nil Blanc au Muséum par M. d'Arnaud.

Nous croyons devoir placer ici la note suivante du journal de nos voyageurs, relative à un oiseau aperçu par le docteur Petit, mais qu'il n'a pu prendre, qu'il rapproche des promérops, et qui pourrait bien aussi n'être qu'un drongo.

« N° 20. — *Promérops?* A aigrette bleu ciel formée de deux longs filets courbés en arc qui, partant de l'occiput, décrivent un cercle en retombant sur le milieu du dos. Corps bleu ciel; grosseur du merle.

« Vu un seul individu sur un ouanza, à Adoua, quartier de Sainte-Marie, en septembre 1839; jamais revu depuis. »

CORVIDÉS.

CRAVE D'EUROPE.

CORVUS GRACULUS, Linn.

En tigréen : *horra*, traduction de son cri ; en amaréen *wofe-thagga*.

« N°s 129 et 152. — *Pyrrhocorax à bec pointu et pattes rouges*.

« Envoyé du Sémiène par Schimper le 17 avril 1840. *Oiseau à bec rouge* signalé au Sémiène par Schimper et appelé par lui *corbeau*, probablement le *pyrrhocorax*.

NOTE DE M. SCHIMPER.

« *Cet oiseau peut être regardé comme l'oiseau qui demeure le plus haut en Abyssinie ; son domicile est de onze mille à treize mille pieds au-dessus de la mer , où il se nourrit probablement des graines des graminées. Par exception , il est descendu maintenant jusqu'à Djenaovsa , à une hauteur de huit à neuf mille pieds , où le premier avril on faisait la récolte du blé et de l'orge, dont l'oiseau se nourrit. J'ignore si le sujet est mâle ou femelle, car il est trop blessé pour le voir , mais le plumage des deux sexes est le même , l'œil est brun.* »

« Se trouve aussi au pied des hauts pics ; très-abondant dans le mois de juin en 1840 à Maïetthale (Sémiène). »

Petit en a peint la tête de grandeur naturelle.

CORBIVAU.

CORVUS ALBICOLLIS, Lath.;
CORVUS CRASSIROSTRIS, Rupp., *Faun.*, tab. VIII.

En amaréen : *netche-res-khorra*, corbeau à tête blanche.

« N° 144. — *Corbeau à nuque blanche.* Iris orangé; longueur, deux pieds six lignes, queue 10°.

« Dillon m'en a envoyé quatre de Gondar où il est très-commun. Il se trouve aussi derrière le Cholloda; commun au Sémiène, en grande quantité près des lieux où l'on tue, et où ces oiseaux boivent le sang et mangent les débris.

« Se trouve également à Atsébé. Les deux sexes pareils. »

Peint demi-nature par M. Vignaud.

CORNEILLE DU CAP.

CORVUS LEVAILLANTII.

En tigréen : *khorra.*

« N° 25. — *Corneille noire*, à bec pointu. Commune au Tigré; plus rare au Sémiène, mais seulement sur le plateau inférieur dont la hauteur est égale à celle du Tigré; longueur 19°. »

CORNEILLE D'ABYSSINIE.

CORVUS AFFINIS, Rupp., *Faun.*, tab. X, fig. 2.

« N° 159. — *Corneille noire à gros bec.* Longueur 16° 1/2.

« M'avait paru jusqu'ici la même que celle du Tigré, n° 25; mais en diffère par la taille plus petite, l'autre

ayant 19° et celle-ci 16° 1/2, et surtout par le bec qui, au lieu d'être aigu et à deux mandibules égales, est renflé à sa supérieure un peu comme chez le n° 144.

« Très-commune; plane, croasse comme l'autre et se pose à terre.

« J'ai retrouvé du reste cette espèce aussi dans le Tigré, même à Adoua; mais dans le Tigré l'autre est plus commune. Prise à Addahausé (Sémiène). »

CORNEILLE A SCAPULAIRES BLANCS.

CORVUS SCAPULARIS, Daud.

« N° 298. — *Corneille* à ventre et derrière du col blancs, comme la pie de France, mais à queue ronde des corneilles et à bec arqué de la corneille noire de Sémiène; tout le plumage noir bleu lustré.

« Très-commune, dit-on, et par bandes à Gondar et au Bégemmedure. »

PIE DU SÉNÉGAL.

CORVUS SENEGALENSIS, Gmel.

Envoyée du Nil Blanc au Muséum par M. d'Arnaud.

LAMPROTORNIDÉS.

PTILONORHYNQUE A BEC BLANC.

PTILONORHYNCHUS ALBIROSTRIS, Rupp., *Faun.*, pl. IX, fig. 2.

En amaréen : *ouarda*.

« N° 151. — *Oiseau ou geai à bec blanc*. Par bandes, sur les grands sycomores; vol rapide, rasant la terre, d'un arbre à un autre. Sur le plateau d'Addahausé, à

Maïelomi, et aussi à Gondar dans les environs d'Adoua, sur les lieux élevés; au Sémiène, à Maïethalo, dans le Tigré, à Béhéza. »

STOURNE DE JUIDA.

LAMPROTORNIS AURATUS, Linn.

En amaréen : *suhali*.

« N° 5. — Iris minium clair, très-commun; en septembre ses couleurs sont moins vives. Se trouve à toutes les époques de l'année, dans tous les lieux, sur tous les arbres; mimoses, occanza, sur les routes, dans les villes, etc. »

M. d'Arnaud a aussi envoyé (du Nil Blanc) au Muséum un individu de cette espèce, en reproduisant exactement par conséquent les riches couleurs, mais en différant essentiellement par la taille qui est moindre de plus d'un cinquième. Ainsi le *L. auratus* offre d'ordinaire les dimensions suivantes :

Longueur totale	24 cent.
— de la queue	9 1/2
— du tarse	3

Cet individu ne mesure au contraire que :

Longueur totale	19 cent.
— de la queue	7
— du tarse	2 1/2

Les ailes de ce dernier sont aussi par contre proportionnellement plus longues, recouvrant la queue dans les deux tiers de sa longueur, tandis qu'ordinairement les ailes n'arrivent qu'au tiers de la longueur de la queue.

PIQUE-BŒUF A BEC DE CORAIL.

BUPHAGA ERYTRORHYNCHUS, Temm., pl. col. XLVI.

En tigréen : *tchernahai*; en amaréen : *aretché*.

« Nos 11 et 145. — *Pique-bœuf. Tangara à bec rouge* de Salt. Iris rouge, paupières jaune d'or.

« Perche sur les arbres; vol peu soutenu. Se trouve surtout sur le dos des bœufs et des mules blessées : quand l'animal impatienté tourne la tête en haut pour le saisir avec la bouche dont la langue le touche presque, il ne s'effraye pas pour cela; et sans s'envoler il se détourne de l'autre côté; car une fois posé sur la bosse du dos, il se laisse pendre de côté, et ne s'envole qu'après que l'animal s'est secoué et a plusieurs fois tourné la tête sur lui.

« Quand il se perche sur les arbres, il étale sa queue dans toute sa largeur. »

M. Vignaud l'a peint d'après nature.

STURNIDÉS.

STOURNE.

STURNUS CARUNCULATUS, Linn.

« N° 228. — *Sturnoïde*. Un premier échantillon trouvé le 30 septembre 1840 au Chiré; un deuxième le 1er juillet 1841 à Adoua.

« Le premier mangeait des vers à terre entre les pieds des bestiaux; le second était sur un arbre. »

Nous pensons bien que ces différences, en présence

de la similitude complète des autres caractères, ne constituent qu'une simple variété, mais son existence nous paraît curieuse à constater. Un seul individu jusqu'à présent a fait partie des envois de M. d'Arnaud.

STOURNE SUPERBE.

LAMPROTORNIS SUPERBA, Rupp., *Syst.*, pl. XXVI.

Ce magnifique oiseau a été envoyé du Nil Blanc au Muséum par M. d'Arnaud, dès 1843.

PLOCÉIDÉS.

TISSERIN DE DINNEMELL.

TEXTOR DINEMELLI, Horsf.

« N° 221. — *Gros bec blanc*. Sur les kolquales et buissons du plateau, par deux ou trois; vu en revenant de Tchelatchekané dans le ravin entre Toukoulai et Addebarrak sur des arbustes. »

Ce bel oiseau a été aussi envoyé du Nil Blanc au Muséum, par M. d'Arnaud.

TISSERIN A FRONT D'OR.

PLOCEUS AUREUS, pl. col. CLXXV et CLXXVI.

« N° 3. — *Tisserin*. Ponte vers le milieu de juin; œufs et petits sans plumes au 25; nids suspendus aux palmiers et autres arbustes sur le bord des ruisseaux; tissu comme celui du linot, à l'extrémité flexible d'une très-petite branche; extérieur, cypéracées; intérieur paille de *tteff* et plumes : grosseur des deux poings, en

boule oblongue; ouvert dessous à une extrémité du grand diamètre.

« L'oiseau s'y suspend et met la tête dedans pour nourrir ses petits.

« Œufs oblongs, fond verdâtre ou blanchâtre, à taches ramassées au gros bout, roux brun foncé : grand diamètre de l'œuf, vingt-deux millim., petit diamètre quatorze millim.

« Trouvé à Adoua. »

TISSERIN A TÊTE NOIRE.

PLOCEUS LARVATUS, Rupp., *Faun.* (Abyss.), tab. XXXII, fig. 1.

En amaréen : *amballa.*

« N° 16. — *Tisserin à calotte et tête noire.* Iris amarante claire, en saison d'amour.

« Trouvé au Chiré, en août 1839, et septembre 1840; à Adoua le 15 juin 1841. »

Vignaud l'a peint d'après nature.

TISSERIN JAUNE.

PLOCEUS GALBULA, Rupp., *Faun.*, tab. XXXII, fig. 2.

En amaréen : *sebenié*; en tigréen : *karaye.*

« N° 208. — *Tisserin.* Variété du 157. Trouvé à Tchélatchékamé, en août 1840. »

Ce que Petit indique comme une variété est l'équivalent du mot espèces, car le n° 157 de son Journal que nous allons décrire tout à l'heure est une véritable espèce essentiellement distincte de toutes les autres espèces de tisserins.

TISSERIN A OREILLONS NOIRS. — PL. IX, fig. 1.

PLOCEUS MELANOTIS, Guér.-Men., *Rev. zool.*, 1843.

En amaréen : *amballa.*

« N° 157. — *Tisserin* mâle (3e espèce). »

Cette espèce est encore rare puisqu'elle n'a encore été rapportée que par nos compatriotes MM. Ferret et Galinier : mais cette espèce, qui est jaune et verte, ne doit pas être confondue avec le *ploceus melanotis* (de Lafresnaye), oiseau brun à bec rouge, tout différent : sous ce rapport le nom devra être changé, et nous proposons celui de *ploceus melanops*. En voici la description :

En dessus, à partir de la nuque jusques et y compris la queue, d'un vert olive uniforme ; le front, le dessus de la tête et tout le dessous du corps, depuis la gorge jusqu'à l'anus, d'un brun jaune citron ; le lorum, le tour des yeux et toute la région parotique d'un noir intense formant un véritable masque, au milieu duquel sont percés les yeux ; les ailes sont d'un olivâtre tournant au brunâtre sur les couvertures et les rectrices ; les secondaires bordées d'un jaune verdâtre, comme les cuisses et l'anus. Bec noir, de forme allongée et conique ; tarses rosacés.

Longueur totale.................................... 16 cent.

TISSERIN A SOURCILS BLANCS. — PL. IX, fig. 2.

PLOCEUS SUPERCILIOSUS, Rupp. *Atlas*, tab. XV.

Figure aux galeries du Muséum, et faisait partie

d'un des envois de Petit, mais n'était accompagné d'aucune note.

M. le docteur Ruppell, qui n'a connu que la femelle, qu'il a considérée comme le mâle de l'espèce, l'a figurée comme tel dans la planche XV de l'atlas de son voyage.

Nous croyons donc qu'il ne sera pas sans intérêt de voir figurer le véritable mâle de la même espèce, envoyé du Nil Blanc par M. d'Arnaud, au Muséum d'histoire naturelle qui n'avait encore reçu que la femelle de Petit et Quartin-Dillon.

En voici la description : tête noire; deux larges sourcils blancs, deux lignes noires tombant des deux côtés de la gorge, qui est d'un blanc de neige ainsi que tout le dessous du corps; dos gris brun; petits scapulaires blancs; queue noire légèrement bordée de blanc; bec noir; pattes brunes.

Longueur totale.................................... 16 cent.

TISSERIN ALECTO.

TENTOR ALECTO, Temminck.

Envoyé du Nil Blanc au Muséum d'histoire naturelle de Paris, par M. d'Arnaud.

IGNICOLOR.

LOXIA (EUPLECTES) ORYX. Linn.;

LOXIA IGNICOLOR, Vieill.

En tigréen : *hoofe-maskqhale;* en amaréen : *ia maskqhale-ouofe.*

« N° 49. — *Le maskqhalhofe rouge ordinaire.* Pattes couleur de chair brune; bec noir.

« Mue en août; plumage complet à la fête de la Croix, 7 septembre, d'où le nom de cette espèce.

« Très-nombreux surtout sur les petits arbustes de sycomores et autres; dans les plaines et les haies, près des maisons, par troupes; se trouve dans tout le Tigré, l'hiver, de juillet à la mi-septembre. »

« Nourriture : teff et autres petites graines. »

M. Vignaud a représenté dans une série de trois dessins les diverses transitions de plumage.

Dans le dessin n° 1, il montre l'oiseau avec son plumage avant la mue, depuis le mois d'octobre jusqu'au commencement des pluies.

Dans le n° 2 avec le premier degré de la mue, dans les premiers jours de juin, lorsque quelques rares plumes rouges commencent à se montrer.

Longueur totale.................................... 13 cent.

IGNICOLOR DE PETIT. — Pl. X, fig. 1.

LOXIA (EUPLECTES) PETITI, Flor. Prév. et O. des Murs.

« N° 49 *bis*. — *Le maskal-wofe*. — Variété des bords du Taccazé. »

Cette espèce d'oryx, que nous croyons nouvelle et que nous dédions en conséquence au docteur Petit, a de grands rapports avec *euplectes rufo-velatus* de Fraser (*Procéd. zool., Soc.*, 1842, page 142), mais en diffère par l'absence de noir au front, par le roux de la partie inférieure du dos, et par le fauve du manteau.

L'ignicolor de Petit a le front, tout le dessus de la tête, le cou, l'estomac et les couvertures inférieures de

la queue rouge de feu; le menton, les joues, le ventre et les flancs noir de velours, les ailes, les rémiges et les rectrices d'un noir plus clair liséré finement de brun; le dos de couleur marron clair.

Il diffère encore du *loxia ignicolor* et du *L. oryx*. Vieil., en ce que les couvertures supérieures et inférieures de la queue ne sont pas allongées et décomposées comme chez ceux-ci, mais à l'état ordinaire.

De plus les ailes ne viennent qu'à 12 centimètres de l'extrémité de la queue.

Sa longueur totale est de 13 centimètres : c'est, nous croyons, le plus grand des ignicolores, qui ne dépassent guère 11 centimètres.

Le docteur Petit l'a trouvé à Tchelatchekané en août 1840.

COCCOTHRAUSTIDÉS

VEUVE DOMINICAINE.

***EMBERIZA SERENA*, Linn.**

« N° 68. — *Veuve à deux brins*. Pattes noires; bec rouge amarante. Longueur totale 1 pied; corps et queue 5°, corps 3°, filets 9°, queue 2°; ailes venant à moitié de la queue. A Adoua et à Ebrusina. »

VEUVE A ÉPAULETTES JAUNES.

***COLIUSPASSER FLAVISCAPULATUS*, Rupp., *Atlas zool.*, tab. 11.**

« N°s 44 et 138. — *Veuve noire à épaulettes jaunes*. »

Nos voyageurs ont également envoyé la femelle dont il n'est pas inutile de donner la description à cause des

analogies, source de confusions existant entre les femelles des diverses espèces de ce genre.

Elle est en dessus fauve, largement flammée de noir; les rémiges primaires sont entièrement noires; les secondaires également noires, mais bordées de fauve; il en est de même des rectrices; en dessous elle est d'un fauve uniforme, excepté à la poitrine et aux flancs où cette couleur est finement striée de brun noirâtre; les sourcils et les joues sont d'un fauve légèrement orangé; enfin les épaulettes sont d'un beau jaune d'or; la queue est arrondie.

Longueur de la femelle..............................	16 cent.
— de la queue..................................	6

Le mâle et la femelle de cet envoi figurent dans les galeries du Muséum de Paris.

« Dans le Tigré, pendant la saison des pluies, époque avant laquelle elle mue, commune partout, dans les prairies avec l'espèce suivante avec laquelle elle est toujours mêlée; elle se trouve surtout dans les prairies marécageuses submergées, au bord des ruisseaux, sur les grandes cypéracées et graminées qui couvrent ces marais; elles voltigent de l'une à l'autre en se balançant à leurs extrémités flexibles, elles s'y accrochent en tout sens, souvent la tête en bas, et étalant leur queue, pour leur servir de point d'appui sur la tige de ces plantes. Elles sont par bandes et se poursuivent les unes les autres.

« Je l'ai encore retrouvée en novembre 1840, au Chiré, mais moins abondante; elle avait quitté le pla-

teau desséché pour descendre dans les ravins, au bord des ruisseaux. »

VEUVE A COLLIER.

COLIUSPASSER TORQUATUS, Rupp., *Nouv. voy.*, pl. XXXVI, fig. 2.

« N° 45. — *Veuve noire à tête rouge.* Un peu moins commune que les précédentes quoique très-abondante et dans les mêmes localités. »

VEUVE A COLLIER D'OR.

EMBERIZA PARADISEA, Gm.

En amaréen : *démé*.

« N° 174.—*Gros-bec veuve*. Trouvé à Gondar en 1840. »

A été également envoyée du Nil Blanc par M. d'Arnaud.

FRINGILLIDÉS.

MOINEAU A TÊTE STRIÉE.

FRINGILLA STRIATA.

« N° 165. — *Gros-bec*. Aux bords du Taccazé (Tchelatchekané) en juin. »

SÉNÉGALI SANGUINOLENT.

FRIGILLA SANGUINOLENTA, Temn.

En tigréen : *thitho*.

« N°s 61, 233 et 285. — *Bengali rouge.* C'est le n° 3 du catalogue de Salte par Latham.

« Par paires, et réunis en famille, très-commun

dans les haies et sur les arbustes de sycomores le long de la rivière à Adoua, sur les routes, dans les champs, mêlé à d'autres espèces de gros-becs.

« Mâle : ventre, tête et croupion cramoisis. Femelle : grise, ventre blanchâtre, croupion seul rouge.

« Nourriture : teff et petites graines.

« Très-mobile ; toujours sautant comme le roitelet, relevant aussi un peu la queue et la tournant de côté comme le troglodyte.

M. Vignaud a représenté le mâle et la femelle dans deux dessins fort exacts.

LE BENGALI.

FRINGILLA BENGALUS, Linn.

En amaréen : *dembithe* ; en tigréen : *thitho*.

« N° 4. — *Petit gros-bec à longue queue bleu* et *fringille bleu* (sur le dessin de Petit).

« Le mâle diffère de la femelle par deux taches rouge ponceau sur les joues.

« Très-commun dans les haies et les arbustes de sycomores des bords de l'Assem (Adoua). Tout le Tigré, maisons, haies, buissons. »

Dessiné par M. Vignaud.

SÉNÉGALI CENDRÉ.

FRINGILLA CINEREA, Vieill.

« N° 160. *Gros-bec à bande oculaire cramoisie* (mâle). Longueur 4°, queue 1° 1/2. A Addahausé, juin, fréquente les haies et les arbres. »

Peint par M. Vignaud.

« N° 161. — *Bengali*. Longueur 95 millimètres, mandibule supérieure noir foncé, inférieure cramoisie ; tête cendré foncé, derrière du col plus clair, joues, gorge, col et haut de la poitrine cendré blanchâtre; dos et ailes verdâtres ; croupion cramoisi ; ventre jaune ; iris rougeâtre.

« A Adoua et à Ouodgerate en 1842; niche en octobre au pied des haies.

« Habitudes des roitelets; très-mobile et toujours dans les haies; cri particulier, comme vibrant et métallique.

« Se nomme *thitho*, comme tous les bengalis. »

Peint par M. Vignaud avec beaucoup de soin.

SÉNÉGALI MULTIZONE.

FRINGILLA MULTIZONA, Temm.

« N° 286. — *Gros-bec bengali à lunettes blanches*. Très-commun à Adoua, mai 1841 ; dans les prairies, dans les champs d'orge et de teff, au bord de l'eau. »

Peint par M. Vignaud.

LINOT COMMUN.

LINARIA VULGARIS, Cuv.

« N° 51. — *Gros-bec linot*. A Adoua; par bandes, dans les prairies et dans les champs, en septembre et octobre pendant les pluies. »

SÉNÉGALI A FRONT POINTILLÉ.

LOXIA FRONTALIS, Linn.

SERIN A TROIS BANDES.

SERINUS TRISTRIATUS, Rupp., *Faun.*, tab. XXXV, fig. 2.

En tigréen : *aïnó-khôlo.*

« N°. 143. — *Gros-bec gris à bande blanche au-dessus de l'œil.* Longueur, 5° 1/4; iris comme chez la caille.

« Trouvé à Adoua en mai 1840; se trouve aussi, dit-on, au Sémiène où on le mange, en juin, et à Haramaté en avril.

« Son nom qui veut dire œil de *kghôlo* ou de *rôti*, lui vient de sa bande blanche oculaire qui ressemble à celle de l'orge qui, quand on la grille sur le feu, se fendille et laisse voir le grain blanc sous forme de ligne au fond du grain rôti et devenu gris noir, comme la couleur générale de l'oiseau. »

SERIN A TÊTE NOIRE.

SERINUS NIGRICEPS, Rupp., *Faun.*, tab. XXXIV, fig. 2.

En amaréen : *ttchèlo.*

« N° 154. — *Gros-bec vert jaunâtre.* Longueur 5°; queue 2°; ailes aux trois quarts de la queue; bec brun; pattes noirâtres.

« Ressemble au petit tisserin, mais plus petit; à terre, sur la place du marché à Maïethalo, en juin; mange le grain, d'où suivant les uns son nom amaréen de *oualdabite*; d'autres me l'ont nommé *ttchèlo.* »

GROS-BEC FASCIÉ ou COU COUPÉ.

LOXIA FASCIATA, Linn.

Peint par M. Vignaud.

COMBA-SOU.

FRINGILLA NITENS, Linn.

Le mascalwof bleu, gros bec. Peint par M. Vignaud; bec couleur de corne argentée, pattes roses, œil brun. Longueur, 9 centimètres.

GROS-BEC MELBA.

FRINGILLA MELBA.

« N° 324. — *Gros-bec*, du pays de Choho à Aylat en janvier 1842. »

Peint par M. Vignaud.

GROS-BEC A TÊTE ROUGE.

FRINGILLA ERYTHROCEPHALA, Linn.

« N°. 284. — *Gros-bec à face rouge* (mâle). A Adoua, en mai 1841. »

Peint par M. Vignaud.

LE DIOCH.

EMBERIZA QUELEA, Linn.

« N° 293. — *Gros-bec à bec rouge*. La femelle diffère du mâle par l'absence de noir aux joues et par la tête grise et non jaune; du reste a comme lui les paupières rouge brique, l'iris jaune et les pattes roses.

« Près d'Adoua en juillet : par bandes, mangeant des graines à terre et s'envolant sur les arbres. »

Peint par M. Vignaud.

GROS-BEC DE SWAINSON.

FRINGILLA SWAINSONII, Rupp.

En amaréen et en tigréen : *bokkqhouâli*.

« N° 1. — *Gros-bec moineau*. — Toute l'Abyssinie, les deux sexes pareils. »

EMBÉRIZIDÉS.

BRUANT ORTOLAN.

EMBERIZA HORTULANA, Linn.

« N° 126. — *Ortolan*. »

BRUANT A SEPT RAIES.

EMBERIZA SEPTEMSTRIATA, Rupp., *Voy.*, tab. XXX, fig. 2.

« Nos 165 et 211. — *Bruant*. Trouvé sur les bords du Taccazé, à Tchelatchekané en août 1840, et au Chiré (Aversemaka) en octobre, sur les kolquals et à terre. »

ALAUDIDÉS.

ALOUETTE CALANDRE.

ALAUDA CALANDRA, Linn.

« N° 40.—*Alouette*. Très-commune partout au Chiré, à Adoua, dans les champs et les prairies. »

ALOUETTE COCHEVIS.

ALAUDA CRISTATA, Linn.

En amaréen : *dertchète*.

« N° 156. — *Grande alouette huppée*. Au Sémiène Maiëthalo. »

ALOUETTE A CALOTTE ROUSSE.

ALAUDA RUFICEPS, Rupp., *Faun.*, pl. XXXVIII, fig. 1.

« N° 239. — *Alouette à calotte rousse*. Trouvée au Chiré, à Maïethalo. »

Le dessin de M. Vignaud fait d'après nature indique une légère différence d'avec la figure donnée par M. le docteur Ruppell. Ainsi la mandibule supérieure du bec doit seule être brune, et la mandibule inférieure couleur de chair à la base, de plus l'iris est sépia foncé.

PYRRHULIDÉS.

BOUVREUIL RAYÉ.

PYRRHULA STRIOLATA, Rupp., *Faun.*, tab. XXXVII, fig. 1.

En amaréen : *santârita.*

« N° 71. — *Gros-bec*. Dans le Tigré, en toute saison, surtout en avril, avant les pluies, pendant les fortes chaleurs, sur les petits arbustes ; très-abondant aussi au Sémiène en juin, sur les haies.

« Le nom de *santârita* veut dire : *mélangé de blanc et de noir*. (Ainsi le jeu d'échecs à casiers blancs et noirs s'appelle *santaredj* par allusion aux taches dont le ventre de cet oiseau est assez régulièrement flammé.)»

BOUVREUIL VERT-BRUNET.

FRINGILLA BUTYRACEA, Gmel.

« N° 275. — *Gros-bec verdier*. Au Sémiène en juin, à Haramate en avril. »

COLIIDÉS.

COLIOU HUPPÉ DU SÉNÉGAL.

COLIUS SENEGALENSIS, Gm.

En tigréen : *balaha-chebti*, c'est-à-dire *mange-savon*.

« N° 100. —*Coliou*. Longueur 1 pied; queue 8° 1/2; iris blanchâtre; peau nue de l'œil et mandibule supérieure rouge amarante; celle-ci noire à la pointe; mandibule inférieure noire; jambes rouge vineux comme la tourterelle commune, mais un peu plus foncé. »

On voit que cette description faite sur nature diffère essentiellement surtout quant à la couleur du bec et des pattes, de la description admise communément, qui consiste à représenter le bec comme moitié gris et moitié noir, et les pattes comme grises.

C'est là qu'est le mérite des notices que nous recueillons, c'est d'être faites non-seulement sur nature, mais sur la nature vivante.

« Trouvé à Adoua, en octobre 1839 et avril 1840, dix échantillons de tout âge et de tout sexe.

« La femelle est comme le mâle, et a comme lui la tache bleue derrière la tête; seulement les filets de la queue sont moins longs, et le corps est un peu plus petit; les petits de l'année n'ont pas de bleu ni de huppe; elle ne commence à pousser avec le bleu qu'en avril.

« L'oiseau devient commun à Adoua à cette époque, et se nourrit alors du fruit mûr du *ouanza*.

« Dans le jeune, le bec est verdâtre ainsi que la peau nue autour du bec, les pattes sont d'un rouge clair. »

COLIOU DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

COLIUS CAPENSIS, Gm.

En tigréen : *balaha-chebtthé.*

« N° 59. — *Coliou* (troisième espèce). Huppe relevée, gris.

« Trouvé à Adoua dans des touffes de capriers, couverts de plantes rampantes, se cachant dans le feuillage; va par paires. »

Peint de grandeur naturelle par Vignaud. Le dessin dont la tête seule est terminée représente toute la tête, la huppe, les joues et la gorge d'un gris cendré, le front noir; les paupières et la peau de l'œil d'un gris bleuâtre; la mandibule supérieure de couleur de corne noire; celle inférieure de corne blanchâtre; ce qui est conforme aux peaux envoyées.

C'est donc une espèce qui doit être maintenue dans le genre comme l'avaient pensé tous les anciens ornithologistes, malgré l'opinion contraire de quelques honorables méthodistes modernes.

MUSOPHAGIDÉS.

TOURACO A OREILLONS BLANCS.

TURACUS LEUCOTIS, Rupp.; G. R. Gray.

En tigréen : *sayané*; en amaréen : *ssçorité.*

« N° 42. — Fréquente les kolquals au bord des torrents; vole d'arbre en arbre; s'accroche aux branches

verticales des kolquals, comme les pics; est facile à approcher; ne fait entendre ni chant ni cri; perche de préférence sur les euphorbes.

« Fait sa principale nourriture des petits mollusques des torrents, et de dattes.

« Rare dans le Chiré, commun dans le Oualkaïte et au Sémiène, dans le Mahnon et au Ttsaccadé.

« Iris gris violet; peau autour des yeux et des paupières caronculée, rouge minium.

« Anatomie. — Testicules longs de deux lignes et demie, couleur gris cendré; gésier membraneux, musculeux à sa partie inférieure; épaisseur deux lignes; membrane interne peu adhérente; aliments contenus dans l'estomac : noyaux de dattes, mollusques fluviatiles; face interne lisse, sans rides; orifice pylorique plissé dans le sens de l'œsophage, sans valvule, intestins d'une seule nature, gros intestin. Longueur de l'intestin et du corps 27° 4 lignes; membrane muqueuse, sans valvule; foie couleur jaune clair; vésicule biliaire très-développée; bile concrète, sous forme de gravier vert foncé; cœur très-développé; clavicules....»

On voit à l'inspection du journal, sans que la cause en soit exprimée, que ce travail intéressant sur l'anatomie du touraco à oreillons blancs, devait être continuée, mais que les dérangements inséparables d'un tel voyage ne l'ont pas permis.

TOURACO GRIS.

CHIZAERHIS ZONURUS, Rupp., *Atl.*, pl. IV.

« Nos 110 et 204. — *Touraco.* Je n'en ai vu et eu qu'un, qui était en trop mauvais état pour être envoyé, aux environs d'Adoua en novembre 1839.

« Revu et pris une grande quantité au Chiré en mai 1840 et en août.

« Vit isolé, sur les dattiers, au bord des ravins, comme l'autre espèce.

« M. Montuori dit en avoir tué une troisième espèce à Tchelatchekané, dont le ventre est jaune soufre. »

Cette dernière espèce qui ne fait point partie des collections de Petit est probablement le *chizaerhis personata* de M. Ruppell (*Procedings zool. S.*, 1842, p. 8).

BUCÉROTIDÉS.

CALAO CARONCULÉ.

BUCEROS ABYSSINICUS, Gmel.

En tigréen : *abba-goumbahhe*; en amaréen : *erkoume*.

« N° 34. — *Abba-gumba* du Tigré (Bruce). Ailes s'étendant jusqu'à la moitié de la queue et non près du bout, comme le dit Bruce. Toutes ses autres mesures sont exactes. Longueur totale 3 pieds 7°; envergure 5 pieds; iris brun.

« Ne se nourrit pas de charogne, comme on le dit, mais, selon l'observation de Bruce, d'insectes.

« L'estomac du mien, d'une nature plutôt membra-

neuse que musculeuse, était remplie de sauterelles et de ces grosses scolopendres si communes dans les champs.

« Se tient dans les champs par bandes de sept à huit; marche comme le corbeau; se laisse difficilement approcher; s'élève avec peine, mais doit voler haut; perche sur les arbres et y fait son nid.

« La peau nue sous le col est rouge de minium sur les bords, et aux deux angles de la mâchoire, recouvre deux gros muscles arrondis; le reste est d'un noir ardoisé; le dessous de l'œil est aussi nu et de même couleur noire; des cils très-durs et plats aux deux paupières.

« Il court très-vite, et dans ce moment la queue bat les talons et les ailes traînent à terre.

« On pourrait probablement élever l'*abba-gumbah*, comme chez nous le dindon et en faire un oiseau de basse-cour. J'en avais voulu faire l'essai en apprivoisant une femelle qui a vécu chez moi un mois, et se nourrissait très-bien de pain, de graines, au lieu de vers ou des bulbes de cypéracées; elle paraissait bien se faire à cette nouvelle vie, quand elle est morte de blessures. Cet oiseau pourrait être utile en nettoyant les vergers et les maisons des insectes destructeurs.

« Cet oiseau est considéré comme immonde et est l'objet d'une superstition assez ridicule. Ses intestins et surtout ses excréments appliqués sur la tête (au sommet), ont, dit-on, la propriété de faire pousser les cheveux aux chauves; et j'ai eu le bonheur de servir ainsi, avec les boyaux de l'un d'eux, la femme de

Ouelda Raphaël, fils d'un grec établi dans le pays. On ne m'aurait pas demandé avec plus d'instance un médicament pour la vérole ou toute autre affection grave.

« On prétend aussi que quand on marche sur les excréments de l'*abba-gumba*, il en résulte la rétraction du tendon d'Achille.

« La femelle à la peau du cou toute bleue.

« Très-commun dans toute l'Abyssinie. »

Vignaud en a fait à demi-nature un dessin des plus exacts et des plus précieux pour la pose de l'oiseau, et pour la couleur des caroncules de la gorge.

CALAO COURONNÉ.

***BUCEROS CORONATUS*, Lath.**

En tigréen : *kouttou.*

C'est le *Coutthou* des Chohos.

« N 10. — Iris café au lait; trouvé dans le Chohos, dans le Tarenta et le Tigré; j'en ai vu trois espèces. La femelle a les deux côtés du dessous de la mâchoire inférieure nus, à peau jaune verdâtre. »

Vignaud en a fait une tête fort exacte d'après nature.

CALAO TOCK, Savigny.

BUCEROS TOCK.

En tigréen : *kouttou.*

« N° 219. — (Troisième espèce). Pays des Chohos. Sélasa-Gouëla, en mai, Débra-Abbaïe en septembre 1840. »

PSITTACIDÉS.

PERRUCHE TARANT.

PSITTACUS TARANTÆ, Stanl.

En tigréen : *dourra*.

« N° 48. — *Perroquet*. Trouvé au Chiré, à Akqhabsaré, à Abbagarima, avril 1840, et près d'Aksoumm.

« Perche surtout sur les kolquals. »

Peint d'après nature par Vignaud, iris noir.

PERROQUET DE MEYER.

PSITTACUS MEYERI, Rupp., *Atlas*.

« N° 250. — *Perroquet*. Trouvé sur les bords du Marembé en novembre 1840, et du Taccazé en juin 1841. Paraît commun dans ces deux localités; et je ne l'ai jamais vu ailleurs, même au-dessus du plateau rouge, qu'au bord de ces deux rivières. Iris carmin. »

PERRUCHE A COLLIER ROUGE.

PSITTACUS TORQUATUS, Gm.

« N° 253. — *Perruche verte*. Espèce du Sénégal, probablement celle à collier.

« Trouvée au Taccazé. »

BUCCONIDÉS.

BARBU A FRONT ROUGE.

POGONIAS RUBRIFRONS, Swains.

En tigréen : *onhali*.

« N° 14. — *Grimpeur*. C'est probablement le *phito-*

tôme ou *guifso-balito* de Bruce d'après Daudin, le même décrit par Salt sous le nom de *barbu abyssinien*.

« Anatomie, foie jaune doré; intestins, *id.*, dans l'estomac *teff* et pâte vert jaunâtre; dans le gésier du n° 14 C, j'ai trouvé deux corps à facettes en remplissant toute la cavité; c'étaient deux graines, comme me l'a prouvé la macération.

« Trouvé trois échantillons à Adoua. Vit isolé, semble solitaire, se perche comme les gros-becs; je n'en ai pas encore vu plusieurs ensemble. »

On voit que Petit, qui n'avait pas une longue étude spéciale de l'ornithologie, avait cru trouver en nature dans cet oiseau le véritable type du *guifso-balito* de Bruce, demeuré jusqu'à ce jour indéterminé sinon plus que douteux. De là son empressement et son insistance à signaler l'existence de quatre doigts chez cet oiseau, au lieu de trois que Bruce lui assigne. La même préoccupation et la même idée se reproduisent dans le passage suivant que nous extrayons d'une lettre qui accompagnait l'envoi dont faisait partie cette espèce, lettre adressée à MM. les professeurs administrateurs du Muséum, en date d'Adoua du 10 décembre 1839 :

« Je vous envoie le *phitotôme* de Bruce qui, contrairement à l'opinion émise par Daudin, n'a pas trois doigts dont un postérieur et deux antérieurs, mais qui, dans tous les cas que j'ai observés, en a deux devant et deux derrière, comme les grimpeurs, quoiqu'il se perche comme les gros-becs. Le mâle et la femelle ne présentent aucune différence. »

Sur ce point au surplus Petit s'est trouvé en accord

parfait avec M. Ruppell; et tout tend à démontrer que les détails de la description de cet oiseau faite par notre voyageur sont loin d'être sans intérêt pour la science : ces détails viennent en effet compléter ceux fournis par le naturaliste allemand, comme par Wagler et Swainson. Le premier, M. Ruppell, n'a point fait sentir la nature striée et peu homogène des plumes rouges, non plus que la bordure jaunâtre des rectrices; il a de plus indiqué brunes, de gris bleuâtre qu'elles sont en réalité, les pattes dont les deux derniers ornithologistes n'ont pas précisé la couleur.

BARBU ONDÉ. — Pl. X, Fig. 2 (fém.).

BUCCO UNDATUS, Rupp., *Faun. Abyss.*, tab. XX, fig. 2.

« Nos 55-159 et planche 232.—*Phytotôme*. Deuxième espèce (femelle) non décrite, et nouvelle si Ruppell ne l'a pas, car Schimper ne l'a pas non plus.

« Longueur 6°; queue 2°; iris jaune blanchâtre comme de la corne mate; quatrième rémige la plus longue; troisième et cinquième égales; deux doigts devant et deux derrière; les deux externes antérieurs et postérieurs égaux; des deux internes, l'antérieur moitié plus long; ailes venant à la moitié de la queue; calotte noire, front seul rouge ponceau ; joues, reste de la tête, devant du col noir pointillé de blanc ; dos brun foncé, chaque plume bordée de brun plus clair; croupion noir strié de jaune verdâtre comme le bord des grandes pennes de la queue et de l'aile ; ventre blanchâtre et noir, par bandes transversales, lavé aussi de vert jaunâtre, surtout près de l'anus et des couvertures des cuisses;

grandes couvertures des ailes, sépia foncé; grands poils roides au-devant à l'origine du bec, qui est denté comme chez l'autre espèce.

« Trouvé pour la première fois à Abarsem-Maha, en octobre 1839; retrouvé le 1er avril suivant près du More, couvent de Maieberajio, où il est très-commun à cette époque; vu aussi dans la collection de M. Josèphe, qui l'avait eu du Béguémédeure.

« Va par paires, sur les gros arbres: trouvé son nid le 10 avril; niche comme les pics (avec lesquels, du reste, il a, par ce nouveau caractère, plus de rapports qu'avec les gros-becs) à nu ou sur quelques plumes placées au fond du trou dans une branche pourrie. Une grosse branche de mimosa en contenait deux nids voisins l'un de l'autre; l'un était nu, l'autre contenait quelques plumes sans œufs ni petits. J'en vis un jour quatre dans un ravin près de l'eau, qui se remuaient peu et en fuyant se reposaient de distance en distance, pour ensuite se jeter dans un fourré de buissons, et faisaient entendre un léger cri du gosier, comme *kcréw-kcréw*. »

Le pressentiment de Petit ne s'est que trop réalisé; et cette espèce, qui en effet était nouvelle, était publiée par M. Ruppell à la même époque à peu près où il transcrivait la description si minutieuse et si exacte que nous venons de reproduire. Nous donnons à l'appui la figure de l'oiseau qui est bien l'espèce représentée par M. Ruppell, qui n'a fait connaître que le mâle.

La principale et unique différence réside dans l'ab-

sence, chez la femelle, de la bande blanche qui, partant de l'œil, encadre la joue du mâle.

Il a été peint aussi sur nature par Vignaud.

BARBION PERLÉ.

MICROPOGON MARGARITACEUS, Rupp., *Atlas*, tab. XX.

En tigréen : *chelehec*.

« N° 35. — *Pic jaune à dos grivelé de blanc*. Trouvé à Adoua, au Chiré, sur les bords du Takkazé ; toute l'année ; envoyé en mai 1840. »

Cet individu, qui se trouve au Muséum d'histoire naturelle de Paris, est exactement semblable à celui figuré par MM. Ruppell et Temminck, dont la livrée paraît être celle constante du mâle. Il a, du reste, été peint de grandeur naturelle et sur le vivant par Vignaud.

Les barbions de cette espèce ont tous, en général, une tache noire médiane au bas de la gorge, où elle occupe le centre du large plastron jaune soufre ou jaune serin, qui, de cette place, rayonne jusqu'aux joues, au menton, à la gorge et à la poitrine.

M. Darnaud en a envoyé un du Nil Blanc, en 1843, qui offre une exception à ce mode de ptilose. Il diffère de ceux-ci, en ce que la tache noire médiane manque complétement à la gorge ; en ce que le milieu seul de la tête, et non tout son sommet au *capistrum*, est noir : de telle sorte qu'au moyen de ce rétrécissement, l'œil se trouve surmonté d'un large sourcil jaune qui commence à la naissance même du bec ou à la base des narines, qu'atteint et recouvre entièrement le noir des

plumes frontales chez les autres barbions : cette même plaque noire s'étend également moins en longueur, et laisse circuler plus de jaune autour de la nuque dont chaque plume est terminée, ainsi que chez les autres individus, d'une fine mouche noire très-nettement accusée.

Nous avons tout lieu de supposer que ces nuances ne tiennent qu'à une différence de sexe ou d'âge, ce que fait présumer la présence à la queue de rectrices externes n'ayant encore atteint que la moitié de leur longueur.

BARBION DE DARNAUD.

MICROPOGON DARNAUDII, Fl. Prévost et O. Des Murs.

Nous croyons devoir profiter de l'occasion pour faire connaître un autre individu du même genre, que nous pensons constituer une espèce nouvelle d'autant plus intéressante, que le nombre en est restreint à deux.

Cette espèce est en tout beaucoup plus petite que *M. margaritaceus;* on en jugera facilement par le tableau suivant :

	M. Margaritaceus.	*M. Darnaudii.*
Longueur totale du bout du bec à l'extrémité de la queue	21	18
— du bec	2,5	1,5
Hauteur du bec	1	0,8
Longueur de la queue	8	7
— du tarse	2,6	2,2

Observons que toutes ces mesures sont établies sur des individus montés.

Quant au système de ptilose, quoique organisé sur

le même type que chez le *M. margaritaceus*, il en diffère considérablement. Ainsi, à partir du bas postérieur du cou, tout le dessus du corps, des ailes et de la queue est bien en tout point semblable; mais la plaque noire de la tête a disparu complétement, et toute cette partie, depuis la base du bec jusques et y compris les joues, la région oculaire et le dessous du menton, est recouverte de petites plumes jaunes frangées finement de rouge et terminées de noir à leur pointe, de manière à former à l'œil un grivelé très-fin de ces deux couleurs; le jaune serin de la gorge et de la poitrine a également disparu pour faire place à un jaune plus pâle et comme soufré, tiqueté régulièrement de noir à l'extrémité de chaque plume; le même mode de coloration occupe les flancs et l'abdomen, où ne se remarque aucune trace de la double ceinture noire et rouge qui sépare cette partie de la poitrine chez le *M. margaritaceus;* enfin, les couvertures supérieures de la queue sont d'un beau jaune soufre; les couvertures inférieures seules sont rouge feu.

Les ailes sont relativement plus courtes que celles de l'autre espèce; car chez le *M. margaritaceus*, elles recouvrent l'origine de la queue, tandis que chez la nôtre elles se terminent juste à la naissance de celle-ci.

Enfin, le bec, au lieu d'être rouge, est d'une couleur de corne légèrement brunâtre; les pattes sont grises. Peut-être serait-on tenté de le considérer comme un jeune du *M. margaritaceus*. Mais les différences en sont telles, qu'elles dépassent de beaucoup en valeur

celles qui résultent ordinairement de la transition du jeune âge à l'âge adulte, et ne permettent pas une supposition semblable. Ainsi, on ne remarque aucun de ces légers duvets, aucune de ces plumes décomposées, ou plutôt à peine formées; aucune de ces peaux ou pellicules subulées qui annoncent la présence de plumes naissantes, tous caractères distinctifs des jeunes oiseaux.

Cette espèce, découverte dans le Kordoffan par M. Darnaud, qui étudie le cours du Nil Blanc, a été envoyée par lui, en juin 1840, au Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui ne possède que ce seul individu.

C'était donc un devoir pour nous de la dédier à ce voyageur distingué comme un hommage qui lui est bien dû pour le dévouement qu'il témoigne à la science en faisant généreusement don au Muséum, auquel il n'est pas attaché, de toutes ses découvertes zoologiques, dans le nombre desquelles il s'en trouve de très-intéressantes, surtout en ornithologie.

Un individu presqu'en tout point semblable à celui-ci se trouve dans la collection de M. le prince d'Essling, provenant également du Nil Blanc.

PICIDÉS.

PIC DE HEMPRICH.

PICUS EMPRICHII, Ehremberg.

« Nos 198 et 214.—*Pic verdâtre et jaunâtre à calotte et croupion rouges.*

« Trouvé à Abarsemmaka en août 1840, et à Maieborazio, sur les Colquals; par paires et assez communs dans les buissons, sur le plateau du Chiré.

« Iris carmin. »

Peint d'après nature par Vignaud.

PIC LABOUREUR.

PICUS OLIVACEUS, Gm.

En tigréen : *ararete*.

« N° 260. — *Pic ararete.* Celui qui sert au présage des chasseurs d'éléphants (voy. le *Journal du voyage au Marembo*).

« Trouvé au Marembo en novembre 1840. »

PIC BRUNATRE.

PICUS FUSCESCENS, Rupp.

« N° 198. — *Pic-mâle.* Trouvé au Chiré en août 1840. »

Dessin du docteur Petit.

YUNCIDÉS.

TORCOL COMMUN.

YUNX TORQUILLA, Linn.

« N° 223. — *Torcol.* Iris et pattes jaune livide. Longueur 7° ; queue 2° 3/4.

« Trouvé à Abassemmeha en décembre 1840, sur un kolqual où il tournait autour des branches, comme chez nous notre torcol sur d'autres arbres : c'est le

seul que j'aie rencontré en trois ans ; nulle part personne ne le connaissait. »

C'est, en effet, la première fois que la présence de cet oiseau est signalée en Abyssinie. M. Ruppell lui-même ne l'avait rencontré qu'en Égypte et en Arabie.

CUCCULIDÉS.

COUCOU GEAI.

CUCULUS GLANDARIUS, Linn.

« N° 60. — *Coucou*. Trouvé à Adoua. »

Peint par Vignaud.

COUCOU CRIARD.

CUCULUS CLAMOSUS, Cuvier.

« N° 241. — *Coucou*. Tour de l'œil jaune soufre ; iris sépia foncé ; pattes jaune citron ; mandibule supérieure noire ; inférieure jaune verdâtre à la base.

« Trouvé au Chiré et à Abarsemmeha en octobre 1840. »

COUCOU DIDRIC.

CUCULUS AURATUS, Gmel.

« Trouvé au Chiré. »

COCCYZIDÉS.

COUCAL MOINE.

CENTROPUS MONACHUS, Rupp., *Faun.*, tab. XXI, fig. 2.

« N° 207. — *Coucou*. Trouvé en août 1840 à Maié-

touarou ; vu dans les ravins, où il voltige d'arbres en arbres et d'arbustes en arbustes. »

Peint de grandeur naturelle par Vignaud.

COUCAL RUFALBIN.

CENTROPUS SENEGALENSIS, Gmel.

« N° 172. — Trouvé à Gondar par Dillon. »

INDICATORIDÉS.

INDICATEUR MANGE-MIEL.

INDICATOR MAJOR, Vieill.

En tigréen : *keurkeuré*.

« N° 251. — *Indicateur-grimpeur*. Iris carmin clair.

« Dans l'estomac, cire de miel et insectes.

« Les chasseurs d'éléphants le connaissent bien, et lui accordent la propriété d'indiquer les ruches, et aussi de conduire les lions et les éléphants ; j'en ai vérifié l'exactitude pendant mon séjour au Mareube, en le suivant moi-même.

« Il était venu se percher sur le sommet d'un petit arbre, tourné vers nous ; il nous appelait par un petit cri : *cuic-cuic*, en gesticulant et agitant la queue, jusqu'à ce que nous nous levâmes pour le suivre. Alors il s'envola ; mais il n'alla pas loin, et, se perchant sur un arbre voisin, il se tourna de nouveau vers nous en continuant de nous appeler. Il répéta ce manége plusieurs fois, jusqu'à ce qu'étant arrivés à l'arbre qui contenait le miel, il se percha dessus et chanta plus

fort, redoublant son cri, mais différent du premier, pendant que nous enlevions le miel de la ruche : c'était comme pour nous exciter et comme un chant de triomphe. Il alla après nous jouir du reste du festin.

« Quoiqu'il ne soit pas très-rare, il n'est pas non plus très-commun, et les habitants chasseurs d'éléphants ou de miel sauvage ont toujours quelque peine à le laisser tuer. Pour ne pas trop indisposer mes gens eux-mêmes, en tuant leurs pourvoyeurs, je n'en tuai qu'un seul pour échantillon.

« Trouvé au bord du Mareube en novembre 1840. »

INDICATEUR A BEC BLANC.

INDICATOR ALBIROSTRIS, Temm., pl. col. CCCLXVII.

A été envoyé du Nil Blanc au Muséum par M. Darnaud. Jusqu'alors on n'avait encore reçu cet oiseau que du Sénégal, de l'Égypte et du cap de Bonne-Espérance.

COLOMBIDÉS.

COLOMBE TOURTELETTE.

COLUMBA CAPENSIS, Linn.

« N° 65. — *Columbar à queue fourchue.*

« A Massouah, à Arkiko et à Adoua, en juillet. »

COLOMBE ROUSSARD.

COLUMBA GUINEA, Lath., pl. C, fig. 16.

En tigréen : *reguebe;* en amaréen : *erguebe.*

« N° 21. — *Pigeon ocellé; pigeon des églises.* Lon-

gueur 13°; iris rougeâtre; peau nue autour de l'œil, lie de vin ; pattes rosées ; bec noir de corne ; cire blanchâtre; ailes presque au bout de la queue ; deux pouces à la queue.

« A Adoua en septembre 1840. Niche dans les églises. »

Vignaud en a fait un beau dessin sur le vivant.

PIGEON A COLLIER BLANC.

COLUMBA ALBITORQUES, Rupp., *Faun.*, tab. XXII, fig. 1.

En tigréen : *ouanèse;* en amaréen : *dabbô.*

« N° 83.—*Pigeon gris ardoisé à collier blanc derrière la tête.* Longueur 12° 1/3; iris cendré rougeâtre; paupières blanchâtres, cire *idem ;* bec noir, pattes rouges comme nos pigeons, ailes à un pouce du bout de la queue. »

La figure de M. Ruppell, dessinée sur l'individu desséché, représente par erreur le bec et les paupières rouges, et l'iris de couleur grise.

« Trouvé à Etsebidera, à Etchelikote en avril 1842. »

Vignaud en a fait sur le vivant une excellente figure.

TOURTERELLE COMMUNE.

COLUMBA ÆGYPTIACA, Linn.

« N° 22.— *Tourterelle commune.* Longueur 8° 3/4 ; queue 4°, ailes à moitié de la queue, pattes rouges, violet foncé. Tout à fait semblable à celle d'Égypte, mais plus petite.

« Commune partout et en toute saison ; isolée ou par paires. »

COLOMBE PLAINTIVE.

COLUMBA LUGENS, Rupp., *Faun.*, tab. XXII, fig. 2.

« N° 23. — *Tourterelle gris noir.* Le dessin, fait de grandeur naturelle par Vignaud, porte : Pigeon à collier noir. — Atsébidera, 1842. »

D'après ce dessin, il existe autour de l'œil un peu de peau nue rouge, et l'iris est jaune orange, et non grisâtre, comme le représente M. Ruppell; enfin, la cire est noire, et non blanche.

COLOMBAR WALLIA.

COLUMBA ABYSSINICA, Lath.

En tigréen : *hamhemô.*

« N° 79. —*Pigeon à dos verdâtre et à ventre jaune.*»

Fort bien peint sur nature par Vignaud d'après le vivant.

D'après son dessin, l'iris est rouge orange, la cire et la paupière supérieure noir violacé, le bec blanc, et les pattes d'un rose pâle ; ongles noirs.

TOURTERELLE BRONZÉE.

COLUMBA BRONZINA, Rupp., *Faun.*, tab. XXIII. fig. 1.

« N° 47. —*Tourterelle à ailes rousses ; trapue.*

« Prise à Adoua ; retrouvée à Maïtouarou en août 1840 et mars 1841, au pied de la montagne de Belessé. »

COLOMBE PHASIANELLE.

COLUMBA PHASIANELLA.

« N° 54. — *Columbar*. Très-commun ; il y en a deux espèces peu différentes. Voir l'autre dessinée au n° 65. »

Probablement que le dessin dont il est question s'est perdu, car il ne figure pas dans l'atlas de Vignaud, et n'accompagnait pas non plus la description que nous avons donnée ci-dessus, extraite textuellement du Journal.

COLOMBE A MASQUE BLANC.

COLUMBA LARVATA, Tem.

« N° 271. — *Tourterelle à front blanc et à dos vert métallique*. Front, lorum et menton blancs, bec et cire noirs, paupières et pattes rouge carminé, œil noir, occiput, nuque et tout le dos d'un beau vert métallique, cou, gorge et poitrine d'un blanc légèrement vineux. »

C'est ainsi que la représente le dessin de Vignaud.

« Inconnue, quoique en grand nombre, mais seulement à Maï-Berasio ; je ne l'ai jamais vue que là en avril et mai 1841. Toujours à terre ou sur des pierres. Longueur 25 centimètres. »

MÉLÉAGRIDÉS.

PINTADE ORDINAIRE.

NUMIDA MELEAGRIS, Linn.

En tigréen : *zágra*; en amaréen : *djegra*.

« N° 27 — *Pintade*. Très-commune, surtout sur les

collines du plateau, au Chiré, et au bas du Sémiène ; au-dessous du plateau, près du Takkazé, par bandes de 30 à 40. »

PTÉROCLIDÉS.

GANGA A COLLIER.

PTEROCLES GUTTURALIS, Smith.

En tigréen : *berhé*.

« N° 112. — *Ganga*. Trouvé en 1839 à Adoua, et en mai 1842 à Ttchelikote.

« Bec bleuâtre, œil noir. » Dessiné sur nature par Vignaud.

PERDICIDÉS.

CAILLE COMMUNE.

PERDIX COTURNIX, Linn.

En tigréen : *beurnigô;* en amaréen : *derttchète*.

« N° 96. — Trouvée assez commune dans les plaines du Chiré et dans tout le Tigré ; trouvée en octobre. »

OTIDÉS.

OUTARDE A VENTRE NOIR.

OTIS MELANOGASTER, Rupp., *Atlas*, tab. I.

« N° 216. — *Outarde*. Iris sépia dégénérant près de la pupille en ocre clair. Trouvée à Adoua. Revue depuis en allant du Chiré au Mareube.

« Le dessin fait sur un échantillon de Domingo,

tué par lui sur le plateau de Debrasina en août 1841, se trouve aussi au Dembra, où on l'appelle *fantavila*, d'après son cri.

« Bec et pattes d'un cendré verdâtre. »

OUTARDE DE NUBIE.

OTIS NUBA, Rupp., *Atlas*, tab. I.

Envoyée sans note ni dessin.

FRANCOLIN D'ERCKELL. — Pl. XI.

PERDIX ERCKELII, Rupp., *Faun. Abyss.*, tab. VI.

En tigréen : *kqhoqhouhha ;* en amaréen : *kqhâkqhe.*

Nous donnons la figure de ce francolin, l'une des plus grandes espèces du genre, comme rectification et complément de celle donnée par l'honorable M. Ruppell.

Ainsi, le plumage et les dimensions en sont identiquement les mêmes : le sommet de la tête est marron ; toutes les plumes garnissant le front et la face sont rigides, noires et finement striées de blanc ; une petite raie blanche part de l'angle externe de l'œil ; le menton est blanc ; les plumes du cou sont marron bordées de blanc ; celles de la poitrine, grises lancéolées de marron ; celles du flanc et de tout le dessous du corps, d'un gris blanchâtre, lancéolées et bordées de marron ; celles des épaules et les couvertures des ailes, d'un brun grisâtre bordé de marron ; le dos, le dessus du corps, ainsi que les rectrices et les rémiges, brun grisâtre, et le bord externe des secondaires légèrement ondulé de la même couleur.

Mais une différence importante, qui suffit pour motiver notre planche, et qui ne doit être attribuée qu'à ce que le dessin de la Faune d'Abyssinie a été fait sur un individu desséché, c'est que les pieds, qui, dans ce dessin, comme dans la description qui l'accompagne, sont indiqués être de couleur de corne, sont, chez notre individu, d'un jaune verdâtre bien marqué, l'autre couleur n'appartenant qu'aux éperons et au bec.

C'est ce que nous a révélé d'une manière certaine la trace encore visible de la couleur que nous indiquons restée aux pattes de notre oiseau desséché, et ce que nous a démontré jusqu'à l'évidence l'inspection d'une peinture de ce francolin faite sur les lieux, d'après nature, de grandeur naturelle, et d'après le vivant, par Vignaud, peintre attaché à l'expédition.

M. Ruppell a dédié ce francolin à son ami Th. Erckell, qui l'accompagnait dans son voyage, et avec lequel il l'avait découvert dans le pays de Tarenta-Gebirge.

Cet oiseau est mentionné au journal du docteur Petit, sous le n° 106, avec cette note : « *Francolin,* grande espèce.

« Très-rare sur le plateau Rouge ; se trouve surtout au-dessus de cette hauteur, comme, par exemple, au Sémiène, à Madilhat (9 000 pieds), où l'espèce est très-commune. »

FRANCOLIN DE CLAPPERTON. — Pl. XII.

PERDIX CLAPERTONII, Ruppell, *Altlas zoologique du nord-est de l'Afrique*, pl. IX.

Nous croyons que l'individu figuré par M. Ruppell n'est qu'un jeune mâle, ainsi qu'on en va juger d'après notre individu, qui nous paraît être un vieux mâle.

Celui-ci en diffère principalement en ce qu'en dessous, les taches de chaque plume sont noires au lieu d'être brunes; en ce que celles des flancs sont d'une belle couleur marron; en ce qu'en dessus, le fauve blanchâtre bordant chaque plume des épaules et du dos est moins clair et moins abondant; enfin en ce que les deux éperons des pattes sont beaucoup plus forts, et que l'éperon supérieur est même double, c'est-à-dire composé de deux parties jointes ensemble, ainsi que le représente notre figure : le bec est noir et ne paraît pas avoir été jamais rouge, à la différence des pattes qui sur le mort portent trace bien visible de cette couleur.

A part ces dissemblances qui modifient quelque peu la diagnose donnée de cet oiseau par le savant voyageur allemand, la ptilose de la tête est la même : ainsi le front est noir; une légère tache de cette couleur se remarque au menton; la gorge est blanche, et deux fines raies de cette couleur se dessinent, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'œil.

Longueur	du bec à la queue	420 millim.
—	du tarse	61
—	du doigt médian, y compris l'ongle	55
—	de l'ergot le plus rapproché du pouce	12

A été envoyée d'Abyssinie en mai 1840.

Inscrite au Journal sous le n° 39, avec cette mention :

« Se trouve sur les collines, mais dans des localités fort peu élevées au-dessus du plateau Rouge où elle est assez commune ; mais manque complétement dans les régions supérieures. »

Ce qui n'indique pas une grande conformité de mœurs entre cette espèce et la précédente.

M. Ruppell l'a rencontrée dans le Kordofan, le Darfour et le pays de Bornou, où elle avait été trouvée par le capitaine Clapperton, à qui il l'a dédiée.

Le savant M. G. R. Gray a cru trouver une différence assez notable entre l'individu de Clapperton, décrit par Children, et celui du naturaliste allemand, pour en faire un espécification distincte. Ainsi de celui de Denham et de Clapperton il a fait *Francolinus Clappertonii*, et de l'individu de M. Ruppell que nous figurons : *Fr. Ruppellii*.

Comme la seule différence que nous apercevions entre la figure donnée par M. G. R. Gray et la nôtre, réside dans une fine moustache noire à l'ouverture du bec, et que nous ne connaissons pas l'oiseau d'après lequel a été fait son dessin, nous nous sommes bornés à la dénomination de M. Ruppell, sans rien préjuger de la question, dont un des éléments de solution nous manque.

FRANCOLIN A GORGE BLANCHE.

FRANCOLINUS GUTTURALIS, Rupp., *Faun. Abyss.*, fol. 13.

En tigréen : *seruhhey*.

« N° 178. — *Perdrix*. Pattes verdâtres livides.

« Trouvée en assez grande quantité à Adoua, en juillet 1840; retrouvée encore, vers la même époque, en 1841, à Assaye, près d'Adoua, sur le penchant des collines et dans les buissons.

« On la prend au collet. »

PERDRIX DE MONTAGNE.

PERDIX MONTANA, Lath.

En tigréen : *derhomekoua*.

N° 191. — « *Perdrix de Chine*. Iris brun.

« Trouvée à Guezebo, en novembre 1841, dans les sables; fréquente les endroits pierreux, les lieux découverts.

« Est rare en Abyssinie.

« Commune en Égypte, aux bords du Nil. »

CHARADRIDÉS.

PLUVIER A TÊTE BLANCHE.

CHARADRIUS ALBICAPILLUS, Vieill.

En amaréen : *ia-leite-ofe*.

N° 37. — « *Vanneau armé*. Bec et pieds jaune soufre; membranes du bec, *id.;* le haut rouge cra-

moisi; paupières jaunes; éperon de trois lignes. Le mâle diffère de la femelle par une calotte blanche qui est grise comme le dos chez celle-ci. Pour rudimentaire, longueur 14°.

« Trouvé à Mariane Chaioutou et à Adoua, en septembre, octobre et novembre 1839, au Chiré, en octobre 1840, et derechef à Adoua, en juin 1841. »

Dessiné de grandeur naturelle par Vignaud.

PLUVIER A CALOTTE NOIRE.

CHARADRIUS PILEATUS, Auctor.

N°s 78 et 164. — *Pluvier à ventre et calotte noirs.* Membranes du bec rouge orangé (extrémité des deux mandibules noire, le reste rouge orangé). Tué par Dillon au Taccazé en juin 1840. (Voy. la tête faite par moi alors.)

« Retrouvé depuis et tué deux échantillons au même lieu, en juin 1841.

« Fréquente le bord de l'eau. »

La tête en effet a été peinte de grandeur naturelle par Petit dans son journal.

PLUVIER MÉLANOPTÈRE.

CHARADRIUS MELANOPTERUS, Rupp., *Atlas.*, tab. LXXXI.

N° 331. — « *Pluvier à jambes carminées*, du Mareube, de Béhéza et d'Atsébidéra; avril 1842. »

Cette note n'existe pas dans le journal zoologique, dont les notes s'arrêtent au n° 302, les autres numéros s'arrêtant eux-mêmes au n° 319, et ceux-ci manquant tous d'annotations, que le temps et les autres événe-

ments du voyage n'ont pas permis à Petit de compléter.

Les deux lignes qu'on vient de lire sont la transcription exacte de ce qui est écrit de la main de notre voyageur en tête du dessin que Vignaud a fait de cette espèce de grandeur naturelle et sur le vivant.

Les pattes en sont d'un carmin ou rouge carminé clair; le bec entièrement noir; l'iris jaune clair; les paupières vermillon. C'est au surplus ce qu'indique également l'examen attentif des dépouilles envoyées.

Il y a donc ici une rectification importante à faire à la description comme à la figure données de cet oiseau par M. Ruppell : car ce naturaliste indique les yeux et les pattes rouges, *pedibus rubris*, et les paupières blanches.

PLUVIER A DOUBLE COLLIER.

CHARADRIUS INDICUS, Auctor.

CHARADRIUS BITORQUATUS, Wagl.

Nos 36 et 282. — *Petit pluvier à collier, à bec et paupières rouges.*

« Rapporté d'abord de Gondar par Dillon, en mai 1840.

« Retrouvé ensuite à Adoua, en mai et juillet 1841, au bord de l'Assan.

« Assez commun au bord des rivières et dans les prairies, après la saison des pluies, à Adoua surtout; rase l'eau et se pose au bord sur les pierres où il s'agite en relevant et baissant brusquement la tête, comme tous les pluviers. »

D'après le dessin de Vignaud fait sur le vivant, les paupières de cet oiseau sont en effet rouge vermillon; la moitié du bec, à partir de la commissure, est rouge orange; le surplus noir; enfin les pattes sont d'un carminé légèrement brun, et les ongles noirs.

COURVITE DE COROMANDEL.
CURSORIUS TEMMINCKII.

N° 111. — « *Pluvier à deux bandes et à calotte rousse.*

« Pas de doigt postérieur. Long. 7° 1/2 : iris brunâtre; bec noir; pieds couleur de chair; col très-grêle; ailes au niveau du bout de la queue.

« Trouvé à Adoua en novembre. »

PLUVIER.
CHARADRIUS.

« N° 261. — *Pluvier à bec, peau nue devant l'œil et pattes carminées.* Iris brun clair; longueur 10° 1/2.

« Trouvé au Mareube. Assez commun au bord de l'eau, par paires; mêmes habitudes que les autres espèces de ce genre; vole en rasant l'eau, puis se pose sur la grève en hochant la tête et la queue, sans crier; court très-vite sur le sable, et saisit brusquement les insectes et les vers qui servent à sa nourriture. »

Nous nous sommes trouvés, pour cette espèce, dans l'impossibilité de la ramener à son véritable type, la dépouille envoyée par Petit et Dillon ne se trouvant pas dans leur collection.

Tout ce qu'on en peut dire, c'est que ce pluvier a bien certainement beaucoup de rapports avec le *Ch. melanopterus* de Ruppell, décrit plus haut; mais à part le plumage, que nous ne connaissons pas, il en diffère par son bec carminé, par une peau nue de même couleur entre le bec et l'œil, par l'iris brun, et enfin par une taille un peu plus grande, puisqu'il mesure un pouce de plus, 10° 1/2, au lieu de 9° 1/2.

PLUVIER A PLASTRON ROUX, Petit.
CHARADRIUS ASIATICUS, Pallas.
CHARADRIUS JUGULARIS, Wagler.

« N° 343. — *Pluvier à plastron roux.* Œil, bec et ongles noirs; pattes et tarse d'un vert pâle.

« Trouvé à Atsébidera, en avril 1842. »

Vignaud a fait de cette belle espèce peu commune dans les collections, un fort bon dessin d'après le vivant; et c'est sur son dessin que se trouve, de la main de Petit, la note que nous venons de transcrire.

GRAND PLUVIER A COLLIER.
CHARADRIUS HIATICULA, Linn.

« N° 90. — *Pluvier à collier*. Longueur 10°; ailes dépassant la queue de 9 lignes; bec noir; jambes brun rougeâtre; doigts noirâtres.

« A Adoua. »

OEDICNÉMIDÉS.

ŒDICNÈME TACHARD.

OEDICNEMUS MACULOSUS, Temn.

C'est le *deuro-maté* des Abyssins.

« N° 252. — *Coureur*. Paupières jaune soufre, à dessins noirs; iris *id.*; bec vert jaunâtre à la base; pattes de même couleur.

« Trouvé au Mareube, en novembre 1840 et à Béhéza, près du Mareube, en mars 1841.

« Par paires sur le fleuve; se pose sur le sable et lève la tête deux ou trois fois de suite comme les pluviers; très-méfiant, pousse un cri aigu; vole en rasant l'eau et par crochets.

« Dans l'estomac très-musculeux, des scarabées.

« Il s'en trouve un dans la collection de MM. Josèphe et Montuori, du Béguémédeur.

« On se sert de la tête, comme médecine, pour empêcher de dormir. »

Vignaud a fait de cet oiseau un dessin sur vivant à demi-nature.

SCOLOPACIDÉS.

SANDERLING.

CHARADRIUS CALIDRIS, Linn.

« N° 94. — *Tringa calidris*. Longueur 9°.

« A Adoua, très-commun; au bord des ruisseaux. »

BÉCASSEAU ÉCHASSE.

TRINGA MINUTA, Gmel.

« N° 283. — *Bécasseau.* Commun au bord des rivières à Adoua et à Gondar, en mai. »

BÉCASSEAU COCORLI.

TRINGA SUBARCUATA, Tem.

« N° 67. — *Bécasseau.* Bec noir; jambes gris verdâtre.

« Fréquente le bord des rivières à Adoua, sur les bords de l'Asam; se pose sur des pierres en saillie ou sur le sable; va par paires, ou en grand nombre, ou isolé. »

La description de Petit, comme le dessin de Vignaud, se rapporte au plumage de noces du mâle.

BÉCASSINE ORDINAIRE.

SCOLOPAX GALLINAGO, Linn.

« N° 32. — *Bécassine.* Trouvée dans les prairies à Adoua, le 6 avril 1840; deux autres, dont une au même lieu, fin mai 1841, une à Mayeberazio, fin avril. »

Petit en a peint la tête sur vivant de grandeur naturelle.

CHEVALIER SYLVAIN.

TRINGA GLAREOLA, Temn.

« N° 142. — *Chevalier.* Trouvé dans les prairies à Adoua, en avril 1840, sur les bords de la rivière de

Maye-Gouagoua. Se trouve aussi à Gondar, m'a dit Dillon. »

CORLIEU.

SCOLOPAX PHÆOPUS, Linn.

Cette espèce n'est pas mentionnée dans le journal zoologique, mais figure dans les collections de nos voyageurs ainsi que dans l'album de Vignaud, qui paraît l'avoir peinte sur vivant avec son exactitude ordinaire.

GRUIDÉS.

GRUE COURONNÉE (jeune âge).

BALEARICA PAVONINA, G. R. Gray.

Nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt la description du jeune âge de ce bel oiseau.

Joues, gorge, poignet et petites couvertures de l'aile, blancs; tête, nuque et cou recouverts de plumes soyeuses et veloutées d'une belle couleur isabelle, courtes sur la tête, allongées et commençant à s'effiler ou se décomposer sur la nuque, d'où part, chez l'adulte, la belle huppe qui a donné son nom à l'espèce, et entremêlées sur le cou d'un écaillé noir; rémiges primaires, scapulaires et rectrices noires, lisérées de fauve; rémiges secondaires couleur chocolat; dessous du corps noir, grivelé de gris; tarses et pattes d'un jaunâtre sale; bec couleur de corne, jaunâtre à la base de la mandibule inférieure.

Longueur totale	du bec à la queue	650 millim.
—	du tarse	140
—	du doigt médian	115
—	du bec à partir du front	47

Cet oiseau, étranger à l'Abyssinie proprement dite, vient encore des pays arrosés par le Nil Blanc, d'où il a été envoyé au Muséum d'histoire naturelle de Paris, en juin 1843, sous le n° 447, par l'intrépide voyageur M. d'Arnaud. La note qu'il y a jointe avec une tête d'un individu adulte, indique que « c'est le jeune individu de la grue désignée en arabe de l'île de Sennac, par le nom *Carnoe;* qu'elle est commune dans toute l'île, et sur tout le fleuve Blanc. »

GRUE COMMUNE.

GRUS CINEREA, Bechst.

Nous ne mentionnons cette grue que comme envoyée au Muséum par M. d'Arnaud, avec cette notice :

« Grue nommée *Raw* dans l'île de Sennac par les Arabes pêcheurs; elle y est très-commune pendant l'été; elle émigre au commencement des pluies. »

ARDÉIDÉS.

HÉRON GOLIATH.

ARDEA GOLIATH, Rupp., *Atlas*, tab. XXVI.

« N° 77. — *Héron*. Iris, peau nue entre l'œil et les narines, et base de la mandibule inférieure jaune de soufre; mandibule inférieure jaune brunâtre; mandibule supérieure brune; tibia jaune soufre foncé; tarses et doigts brun rougeâtre; partie postérieure et palmaire de ceux-ci comme le tibia.

« Trouvé à Adoua, septembre 1839. »

Dessiné sur le vivant à demi-nature par Vignaud.

HÉRON CENDRÉ.

ARDEA CINEREA, Linn.

En tigréen : *ouaa-taiméise.*

« N° 99. — *Héron cendré.* Pas de différence avec l'espèce d'Europe. »

Trouvé à Adoua.

PETITE AIGRETTE.

ARDEA GARZETTA, Linn.

En amaréen : *sabisa.*

« N° 170. — *Héron garzette.* Bec, tibia et tarses noirs; commissure du bec et pattes vert tendre, jaunâtre. Trouvé par Dillon pendant les quatre premiers mois de 1840, à Gondar, et à Adoua fin mai 1841. »

Peint par Vignaud.

HÉRON BLANC DE NEIGE.

ARDEA NIVEA, Cuv.

« N° 287. — *Héron blanc.* Jambes et pieds tout noirs, ce qui, ainsi que son bec jaune et surtout l'absence d'aigrette, le différencie suffisamment du n° 170.

« Assez commun à Adoua, où il a été trouvé sur la rivière du Hassam et sur celle de Mairgouagoua, fin mai 1841. »

La tête peinte par Vignaud.

HÉRON DORÉ.

ARDEA RUFICAPILLA, Vieill.

« N° 346. — *Héron isabelle.* »

Cette espèce ne figure que dans l'atlas de Vignaud,

qui l'a peinte demi-nature avec cette indication de la main de Petit.

D'après ce dessin, l'iris est jaune orange; la mandibule supérieure de couleur cornée brune; la mandibule inférieure et la peau nue de l'œil d'un verdâtre pâle, de même que les pattes; les ongles sont noirs.

BUTOR COMMUN.

ARDEA STELLARIS, Linn.

« N° 303. — *Héron butor*. Jeune âge. Trouvé dans les prairies d'Adoua, en octobre 1841. »

Il en est de cette espèce comme de la précédente; elle n'est pas indiquée dans le Journal, dont le n° 303 est resté en blanc; mais elle a été peinte par Vignaud avec la mention ci-dessus, et elle existe de plus dans les collections.

OMBRETTE.

SCOPUS UMBRETTA, Linn.

« C'est le *Corbeau d'eau* des habitants d'Adoua, du Tigré et de l'Amarah. «

« N° 24. — *Ombrette ; Scopus* de Brisson. Les individus de cette espèce sont assez nombreux au Tigré; je les ai rencontrés pour la première fois, en juillet 1839, et tout l'hiver de 1840 à 1841, au bord de toutes les rivières; j'en ai vu plusieurs le long du torrent de Magouagoua à Adoua.

Par paires; vol peu soutenu; se laisse assez difficilement joindre; se perche sur les pierres des torrents,

ou sur les bords escarpés; cri aigu. Je l'ai vue aussi sur l'Asan posée sur une pierre faisant saillie au-dessus de l'eau, le col replié sur le dos comme les hérons, et le bec au-dessus de l'eau, guettant le passage des insectes.

« Quand on l'approche, elle s'élève lourdement, décrit une courbe et va se poser à une portée de fusil, en suivant de l'œil le chasseur qui la poursuit et duquel elle se laisse difficilement approcher à portée; elle est aussi assez souvent isolée.

« Habite les terres basses et marécageuses, se nourrit de vers; chair savoureuse (voy. Salt, *Premier Voyage*, p. 87).

« Duvet sous les plumes; perche sur les arbres, quelquefois en bandes de sept ou huit. Tous les individus que j'ai vus avaient l'aigrette.

« Se nourrit de grenouilles et de petits crapauds, très-communs dans les prés voisins des torrents : l'estomac de deux de ces oiseaux que j'ai disséqués en contenait plus d'une centaine.

« C'est le *Derhomai* des Tigréens et de Salt qui ne fait que le citer comme très-commun, et ajoute que Dapper en a donné un dessin (voy. t. II, p. 340). »

CICONIDÉS.

CIGOGNE ABDIMI.

CICONIA ABDIMII, Licht.

En amaréen : *choumala*; *artin-bey* du Sennaar.

« N° 130. — *Cigogne violette*. Iris jaune, peau nue

des joues et de la région orbitaire bleu clair; paupières, angle interne de l'œil, peau du menton, narines et extrémité du bec d'un beau rouge brique; celui-ci tout entier d'un vert pré.

« Tibia et tarse d'un carminé grisâtre, largement écussonnés de noir; articulations du tibia et du pied rouge brique, membranes interdigitales carminées.

« Pour le col et le port, grande analogie avec les hérons crabiers. Perche sur les arbres; rare même dans l'Amarah, presqu'inconnue dans le Tigré où cet oiseau n'a pas de nom. Se trouve aux bords du Dembéa, sur les arbres; fait entendre un chant semblable aux sons de la lyre abyssinienne ou *bagoua*, et passe, dit-on, ainsi des jours entiers, sans remuer, sur un arbre.

« Très-commune, m'a dit Martin, au Dembéa et au Sennaar, où on l'appelle *artin-bey*. Les deux sexes sont pareils pour la taille et les couleurs.

« Trouvée aussi à Gondar, en février, mars et avril 1840, et à Adoua, en avril 1840 et juillet 1841. »

Vignaud a fait de cet oiseau un magnifique dessin demi-nature.

CIGOGNE VIOLETTE.

CICONIA UMBELLATA, Wagl.

CICONIA LEUCOCEPHALA, Auctor.

« 270. — *Cigogne violette noire* et à la tête recouverte seulement d'un duvet floconneux blanc.

« Vue pour la première fois en allant au Semlan, en mai 1840, et à Maiésio, après Axoum, près de Derakybea.

« Vue et remarquée au Chiré, en revenant de chez Schimper; revue et prise à Salarhkaha, en août 1840, et en allant au couvent de Mayeberazio, le 19 avril 1841.

« Du reste par bandes, dans les prairies humides, comme les abba-goumbas (calaos); très-commune pendant les pluies dans les prairies d'Axoum. »

Longueur .... 87 centim.

Vignaud en a également fait un excellent dessin à demi-nature sur le vivant.

D'après ce dessin, l'iris est rouge de feu; la base du bec et la peau orbitaire d'un jaune verdâtre blafard; le bec couleur de corne foncée, à l'exception de l'arête de la mandibule supérieure qui est rouge de sang dans toute sa longueur et de la pointe de la mandibule inférieure qui est de la même couleur.

TANTALIDÉS.

TANTALES AUX FESTONS ROSES.

TANTALUS IBIS, Linn.

« N° 301. — *Tantale lacté.* — Trouvé à Adoua, derrière le Cheukeuda, au bord d'un ruisseau, isolé, par Schimper.

« Mue non terminée; diffère du raza, ci-après n° 63, par le bec, car il est rosé comme lui, a comme lui les rémiges noir verdâtre, la peau nue rouge cramoisi, le bec jaune, au lieu d'être rouge de chair, n'est pas comme celui des hérons, quadrilatère et pointu, mais

cylindrique, recourbé à la pointe et à bords rentrants. »

Longueur totale .... 1 mètre.

L'individu sur lequel a été fait le dessin de Vignaud appartenait à Scheffner.

D'après ce dessin fait sur le vivant, le bec est jaune jonquille; toute la peau entourant la commissure du bec et la région oculaire d'un beau rouge cramoisi; le reste de la peau de la tête jusqu'au bas de la nuque jaune doré; les tibias sont d'un rouge carminé, les tarses et les pattes couleur de chair livide; iris brun; ongles noirs.

JABIRU DU SÉNÉGAL.

CICONIA EPHYPPIORHYNCHA, Cretzm.

En tigréen : *razá*.

« N° 63. — *Le Raza*. Le premier envoyé au Jardin, qui avait été tué au mois d'août à Adoua, avait une teinte rosée; le deuxième, tué aussi près d'Adoua, est blanc pur partout; les rémiges seulement sont noires pour les six premières, noires bordées de blanc pour toute la partie extérieure des barbes en dehors de la tige.

« Peau nue, noire sous la mandibule inférieure, et rouge cramoisi à l'origine du col.

« Longueur 1m,137
« Bec jusqu'à la commissure 0m,196

« Œil noir dans un arc de cercle noir; bec rouge de chair; narines elliptiques, un léger sillon se prolongeant sur la mandibule supérieure; bec pointu, en lo-

sange, à arête supérieure légèrement arrondie; les bords de la mandibule inférieure rentrant légèrement au milieu.

« Jambes nues jusqu'aux deux tiers, peau de couleur rouge brique; tarses blanchâtres, comme couverts de plâtre.

« Longues plumes pendantes sous le col, moins affilées que celles des hérons. »

M. d'Arnaud a aussi envoyé au Muséum cette espèce, dont il tua une paire, en décembre 1841, dans le pays des Keégués, sur les bords du Nil Blanc, sous le 5° 45′ de latitude nord; il y a joint la notice suivante :

« On ne rencontre ordinairement qu'un couple ensemble. L'espèce se trouve sur presque tout le cours du fleuve Blanc, où le terrain est sec et légèrement boisé.

« L'ovaire de la femelle renfermait plus de 150 ovules. L'œuf est blanc.

« On appelle cet oiseau en langage keègue : *Reâl-bék.* »

Il ajoute, ce en quoi il diffère avec nos voyageurs, c'est que « l'iris est couleur jaune d'or chez la femelle, et brun châtain chez le mâle. »

IBIS CARONCULÉ.

IBIS CARUNCULATA, Rüpp.

En amaréen : *gagano*; en tigréen : *ha-ha.*

La description que nous allons donner de cet oiseau n'a d'autre objet que de rectifier quelques erreurs qui

se sont glissées dans le dessin de l'honorable M. Rüppell.

Le plumage de notre individu est exactement le même que chez celui de ce voyageur : d'un brun noir bronzé, plus métallique sur les épaules, les rémiges et les rectrices ; chaque plume de la tête et de la huppe lisérée d'un blanc grisâtre; celles des petites couvertures des ailes, blanches; et chacune de celles des moyennes couvertures, noire, bordée d'un large liséré blanc; bec couleur de corne rougeâtre; pattes rouges, caroncule rougeâtre.

Mais l'iris est noire, et non pas rouge, comme l'a figurée M. Rüppell.

Longueur totale	640 millim.
— du bec	60
— du doigt médian	60
— du pouce	20

D'après les proportions de la figure de la *Faune d'Abyssinie*, le pouce aurait 27 millimètres, par conséquent un tiers de plus en longueur, ce que nous ne croyons pas exact.

Enfin l'habitude de cet oiseau serait d'avoir presque toujours les plumes de la tête, du cou et de la huppe hérissées et en désordre. C'est ce qu'indique suffisamment un dessin de cet oiseau peint sur le vivant et à demi-nature par Vignaud, n° 72.

Des notes de nos voyageurs, il résulte que les deux sexes sont pareils ; que cette espèce se trouve dans les prairies et sur les bords de tous les ruisseaux du Tigré et du Sémiène, surtout pendant les pluies, et qu'il se

perche au sommet des grands arbres par bandes de six à dix.

M. Rüppell l'a trouvé dans le pays des Taranta-Gebirge.

IBIS FALCINELLE.

IBIS FALCINELLUS, Temm.

« N° 300. — *Ibis brun violet.* Vu pour la première fois dans la collection de MM. Joseph et Montuori de Beguémédeure; la seconde fois chez Scheffner qui en tira un près d'Adoua, dans une prairie, lequel fut seulement démonté et a servi à faire le dessin de Vignaud sur pièce vivante.

« Toujours isolé. Pattes longues, fines, noir bleuâtre. »

IBIS SACRÉ.

IBIS RELIGIOSA, Cuv.

TANTALUS ÆTHIOPICUS, Linn.

« N° 124. — *Ibis blanc.* Iris blanc mat, bec noir, pattes noir plombé; tête et cou jusqu'à 27 millimètres de la poitrine nus, à peau noir bleuâtre ridée; paupières sans cils.

« Estomac musculeux, ayant 18 millimètres d'épaisseur, et renfermant des vers et des mollusques; intestins très-épais, comme membraneux; testicules gris cendré.

« Vu pour la première fois le 22 mars 1840 sur la rivière Asam; revu quelques jours après: on le dit très-abondant au lac Dembéa, très-rare à Adoua.

« Serait-ce l'*abouhannes* de Bruce? mais dans son dessin le col est garni de plumes blanches devant, noires derrière.

« Petit ne se trompait pas en effet. »

PALAMÉDIDÉS.

JACANA A POITRINE DORÉE.

PARRA AFRICANA, Lath.

« N° 294. — *Jacana*. Iris, bec et pattes noirs.

« Domingo prétend l'avoir poursuivi ces jours-ci à Adoua. Très-difficile à approcher; mon chasseur ne l'a jamais vu nulle part. »

Vignaud en a peint un venu des environs de Gondar, qui ne diffère nullement de celui du Sénégal.

RALLIDÉS.

FOULQUE A CRÊTE.

FULICA CRISTATA, Linn.

En tigréen : *deurhô-maie*.

« N° 345. — *Poule d'eau*.

« Longueur.. 40 cent.

« Trouvée à Enderta, où elle est assez rare, en mai 1842, et envoyée par Balga-Aréa. »

Cette note accompagne le dessin qu'a fait de cet oiseau le peintre Vignaud, de grandeur naturelle.

Nous observerons qu'il y a probablement erreur entre

cette note et celle de l'*œdicnème*, n° 252, quant au nom local attribué à chacun de ces deux oiseaux, car il est impossible qu'ils portent la même dénomination.

POULE D'EAU COMMUNE.

GALLINULA CHLOROPUS, Lath.

« N° 281. — *Poule d'eau.* Trouvée en mars 1841, à Adoua. »

Peinte de grandeur naturelle par Vignaud.

RALE D'EAU.

RALLUS AQUATICUS, Linn.

« N° 95. — *Râle d'eau.* En tout semblable à celui de France.

« Trouvé dans les prairies à Adoua. »

RALE DES GENÊTS.

RALLUS CREX, Linnée.

« N° 351. — *Râle des genêts.* Trouvé au Wadgérate, en septembre 1842. »

Dessiné et peint de grandeur naturelle par Vignaud.

RALE DE ROUGET. — Pl. XIII.

RALLUS ROUGETII, Guér.-Mén., *Rev. zool.*, 1843.

Ce râle a été décrit dans la *Revue zoologique de* 1843 par notre savant collègue M. Guérin-Méneville, chargé de la partie zoologique des collections rapportées d'Abyssinie par MM. Ferret et Galinier.

Nous lui conservons donc le nom qui lui a été donné par son auteur, en mémoire de M. Rouget, compagnon de ces voyageurs, mort aussi victime de son zèle.

Cette nouvelle espèce ne fait pas la moindre exception au genre quant à sa coloration : seulement si ses couleurs sont en général celles qui se remarquent chez la plus grande partie des *rallidés*, principalement chez le *râle* à larges bandes, *gallinula euryzona,* Temn, dont elle a presque la taille, elle s'en distingue par la régularité avec laquelle sont réparties les deux seules couleurs de son plumage.

Ainsi, il est en dessus, depuis l'origine du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, d'un brun olivâtre foncé; en dessous, depuis le menton qui est d'un blanc fauve jusqu'aux couvertures inférieures de la queue, qui sont blanches, d'un beau brun marron sans taches; bec et pattes d'un carmin brunâtre, yeux rouges.

Longueur totale du bec au bout de la queue.........	203 millim.
— au bout des doigts...........	360 à 380
— du bec...........................	30
— de la tête.........................	30
Longueur du doigt médian, en y comprenant l'ongle de 0^m,009..	59
— du tarse..............................	52

Le bec est comprimé latéralement, plus haut que large à sa base; égal à la longueur de la tête; l'origine de la mandibule supérieure entame légèrement les plumes frontales, et l'arête en est aplatie, à partir de ce point, jusqu'à celui où s'arrête le sillon des narines, lequel se prolonge aux deux tiers du bec, et arrondie

dans le surplus de son prolongement jusqu'à la pointe; mandibule supérieure se relevant à partir de l'endroit où, de plane qu'elle était, sa surface devient arrondie; bords de la mandibule inférieure légèrement défléchis parallèlement à l'inflexion des bords de la mandibule supérieure.

Nos voyageurs en ont envoyé trois individus dont un a été peint sur vivant par Vignaud. C'est son dessin toujours si exact pour les caractères de grandeur naturelle qui nous a servi à bien fixer la couleur des yeux et des pattes.

M. Rüppell *en a publié* une figure dans son *System. über. Vogel.*, etc. tab. XLVII, sous le nom de *Rallus abyssinicus*, qui doit céder devant la priorité qui appartient à M. Guérin-Méneville.

ANATIDÉS.

BERNACHE A MIROIR BLEU. — Pl. XIV.

BERNICLA CYANOPTERA, Rüpp., *Syst.*, tab. XLVII.

Voici la description de cet oiseau : front, joues, côtés du cou, croupion et couvertures supérieures de la queue, gris; sommet de la tête, derrière du cou, dos, ainsi que tout le dessus du corps brun écaillé de fauve, à l'exception du croupion blanc; petites couvertures des ailes d'un beau gris ardoise; rémiges, grandes couvertures et rectrices d'un noir bronzé : un miroir brillant d'un riche vert métallique, commençant

au gris ardoisé, occupe le milieu des pennes secondaires; bec et pattes noirs; iris noir; un fort éperon saillant du poignet de l'aile, mais arrondi.

		Mâle.		Fem.
Longueur totale		600	millim.	650
—	des tarses	60		60
—	du doigt médian y compris l'ongle	80		90

Cet oiseau est nommé dans les notes de nos voyageurs, et peint par Vignaud, dans leur riche portefeuille sous le nom d'*Oie cendrée ;* avec cette mention : « que les deux sexes ont le même plumage. » (Ce qui résulte de l'inspection du couple qu'ils ont envoyé au Muséum, et qu'ils ont tué à *Atsibédéra*, en avril 1842. Elle porte le n° 334.)

M. le capitaine Lefebvre nous apprend que cette espèce de Bernache fréquente les marécages des plateaux élevés, et par conséquent se trouve dans les régions froides plutôt que dans les régions chaudes. Les individus rapportés par l'expédition proviennent du plateau d'*Atébi*, de la plaine d'*Axoum* et des plateaux d'*Agamé*.

BERNACHE ARMÉE.

ANAS ÆGYPTIACA, Linn.

En amaréen : *ibra*.

« N° 2. — *Oie du Nil*. Très-commune partout au bord des ruisseaux, dans tout le Tigré, au Chiré. La ponte y a lieu vers le 15 juin; elle est de sept œufs, d'une coquille très-épaisse, couleur blanc rosé; ces œufs ont 68 millimètres de grand diamètre, et 48 millimètres de petit diamètre. »

CANARD A BEC ORANGÉ.

ANAS FLAVI ROSTRIS, Smith.

N° 339. — « *Canard à bec orangé.* — Longueur 47 centim. Femelle trouvée à Atsébidéra, en avril 1842. »

Dessin demi-nature par Vignaud.

CANARD A TACHES BLANCHES.

ANAS LEUCOSTYGMA, Rüpp., *Syst.*, tab. XLVIII.

En amhar : *ibra.*

N° 128. — *Canard brun*, mâle. Les deux sexes pareils. Trouvé à Adoua en mars et avril 1840 et en juin 1841, sur la rivière de Maï-Gouagoua.

Longueur, 58 centimètres, ou 22 pouces et demi.

Un beau dessin demi-nature par Vignaud.

D'après ce dessin, il nous paraît bien évident que ce n'est qu'un individu femelle, et mieux encore un jeune, qu'a représenté le docteur Rüppell. Aussi croyons-nous devoir donner ici une description de ce que nous considérons comme mâle adulte.

Toute la tête et le cou grivelés de noir et de blanc sur un fond brunâtre; poitrine et dessus du corps d'un brun plus ou moins chocolat; mais en dessus d'un vert brunâtre, à reflets bronzés. Couvertures supérieures de la queue, ainsi que les scapulaires, parsemées de quelques larges taches rares blanches, miroirs de l'aile d'un beau bleu d'acier bruni, à reflets irisés, encadré au sommet par les petites couvertures alaires qui, étant blanches, terminées de noires, for-

ment deux zones de ces deux couleurs, et à la base par la couleur même des plumes composant le miroir, lesquelles se terminent par une bande d'un noir de velours bordée d'une fine raie blanche.

Le bec est rose, couleur de chair tendre à la base, d'un joli violet, à son dernier tiers, vers la pointe, et noir dans sa partie médiane, autour des narines; les pattes sont d'un jaune orangé avec les palmatures grises et les ongles noirs; l'iris est de cette dernière couleur.

On voit que les différences qui existent entre les deux descriptions sont assez notables pour mériter d'être signalées. Et, comme nos deux voyageurs sont d'accord avec M. Rüppell sur ce point que les deux sexes sont pareils, il y a presque certitude que l'individu figuré et décrit par ce dernier n'est qu'un jeune.

CANARD SOUCHET DU CAP.

SPATULA CAPENSIS, Smith.

N° 338. — *Canard spatule.* — Longueur 50 centim. Les deux sexes pareils. Trouvé à Atsébidéra en avril 1842.

Bon dessin demi-nature par Vignaud.

CANARD DU MARAGNAN.

ANAS VIDUATA, Gmel.

CANARD A BEC ROUGE.

ANAS ERYTHRORHYNCHA, Gmel.

« N° 171. — Trouvé à Gondar. »

COLYMBIDÉS.

GRÈBE CASTAGNEUX.

PODICEPS MINOR, Lath.

En tigréen : *douro-maye*.

« N° 340. — *Grêbe à cou roux* (le mâle).

« N° 133. — *Grêbe castagneux* (la femelle). Angle de la mâchoire nu, à peau verdâtre livide; pattes vert brunâtre ; trouvée en avril sur la rivière de Maïgouagoua; un deuxième individu femelle trouvé à Adoua, fin mai, renfermait des œufs à leur grosseur. Le mâle trouvé à Atsébidéra en avril. »

Tout deux peints par Vignaud de grandeur naturelle. Nous ferons la même observation que nous avons déjà faite relativement à la similitude du nom abyssin donné dans les notes de Petit à la foulque et à l'œdicnème, car la même dénomination se trouve reproduite ici pour la troisième fois et appliquée à un troisième oiseau non-seulement d'espèce, mais de genre tout différent des deux autres.

LARIDÉES.

GOËLAND ARGENTÉ.

LARUS ARGENTATUS, Linn.

N° 317. — Iris jaunâtre; bec jaune pâle; le bout de la mandibule inférieure orange; pattes jaune pâle.

Dessin demi-nature par Vignaud.

GOËLAND A PAUPIÈRES BLANCHES.

LARUS LEUCOPHTHALMUS, Licht.

N° 318. — Bec vert pâle; extrémité noire terminée de rouge à la pointe; pattes jaune pâle.

Dessin demi-nature par Vignaud.

PÉLÉCANIDÉES.

PÉLICAN FRISÉ.

PELECANUS CRISPUS, Bruch.

N° 105. — Tête, bec et cou dessinés et peints demi-nature par Vignaud.

Iris de couleur brune; bec : mandibule supérieure blanche, à teinte légèrement couleur de chair vers le milieu des deux plaques commissurales, et légèrement bleuâtre tout le long de l'arête et sur les bords des deux plaques; poche de couleur moitié rosacée, moitié blanche légèrement jaunâtre, entrecoupée de fines veines bleuâtres; lorum jaune paille.

MAMMIFÈRES.

Page 20, à l'article *Herpestes gracilis*, lisez *Herpestes*, au lieu de *Herpesten*, et ajoutez :

En comparant attentivement l'*Herpestes* que nous avons figurée pl. I, avec l'*Herpestes gracilis* de Rüppell, à laquelle nous avons provisoirement, et tout en signalant les différences, rapporté notre individu, nous sommes restés convaincus que cet individu, parfaitement adulte, devait constituer une espèce nouvelle que nous dédions au chef de l'expédition, M. Th. Lefebvre, et dont nous établissons ainsi la diagnose :

MANGOUSTE DE LEFEBVRE. — PL. I.

HERPESTES LEFEBVRII, O. Des Murs et Fl. Prévôt.

Herpestes rubido-brunneus; capite colloque ac pedibus brunneo-nigrescentibus; dorsi et caudæ pilis annulis et apicibus nigro-rubris; lateribus parteque infera brunneo-auratis; caudæ apice nigro, cauda elongata, villosa, longitudinem corporis parumper excedente, planta pedum semi-nuda.

Longitudo corporis	29 cent.
— *Caudæ pilorum usque ad apicem*	31

Quelques poils allongés ou soies, en forme de sourcils, à la paupière supérieure et en forme de moustaches, aux deux côtés du museau et aux côtés de la base de la mâchoire inférieure.

Nous hésitons d'autant moins aujourd'hui dans cette spécification, que nous n'apercevons aucun rapport entre notre individu et l'*Herpestes ochraceus*, publié en 1848, par M. E. Gray dans les *Proceedings illustr.*

APPENDICE

AUX MAMMIFÈRES ET AUX OISEAUX,

ET ERRATA POUR CETTE PARTIE.

Depuis la publication de cet ouvrage qui date déjà de 1847, et dont le cours s'est trouvé forcément suspendu par les événements qui sont survenus en France en 1848, ainsi que par les changements de gouvernement qui en ont été la suite, nous n'avons cessé de nous occuper de la détermination des diverses espèces recueillies ou observées par l'expédition confiée à la direction de M. Th. Lefebvre. Il en est résulté que nous nous sommes trouvés à même de ramener à leur spécification certaines descriptions restées obscures dans les premiers moments de notre travail que le départ précipité de M. Lefebvre pour l'Abyssinie nous avait mis dans la nécessité de hâter; et par suite d'ajouter à ces descriptions en les complétant ou en les rectifiant. Nous avons eu de plus le temps d'étudier derechef quelques espèces que nous avions dû considérer comme nouvelles et dont l'intérêt sous ce rapport s'est tout à coup évanoui.

C'était donc un devoir de conscience pour nous de livrer au public le résultat de ce second travail, et nous n'avons pas cru pouvoir le faire autrement que sous forme d'appendice.

Page 3, vingt et unième ligne, lisez ***habitat***, au lieu de ***habitant***.

OISEAUX.

Page 65, à la suite de l'article *Aquila Verauxii*, ajoutez :

Nous croyons qu'on nous saura gré, à l'appui de l'article tout de discussion et de critique que nous avons consacré à cette belle espèce, d'ajouter la note suivante, extraite du journal des observations faites par notre excellent ami Jules Verreaux, pendant son séjour au Cap, en 1831 et 1835, peu de temps après la découverte qu'il venait de faire de cet aigle magnifique :

« Cette espèce, dit-il, habite en grande partie toutes les chaînes de montagnes de la partie est du cap de Bonne-Espérance. On en voit rarement dans la plaine où elle ne descend que lorsque les brouillards l'obligent à s'en éloigner pour pourvoir à sa nourriture ; celle-ci consiste principalement en proie vivante, et surtout en damans, lièvres de montagne et petites gazelles ; cependant, poussée par la faim, elle ne dédaigne pas les charognes ; j'en ai attiré plusieurs fois au moyen de cadavres que j'avais placés dans l'anfractuosité de rochers à portée desquels je pouvais les approcher, les observer et les tirer. Cet aigle est très-méfiant ; il se tient presque toujours à une grande distance dans l'air où il a l'habitude de tournoyer longtemps et d'épier avant de descendre. Le moindre changement opéré dans le lieu qu'il habite, l'en éloigne quelques jours, et ce n'est qu'avec peine qu'il y revient. Je m'en suis assez souvent aperçu par les cabanes en branches que j'avais fait construire pour le surprendre au moment de son passage le long des montagnes où il a coutume de passer et repasser plusieurs fois dans le même jour. Il s'éloigne rarement du domaine qu'il a choisi pour sa chasse ; il vit généralement par paire. J'en ai vu quelquefois trois ou quatre qui se réunissaient pour chasser et se divisaient pendant le cours de la journée qu'ils passent sur le sommet des rochers les plus découverts, pour y guetter leur proie. C'est ordinairement pendant la grande chaleur que les damans viennent sur les rochers se chauffer au soleil. L'aigle couché presque à plat ventre calcule la distance, et, si elle n'est pas trop éloignée, s'élance comme la foudre sur l'animal, le saisit avec ses serres et revient à son point de départ le dévorer. J'ai souvent remarqué que lorsque cet oiseau avait adopté un endroit il y revenait constamment, soit pour s'y reposer, soit pour y dépecer sa proie. J'ai

vérifié moi-même ce fait par la quantité d'ossements et de débris que j'ai trouvés tant sur la roche qu'au pied.

Cet aigle fait son nid sur les rochers ou sur le sommet des plus grands buissons qui se trouvent à l'entrée; il a environ six pieds de diamètre, construit comme celui du griffard : la femelle pond deux œufs blancs au mois d'août ou de septembre; le mâle et la femelle couvent alternativement; on voit les petits éclore en novembre ou décembre et ils commencent à voler un mois et demi ou deux après. Pendant ce temps les deux sexes chassent ensemble afin de suffire à la voracité des jeunes aiglons qui, lorsqu'ils sont assez forts, suivent leurs parents jusqu'à ce que le besoin de la reproduction se fasse sentir. Ils s'éloignent alors et vont chercher plus loin un asile propice à leurs besoins. Ils abandonnent rarement l'endroit qu'ils ont choisi : aussi le même nid leur sert-il un certain nombre d'années, s'il n'est pas dérangé.

Entre les deux sexes je n'ai observé d'autre différence que la dimension qui est d'un tiers plus forte dans la femelle. Au sortir de l'œuf, le jeune est couvert d'un duvet blanc; à sa première mue il est brun lavé de roux; il devient ensuite plus clair et mélangé de noir. Ce n'est enfin qu'au bout de cinq ans qu'il prend sa livrée parfaite.

Cette belle espèce est, comme beaucoup d'autres aigles, d'un caractère très-courageux; aussi est-il rare de voir d'autres oiseaux de proie dans leurs cantons. Dans une de mes chasses, j'en ai pris un vivant, qui était tellement acharné après un vocifer, que j'approchai tous les deux d'assez près pour m'en saisir, sans que ni l'un ni l'autre cherchât à s'envoler.

Quoique l'on en aperçoive beaucoup, même près de la ville du Cap, il est très-difficile de s'en procurer. Dans les commencements de mon séjour, je m'étais imaginé d'emporter un daman préparé que je plaçai près d'une roche; mais voyant que ce moyen ne réussissait pas, j'en emportai un vivant, et je parvins à en tuer presque chaque fois. J'ai observé que lorsque cet oiseau tenait une proie dans ses serres et qu'il passait près de lui soit des corbeaux, soit des oiseaux de proie, il ouvrait ses ailes; ses plumes se redressaient pour protéger son butin; et il poussait des cris si aigus que par ce bruit, joint à la fixité de son regard, il éloignait à l'instant ses adversaires. »

Neuf de ces oiseaux ainsi que leurs œufs faisaient partie de la collection de Jules Verreaux alors qu'il rédigeait cette note au Cap.

Page 67, n° 98. *Falco Biarmicus*, ajoutez :

On sait que M. Temminck, en décrivant cet oiseau figuré dans ses planches coloriées, n° 324, a fait la remarque suivante :

« Cet oiseau de proie, du midi de l'Afrique, paraît avoir échappé aux recherches de M. Levaillant; nous ne le trouvons non plus indiqué dans le catalogue de Latham : il est nonobstant assez répandu dans la

Cafrerie, et n'est point rare dans la colonie du cap de Bonne-Espérance. »

L'habitation de cet oiseau ne se borne plus au sud de l'Afrique, comme le croyait alors M. Temminck : ainsi il se montre assez fréquemment en Égypte d'où le Musée Britannique en a reçu deux individus.

C'est le *Chicqueroïdes* décrit par l'honorable docteur A. Smith (*Sud Afr. quart. journ.* 1830.), le *cervialis* de Lichtenstein (*Mus. Senckemb.* 1845), dont le docteur Kaup a fait le type de son genre *Gennaia* (*Isis* 1847).

Il n'est pas moins remarquable que M. le docteur Rüppell ne l'ait pas rencontré en Abyssinie : car il ne le fait pas figurer dans son catalogue des espèces de ce pays, où il ne mentionne que le *chicquera* de Levaillant (*Ois. d'Afr.*, PL. XXX).

C'est donc un fait digne de l'attention des ornithologistes que la constatation de l'existence de cette espèce, établie pour la première fois en Abyssinie, d'où nos voyageurs l'ont rapportée, et dont Vignaud a peint une figure demi-nature.

L'individu ainsi représenté est des plus adultes, car tout le dessus du corps est d'un beau gris ardoisé avec chaque plume frangée de fauve clair.

La note de Vignaud porte : « Longueur 476 millimètres; envergure 1 mètre 6 centimètres. »

Page 70, n° 56, au lieu de *Melierax musicus*, lisez : *Melierax polyzonus*, Rüppell ; et ajoutez :

Le dessin de Vignaud fait demi-nature porte en note : « Femelle trouvée au Chiré, en août 1839, août, septembre et octobre 1840, à Adoua le 28 juin 1841 ; longueur du bec à la queue 488 millimètres. »

Page 74, *Bubo Dillonii*, ajoutez à la fin de l'article :

N° 355. De l'Atlas de l'expédition.

Page 76, *Otus cinereus* ou *cineraceus*, ajoutez à la troisième ligne :

Avec le n° 55.

Nous avons omis dans la description de cet oiseau, comme dans notre planche, un caractère important : c'est celui tiré de la couleur des yeux qui est noire et non pas jaune sur la peinture fort exacte de Vignaud. C'est même cette exactitude qui nous sert si utilement à rectifier des erreurs d'indications de coloration inévitables dans des descriptions le plus habituellement faites sur la dépouille desséchée de l'oiseau, tandis que les dessins ont été peints d'après la nature animée et vivante, ou encore fraîche.

EFFRAIE COMMUNE.

STRIX FLAMMEA, Linn.

A été trouvée par l'expédition et tuée à Adoua; un dessin en a été fait d'après nature par Vignaud.

Le docteur Rüppell ne l'a pas observée en Abyssinie; il ne l'avait rencontrée qu'en Égypte.

Comme il y a, selon nous, tout une étude à faire sur ce genre de Strigidées, dont les espèces quoique très-limitées ne sont que fort imparfaitement déterminées, nous ne croyons pas inutile de donner la description de l'individu abyssinien.

Il est en dessus d'un jaune isabelle assez vif; en dessous d'un blanc teinté légèrement de brun rougeâtre, rappelant la teinte uniforme de *S. badia,* surtout à la poitrine et aux cuisses : ces parties, de même que l'abdomen sont flamméchées de taches noires, en forme de lance bifide, la pointe dirigée en haut, ainsi que cela se remarque sur *S. javanica :* ces taches existent même sur les couvertures fémorales. Celles des couvertures alaires et scapulaires qui, chez *S. flammea* d'Europe, sont d'un joli gris cendré piqueté finement de noir et légèrement maculé de blanc, sont chez notre individu d'un noir brunâtre; quelques barres transversales du même noir se remarquent sur celles de ces couvertures les plus rapprochées du fouet de l'aile : les couvertures alaires inférieures portent les mêmes flammèches que le ventre et la poitrine, ce que nous n'avons jamais observé chez *S. flammea;* le disque ne diffère pas de ce qu'il est chez celle-ci; seulement le brun noirâtre du centre si étendu dans le *javanica* et le *punctatissima*, ne se fait voir que dans l'angle interne de l'œil, sans aucun prolongement vers le bord extérieur du disque parfaitement blanc du reste; la gorge et le cou sont d'un blanc pur et sans taches, le bec est jaune, les ongles sont noirs; et, particularité remarquable! les yeux toujours noirs dans les diverses espèces, à l'exception du *S. badia* de Horsfield, sont positivement jaunes dans la nôtre, comme dans cette dernière.

Sa longueur est de 31 centimètres.

Page 85, article *Guêpier de Lefebvre,* ajoutez :

Depuis la publication de notre guêpier de Lefebvre, *Merops Lefebvrii,* quelques savants ont cru trouver dans cet oiseau le même que celui nommé par Vieillot, *variegatus*. Nous nous étonnerions moins qu'on cherchât à le réunir au *M. Lafresnayi* (Guér.), quoiqu'il en diffère, ainsi que nous l'avons déjà dit par le bleu du front et le plastron roux foncé de l'estomac qui manquent à celui-ci. Nous avouerons même que nous inclinons fort à penser que le *M. Lafresnayi* et *M. Lefebvrii* ne forment qu'une seule espèce dont le nôtre serait l'adulte.

Mais nous pensons qu'il n'en saurait être ainsi quant au *M. variegatus* (Vieillot). Sans doute si l'on ne s'arrête qu'à la description, on y

trouve les rapports les plus frappants. Ainsi voici la description que ce célèbre ornithologiste donne de son *variegatus*.

« Un vert foncé domine sur la tête, le cou, le dos, le croupion et les couvertures du dessus de la queue ; *la paupière supérieure est bordée de bleu ;* un trait noir passe sur l'œil ; le jaune orange de la gorge, dont les côtés sont blancs, est bordé en bas de bleu d'azur, qui se change en marron, vers la poitrine, le reste du dessous du corps est d'un vert jaune sale, les plumes des ailes et de la queue sont fauves en dessus et en dessous, depuis leur origine jusqu'aux deux tiers de leur longueur, ensuite noires et terminées de gris sale, excepté les deux du milieu de la queue qui sont entièrement vertes et de la même longueur que les autres ; l'iris est rouge, ainsi qu'une grande tache qui paraît sous l'aile de chaque côté de la poitrine ; le bec et les pieds sont noirs. Longueur totale, *six pouces.* » (*Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle,* t. XIV, p. 25.)

Dumont Sainte-Croix, dans le *Nouveau Dictionnaire des Sciences naturelles,* t. XX, p. 55, faisant la description du même individu qui avait été rapporté par Perrein, de Malimbe, dit également « qu'il n'a pas plus de 6 pouces de longueur, » tout en oubliant de mentionner le sourcil bleu.

Il est difficile de voir entre la description de Vieillot et celle du *M. Lafresnayi* plus de conformité dans les teintes générales du plumage. Mais, d'une part, il y a, chez le *variegatus,* absence totale de bleu sur le front, qui est au contraire entièrement de cette couleur dans le *Lefebvrii ;* et d'une autre part, la taille donnée par Vieillot de son guêpier n'est que de 6 pouces, ou 15 centimètres. Or, le *Lefebvrii* et le *Lafresnayi* portent tous deux 20 centimètres de longueur totale ; et nous croyons que la différence de 5 centimètres, ou 2 pouces, est un peu forte pour ne constituer qu'une variété locale.

Si donc le *M. Lefebvrii* est le mâle adulte du *Lafresnayi,* ce que nous n'osons contester, il demeure bien certain pour nous que ce dernier confirmé par le premier ne peut être en aucune manière le *variegatus* de Vieillot.

Page 86, *Promerops erythrorhynchus*, ajoutez à la première ligne de l'article, après le mot *Promerops* :

« Vert à reflets cuivrés, bec rouge, iris jaune d'or pâle.

Et terminez l'article par la phrase suivante :

« La femelle diffère du mâle par du roux au cou sur le vert de la tête et au croupion. (C'est du jaune que le docteur Petit veut parler.)

« Le mâle diffère de la femelle par une tache blanche sous la gorge ; pattes rouge vif, le talon nu.

« Va par bandes. Il y en a deux variétés ; l'autre a le bec tout noir. (C'est le *cyanomelas.*)

« Longueur 372 millimètres. »

Nous ajouterons ici, comme espèce distincte à laquelle, si elle se découvre, nous proposons de donner le nom de *Theophilei*, en mémoire des efforts du lieutenant de marine Théophile Lefebvre, chef de l'expédition, retourné si courageusement depuis plus de deux années en Abyssinie, celle si laconiquement décrite par nos voyageurs dans les termes que voici :

« *Promérops à reflets métalliques verts et à ventre blanc.*

« Trouvé pour la première fois au Chiré, la variété à gorge et queue rousses, et n'ayant pas la peau nue carminée autour de l'œil (probablement le jeune individu du *P. erythrorhynchus*).

« Le hasard fit que les trois premiers échantillons de cette variété étaient trois femelles ; et que tous les blancs, ou l'espèce ordinaire de cette localité, au nombre de six, *à l'œil carminé,* étaient mâles.

« Je n'en considère pas moins ces deux espèces comme distinctes, quoique pour tout le reste ils soient pareils. »

Nous regrettons vivement qu'aucun de ces six individus si curieux ne soit parvenu au Muséum de Paris, et que nous en soyons réduits à ces lignes, sans même le secours du moindre dessin.

Il n'est pourtant pas douteux que ce ne soit d'un véritable *promerops* que le docteur Petit ait voulu parler ; d'après les caractères bien définis qu'il donne de l'espèce la mieux connue de la science.

Ajoutez à la suite des *Sylviadées* :

FAUVETTE CRIARDE.

DRYMOICA CLAMANS, Rüpp., *Atl.* tab. II, fig. *a*.

« N° 234. — *Bec fin fauvette.* Trouvé au Chiré, plaine de Bélesse, le 11 octobre 1840. Longueur 153 millimètres ; queue 41 millimètres. »

Dessin de Petit.

Page 93, *Saxicola rubicola,* ajoutez : *Var. caffra.*

Et au lieu de :

Trouvé dans le Tigré à Zagues, lisez : en tigréen : *Zagouley*.

N° 75. — *Traquet,* trouvé au Chiré en septembre 1840 ; se rencontre également sur les pierres et dans les buissons. Longueur 131 millimètres ; queue 54 millimètres. »

Dessins par Petit et par Vignaud.

TRAQUET ROUX CENDRÉ.

SAXICOLA RUFO-CINEREA, Rüpp., *Faun. d'Abyss.*, pl. XXVII, fig. 2.

« *Bec fin.* Trouvé à Gondar en 1841, longueur 171 millimètres. »

Dessin par Petit.

TRAQUET SEMI-ROUX.

SAXICOLA SEMI-RUFA, Rüpp., *Faun. d'Abyss.*, pl. XXV.

« N° . — *Merle.* Longueur 20 centimètres; trouvé au Chiré en 1840, et à Atsébidóra en 1842. »

Dessin de grandeur naturelle par Vignaud.

L'individu paraît être un jeune mâle. Il est en dessus d'un noir légèrement cendré et uniforme ; en dessous, à l'exception d'une tache longitudinale gulaire roussâtre, et du croupion également roux, d'un gris brunâtre finement écaillé et vermiculé transversalement de noirâtre ; le miroir blanc existe vers le milieu des rémiges primaires ; le bec et les pattes sont d'un plombé noirâtre.

TRAQUET LUGUBRE.

SAXICOLA LUGUBRIS, Rüpp.

« N° — Longueur 14 centimètres. »

Dessin de Vignaud ; c'est un jeune âge.

Dessus de la tête, d'un blanc grisâtre mélangé de quelques stries noirâtres corps noirs ; ailes et grandes couvertures d'un noir brunâtre, croupion blanc légèrement mélangé de noir comme la tête ; extrémité des rectrices noires ; intérieur du bec rose carmin.

Page 93, supprimer tout l'article de la *Mésange leucomèle*, et le remplacer par celui-ci :

MÉSANGE LEUCOPTÈRE ?

PARUS LEUCOPTERUS? Ewains.

N° 155. — Quoique cet oiseau porte dans le journal l'indication suivante : *Traquet noir à ventre et côtés du cou blancs*, nous lui préférons celle de *mésange à cou blanc*, écrite sur le dessin de Vignaud fait d'après nature, qui représente d'ailleurs une véritable mésange dont voici la description :

Noir intense, à l'exception d'une large tache blanche à la partie latérale du cou, des couvertures supérieures alaires ou scapulaires formant un miroir longitudinal blanc, de tout le dessous du corps et du croupion blanc ; queue légèrement échancrée.

Trouvée au Sémène, à Agamé, à Atsébidéra en 1842. Longueur 13 centimètres. »

BERGERONNETTE JAUNE.

MATACILLA BOARULA, Linn.

N° 69 de l'atlas de l'expédition ; dessin de grandeur naturelle par Vignaud. « *Bergeronnette*, » plumage d'hiver. Front, tête, derrière des

joues et du cou, des épaules et croupion vert tendre mélangé de vert grisâtre; menton, partie inférieure de l'œil et des joues et région anale jaune serin, puis gorge et poitrine vert grisâtre mélangé de jaune, ventre et abdomen jaune sale; dos et couvertures alaires bruns, chaque plume bordée de fauve, rémiges et rectrices noirâtres, les deux externes de ces dernières blanches sur leur page extérieure; bec et pattes noirs.

Longueur 17 centimètres, de la queue 9, des tarses 2 et demi.

BERGERONNETTE GRISE.

***MOTACILLA ALBA*, Linn.**

N° 73 de l'atlas, dessiné de grandeur naturelle par Vignaud.

« *Bergeronnette.* » Jeune âge. Tout le dessus du corps d'un brun clair lavé de grisâtre; le bas du dos et des couvertures claires brun plus foncé bordé de fauve; en dessus d'un ocracé jaunâtre clair, à l'exception du lorum, de la gorge et des flancs d'un blanc pur; rémiges et rectrices brun foncé; les deux externes de celles-ci blanches; bec et pattes d'un brun noirâtre.

Longueur 15 centimètres; de la queue 5 et demi; des pattes 2 et demi.

A mettre à la suite des *Turdidées* :

LE GRIVERON.

***TURDUS OLIVACEUS*, Linn., Levaill., *Ois. d'Afr.*, pl. XCVIII.**

N° 145. — En amhar: *Tcherna*. Trouvé à Maïétthalo (Sémène), en mai 1840.

« Longueur 217 millimètres. »

Le bec est figuré dans le dessin de Petit, du même rouge vermillon que l'iris.

ESPÈCE INDÉTERMINÉE.

N° 273. — *Turdus fauve ou roux* (*Enko*) *lavé de blanc;* trouvé à Maïberasio en avril et mai 1840. Toujours seul; court très-vite à terre, dans les taillis et sous les buissons.

Dessin par Vignaud, d'après nature, dont voici la description :

Front, menton, gorge, cou et poitrine d'une belle couleur d'ocre orangé, plus claire sur cette dernière région et entremêlée de quelques grivelures ou écaillures grisâtres; tout le dessus du corps d'un gris fauve; le dessous blanc; cuisses d'un fauve clair; ailes et queue brunes;

les petites couvertures alaires terminées par une tache blanche sur les deux pages, les grandes terminées de même mais seulement sur leur page externe, formant ainsi un miroir blanc; les deux paupières blanches; bec couleur de corne noirâtre; pattes ocracées.

Cet individu représente évidemment un jeune âge, mais qui n'en est pas moins suffisamment caractérisé.

Longueur 20 centimètres; queue 07, tarses 03.

Page 97, au lieu de *Loriot moloxita*, *Oriolus moloxita,* Buff., pl. enl. XII, fig. 1, lisez :

LORIOT MÉLANOCÉPHALE.

ORIOLUS MELANOCEPHALUS, Linn., Levaill., *Ois. d'Afr.*, pl. CCLXIII.

C'est la première fois que l'existence de cet oiseau se trouve constatée en Abyssinie ; où ni le docteur Rüppell, ni MM. Galinier et Ferret ne l'ont rencontré.

Dessin par Petit.

LORIOT MOLOXITA.

ORIOLUS MOLOXITA, Buff., pl. enl. XII, fig. 1.

« N° 68. — *Loriot à tête noire. Amballa.*

« Longueur 23 centimètres. »

Dessin de grandeur naturelle par Vignaud.

A ajouter aux *Lamprotornides* :

STOURNE MORIO.

LAMPROTORNIS (*Juida*) *MORIO,* Linn., Levaill., *Ois. d'Afr.*, pl. LXXXIII.

« N° 172. — Trouvé à Gondar en 1840, par Dillon.

« Longueur 352 millimètres; queue 176. »

Dessin par Petit.

Pages 97 et 98, *Lanius Senegalensis*, supprimer à la suite du n° 56 : et n° 209, *Pie grièche cendrée, à ventre lavé de roux* (c'est la femelle); et ajouter à la suite de l'article :

PIE GRIÈCHE. CUBLA.

LANIARIUS CUBLA, Shaw, Lev., *Ois. d'Afr.*, pl. LXXII.

« N° 209. — *Pie grièche cendrée à ventre lavé de roux.* (L'espèce.) Iris rouge, pattes d'un gris plombé. Longueur 180 millimètres; queue

86 millimètres : femelle ; se trouve dans tout le Tigré ; tuée en août 1840. »

Dessin de Petit.

Page 99, au lieu de *Lanius excubitoroïdes*, lisez *Lanius excubitorius*; et ajoutez à la fin de l'article :

Le nom d'*excubitoroïdes* a été précédemment donné par Swainson à une autre espèce se rapprochant beaucoup également du *lanius excubitor*, qui se trouve dans l'Amérique du Nord (*Faun. Bor. Amér.*, p. 115, PL. XXXIV). Le *lanius excubitorius* ne peut pas être confondu avec *L. excubitoroïdes* : il en diffère d'abord par une taille beaucoup plus forte ; ensuite par la séparation bien tranchée de ses teintes grise et noire, puisqu'il n'a que le dessus de la tête, la nuque et le manteau gris ; tandis que celui-ci est au-dessus presque entièrement gris, à l'exception d'une tache oculaire noire, d'un mince sourcil blanc, d'une bande noire traversant les petites couvertures alaires, et les rémiges secondaires noires finement lisérées de blanc. Le *L. excubitoroïdes* se distingue enfin de notre espèce par sa queue, qui est grise, à l'exception des trois rectrices externes presque entièrement blanches. Il est, en outre, remarquable que toutes deux aient le petit miroir blanc à la portion médiane des troisième, quatrième, cinquième et sixième rémiges primaires.

Voici la diagnose que l'on peut donner du *lanius excubitorius* :

Lan. suprà : capite, vertice, nucha, collo postremo et dorso cinereis; fronte orbitis, fasciâque oculari lateraliter a rostro usque ad collum inferum nigris; illâ strigâ albâ supermarginatâ; scapularibus alisque nigris; illis speculo albo in mediâ parte notatis; caudâ graduatâ; in tertiâ parte apicali nigrâ, albo strictè limbatâ, in reliquâ parte basali albâ, duabus rectricum intermediis exceptis, nigris; subtùs : niveus.

Longitudo	26 centim.
— *Caudæ*	16 »

A ajouter à la suite des *Muscicapidés* :

GOBE-MOUCHE A LUNETTES.

RHIPIDURA PERSPICILLATA, Vieill., Levaill., *Ois. d'Afr.*, pl. CLII.

« N° 182. Trouvé à Gondar. Longueur, 176 millimètres... »

Dessin de Petit. Non observé par le docteur Rüppell.

Suite de la page imprimée 113, article *Loxia Petiti*, ajoutez :

Nous lui avons donné la diagnose latine suivante dans la *Revue zoologique de* 1846, p. 242.

Loxia (*Euplectes*) *Petiti*. — *Fronte, capite, gutture, collo pectoreque*

ac crisso igneo colore rubescentibus; scapulo fulvo; loris, gulâ et abdomine nigerrimis; alis, remigiis rectricibusque dilutioribus, fulvo tenuissimè limbatis; tectricibus caudæ superioribus non elongatis, neque setosis; rostro nigro, pedibus rubro-brunneis.

G. R. Gray l'a placé dans le grand genre *Ploceus*.

« Cette espèce, disent nos voyageurs, est très-nombreuse partout, même en juillet; son plumage est parfait en septembre. Vit par troupes sur les petits arbustes de sycomores, dans les plaines, au milieu des haies, et près des maisons; elle fait sa nourriture de diverses graines, notamment de *teff*. »

Petit a dessiné la figure du mâle.

Vignaud l'a figuré sous trois livrées différentes :

« Avant la mue depuis le mois d'octobre jusqu'au commencement des pluies et tel qu'il est fin mai et au commencement de juin. »

En dessus entièrement brun verdâtre flamméché de noir; les joues, le côté du cou et la poitrine jaunâtres, grisées légèrement de fauve; menton, gorge et ventre blancs; bec et pattes rosacés.

Nous pensons que cet état est peut-être celui du jeune; mais, à coup sûr, celui de la femelle.

« Avec le premier degré de la mue dans les premiers jours de juin. »

Même plumage, sauf quelques plumes orangées qui se montrent à la gorge, sur les côtés du cou et aux couvertures inférieures de la queue.

Enfin, dans les derniers jours de juin, ces plumes orangées, plus nombreuses au cou et à l'estomac, et plus rouges aux couvertures inférieures de la queue, apparaissent aux couvertures supérieures alaires et caudales; celles du ventre deviennent noires.

On voit qu'on ne peut pas mettre plus de soin que nos voyageurs pour faire connaître un oiseau nouveau.

Remplacer l'article *Veuve à épaulettes jaunes*, par les deux suivants :

IGNICOLOR XANTHOMÉLANE.

EUPLECTES (*Ploceus*) *XANTHOMELAS*, Rüpp., *Syst. neb.*, taf. XXVIII.

« N° 138. *Gros-bec à épaulettes jaunes*. A Memscah, 10 avril 1840. Longueur, 171 millimètres. Ailes à la moitié de la queue; les grandes scapulaires plus longues que les rémiges ou aussi longues; troisième et quatrième égales et les plus longues; queue étagée.

« Se voit dans les prairies, même en avril; alors les épaulettes, au lieu d'être jaune d'or, sont comme le dos, lavées de bandes jaunes qui finissent par occuper toute l'épaule.

« En juin, je le revis au Semens-Maielthalo; la mue était plus avancée, et en outre des épaulettes, tout le croupion aussi était jaune d'or. »

Petit et Quartin-Dillon ont aussi envoyé la femelle de cette espèce dont il n'est pas inutile de donner la description à cause des analogies

de coloration, source de la confusion existante entre les femelles des diverses espèces de ce genre.

En dessus, fauve, largement flammée de noir; rémiges primaires entièrement noires; les secondaires noires bordées de fauve; rectrices de même; en dessous, fauve uniforme, excepté à la poitrine et aux flancs, où cette couleur est finement striée de brun noirâtre; sourcils et joues d'un fauve légèrement orangé; enfin épaulette de l'aile d'un beau jaune d'or; queue arrondie.

Longueur, 16 centimètres; queue, 6 centimètres.

VEUVE A SCAPULAIRE JAUNE.

VIDUA MACROCERCA, Licht., pl. enl. CLXXXIII.

COLIUSPASSER FLAVISCAPULATUS, Rüpp.

« N° 44. *Veuve noire à épaulettes jaunes*. Se trouve pendant toute la saison des pluies, époque avant laquelle elle mue. Commune partout dans les prairies avec la suivante avec laquelle elle est toujours mêlée. Elle se trouve surtout dans les prairies marécageuses submergées, au bord des ruisseaux, sur les grandes cypéracées et graminées qui couvrent ces marais. Elles voltigent de l'une à l'autre en se balançant à leurs extrémités flexibles; elles s'y accrochent en tout sens, souvent la tête en bas, et étalent leur queue pour se servir de point d'appui sur la tige de ces plantes : elles sont par bandes et se poursuivent les unes les autres.

« Je l'ai encore retrouvée, en novembre 1840, au Chiré, mais moins abondante. Elle avait quitté ce plateau desséché pour descendre dans les ravins au bord des ruisseaux. »

Supprimer l'article *Sénégali sanguinolent*, et ajouter les suivants :

BENGALI A VENTRE ROUGE.

ESTRELDA RUBRIVENTRIS, Vieill., *Ois. chant.*, pl. XIII.

« N° 61. *Bengali rouge*. C'est le n° 31 du catalogue de Salt par Latham.

« Mâle : ventre, tête et croupion cramoisi.

« Femelle : grise, ventre blanchâtre, croupion seul rouge.

« Très-commun dans les haies; par paires et réunis en famille; parfois sur les arbustes de sycomores, le long de la rivière, à Adoua. Très-mobile, toujours sautant comme le roitelet; relevant aussi un peu la queue et se tournant de côté comme le troglodyte.

« Nourriture : teff et petites graines. »

Il est remarquable que cette jolie espèce n'ait pas été rencontrée par le docteur Rüppell qui ne la fait pas figurer dans son catalogue.

C'est à tort que Quartin-Dillon et Petit la confondent avec le n° 31 du catalogue de Salt par Latham, qui concerne une espèce tout autre, le *Fringilla elegans*. Gmel (Vieill. *Ois. chant.*, PL. XXV), qui est l'*Estrelda speciosa* (Bodd.), et qui en diffère principalement par l'absence de rouge au ventre et par le jaune de la gorge que n'a pas notre espèce.

BENGALI A GORGE JAUNE.

ESTRELDA SPECIOSA, Bodd., pl. enl. CCIII, fig. 1.

« N° 324. *Gros-bec*. Trouvé à Aylat, dans le pays Choho, en janvier 1842. »

Beau dessin de grandeur naturelle par Vignaud.

Page 117, remplacer l'article *Sénégali multizone*, par le suivant :

BENGALI POLYZONE.

ESTRELDA POLYZONA, Temm., pl. col. CCXXI, fig. 3.

« 286. *Gros-bec bengali à lunettes blanches*. Très-commun à Adoua en mai où il se trouve avec le n° 285 (*Amadina sanguinolenta*); se trouve dans les prairies, les champs d'orge et de teff, au bord de l'eau, par bandes. Je ne l'avais jamais vu nulle part jusqu'à Adoua. »

Beau dessin de grandeur naturelle par Vignaud.

Nous croyons que M. Temminck fait erreur en considérant celui-ci comme la femelle, car Vignaud l'a figuré pour mâle. Il y a également erreur dans l'indication faite par le savant ornithologiste de la coloration du bec; les deux mandibules sont également noires, et l'inférieure n'est point rouge comme il le dit.

Page 118, remplacer l'article *Gros-bec fascié* par le suivant :

BENGALI COU COUPÉ.

AMADINA FASCIATA, Gmel.

« N° 102. *Gros-bec*. »

Dessin, par Vignaud, de grandeur naturelle. Non mentionné par M. Rüppell dans la *Faune d'Abyssinie*.

BENGALI SANGUINOLENT.

AMADINA SANGUINOLENTA, Temm., pl. col. CCXXI, fig. 2.

« N° 285. *Gros-bec bengali à ventre et bec rouge de sang*, en amarh : *Tthittho*. Très-commun par bandes, sur les routes et dans les champs, sur des buissons, mêlé à d'autres espèces de gros-becs; le *Maskalofe*, le

Dembitta, le *Tith*, le *Moineau*, etc. Vu seulement à Adoua pour la première fois fin mai 1841. Longueur : 108 millimètres. »

Deux beaux dessins d'après nature par Vignaud, représentant le mâle et la femelle.

Le mâle ayant été décrit et figuré par M. Temminck et par M. R. Gray, *in Genera of Birds*, PL. XC, fig. 2; nous n'en parlerons pas. Mais nous croyons devoir décrire la femelle :

Bec rouge, pattes brunes. En dessus de même couleur que le mâle, à l'exception du sourcil, qui, au lieu d'être rouge, est noir; tout le dessous du corps, depuis le menton jusqu'au bas de l'estomac, d'un jaune isabelle uni, se colorant d'orangé à la jonction de l'abdomen qui est rouge feu, ainsi que les couvertures inférieures de la queue comme chez le mâle.

Jusqu'à présent cet oiseau n'était connu habiter que la côte occidentale d'Afrique; il est donc remarquable de le voir aussi commun sur la côte orientale, et encore dans une seule région, l'Abyssine, où M. Rüppell ne l'a pas rencontré.

GROS-BEC A CROUPION JAUNE.

FRINGILLA XANTHOPYGIA, Rüppell, *Faun. d'Abyss.*, pl. XXXV, fig. 1.

« N° 183 et 184. *Gros-bec*. Mâle et femelle : trouvés dans le Takkazé, à Ttchelattchekenné, fin juin 1840. Longueur du mâle : 155 millimètres; de la femelle : 117 millimètres. »

La femelle ne diffère du mâle que par l'absence de jaune à la gorge.

Dessins de Petit.

GROS-BEC CITRINELLOIDE.

FRINGILLA CITRINELLOIDES, Rüpp., *Faun. d'Abyss.*, pl. XXXIV, fig. 1.

« N° 275. *Gros-bec verdier*, mâle. Trouvé au Sémène en juin 1840; à Haramata en avril 1842. »

Dessin entier de Petit.

COLIIDÉS.

Page 123, à la suite de l'article *Coliou huppé*, ajouter :

L'importance de cette notice réside dans la couleur du bec et de la peau qui l'entoure, ainsi que de la couleur des pattes, dans l'ignorance de laquelle était restée la science jusqu'à ce jour.

C'est ce qui résulte de la description de Daudin, qui (vol. IIe, *Traité complet d'Ornithologie*, p. 361) indique le bec de cette espèce, « *gris à sa base, surtout en dessous*, avec le bout noirâtre, » et les pieds *gris* (en 1800). C'est ce qui résulte également de la belle figure qu'en a

donnée M. G. R. Gray dans son *Genera of Birds* (juin 1848), pl. XCVI, où il indique la base du bec et la peau qui l'entoure d'un *roussâtre clair,* et les pattes d'un *jaune pâle.*

Ce qui est évidemment une erreur qui mérite d'être signalée, d'après la notice de Petit et Quartin-Dillon, et surtout d'après le dessin qu'ils ont donné d'après nature de la tête et du cou, de grandeur naturelle.

Rüppell n'indique pas dans quelle contrée de l'Abyssinie il a le plus particulièrement rencontré cette espèce qu'il a observée aussi au Sennaar.

Page 127, ajoutez à la suite des *Calaos* :

CALAO FRANGÉ.

BUCEROS LIMBATUS, Rüpp., *Faune d'Abyss.*, pl. II, fig. 1.

« N° 257. *Coliou quatrième espèce.* Iris sépia; peau nue autour du bec bleu violet; celle autour de l'œil couleur de chair bleuâtre; pattes brun rougeâtre; queue, dix pennes, la première toute blanche; dos brun noir. (Femelle) Longueur, 406 millimètres.

« Assez commun; plusieurs ensemble comme tous ceux du genre, à Additamé. »

M. Rüppell l'a rencontré dans le Kordofan, en Nubie et en Abyssinie.

Petit et Quartin-Dillon ont pris l'habitude de considérer comme *Colious* presque toutes les petites espèces de calaos dont Lesson avait fait son genre Tocko (*Tockus*).

CALAO NASIQUE.

BUCEROS NASUTUS, Linn., Levaill., pl. CCXXXVI.

« N° 219. *Coliou cinquième espèce.* Bec noir verdâtre; iris sépia foncé. Longueur, 460 millimètres; queue, 81 millimètres; bec, 217 millimètres. Pas de peau nue. »

Trouvé à Additamé.

M. Rüppell l'a également observé en Abyssinie et en Nubie.

Page 132, après la troisième ligne, ajouter :

Nous observerons seulement que d'après une étude attentive que nous avons faite de la transformation des couleurs du plumage selon les différents âges chez cette famille, nous sommes convaincus que l'individu représenté par M. Rüppell est un très-jeune mâle, tandis que le nôtre est une femelle prenant son plumage d'adulte, ce qu'indique la vivacité du jaune des rectrices et des rémiges de même que le reflet bleuâtre du noir du dos.

Pour nous en effet les caractères du jeune âge dans les Barbus sont les suivants :

Toutes les parties supérieures et latérales de la tête et du cou plus ou moins finement striées de blanc ou de jaunâtre sur le fond de couleur affecté à l'adulte de l'espèce.

Toutes les couvertures supérieures des ailes écaillées plus ou moins largement à leur bord de jaune ou de blanchâtre sur le fond de couleur affecté à l'adulte de l'espèce.

Toutes les parties inférieures du corps flamméchées de taches longitudinales noires. Quel que soit du reste le fond de couleur affecté à l'adulte de l'espèce.

C'est faute d'avoir étudié suffisamment ces caractères que tant de fausses spécifications ont été faites dans cette famille par divers ornithologistes.

Telles sont celles des *Capito aurifrons* (Vigors) et *C. flavicollis* (Bonap.). Synonymes du *C. peruvianus;* du *C. nævius* (Temm.). Synonyme du *C. erythrocephalus.*

PETIT BARBU A CALOTTE JAUNE.

BARBATULA CHRYSOCOMUS, Temm., pl. col. DXXXVI.

« N° 214. *Pic jaune à calotte jaune.* Trouvé à Abarsemmaha en 1840. »

Dessin de grandeur naturelle par Petit. Longueur 11 centimètres. Les pattes sont indiquées d'un gris de plomb.

Le docteur Rüppell qui le fait figurer dans la faune d'Afrique, ne dit pas s'il l'a rencontré en Abyssinie. Ce Barbu a aussi été envoyé du Nil Blanc par M. d'Arnaud.

BARBU DE VIEILLOT.

POGONIAS VIEILLOTII, Leach.

Envoyé du Nil Blanc par M. d'Arnaud.

Page 136, supprimer l'article *Pic laboureur*. Ce n° 266 a rapport à la petite espèce d'*Indicateur* ci-après. Ajouter aux *Pics :*

PIC MINULE.

PICUS MINULUS, Temm.

Envoyé du Nil Blanc par M. d'Arnaud.

PIC GOERTAN.

PICUS GOERTAN, Gmel.

Envoyé du Nil Blanc par M. d'Arnaud.

Page 137, ajouter :

« D'après Salt, variété du coucou édolio de Levaillant. Longueur

33 centim., iris jaune; ailes aux trois quarts de la queue, pattes et paupières jaune citron ; bec jaune à la base, noir au bout. »

Peint par Vignaud.

C'est la première fois que l'existence de cette espèce est constatée en Abyssinie; on ne l'avait rencontrée jusque-là qu'au nord de l'Afrique, en Égypte et en Arabie.

COUCOU DE LEVAILLANT.

OXYLOPHUS (Cuculus) AFER, Steph., G. R. Gray, *Ois. d'Afr.*, CCIX.

« N° 176. *Grimpeur*. Bords du Takkazé (Ttchelattchekenné), 1er juin 1840. »

Dessin de Petit.

Page 139, à la fin de l'article *Indicateur mange-miel*, ajoutez :

Nous avons au sujet de l'aigle Verreaux, extrait du journal rédigé par Jules Verreaux, pendant son séjour au cap de Bonne Espérance, une note relative aux mœurs de cet oiseau. Nous allons extraire du même journal une note tout aussi intéressante relative aux mœurs si curieuses de l'Indicateur. Cette note est d'autant plus digne d'attention qu'elle rectifie bien des erreurs accréditées sur le mode de nidification et d'incubation de cet oiseau : mode que l'on différenciait tout à fait de celui du coucou d'Europe tandis qu'il lui est complétement identique sous ce rapport :

« L'instinct de ces oiseaux, dit Jules Verreaux, surpasse toute imagination, car ils ont la faculté de reconnaître l'homme ou les animaux qui peuvent leur être utiles pour découvrir les ruches d'abeilles dont les nymphes leur servent de nourriture. Aussi sont-ils on ne peut plus estimés, non-seulement des colons de l'intérieur, mais plus encore des sauvages qui semblent avoir pour eux un respect très-grand : c'est au point que ceux-ci ressentent beaucoup de peine lorsqu'on tue un de ces oiseaux. C'est donc avec assez de difficulté que moi d'abord, et depuis mes frères, sommes arrivés à nous en procurer. Pour en revenir à leur instinct, il suffira de dire que lorsqu'un de ces oiseaux vous aperçoit, il semble venir à vous et vous attirer par son cri de kyi-kyi-kyi-kit, souvent répété, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il voie que l'on s'occupe de lui. Alors, voltigeant de buisson en buisson et battant des ailes, il paraît vous prouver sa satisfaction. C'est à ce moment qu'il vous conduit parfois à de grandes distances : je dirai même que j'en ai suivi ainsi l'espace de plus de sept à huit milles. Mais, si pendant la route, ou à cause de sa longueur, vous avez l'air distrait, il s'approche de plus près et redouble son cri; et si vous déviez de la route, il ne cesse de vous harceler en vous poursuivant. Pourtant dans le cas contraire, si vous avez eu la patience de le suivre, quand il arrive près de la ruche, il recom-

mence de plus fort ses cris et bat des ailes avec beaucoup plus de vivacité. Si la ruche est sur un arbre, il y vole et continue son manége jusqu'à ce que vous ayez l'air de vous en occuper, tandis que quand elle est en dessous du sol ou dans les crevasses de rochers, il s'y rend également en voltigeant autour. Ce n'est que lorsque cette ruche est détruite ou altérée que l'oiseau s'en approche pour en extraire les nymphes qui paraissent être sa nourriture favorite. Dans cette attitude rien ne peut l'émouvoir, pas même les abeilles qui bourdonnent souvent autour de lui et qui certainement ne manquent pas de le piquer. Du reste, sa peau est si dure qu'elle paraît à l'épreuve de leur aiguillon, ce qui a lieu pour toutes les espèces d'Indicateur. Je dois ajouter que dans le nombre d'individus que moi ou mes frères avons préparés, nous n'avons pas trouvé exclusivement de ces insectes, mais encore des insectes mous, et principalement des larves et des chenilles de papillons.

« Cet oiseau ou pour mieux dire ces oiseaux qui jusqu'à présent forment trois espèces bien distinctes sur cette partie de l'Afrique, se rapprochent beaucoup des coucous, sous le rapport du mode par eux employé pour la ponte et l'incubation de leurs œufs. Il m'est arrivé de trouver les œufs de ces oiseaux, et plus particulièrement les jeunes, dans les nids de diverses espèces. Ainsi, de même que les coucous, la femelle pond son œuf à terre, puis s'élance dans le nid qu'elle a choisi pour l'y déposer, en dérobe un de ce même nid, qu'elle brise et qu'elle mange, puis vient rechercher le sien qu'elle y substitue à l'aide de son bec, et en fait autant pour les trois œufs qu'elle pond généralement à deux jours d'intervalle. Je pourrais citer, comme un fait positif, qu'ayant suivi la même femelle pendant toute la période de sa ponte, je l'ai vue déposer de la même manière les trois œufs qu'elle avait pondus ; je dirai même que les trois œufs se trouvaient placés chacun dans le nid de trois espèces distinctes d'oiseaux, et dans la distance de sept à huit cents pas l'un de l'autre. Ce fut dans les premiers jours d'octobre que j'observai le premier qui fut déposé dans un nid de Cubla (*Laniarius Cubla*) ; le second dans celui d'un Merle à cul d'or, et le troisième dans celui d'un Importun (*Andropadus importunus*). Le lendemain de la dernière ponte la femelle, accompagnée de son mâle qui se tenait toujours à distance, disparut avec lui, et ce ne fut que dans les derniers jours de novembre que je les vis reparaître tous deux. Il ne restait à cette époque dans le nid du Cubla que le jeune Indicateur qui, en grossissant, avait fini par jeter en dehors les deux petits Cubla ; et cependant le père et la mère de ceux-ci continuaient à le nourrir, comme ils l'avaient fait pour leurs propres enfants. C'est le 2 novembre que la femelle de l'Indicateur en approchant du nid, appela son jeune qui commençait à voler, et qui ne tarda pas à venir la rejoindre au grand désappointement des deux pauvres oiseaux. Je remarquai alors que les rôles changèrent et que le mâle prit soin du jeune tandis que la femelle se rendit au second nid et en ramena le second jeune, puis enfin le troisième. Ces jeunes paraissent rester avec leurs parents jusqu'à l'époque assignée par la nature à

chacun de ces êtres pour leur reproduction : car dès l'année suivante, ces oiseaux s'accouplent.

« Les Indicateurs, comme les Pics, se servent de leurs doigts pour grimper le long des arbres et même des branches afin d'y chercher les larves ou les insectes qui s'y réfugient.

« J'ai eu occasion, à plusieurs reprises, depuis plus de douze ans de séjour, de renouveler ces mêmes observations, non-seulement pour le petit Indicateur, mais encore pour les deux autres espèces dont les noms sont analogues.

« Tous les Indicateurs se retirent dans les cavités des arbres pour y passer la nuit; et il m'est arrivé de trouver dans les nids des *Picus nubicus* et *chrysopterus* des jeunes des *Indicator major et albirostris,* ainsi que dans les nids des *Oriolus larvatus, Laniarius Boulboul.*

« Les mœurs décrites ci-dessus s'appliquent également, quant à la recherche des ruches au *Ratellus typticus* (Smith), qui se nourrit lui-même, non-seulement des nymphes, mais encore du miel, et qui, par conséquent, est souvent, ou pour mieux dire, toujours à leur recherche. Aussi cet animal suit-il l'oiseau qui le dirige avec la même sagacité que l'homme. Mais j'ai remarqué aussi que dans cette occasion, l'oiseau volait plus bas et s'éloignait moins afin que l'animal pût le suivre à la vue : car alors son cri n'est pas aussi souvent répété, et ce n'est que lorsqu'il approche, qu'il le fait plus aigu. »

Nous sommes vraiment heureux de pouvoir profiter de cette occasion de donner quelque publicité à des notes aussi précieuses, et que nous regretterons toujours de n'avoir pas vues réunies en corps d'ouvrage.

Page 139, ajouter à l'article *Indicateur à bec blanc :*

C'est à cette espèce et non à un Pic que se rapporte le n° 260, et la note qui l'accompagne.

« N° 260. — *Pic Ararete.* Novembre 1840. Celui qui sert de présage aux chasseurs d'éléphants. (Voir le *Journal du Voyage au Maraïbo.*) Longueur, 189 millim.; iris brun; peau nue autour de l'œil brun noirci; pattes gris foncé. »

Page 151, ajouter à la suite de l'article *Pluvier à collier double :*

Dans le Journal de Petit cet oiseau avait été d'abord classé par lui sous le n° 173, comme *Chevalier,* et on y trouve cette note qui accompagnait un dessin qu'il avait fait de la tête et du cou de cette espèce, et que nous reproduisons textuellement :

« J'ai fait le dessin sur l'individu sec envoyé de Gondar par Dillon; en le retrouvant plus tard en mai 1841, à Adoua, je ne le reconnus pas d'abord et le classai sous le nom de *Pluvier à collier et à paupières rouges,* sous le n° 282. » (Voir à ce numéro le dessin refait par Vignaud sur l'individu frais.)

Ce dessin, de grandeur naturelle, est de la plus parfaite exactitude

et ne ressemble, en effet, en rien au premier qu'en avait tracé Petit sous le n° 173. La comparaison seule de ces deux dessins fait voir l'importance et la valeur de ceux faits sur le vivant.

M. Rüppell ne le mentionne que comme l'ayant observé en Égypte, il ne paraît pas l'avoir rencontré en Abyssinie.

L'article *Pluvier*, n° 261 doit être réuni au n° 331; la note est commune à ce dernier; le dessin porte en effet n° 261 ou 331.

Page 152, ajoutez à l'article *Pluvier à plastron roux* :

Ce qui résulte de plus important de cette minutieuse et si exacte description faite sur le vivant et concordant avec le beau dessin qu'en a donné Vignaud, c'est la détermination de la couleur des pattes qui est d'un *vert jaunâtre;* tandis que jusqu'à présent tous les auteurs, y compris Wagler, les considéraient comme semblables à celles du *Ch. hiaticula*, c'est-à-dire orangées.

Mais ce qui est plus curieux et d'une importance autrement scientifique, c'est la notion toute nouvelle que nous devons à nos voyageurs sur l'habitatioh de cette belle espèce de Pluvier. Jamais, jusqu'à leur expédition, on ne l'avait rencontrée en dehors du continent asiatique et de l'archipel indien.

C'est pour la première fois que sa limite d'habitation se trouve reportée jusque sur le continent africain, et seulement en Abyssinie, où il n'a été rencontré ni par le docteur Rüppell, ni par M. Schimper, ni par MM. Ferret et Galinier.

Page 157, remplacer les deux articles 287 et 346, par les suivants :

HÉRON COIFFÉ.

ARDEA COMATA, Pallas.

« N° 346. — *Héron isabelle*. Bec et pattes verdâtres; dessus des doigts et base antérieure du tarse brun vineux; arête de la mandibule inférieure noire; iris jaune d'or. Longueur, 52 centimètres. »

Dessin de Vignaud, demi-nature.

HÉRON A BEC JAUNE

ARDEA FLAVIROSTRIS, Temm.

N° 287. — *Héron blanc*. Jambes et pieds tout noirs; ce qui le différencie, ainsi que son bec jaune et l'absence d'aigrette, du n° 170; garzette assez commune.

« Trouvé à Adoua (Hassan), rivière de Maïgouagoua, le 30 mai 1841. »

Vignaud en a peint, de grandeur naturelle, la tête et le cou. L'iris est jaune; les paupières et la peau nue de la base du bec verdâtres; l'angle interne de l'œil rougeâtre.

M. Rüppell ne cite pas cette espèce au nombre de celles d'Abyssinie.

HÉRON GARDE-BŒUFS.

ARDEA BUBULCUS, Savig., *Descr. d'Égyp.; Ois.*, pl. VIII.

ARDEA VERANY, Pol. Roux, pl. CCCXVI.

M. d'Arnaud a envoyé cette espèce du Nil Blanc, en 1832, au Muséum d'histoire naturelle de Paris avec cette note :

« *Oiseau blanc,* tué dans le pays des Kièquès, sous le 6° 15', latitude nord. Fort commun et par bandes. J'ai vu des troupeaux d'éléphants qui en avaient le dos couvert. C'est l'ami inséparable du monstrueux pachyderme. »

BIHOREAU A MANTEAU NOIR.

NYCTICORAX GRISEUS, Strickl.

ARDEA NYCTICORAX, Linn.

Figure de grandeur naturelle par Vignaud.

Page 160, à la suite de l'article *Cicogne Abdimi*, ajouter :

La tête a été peinte de grandeur naturelle par Petit, et Vignaud a fait de l'oiseau un dessin demi-nature de la plus grande exactitude, et dont le principal mérite est dans la minutieuse coloration des parties de la face, du bec et des pattes qui perdent si vite leur couleur, qui est ici vraiment remarquable.

Ainsi, les paupières et tout le renfoncement orbitaire de l'angle interne de l'œil est d'un beau rouge minium vif; il en est de même de toute la peau du menton; les narines sont du même rouge et ressortent d'autant plus qu'elles se détachent sur la couleur du bec qui est d'un beau vert-pré uni; toute la peau du lorum, de la face et de la base de la mandibule inférieure est d'un beau bleu de ciel; la pointe du bec est rouge.

Quant aux pattes, elles sont, depuis le haut du tibia jusqu'au bas du tarse, recouvertes de larges squamelles noirâtres sur un fond vert jaunâtre sale, à l'exception du genou et de la jonction des pieds, qui n'offrent qu'une peau souple et unie du même rouge que les paupières, les doigts sont d'un rougeâtre sale et les ongles noirs.

Page 160, au lieu de *Cigogne violette*, etc., lisez :

CICOGNE DU SÉNÉGAL.

***MYCTERIA SENEGALENSIS*, Shaw, Rüpp., *Atl.*, pl. III.**

Et ajouter à la suite de l'article :

Il est impossible de ne pas remarquer la plus grande analogie entre cette cicogne et la *C. microscelis* de M. G. R. Gray, figurée dans son *Genera*, PL. 151 : ce sont les mêmes couleurs, à l'exception d'un peu plus de noir sur la tête de cette dernière; c'est, du reste, la même nature des plumes du cou et du dessus de la tête; et l'on se demande pourquoi la *C. microscelis* se trouve dans le genre *Ciconia*, lorsque la *senegalensis* est reléguée dans le genre *Mycteria?*

SYNONYMIE

ZOOLOGIQUE ABYSSINIENNE

EN TIGRÉEN, ET EN AMHARÉEN OU AMHARIQUE.

MAMMIFÈRES.

Tigréen	Ambar.	
Aâgui.	Aia.	*Asinus.*
Ambessa.	Ambassa.	*Felis leo.*
Aschkoko.		*Hyrax habessinicus.*
Beugali.	Boklo.	Mulet.
Beugle.		*Ovis steatopygius.*
Beuraye.	Beurié.	*Bovis.*
Dourdeummet.	Barekha-doummou.	*Felis cafra.*
Eutchoua.	Aïthe.	*Mus.*
Fenasse.	Ferasse.	*Equus.*
Goumaré.	Goumare.	*Hippopotamus.*
Gourèza.	Gouraza.	*Colobus goureza.*
Hamedo.	Amado.	*Cercopithecus griseo-viridis.*
Hariche.	Aouraris.	*Rhinoceros.*
Harmaze.	Zohane.	*Elephas.*
Kelbi.	Ouscha.	*Canis familiaris.*
Maggaza.		*Mellivora capensis.*
Mefelasse.	Eria.	*Phacocherus.*
Mentillé.	Sintehal.	*Lepus.*
Nevri.	Neveure.	*Felis leopardus.*
Ouetèle.	Iabada fiel.	*Capra.*
Oukharia.	Kquebero.	*Canis pallidus.*
Seleuhlehote.	Moutcheltchilla.	*Herpestes.*
Sessbah.	Sessa.	*Antilope saltatrix.*
Tekoula.		*Canis famelicus.*
Zebad.	Zebad.	*Viverra civetta.*
Zeby.	Djib.	*Hyæna crocuta.*

OISEAUX.

Tigréen.	Amhar.	
Abba-goumbahe.	Erkoume.	*Buceros abyssinicus.*
Abou-hannès.	Abou-hannès.	*Ibis religiosa.*
Aïno-khôlo.		*Serinus tristriatus.*
Amballa.		*Oriolus moloxita.*
Ararete ou Aratche.	Tchernahai.	*Indicator* et *Picus.*
Balaha chebti.		*Colius senegalensis.*
Barêto.	Barêto.	*Columba ægyptiaca.*
Belaha-hase.		*Alcedo rudis.*
Belaha-nebebi.		*Merops apiaster.*
Berhé.		*Pterocles.*
Berrha-ouïbo.	Berko-Akoa.	*Promerops erythrorhynchus.*
Beurnigô.	Dertchète.	*Coturnix* et *Alauda.*
Bokqhouâli.	Bokqhoûali.	*Fringilla Swainsonii.*
Chelehec.		*Micropogon margaritaceus.*
Choûmala.	Choûmala.	*Ciconia Abdimi.*
Derhomekoua.		*Perdix montana.*
Deukoula.	Deukoûla.	*Saxicola leucothoa.*
Deuro-maïe.	Ia-ouaha-amora.	*Umbretta, Fulica, Podiceps, Anas.*
Dourra.		*Psittacus Tarantæ.*
Endear-mamïto.		*Upupa minor.*
Fantavila.		*Otis melanogaster.*
Ferasse-saïtane.	Ferasse-chetane.	*Serpentarius.*
Fiese-akqhafi.	Fièse-Akqhafi.	*Vultur fulvus.*
Gambi.	Gambi.	*Aquila albicans.*
Gouma.		*Vultur occipitalis.*
Goura-mayalé.		*Lanius collaris.*
Gouggoua.	Gouggouit.	*Otus, Scops, Strix.*
Gueudden-genddé.	Gueddé.	*Buteo augur.*
Ha-ha.	Gagano.	*Ibis carunculata.*
Hamhemô.		*Columba abyssinica.*
Hoofe-maskale.	Ia-maskale-ouofe.	*Euplectes oryx.*
Horra.	Wofe-Thagga.	*Corvus graculus.*
Ibra.	Ibra.	*Anas ægyptiaca.*
Karaye.	Sebenié.	*Ploceus galbula.*
Keneffe-kolla.		*Lanius senegalensis.*
Keurkeuré.		*Indicator major.*
Khoqhouha.	Khakqhe.	*Perdix Erckelii.*
Khorra.		*Corvus* et *Cornix.*
Kola-beïte.		*Sylvia phœnicura.*
Kouttou.		*Buceros coronatus.*
Lito.	Tchelâte.	*Milvus regalis.*
Matchédo.		*Bucco.*
Nesseur-ouarkqa.	Nesseur-ouarqa.	*Aquila Verreauxii.*
Netche-res-khorra.	Netche-res-khorra.	*Corvus crassirostris.*
Ouhali.		*Pogonias rubrifrons.*
Ouaa-taïméise.	Ouatamène.	*Ardea cinerea.*
Ouaddé-gninnuêle.		*Coracias abyssinica.*
Ouanèse.	Dabbô.	*Columba albitorques.*
Ouarda.	Ouarda.	*Ptilonorhynchus albirostris.*
Ouo-fleyti.	Ia-leite-afe.	*Charadrius albicapillus.*
Osaïtsabo, *ou* Ouaïnabo.		*Lanius erythrogaster.*
Razâ.		*Ciconia ephyppiorhyncha.*
Reguebe.	Erguebe.	*Columba guinea.*
Sagané.	Sseçorité.	*Turacus leucotis.*
Santârita.	Santarita.	*Pyrrhula striolata.*

Tigréen.	Amarh.	
Setahic-euhrahn.		*Neophron percnopterus.*
Suhali, *ou* Ouhali.	Suhali, *ou* Oubali.	*Lamprotornis auratus.*
Tchelo.	Tchelo.	*Serinus nigriceps.*
Tcherna.	Tcherna.	*Turdus olivaceus.*
Tchernahai.	Arctché.	*Buphagus erythrorhynchus.*
Themba *ou* Thembite.	Themba *ou* Thembite.	*Sylvia lugens.*
Thembe-amora.	Thembe-amora.	*Gypaetos barbatus.*
Thitho.	Dembithe.	*Bengalus general.*
Ti-hanbia.	Gaganou.	*Ibis falcinellus.*
Zâgra.	Djegra.	*Numida meleagris.*
Zagra-godeufe.		*Turdus musicus.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MAMMIFÈRES ET DES OISEAUX.

A

Abba-gumba.................... 125
Aigle.................... 42, 51, 65
A. — autour occipital.......... 65
A. — (grand) barbu............ 43
A. — blanchâtre.............. 65
A. — des Damans.......... 61
A. — noir 66
A. — noir à dos blanc 64
A. — Verreaux..... 49, 57, 61, 62, 63
Aigrette (petite)............... 157
Alauda calandra............. 120
Al. — cristata............... *id.*
Al. — ruficeps.............. 121
Alaudidés...................... 120
Alcédinidés.................... 80
Alcedo cristata.............. 82
Al. — cyanopectoralis........ 81
Al. — cyanostigmata......... *id.*
Al. — purpurea.............. 82
Al. — rudis.................. 80
Alouette...................... 120
Al. — à calotte rousse......... 121
Al. — calandre............... 120
Al. — cochevis............... *id.*
Alouette — (grande) huppée.... 120
Amadina fasciata............ 173[1]
Am. — sanguinolenta......... *id.*
Anas ægyptiaca.............. 170
An. — erythrorhyncha........ 172
An. — flavirostris............ 171
An. — leucostygma........... *Id.*
An. — viduata............... 172
Anatidés...................... 169
Andropadus importunus....... 178
Ane.......................... 31
Antilope...................... 33
An. — sauteuse............... 32
Antilope saltatrix............ *id.*
Anthus arboreus............. 95
An. — Cecilii................ *id.*
An. — pratensis............. *id.*
Apus melba.................. 77
Aquila albicans.............. 65
Aq. — Verreauxii.... 49, 55, 57, 60, 63, 161[1]
Aq. — vulturina..... 51, 55, 57, 60, 63, 64
Ardea bubulcus.............. 181

Ardea cinerea.... 157
Ar. — comata.... 180
Ar. — flavirostris.... *id.*
Ar. — garzetta.... 157
Ar. — Goliath.... 156
Ar. — nivea.... 157
Ar. — nycticorax.... 182
Ardea ruficapilla.... 157
Ar. — stellaris.... 158
Ar. — Verany.... 181
Ardeidés.... 156
Arsinoé.... 97
Autour blanc.... 69
Au. — strié de gris blanc.... 70

B

Bagadais Geoffroy.... 98
Balearica pavonina.... 155
Barbatula chrysocomus.... 176[2]
Barbion de Darnaud.... 133
B. — perlé.... 132
Barbu (petit) à calotte jaune.... 176[2]
B. — abyssinien.... 129
B. — à front rouge.... 128
B. — de Vieillot.... 176[2]
B. — ondé.... 130
Batraciens.... 65
Batteleur.... 51, 58, 66
Bécasseau cocorli.... 154
B. — à échasse.... *id.*
Bécassine ordinaire.... *id.*
Bec-fin à croupion roux.... 90
B. — cannelle.... *id.*
B. — fauvette.... 166[2]
B. — f. — à gorge jaune.... 92
B. — f. — verdâtre.... 91
B. — gorge bleue.... 90
B. — rouge-gorge bleue.... *id.*
B. — rouge-gorge.... 96
B. — roux.... 90
B. — siffleur.... 91
Bélier d'Abyssinie.... 36
Bengali.... 116, 117
B. — à ventre rouge.... 172[2]
B. — cou-coupé.... 173[2]
B. — gorge jaune.... *id.*
B. — polyzone.... *id.*
B. — rouge.... 115, 172[2]
Bergeronnette à lunettes.... 41, 94
B. — grise.... 168[2]
B. — jaune.... 167[2]
B. — mélanocéphale.... 95
Bernache à miroir bleu.... 169
B. — armée.... 170
Bernicla cyanoptera.... 169
Bessonornis semi-roux.... 96
Bessonornis semi-rufa.... *id.*
Bihoreau à manteau noir.... 181
Blac.... 69
Bœuf.... 39, 107
Bœuf de Cafrérie.... 40
B. — galla.... *id.*
B. — ordinaire d'Abyssinie.... 39
Bos bubalus.... *id.*
B. — cafer.... 40
Bouvreuil rayé.... 121
B. — vert-brunet.... *id.*
Bruant.... 120
B. — à sept raies.... *id.*
B. — ortolan.... *id.*
Bubo.... 74, 163[2]
B. — Dillonii.... 73, 163[2]
Bucconidés.... 128
Bucco undatus.... 130
Buceros abyssinicus.... 125
B. — coronatus.... 127
B. — limbatus.... 175[2]
B. — nasutus.... *id.*
B. — *Tock*.... 127
Bucérotidés.... 125
Buffle.... 63
Buphaga erythrorhynchus.... 107
Busard soubuse.... 70
Buse à queue rouge.... 48
B. — d'Adoua.... *id.*
Buteo augur.... *id.*
Butor commun.... 158

C

Cafre.... 50, 58, 61, 62
Caille commune.... 143
Calao caronculé.... 125
C. — couronné.... 127
C. — frangé.... 175[2]
Calao nasique.... 175[2]
Calaos.... *id.*
C. — Tock.... 127
Canard à bec orangé.... 171
C. — à taches blanches.... *id.*

Canard à bec rouge. 171
C. — brun. 171
C. — du Maragnan. 172
Canards. 65
C. — souchet du Cap. . . . . id.
C. — spatule. . . . . id.
Canis. 16
C. — familiaris 14
C. — pallidus. 16
Capito aurifrons. . . . . 176 [2]
C. — erythrocephalus. . . . . id.
C. — flavicollis. . . . . id.
C. — nævius. . . . . id.
C. — peruvianus. . . . . id.
Capra. 34
C. — Wallie. 33
Capriers. 123
Caprimulgides. 76
Caprimulgus europæus. 76
Carnassiers. 13
Catharte. 51
Centropus senegalensis. 138
Cercopithecus griseo-viridis. . . . 11
Certhia chalybæa. 88
Chacal. 16
Chamois. 32
Charadridés. 148
Charadrius. 151
Charadrius albicapillus. 148
Ch. — asiaticus. 152
Ch. — bitorquatus. 150
Ch. — calidris. 153
Ch. — hiaticula. 152, 180
Ch. — jugularis. 152
Ch. — indicus. 150
Ch. — melanopterus. 149, 152
Ch. — pileatus. 149
Chat sauvage. 19
Cheval. 31
C. — du diable. 71
Chevalier. 179
Ch. — Sylvain. 154
Chèvre. 35, 39
Ch. — commune. 34
Ch. — domestique. . . . . id.
Ch. — sauvage. . . . . id.
Ch. — de Wallie. 33
Chicquera. . . . . 163 [2]
Chicqueroïdes. . . . . id.
Chien. 14
Chizaerhis personata. 125
Ch. — zonurus. . . . . id.
Ciconia Abdimi. 159
C. — ephyppiorhyncha. 162
C. — leucocephala. 160
C. — microscelis. 182
C. — umbellata. 160
Ciconidés. 159
Cigogne Abdimi. 159, 181
C. — violette. 159, 160, 182
Cigogne violette noire. 160
C. — du Sénégal. 182
Cisticole lugubre. 89
Cisticola lugubris. . . . . id.
Cinnyris affinis. 87, 88
C. — croceus. . . . . id.
C. — famosus. . . . . id.
C. — gularis. . . . . id.
C. — metallicus. 89
C. — Taccaze. 88
Circus cyaneus. 70
Civette vulgaire. 19
Cocothraustidés. 113
Coccyzidés. 137
Cochon domestique. 30
Coléoptères. 96
Collidés. . . . . 122, 174 [2]
Colliou. 122
C. — du cap de Bonne-Espérance. 123
C. — huppé du Sénégal. . . 122, 174 [2]
Colius capensis. 123
Colius passer flaviscapulatus. . . 113, 172 [2]
C. — torquatus 115
Colius senegalensis. 122
Colobe gouréza. 7
Colobus guereza. . . . . id.
Colombar. 142
C. — à queue fourchue. 139
C. — Wallia. 141
Colombe à masque blanc. 142
C. — phasianelle. . . . . id.
C. — plaintive. 141
C. — tourtelette. 139
C. — roussard. . . . . id.
Colombidés. . . . . id.
Columba abyssinica. 141
C. — albitorques. 140
Columba ægyptiaca. . . . . id.
C. — bronzina. 141
C. — capensis. 139
C. — guinea. . . . . id.
C. — larvata. 142
C. — lugens. 141
C. — phasianella. 142
Colymbidés. 173
Comba-sous. 119
Coraciadés. 79
Coracias abyssinica. . . . . id.
C. — caudata. . . . . id.
C. — bengalensis. 80
Corbeau. . . . . 103, 126, 162 [2]
C. — à nuque blanche. 104
C. — d'eau. 158
Corbivau. 104
Corlieu. 155
Corneille à scapulaires blancs. . . . 105
C. — à ventre et derrière du cou blancs. . . . . id.
C. — noire à gros bec. 104

Corneille d'Abyssinie........ 104
C. — du Cap........ *id.*
C. — noire........ *id.*
Corvidés........ 103
Corvus affinis......... 104
C. — albicollis........ *id.*
C. — crassirostris........ *id.*
C. — graculus........ 103
C. — Levaillantii........ 104
C. — scapularis........ 105
C. — senegalensis........ *id.*
Coucal moine........ 137
C. — rufalbin........ 138
Coucou........ 137
C. — criard........ *id.*
C. — Didric........ *id.*
Coucou de Levaillant........ 177
C. — geai........ 137
Coureur........ 153
Courvite de Coromandel........ 151
Craves d'Europe........ 103
Crécerelle........ 68
C. — vulgaire........ *id.*
Crombec........ 89
Cubla........ 178
Cuculidés........ 137
Cuculus........ 177
C. — auratus........ 137
C. — clamosus........ *id.*
C. — glandarius........ *id.*
C. — monachus........ *id.*
Cursorius Temminckii........ 151

D

Daman........ 30
D. — du Cap........ 55, 60, 162[2]
Dattes........ 124
Dicruridés........ 102
Dicrurus macrocercus........ *id.*
Dindon........ 126
Dioch (le)........ 119
Drongolon........ 102
Duc (grand de Dillon)........ 41, 73

E

Ecureuil........ 23
E. — à bandes........ *id.*
E. — fossoyeur........ *id.*
E. — noir........ *id.*
E. — syriaque........ *id.*
Effraie........ 76
E. — commune........ 164[2]
Elanus melanopterus........ 69
Eléphants.....9, 15, 16, 25, 136, 138
Elephas africanus........ 25
Emberiza hortulana........ 120
E. — paradisea........ 115
E. — quelea........ 119
E. — septemstriata........ 120
Emberiza serena........ 113
Embérizidés........ 120
Engoulevent ordinaire........ 76
Epervier blanc et gris........ 70
E. — chanteur........ *id.*
Estrelda polyzona........ 173[2]
E. — rubriventris........ 172[2]
E. — speciosa........ 173[2]
Euphorbes........ 124
Euplectes oryx........ 111
E. — Petiti........ 112, 170[2]
E. — rufo-velatus........ 112
E. — xanthomelas........ 171[2]
Eurystomus afra........ 80

F

Falconidés........ 48
Falco biarmicus........ 67 162[2]
F. — ecaudatus........ 51, 58
F. — vulturinus........ 49, 50, 51
Faucon........ 67
F. — biarmique........ *id.*
Fauvette à nuque rousse........ 89
F. — à calotte noire........ 91
F. — à tête noire........ *id.*
F. — criarde........ 166[2]
F. — pleureuse........ 91
Felis cafra........ 19

Felis leo........................ 16
F.—leopardus................... 18
Figuier tchéric................... 92
Foulque à crête.................... 166
Francolins........................ 15
Francolin à gorge blanche........ 148
F. — de Clapperton 146
F. — d'Erckell................ 144
Francolinus Clappertoni........ 147
F. —— gutturalis............ 148
F. —— Ruppellii............ 147
Fringilla bengalus............ 116
F. — butyracea............ 121
F. — cinerea............ *id.*
Fringilla citrinelloïdes........ 174[2]
F. — elegans............ 173[2]
F. — erythrocephala...... 119
F. — nitens............ *id.*
F. — melba............ *id.*
F. — multizona............ 117
F. — sanguinolenta....... 115
F. — striata............ *id.*
F. — Swainsonii........... 119
F. — xanthopygia......... 174[2]
Fringille bleu.................... 116
Fringillidés...................... 115
Fulica cristata.................. 166

G

Gazelle.................... 33, 35
Gallinula chloropus........... 167
G. — euryzona........... 168
Ganga à collier................. 143
Geai à bec blanc............... 105
G. — bleu...................... 79
Gennaïa...................... 163[2]
Girafes........................ 9
Gobe-mouche................... 101
G. — à lunettes......... 170[2]
G. — du Sénégal......... 102
Goëland argenté............... 173
G. — à paupières blanches... 175
Gorge-bleue.................... 90
Grèbe à cou roux............... 173
G. — castagneux............... *id.*
Grenouilles................. 48, 66
Griffard...................... 162[2]
Grimpeurs................. 128, 177
Grive.......................... 96
Griveron...................... 168[2]
Gros-bec.............. 115, 129, 131
G. — à bande oculaire cramoisi. 116
G. — à croupion jaune...... 174[2]
G. — blanc................. 108
G. — bengali à lunettes blanches............. 117, 173[2]
G. — à bec rouge............ 119
G. — à face rouge .... *id.*
G. — à tête rouge........... *id.*
G. — citrinelloïde.......... 174[2]
Gros-bec à épaulettes jaunes... 173[2]
G. — de Swainson............ 128
G. — cou coupé.............. 118
G. — fascié............ 118, 1730
G. — gris à bande blanche.... 11[2]
G. — linot.................. 117
G. — moineau................ 120
G. — melba.................. 119
G. — verdier................ 121
G. — vert jaunâtre........... 118
G. — (petit) bleu à longue queue................. 116
G. — veuve.................. 115
Grue commune.................. 156
G. — couronnée................ 155
Gruidés...................... *id.*
Grus cinerea.................. 156
Guenon grivet.................. 11
Guêpier à gorge bleue.......... 83
G. — à tête bleue........... *id.*
G. — (grand) à collier d'azur. 85
G. — commun................ 82
G. — de Cuvier 83
Guêpier de Lefebvre.... 41, 83, 164[2]
G. — minule............. 83, 85
G. — Gulsso-balito........... 129
Gypaëte barbu.......... 43, 47, 48
Gypaëtos barbatus........ 43, 47
G. — cafer.......... 49, 50, 51
G. — meridionalis.......... 44
Gyps fulvus................... 48

H

Haliaëtus vocifer.............. 66
Helotarsus ecaudatus.......... *id.*
Héron à bec jaune............. 180
Héron blanc.................. 180
H. — blanc de neige........... 157
H. — butor.................... 158

Héron cendré 157
H. — coiffé 180
H. — doré 157
H. — garde-bœufs 181
H. — garzette 157
H. — Goliath 156
H. — isabelle 157, 180
Herpestes gracilis 20, 176
H. — Lefebvrii .... *id.*
Hibou cendrillard 74
H. — lacté 75
Hierax capensis 55, 60
Hirondelle 77
H. — à croupion noir 78
H. — à front roux .... *id.*
H. — d'Abyssinie 77
H. — de rivage 79
H. — de marais .... *id.*
H. — du Cap ou Rousseline 77
H. — des maisons 78
Hirundinidés 77
Hirundo abyssinica 77
H. — capensis .... *id.*
H. — melanocrissus 78
H. — paludicola 79
H. — rufifrons 78
Huppe d'Afrique 86, 87
Hyæna crocuta 13
Hyène d'Abyssinie 13, 14, 16
H. — d'Alger 14
H. — du Bengale .... *id.*
H. — du Cap 13
H. — de Coromandel 14
H. — du Sénégal .... *id.*
Hippopotame d'Abyssinie 27
H. — du Cap .... *id.*
H. — du Sénégal .... *id.*
H. — abyssimicus .... *id.*
Hyrax habessinicus 30

I

Ibis blanc 165
I.—brun violet .... *id.*
I.—caronculé 163
Ibis carunculata .... *id.*
Ibis falcinelle 165
Ibis falcinellus .... *id.*
Ibis sacré .... *id.*
Ibis religiosa .... *id.*
Ignicolor 111
Ignicolor de Petit 112
I. — xanthomelane .... 171[2]
Importun 178
Indicateur .... 176[2]
Indicateur à bec blanc 139, 179
I. — mange-miel .... 138, 177[2]
Indicator albirostris 139, 179
I. — major .... 138, *id.*
Indicatoridés 138

J

Jabiru du Sénégal 162
Jacana à poitrine dorée 166
Juida .... 169[2]

K

Kolquals. 97, 98, 108, 120, 124, 128, 136

L

Lamprotornidés 105, 169
Lamprotornis auratus 106
L. — morio .... 169[2]
L. — superba 108
Laniadés 97
Laniarius boulboul 179
L. — cubla .... 169[2] 178
Lanius æthiopicus 101
Lanius boulboul 100
L. — carolinensis 99
L. — collaris .... *id.*
L. — erythrogaster 98
L. — excubitoroïdes .... 99, 170[2]
L. — excubitorius .... *id.*
L. — excubitor 99
L. — ruficollis 101

Lanius senegalensis....... 97, 169²
Laridés........................ 173
Larus argentatus............ *id.*
L. — leucophthalmus......... 174
Lavi (le) murin................ 24
Léopard........................ 18
Lepus ægyptianus............. 22
Lévrier........................ 15
Lézards........................ 70
Lièvre d'Égypte................ 22
Lièvres........................ 65
Linaria vulgaris............. 117
Linot.......................... 108
Linot commun................... 117
Lion....................... 16, 138
Loriot ordinaire............... 97
L. — à tête et col noirs....... *id.*
L. — à tête noire.............. 169²
L. — d'Europe.................. 97
L. — mélanocéphale............. 169²
L. — moloxita.............. 97, *id.*
Loxia fasciata............... 118
L. — frontalis............... 117
L. — ignicolor.......... 111, 113
L. — oryx............... *id. id.*
L. — Petiti........ 41, 112, 170²

M

Malurus robusta.............. 89
M. — textrix................. *id.*
Mammifères..................... 41
Mangouste de Lefebvre.......... 176
M. — grêle..................... 20
Martinet à gorge blanche....... 77
Martin-pêcheur à poitrine bleue.. 81
M. — azuré..................... *id.*
M. — bleu à bec noir........... 82
M. — pourpre................... *id.*
M. — huppé..................... *id.*
M. — gris blanc................ 80
M. — pie....................... *id.*
Mascalvof bleu................. 119
Maskqholhofe rouge ordinaire... 111
Méléagridés.................... 142
Mèlierax musicus........ 70, 163²
M. — polyzonus............... *id.*
Mellivora capensis........... 22
Mérion à tête rousse........... 89
M. — pinc-pinc................. *id.*
Merle à cul jaune.............. 97
M. — bleu...................... 96
M. — grive..................... *id.*
M. — oranvert.................. 97
Méropidés...................... 82
Merops apiaster.............. *id.*
M. — Cuvierii................ 83
Merops erythropterus......... 83
M. — minuta.................. *id.*
M. — nubicus................. *id.*
M. — Lefebvrii.......... 83, 164²
M. — Lafresnayi.......... 85, *id.*
M. — variegatus.............. *id.*
M. — viridissimus............ 83
Mésange à col blanc....... 93, 167²
M. — à plaque dorsale.......... 94
M. — leucomèle........... 93, 167²
M. — leucoptère.............. *id.*
Messager de Gambie............. 72
Micropogon d'Arnaudii........ 133
M. — margaritaceus...... 132, *id.*
Milan...................... 68, 69
M. — noir...................... *id.*
M. — royal..................... 68
Milvus ater.................. 69
M. — regalis................. 68
Mimosas............... 98, 101, 131
Moineau........................ 174²
M. — à tête striée............. 115
Mollusques................ 124, 165
Morphnée huppard............... 65
Motacilla alba............... 168²
M. — boarula............ 94, 167²
M. — melanocephala........... 95
M. — ophthalmica............. 94
Moucherolle molénar............ 102
Mouton..................... 35, 69
M. — commun du Tigré........... 38
M. — d'Abyssinie........... 36, 37
Mule................... 31, 32, 107
Mulet.............. *id.*, *id.*, 39
Mus Vignaudii................ 24
Muscicapa paradisi........... 101
M. — senegalensis............ 102
Muscicapidés.............. 101, 170²
Musophagidés................... 123
Myoxus murinus............... 24
Mycteria..................... 182
M. — senegalensis............ *id.*

N

Nectarinia cruentata......... 87
N. — senegalensis............. *id.*
Néophron noir................ 46
N. — percnoptère.............. *id.*
Neophron percnopterus..... 46, 47
N. — pileatus................. 46
Numida meleagris............ 142
Nycticorax griseus............ 181

O

Œdicnème tachard............ 153
Œdicnémidés................ *id.*
Œdicnemus maculosus........ *id.*
Oie cendrée.................. 170
O. — du Nil.................. *id.*
Oiseau à bec blanc............ 105
O. — à bec rouge............. 103
O. — blanc.................. 181
O. — de fiente............... 61
O. — de charogne............. *id.*
Oiseaux.................. 41, 42
O. — de proie diurnes 43
O. — de proie nocturnes........ 73
Ombrette..................... 158
Ophidiens.................... 65
Orge.................... 117, 118
Oriolidés.................... 97
Oriolus galbula.............. *id.*
O. — larvatus................ 179
O. — moloxita.......... 97, 169[2]
O. — melanocephalus......... *id.*
Ortolan...................... 120
Otidés....................... 143
Otis melanogaster............ *id.*
O. — nuba.................. 144
Otus cinerascens......... 74, 163[2]
O. — cinereus................ *id.*
Ours......................... 20
Outarde de Nubie............. 144
O. — à ventre noir........... 143
Ovis steatopygus............. 36
Oxylophus afer.............. 177

P

Palamédidés................. 166
Palmiers.................... 108
Panthère.................... 18
Paradisier à collier chocolat..... 102
Paridés 93
Parra africana............... 166
Parus dorsatus............... 94
P. — leucomelas.............. 93
P. — leucopterus............ 167[2]
Passereaux anysodactyles....... 76
Pélécanidés.................. 174
Pelecanus crispus............ *id.*
Pélican frisé................. *id.*
Percnoptère............... 46, 69
Perdicidés.................. 143
Perdix Clappertonii.......... 146
P. — coturnix............... 143
Perdrix Erckelii............. 144
P. — montana............... 148
Perdrix...................... 65
P. — de Chine............... 148
P. — de montagne............. *id.*
Perroquet................... 128
P. — de Meyer............... *id.*
Perruche de Tarente........... *id.*
P. — verte.................. *id.*
P. — à collier rouge........... *id.*
Petrocincla albicapilla........ 95
Petrocincle à tête blanche....... *id.*
Phacochœrus Æliani.......... 28
Phacochère d'Elien......... 28, 30
Phénix...................... 42
Phitotome............ 128, 129, 130
Pic ararète............... 136, 179

Pic brunâtre. 136
P. — de Hemprick. 135
P. — Goërtan. . . . . 176[2]
Picidés. 135
Pic jaune à dos grivelé de blanc. . 132
P. — jaune à calotte jaune. . . . . . 176[2]
P. — laboureur. . . . . 136, 176[2]
P. — minule. . . . . 176[2]
Pics. . . . . 96, 124, 131, *id.*
Pic verdâtre à calotte et croupion rouges. 135
Picus Emprichii. . . . . *id.*
P. — goërtan. . . . . 176[2]
P. — fuscescens. 136
P. — minulus. . . . . 176[2]
P. — nubicus 179
P. — chrysopterus. . . . . *id.*
P. — olivaceus. 136
Picnonotus Arsinoé. 97
Pie de France. 105
P. — du Sénégal. . . . . *id.*
Pie-grièche à bande et à calotte rousses. 97
P. — à bandes transversales. 99
P. — à longue queue. . . . . *id.*
P. — à ventre ponceau. 98
P. — boulboul. 99
P. — blanche et noire. 100
P. — cendrée à ventre lavé de roux. . . . . 98, 169[2]
P. — cubla. . . . . *id.*
P. — d'Ethiopie. 101
P. — fiscal. 98
P. — rousse. 101
P. — grise variée. 99
P. — tchagra. 97
Pigeon à collier blanc. 140
P. — à collier noir. 141
P. — à dos verdâtre et à ventre jaune. . . . . *id.*
P. — des églises. 139
P. — gris ardoisé à collier. 104
P. — ocellé. 139
Pintade ordinaire. 142
Pintades. 15
Pipit de Cécile. 95
P. — des arbres. . . . . *id.*
P. — des prés. . . . . *id.*
Pique-bœuf à bec de corail. 107
Plocéidés. 108
Ploceus. 171[2]
Ploceus aureus. . . . . *id.*
P. — galbula. 109
P. — larvatus. . . . . *id.*
P. — melanotis. 110
P. — melanops. . . . . *id.*
P. — superciliosus. . . . . *id.*
Pluvier. 151, 180
Pluvier à calotte noire. 149
P. — à collier. 150
P. — (grand) à collier. 152
P. — à bec et pattes carminés. . . . 151
P. — à deux bandes. . . . . *id.*
P. — à double collier. 150, 179
P. — à jambes carminées. 149
P. — à tête blanche. 148
P. — mélanoptère. 149
P. — à plastron roux. 152, 180
P. — à collier et à paupières rouges. 179
Podiceps minor. 173
Podoré. 96
Pogonias rubrifrons. 128
P. — Vieillotii. . . . . 176[2]
Pouillot collybite. 91
Poule de Pharaon. 46, 69
Poule d'eau commune. 167
Prionops Geoffroyi. 98
Promérops. 102
Promérops à queue étagée. 86
P. — à reflets métalliques et à ventre blanc. . . . . 165[2]
P. — bleuâtre. 86
P. — vert violet métallique. . . . . *id.*
Promerops cyanomelas. . . 86, 165[2]
P. — erythrorhynchus. . . . *id.* *id.*
P. — Theophilii. . . . . *id.*
Psittacidés 128
Psittacus Meyeri. . . . . *id.*
P. — Tarantæ. . . . . *id.*
P. — torquatus. . . . . *id.*
Pterocles gutturalis. 143
Ptéroclidés. . . . . *id.*
Ptilonorhyncus albirostris. 105
Ptilonorhynque à bec blanc. . . . . . *id.*
Pygargue vocifer. 66
Pyrrhocorax à pattes rouges. . . . 103
Pyrrhula striolata. 121
Pyrrhulidés. . . . . *id.*

R

Râle d'eau........ 167
R. — de genêt........ *id.*
R. — de Rouget........ *id.*
Rallidés........ 166, 168
Rallus abyssinicus........ 169
R. — aquaticus........ 167
R. — crex........ *id.*
R. — Rougetii........ *id.*
Ratel........ 22
Ratellus typicus........ 179
Rats........ 48, 65
Raza........ 161, 162
Renard........ 15
Rhinocéros........ 9, 26
Rhinoceros........ *id.*
Rhipidura perspicillata........ 170[2]
Roitelet........ 116
Rolle violet........ 80
Rollier........ 79, 80
R. — d'Abyssinie........ 79
R. — d'Angola........ *id.*
Rongeurs........ 65
Rossignol........ 91
R. — de murailles........ 90

S

Sanderling........ 153
Sauterelles........ 126
Saxicola albifrons........ 93
S. — albiscapulata........ 92
S. — formicivora........ *id.*
S. — leucothoa........ 93
S. — lugubris........ 167[2]
S. — monacha........ 92
S. — rubicola........ 93, 166[2]
S. — rubicola var *cafra*........ *id.*
S. — rufocinerea........ 92, *id.*
S. — semirufa........ 167[2]
S. — uropygiorufa........ 93
Saxicolidés........ 92
Scarabées........ 153
Sciurus abyssinicus........ 23
S. — syriacus........ *id.*
Scolopacidés........ 154
Scolopax gallinago........ 153
S. — phæopus........ 155
Scolopendres........ 126
Scops........ 76
Scops Aldrovandi........ *id.*
Scopus umbretta........ 158
Scorpion........ 15
Secrétaire........ 70, 71
Sénégali à front pointillé........ 117
S. — cendré........ 116
S. — multizone........ 117, 173[2]
S. — sanguinolent........ 115, 172[2] *id.*
Serpents........ 65, 71
Serpentarius gambiensis........ 72
S. — reptilivorus........ 70
Serpentaire messager........ *id.*
Serin à tête noire........ 118
S. — à trois bandes........ *id.*
Serinus nigriceps........ 118
S. — tristriatus........ *id.*
Singes........ 7
Souï-manga à collier........ 88
S. — à deux brins........ *id.*
S. — à ceinture bleue........ *id.*
S. — affinis........ 87
S. — à longue queue........ 88
S. — à plastron carminé........ 87
S. — à poitrine ensanglantée........ *id.*
S. — métallique........ 89
S. — orangé........ 88
S. — du Taccazé........ *id.*
Souris de Vignand........ 24
Spatula capensis........ 172
Spizaëte huppard........ 65
Spizaëtus occipitalis........ *id.*
Stourne........ 107
S. — de Juida........ 106
S. — morio........ 169[2]
S. — superbe........ 108
Strigidés........ 73
Strix badia........ 164[2]
S. — flammea........ 76, *id.*
S. — javanica........ *id.*
S. — punctatissima........ *id.*
Sturmidés........ 107
Sturnoïde........ *id.*
Sturnus caruncutatus........ *id.*
Sucriers........ 96
Sycomores........ 112, 116, 171[2]
Sylvia atricapilla........ 91
S. — cinnamomea........ 90
S. — clamans........ 162[2]
S. — cyaneo-rubecula........ 90
Sylviadés........ 89, 166[2]

Sylvia lugens................. 91
S. — luscinia................. id.
S. — madagascariensis........ 92
S. — phœnicura............. 90
S. — rufa.... 91
Sylvia sibilatrix............... 91
S. — suecica.... 90
Sylvietta brachyura........... 89
Sylviette à queue courte........ *id.*

T

Tangara à bec rouge.... 107
Tantale aux festons roses........ 161
Tantale lacté.................. *id.*
Tantalidés..................... *id.*
Tantalus æthiopicus........... 165
T. — ibis..................... 161
Tchitrec paradisier........ 101, 170[2]
Teff........ 108, 112, 117, 129, 171[2]
Textor Alecto.............. .. 111
T. — Dinemelli............... 108
Therapithecus gelada......... 12
Tinnunculus alaudarius.. 68
Tisserin......... .... 108, 118
T. — à front d'or.............. 108
T. — Alecto. 111
T. — à oreillons noirs. 110
T. — de Dinemell.............. 108
T. — à tête noire.............. 109
T. — à sourcils blancs.......... 110
T. — jaune......... 109
Tocko......................... 175[1]
Tockus............. ...... *id.*
Torcol..................... 136
T. — commun................ *id.*
Touraco....................... 125
T. — à oreillons blancs......... 123
T. — gris..................... 125
Tourterelle à ailes rousses....... 141
T. — à front blanc............. 142
T. — bronzée............. 141
T. — commune................ 140
Tourterelle gris noir............ 141
Traquet....................... 91
T. — à croupion blanc.......... 92
T. — à croupion roux.......... 93
T. — à épaulettes blanches..... 93
T. — à front blanc... 92
T. — fourmilier............... 92
T. — lugubre................. 167[2]
T. — moine................... 92
T. — moteux du Sénégal....... 93
T. — noir..................... *id.*
T. — noir à ventre et côtés du cou blancs............... 167[2]
T. — pâtre... 93
T. — roux cendré........ 92, 166[2]
T. — semi-roux.............. 167[2]
Tringa calidris............... 153
T. — glareola................ 154
T. — minima.............. .. *id.*
T. — subarcuata............. *id.*
Troglodyte.............. 116, 172[2]
Turacus leucotis............... 123
Turdidés............... 96, 168[2]
Turdus capensis............. 97
T. — chrysogaster............ *id.*
T. — cyanæus. 96
T. — erythropterus............ *id.*
T. — musicus................ *id.*
T. — olivaceus............... 168[2]
T. — (fauve ou roux lavé de blanc). *id.*

U

Upupa minor................. 86
Upupidés...................... *id.*
Ursus........................ 20

V

Vache......................... 39
Vautour (grand)............ 46, 51
V. — Arrian..... 47
V. — à tête et col nus bleuâtres. 48
V. — brun ou fauve........... 47
V. — d'Egypte............ 46, *id.*
Vautour de Dhalac........ 69
V. — de Masaoua.............. *id.*
V. — griffon.................. 48
V. — occipital................ *id.*
Vers.......................... 107
Veuve à collier................ 115

Veuve à collier d'or............ 115
V. — à deux brins............. 113
V. — à épaulettes jaunes. 113, 171[2] 172[2]
V. — à scapulaires jaunes....... *id.*
V. — dominicaine.............. 113
V. — noire à tête rouge......... 115
Vidua macrocerca.............. 172[2]
Viverra civetta................ 19
Vocifer....................... 162[2]
Vultur Arrianus............... 43
V. — occipitalis............... 48
Vulturidés.................... 47

Y

Yuncidés..................... 136
Yunx torquilla............... 136

REPTILES

Les Reptiles qui proviennent de l'exploration faite en Abyssinie par MM. Petit et Quartin-Dillon, qui accompagnaient l'expédition scientifique commandée par M. Lefèvre, ne nous ont offert que des espèces déjà connues des auteurs qui se sont occupés de l'étude de cette partie de la zoologie, en particulier MM. Duméril et Bibron, dont nous adoptons dans cet ouvrage les principes de classification le plus généralement suivis.

Indépendamment des espèces rapportées en nature par nos voyageurs, et que nous allons faire connaître brièvement, ne pouvant entrer ici dans de longs détails sur les traits propres à chacune d'elles, ce qu'il nous eût été impossible de faire, la place nous manquant, nous avons encore à parler d'autres Reptiles que nous ne connaissons que par les dessins publiés dans le *Recueil zoologique* de l'expédition, et dont les figures, quoique parfaitement bien exécutées, ne nous paraissent pas pourtant avoir tout le fini nécessaire, pour qu'il nous ait été parfois possible de déterminer avec certitude l'espèce qu'elles représentent.

A tous ces Reptiles, nous avons joint quelques espèces également admises par certains Erpétologistes, et qui se trouvent déposées dans notre Musée national par les soins de voyageurs qui ont aussi visité cette contrée de l'Afrique orientale.

D'une part, tous ces Reptiles traités séparément et ainsi réunis; de l'autre, ceux qui sont publiés dans l'ouvrage de M. Rüppel, et plusieurs autres dont nous allons parler, recueillis par lui-même et déposés par lui dans notre établissement, mais qu'il n'a pas indiqués dans son ouvrage sur les animaux de ce pays, peuvent donner une idée, sinon d'une analyse complète, au moins un résumé aussi précis que possible du nombre des Reptiles jusqu'à présent connus qui habitent l'Abyssinie, et dont on ne compte, jusqu'à présent encore, que *trente-deux* espèces en tout, mais autour desquelles, nous n'en doutons pas, beaucoup d'autres, soit connues, et peut-être même nouvelles, viendront un jour se grouper.

ORDRE DES CHÉLONIENS.

FAMILLE DES TORTUES TERRESTRES OU CHERSITES.

TORTUE SILLONNÉE.

TESTUDO SULCATA, Miller.

La Tortue que Miller a établie sous le nom de *Testudo sulcata,* est la même que celle appelée *calcarata* par Schneider (*Verm. zool. Abhandl.*, p. 315), et *Testudo radiata,* par Gray, dans son *Synopsis Reptilium,* p. 11. La forme générale de sa carapace, qui est presque uniformément d'une couleur jaune, est convexe, bien que déprimée, et présente en avant et en arrière des dentelures très-marquées. L'absence de la plaque nuchale, les nombreux et gros tubercules coniques ou triangulaires qui protégent la région antérieure des membres de devant, et surtout les profonds sillons des plaques ou écailles du test, de même que ceux du sternum ou plastron, qui sont beaucoup plus marqués que dans toutes les autres Tortues proprement

dites, la différencient évidemment de tous ses congénères. La plaque sus-caudale est simple.

Le *Recueil d'observations zoologiques* de MM. Petit et Quartin-Dillon renferme la note suivante sur l'espèce de Chersite dont nous parlons.

« On la trouve presque partout au bord des mares et des petits ruisseaux, mais surtout au Chiré au-dessous du plateau. Dans une seule route de cinq jours, du village du Chiré au Marembe, j'en trouvai trois individus sur la route, d'environ un pied.

« Un aussi au Chona, où il a été trouvé près de la rivière Haonacha, ainsi qu'au Takkazé et dans toutes les autres localités. »

Cette espèce se retrouve aussi dans la Patagonie; elle en a été rapportée au Muséum d'histoire naturelle par M. d'Orbigny, qui la dit également très-abondante.

C'est jusqu'à présent encore le seul exemple parmi les Tortues africaines que l'on connaisse d'Amérique. Nous la citerons comme étant parmi toutes les Tortues d'Afrique celle qui parvient à la plus grande taille : elle atteint jusqu'à deux pieds de diamètre. L'animal ne s'est point trouvé dans les envois faits au Muséum par nos voyageurs; mais il est évident que la note du journal de l'expédition se rapporte à cette espèce, ce qui ne doit pas étonner, puisque nous savons positivement que M. Rüppel l'a mentionnée, sous le nom qui précède, dans son *Histoire des Reptiles de l'Abyssinie.*

FAMILLE DES POTAMITES OU FLUVIALES.

GYMNOPODE D'ÉGYPTE.

GYMNOPUS ÆGYPTIACUS, Dum. Bib.

ASPIDONECTES ÆGYPTIACUS, Wagler.

Cette Tortue, placée dans la division (Gymnopode) de celles qui ont le sternum trop étroit en avant pour que les membres

soient complétement cachés, lorsque l'animal les retire sous sa carapace, est jusqu'ici la seule de son genre propre à l'Afrique. Elle est originaire du Nil; elle vit aussi, à ce qu'il paraît, dans d'autres grands fleuves de cette partie du monde, puisqu'elle a été observée à Sierra-Leone.

Sa carapace est très-déprimée, et son pourtour, cartilagineux, très-étendu et flottant en arrière. Le disque de cette même carapace est fort peu convexe; sa région dorsale est marquée d'un sillon ou gouttière dans certains individus seulement. Sa surface est parcourue par des enfoncements et des saillies vermiformes; la partie molle a des petits tubercules convexes. Son plastron présente quatre tubérosités, et ses appendices antérieurs ou os épisternaux sont de moyenne grandeur; ils sont excessivement écartés les uns des autres, en sorte qu'ils offrent la figure d'un V. On ne compte dans cette espèce que quatre callosités aux longs prolongements des os du sternum.

Sa carapace est partout d'un vert olive, tachetée de jaune. La tête, le cou, de même que les membres, ont aussi des taches de la même couleur.

La Tortue *triunguis* de Forksal est l'espèce qu'il faut rapporter au Gymnopode d'Égypte, dont M. Geoffroy a parlé dans son *Voyage d'Égypte* (t. I, p. 116, fig. 1, non coloriée) sous le nom de *Trionyx ægyptiacus*.

Cette intéressante espèce ne faisait pas partie des collections de nos voyageurs. Elle a été envoyée d'Abyssinie, mais sans note, à notre Musée, par M. Sabatier.

ORDRE DES SAURIENS.

FAMILLE DES CROCODILIENS OU ASPIDIOTES.

Avant de commencer l'étude des différentes espèces de Sauriens que nous aurons à faire connaître dans le présent ouvrage, dont M. le commandant Lefèvre a bien voulu nous confier la publication, nous avons à dire quelques mots de certains Crocodiles qui nous sont signalés dans le *Journal du voyage* de MM. Petit et Quartin-Dillon, ayant une taille de quatre à cinq pieds, et qu'ils ont laissés sans aucune note ni dessin qui s'y rapportent ; en sorte que nous ne pouvons établir d'une manière bien certaine l'identité spécifique de ces Crocodiles, que nous présumons bien pourtant devoir être rapportés au Crocodile vulgaire. Cette espèce forme, pour M. Geoffroy, mais à tort, ainsi que nous le pensons (à l'exemple de MM. Duméril et Bibron), quatre espèces distinctes, indiquées (*Description des Reptiles d'Égypte*) par les dénominations de *lacunosus* (variété A), de *complanatus* (variété D), de *suchus* et de *marginatus* (variété C) du même auteur. C'est aussi au *Crocodilus vulgaris* que

M. Bory de Saint-Vincent (*Dict. class. d'hist. nat.*, t. V, p. 105) donne le nom de Crocodile *chamses.*

Il existe aussi dans la partie erpétologique du *Voyage aux Indes orientales* de M. Bellanger, et publiée par M. Lesson, une sixième espèce, établie avec des individus de la variété C du Crocodile ordinaire. Cet auteur la nomme *palustris,* sans doute à cause de l'habitude qu'ont les individus observés de cette prétendue espèce de vivre, à ce qu'il paraît, dans les marais et les grands étangs, leur séjour habituel.

FAMILLE DES CAMÉLÉONIENS OU CHÉLOPODES.

CAMÉLÉON ORDINAIRE.

CHAMOELEO VULGARIS, Cuvier.

En tigréen : *nephahhèto ;* en amaréen : *héseuste.*

Nous croyons inutile de rappeler ici les notes particulières à l'aide desquelles on peut facilement parvenir à la détermination de cette espèce, si connue de chacun, et qui sont exposées avec détail dans tous les ouvrages des auteurs qui ont écrit sur ce Reptile; il nous suffira seulement de faire remarquer que le Caméléon ordinaire d'Abyssinie ne diffère absolument en rien de ses semblables.

Les sujets déposés dans notre Muséum de Paris appartiennent tous à la variété A, dont la couleur un peu différente de celle des individus de la variété B, offre partout une teinte verte jaunâtre, avec des parties plus ou moins brunes, comme on le voit par le beau dessin qu'en a publié M. Vignaud à la planche 3, n° 6, du recueil de l'expédition.

Le Caméléon paraît se rencontrer assez communément dans les différentes localités visitées par MM. Petit et Quartin-Dillon,

qui ne nous ont laissé aucune note manuscrite sur cet intéressant animal, si bizarre dans ses formes, en rapport avec son organisation intérieure, et dont tout le monde connaît les changements variés de couleurs, communs à plusieurs autres Reptiles (exemple : les Polychres, les Anolis, quelques Agames, les Rainettes et plusieurs Grenouilles), mais à un degré bien moindre, et qui paraissent évidemment dépendre des circonstances atmosphériques dans lesquelles se trouve placé l'animal, probablement aussi de l'influence de la lumière solaire et artificielle, comme le dit M. Duméril, et peut-être aussi de ses passions.

Sans rien ajouter aux notions acquises sur les mœurs du Caméléon, nous dirons brièvement que cet animal vit solitaire, et paraît se tenir constamment sur les branches des arbres, ou bien encore occupé à guetter l'insecte destiné à devenir sa proie, qu'il peut aisément saisir avec sa langue, qui est vermiforme, douée d'une protractilité excessive, et terminée à son extrémité par un tubercule charnu et visqueux que l'animal peut lancer instantanément à une distance plus ou moins grande, pour ainsi dire calculée et sans quitter sa place, contre l'insecte qui vole autour de lui, et qu'il peut ensuite faire entrer avec la même vitesse dans l'intérieur de sa bouche.

La structure et la longueur des membres, mal conformés, grêles et élevés, et la réunion des doigts, divisés en deux paquets opposables, l'un de deux, l'autre de trois, comme dans les Perroquets, rendent la marche du Caméléon très-difficile ou même impossible; ce qui en fait un animal essentiellement grimpeur. Malgré la disposition si remarquable de la réunion de ses doigts en une véritable pince (exemple unique parmi les animaux de cette classe), et qui exige que les espèces de ce genre saisissent et se cramponnent fortement aux branches des arbres, il s'aide en outre de sa queue, qui est préhensible ou prenante, c'est-à-dire pouvant s'enrouler autour d'un corps,

comme celle de certains singes, pour la station et la progression.

C'est un Reptile d'une grande douceur, faible, timide, et par conséquent sans défiance aucune contre les attaques de ses ennemis.

FAMILLE DES GECKOTIENS OU ASCALABOTES.

SECTION DES HÉTÉROLEPIDOTES FISSIPÈDES DIONYX.

PLATYDACTYLE D'ÉGYPTE. Pl. I, F. 1.

PLATYDACTYLUS ÆGYPTIACUS, Cuv.

Ce platydactyle, le même que M. Geoffroy a décrit et représenté, mais d'une manière inexacte, dans le grand ouvrage d'Égypte (pl. 5, fig. 6-7) sous le nom de *Gecko annulaire*, présente le même ensemble de forme que la plupart des autres Geckos, notamment que le vulgaire, ou ce qui revient au même, le *Platydactyle des murailles* (*Platydactylus muralis*). Il a, comme celui-ci, le bord antérieur des oreilles dentelé, mais d'une manière plus prononcée. Les tubercules de son dos ne sont pas relevés d'une forte carène, comme cela se voit chez l'espèce que nous venons de lui comparer; ils sont au contraire lisses et convexes; ceux des parties latérales du corps sont isolés les uns des autres, de forme conique, et disposés par séries longitudinales, comme ceux de la région dorsale.

L'individu qui a servi de modèle au dessin publié dans le recueil de l'expédition, sous le n° 2, appartient bien évidemment à l'espèce dont nous parlons maintenant; mais qu'une légère différence dans la disposition des couleurs pourrait bien

faire regarder comme spécifiquement différent des autres Platydactyles d'Égypte.

Le sujet d'Abyssinie, d'après lequel a été fait notre dessin, ne présente pas, comme les autres exemplaires de l'espèce à laquelle il appartient, sur le devant de chaque épaule quatre taches blanches, le plus souvent irrégulièrement bordées de noir; mais il offre en travers du corps six ou sept bandes de couleur noirâtre sur un fond brun, qui prend une teinte plus claire sur la tête.

Le *Journal des Voyageurs* contient la note suivante. « Pris un échantillon à Adde-rhorhode au bord du Mareube, et un autre à Ouodgerate, en novembre 1840. Revu au contraire très-abondamment à l'île Dhahalec.

M. Vignaud l'a représenté de grandeur naturelle.

FAMILLE DES VARANIENS OU PLATYNOTES.

SECTION DES VARANS AQUATIQUES.

VARAN DU NIL.

VARANUS NILOTICUS, Dum. Bib.

En tigréen : *anggogue;* en amaréen : *ardjano.*

L'unique échantillon du Varan du Nil que nous avons trouvé dans les récoltes faites par MM. Petit et Quartin-Dillon, est tout à fait semblable, par sa couleur verdâtre piquetée de noir en travers du dos et les quatre ou cinq lignes jaunâtres en forme de V sur la nuque, par sa forme élancée et ses grandes dimensions, à ceux de l'espèce à laquelle nous le rapportons, et qui nous a paru être rare en Abyssinie, puisque nous ne l'avons pas vue dans les collections rassemblées par M. Rüppel dans ce

même pays, et qu'il n'en fait pas mention non plus dans la partie erpétologique de son voyage sur les animaux de cette contrée de l'Afrique.

Ce Varan se trouve dans le Nil, aussi bien que dans la plupart des grands fleuves de l'Afrique.

VARAN OCELLÉ.

VARANUS OCELLATUS, Rüppel.

Il porte en tigréen et en amaréen le même nom que le précédent.

Une autre espèce du même genre que la précédente appartient aussi, comme l'ont établi MM. Duméril et Bibron, à la première division des Varans, celle qui a la queue comprimée sur les côtés ; circonstance d'organisation qui se trouve en rapport avec l'habitude qu'ont ces animaux de vivre au bord des eaux, ce qui est le contraire chez d'autres espèces (*V. arenarius* et *V. Timoriensis*), qui ont cette partie terminale du corps conique; en sorte qu'ils ne peuvent fréquenter que les lieux arides et déserts.

Le Varan ocellé a quelques rapports avec l'espèce mentionnée plus haut; mais il a la double carène dentelée qui surmonte sa queue extrêmement basse, tandis que le *Varan du Nil* a cette carène plus haute, et plus encore que dans aucune autre espèce de Varaniens. Celle dont nous nous occupons se rapproche beaucoup du *Varan à gorge blanche* (Albogularis) par ses formes ramassées; mais elle a les écailles plus grandes. Sa tête est plus courte, et ses doigts aussi plus courts que ceux de ce dernier, auquel elle ressemble aussi à bien d'autres égards, et dont elle n'est peut-être qu'une simple variété dépendante sans doute de l'âge ou du sexe.

Les collections de MM. Petit et Quartin-Dillon ont fourni à notre Musée un exemplaire de ce Varan, qui ne nous paraît pas

plus répandu en Abyssinie que le précédent, quoiqu'il y ait été aussi observé par M. Rüppel, qui ne le cite que dans son Histoire naturelle des Reptiles du nord de l'Afrique. Il y est figuré pl. 6. M. Gay (*Synop. in Griffith's anim. kingd.*, t. IX, p. 25) en a fait un *Monitor*, qu'il appelle du nom sous lequel nous le faisons connaître ici.

FAMILLE DES IGUANIENS OU EUNOTES.

SOUS-FAMILLE DES ACRODONTES.

GROUPE DES AGAMIENS.

AGAME VARIABLE. Pl. I, F. 2.

AGAMA MUTABILIS, Merrem.

Le nom donné à cet Agame lui vient de la faculté qu'il a de changer à volonté de couleur à la manière des Caméléons et de bien d'autres Reptiles sauriens, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs.

Son corps est assez trapu, déprimé et terminé par une queue conique et assez allongée. L'ensemble en est grêle. Son cou est étroit, sans la moindre apparence de crête en dessus. Sa tête est extrêmement courte, renflée en arrière, et terminée par un museau obtus. Les écailles qui la revêtent sont pentagones, et moins développées que celles distinctement bombées de la région occipitale. Les pattes sont grêles, minces, ayant le quatrième doigt postérieur plus long que le troisième ; les autres sont étagés. Les écailles du cou et du dos sont petites et aplaties, semées de petites épines ; celles des flancs sont rhomboï-

dales, les abdominales et les céphaliques de forme rhomboïdale, à angle obtus et saillant.

Le seul individu de cet Agame envoyé d'Abyssinie au Muséum de Paris par nos voyageurs, semblerait indiquer que l'espèce mentionnée y est d'une extrême rareté, bien que tout au contraire annonce qu'elle soit commune dans ce pays. Aucun de ses traits distincts n'indique absolument rien qui ne soit conformé aux autres Agames variables, venus d'Égypte, de Perse, d'Arabie ou de Nubie.

Il est d'une teinte olivâtre clair, mélangée de brun, et marqué de deux séries longitudinales de grandes taches noirâtres sur le dos, avec des lignes brunes sur les membres, et des anneaux noirs et bruns autour de la queue, ainsi qu'on peut le voir par le dessin (pl. 1, fig. 2) que nous donnons de cette espèce, que M. Cuvier range parmi ses *Trapelus*, sous le nom d'Ægyptiacus.

Après l'espèce dont nous venons de parler dans l'article qui précède, nous mentionnerons une autre sorte d'Agame qui, s'il faut en croire l'exactitude du dessin (ce qui est probable), seul document par lequel cet animal nous soit encore connu, doit nous faire présumer l'existence d'une espèce particulière en Abyssinie, et à laquelle nous pourrions, jusqu'à ce que des renseignements plus précis viennent nous fixer sur cette prétendue espèce, donner provisoirement le nom de *Pleurolophe*, voulant rappeler par cette dénomination que cette espèce porte le long des parties latérales du corps une petite crête composée d'écailles qui semblent comprimées et pointues. La tête paraît aussi plus allongée que dans aucune autre espèce d'Agame ; elle est moins épaisse et moins renflée, quoique également de forme triangulaire. Les ouvertures auriculaires sont grandes et de forme ronde ; elles sont entourées d'un paquet de petites épines. L'animal a les membres bien développés ; ses doigts sont longs et étagés ; la queue est longue, semblable à celle des autres

Agamiens, et a des bandes transverses brunes ou noirâtres ; la peau paraît entièrement lisse.

D'après le dessin de M. Vignaud, toutes les parties supérieures du corps de l'animal sont grisâtres, comme faiblement piquetées de blanchâtre, couleur qui est aussi celle des membres ; l'intérieur de la bouche est d'un beau rouge.

Ces détails sont les seuls que nous puissions donner sur cet Agame, que nous ne connaissons, comme nous l'avons dit plus haut, que par la figure publiée dans le recueil des voyageurs.

PHRYNOCÉPHALE D'OLIVIER. Pl. 1, F. 3.

PHRYNOCEPHALUS OLIVIERI, Dum. Bib.

Le Phrynocéphale que MM. Duméril et Bibron (*Hist. gén. des Rept.*, t. IV, p. 517) nomment d'*Olivier*, n'avait été remarqué par aucun naturaliste avant l'auteur dont il porte le nom. C'est une espèce très-semblable à l'*Helioscopus*, mais plus élancée et plus svelte dans ses formes. Son corps, quoique un peu convexe, est pourtant légèrement déprimé en dessus, d'une teinte brune sur le dos, avec les côtés du cou et les flancs noirs. Sa région dorsale est garnie d'écailles ayant une forme rhomboïdale, légèrement imbriquées, et parmi lesquelles on en remarque quelques-unes d'un peu plus développées que les autres. La queue de cet Agamien n'est pas préhensible, comme dans toutes les autres espèces, si ce n'est chez le *Phrynocephalus auritus*, qui offre une apparence d'oreille à l'extérieur, et chez lequel cette partie terminale du tronc présente une forte dépression dans toute son étendue, au lieu d'être seulement un peu déprimée à sa base, presque conique, ordinairement très-grêle, et annelée ou tachetée de noir et de blanc, comme cela se voit chez les autres Phrynocéphales, pris parmi les Agames de Kaup, et dont il a toute l'apparence extérieure.

Le sujet que l'on possède au Muséum de Paris vient du Levant; celui qui a été observé en Abyssinie par nos voyageurs, et d'après lequel a été fait notre dessin, a les mêmes traits distinctifs.

Il est de petite taille, comme les autres exemplaires de l'espèce à laquelle ils appartiennent.

Nous ne trouvons dans les notes de nos voyageurs aucun renseignement relatif à ce Reptile, jusqu'à présent encore peu connu, de même que la plupart des espèces qui se trouvent mentionnées dans l'ouvrage que nous publions sur les Reptiles et les Poissons de l'Abyssinie.

STELLION COMMUN.

STELLIO VULGARIS, Daudin.

Le Stellion commun, le même que celui qui est désigné par Linné sous le nom de *Lacerta stellio,* est un des Reptiles le plus anciennement connu, et dont les excréments, dit-on, étaient employés autrefois en médecine. « Les mahométans, rapporte M. Pouchet (*Traité de zoologie*), au dire des anciens naturalistes, font une guerre acharnée à cet animal, parce qu'ils prétendent qu'il les imite dérisoirement en inclinant sa tête comme eux, quand ils se prosternent pendant les prières de la mosquée. »

Les naturalistes de l'expédition ne nous ont laissé du *Stellion ordinaire* qu'une simple figure, peinte sur le vivant par M. Vignaud. D'après ce dessin, le corps est d'une teinte jaune mélangée de brun, avec les extrémités des membres, le bout du museau et la queue d'un vert foncé. Le dessus du cou n'offre point la moindre trace de demi-collier noir, lequel est orné de grandes taches oblongues, comme cela se voit dans la plupart des individus de cette espèce.

Ce mode de coloration, un peu différent de celui que l'on remarque chez les autres sujets envoyés de l'Égypte, de Syrie et de Grèce au Muséum, paraît particulier au *Stellion vulgaire* d'Abyssinie, et constitue une simple variété locale.

Le sujet représenté a été vu à Ouodgérate.

STELLION CYANOGASTRE.

STELLIO CYANOGASTER, Rüppel. Neue., Wirbelth, *Zu der Faun. von Abyss. amph.*, p. 10, pl. V.

Le *Stellio cyanogaster*, ou Agama gularis de Reusse, a le cou surmonté d'une très-petite crête écailleuse, au lieu d'être lisse, comme dans l'espèce précédente. Les anneaux d'écailles qui entourent sa queue sont de moyenne grosseur et forment des verticilles imbriqués, contrairement à ce que l'on remarque dans les Stellions ordinaires, où ces mêmes écailles caudales sont toujours plus grandes et constituent des anneaux complets, c'est-à-dire disposés en degrés comme ceux d'un escalier; elles sont aussi moins nombreuses. Les plaques qui la constituent sont de même relevées en arrière en tubercules pointus; leur forme est quadrilatère.

Les squames du dos et du dessus des membres, quoique fort grandes, le sont manifestement moins que celles de l'espèce que nous lui comparons; mais son corps offre la même forme déprimée, les membres la même force, et les épines des côtés de la tête, du cou et des parties latérales du tronc sont les mêmes, ou en d'autres termes, coniques et réunies en plusieurs groupes.

Nous rapportons à cette espèce le Stellion figuré par M. Vignaud, dans le portefeuille de l'expédition faite en Abyssinie par MM. Petit et Quartin-Dillon, et exécutée sous la direction de M. Lefèvre.

Le dessin n° 11, presque de grandeur naturelle, représente l'animal avec les parties supérieures jaunâtres, les membres d'une teinte bleue; celle de la queue est plus foncée. Le dos et les membres, à leur origine, n'ont pas les petites taches jaunes indiquées dans les autres individus appartenant à cette espèce, dont nous n'avons pas retrouvé les sujets envoyés au Muséum par nos voyageurs, mais où l'espèce figure depuis fort longtemps, et faisait partie de la collection de M. Rüppel, qui l'a fait connaître sous le nom qui précède.

FAMILLE DES LACERTIENS OU AUTOSAURES.

SOUS-FAMILLE DES COELODONTES.

GROUPE DES PRISTIDACTYLES.

ÉRÉMIAS PANTHÈRE.

EREMIAS PARDALIS, Dum. Bib.

L'Érémias qui va nous occuper ici est une espèce dont l'ensemble des formes extérieures est absolument le même que celui de nos Lézards. C'est un Reptile doué d'une agilité extrême, et qui fréquente les localités boisées et sèches; il se tient aussi sous les pierres, dans les cavités intérieures, sous le sable ou bien encore entre les racines des buissons, pour y trouver un abri sûr.

Ses caractères généraux nous sont offerts par l'absence de dents palatines, le manque de petites dentelures au bord antérieur de ses trous auditifs, un collier sous-maxillaire peu marqué, des squamelles caudales supérieures portant chacune

une carène qui la coupe obliquement dans le sens de leur longueur, et les deux plaques transparentes enchâssées dans sa paupière inférieure.

Il est gris verdâtre, marqué de taches noires, souvent cerclées de blanc d'un seul ou des deux côtés, et placées par six ou sept séries longitudinales sur le cou et le dos. Des macules noires existent sur la face supérieure des membres, et une teinte blanchâtre sur les régions inférieures du tronc.

Les collections abyssiniennes de nos voyageurs renferment deux sujets qui ne nous ont offert aucune différence spécifique appréciable. C'est d'après des individus semblables à ceux-ci que M. Vignaud a représenté ce Reptile, mais d'après un sujet beaucoup plus grand que ceux déjà observés; car la figure a vingt-six centimètres de longueur.

On trouve l'*Eremias pardalis* en Égypte et en Perse. Nous-même l'avons recueilli en Algérie, où nous l'avons observé avec des habitudes communes aux autres Érémias.

FAMILLE DES SCINCOIDIENS OU LÉPIDOSAURES.

SOUS-FAMILLE DES SAUROPHTHALMES.

SCINQUE DES BOUTIQUES.

***SCINEUS OFFICINALIS*, Laurenti.**

Espèce célèbre par les qualités médicinales qu'on lui attribuait au XVI[e] siècle, et que l'on vendait éventrée et salée dans les boutiques de pharmacie. MM. Duméril et Bibron rapportent (*Hist. nat. des Rept.*, t. V, p. 623), d'après Bélon et Rondelet, le premier l'ayant fait connaître d'une manière plus spéciale, « qu'effectivement le Scinque des boutiques ancien-

nement et pendant très-longtemps a été regardé comme un remède efficace contre toutes les maladies. » Et ils ajoutent que, « suivant Pline, on l'aurait aussi considéré comme propre à guérir les plaies faites avec des flèches empoisonnées; mais qu'une des principales propriétés qu'on lui attribuait, était de forcer la nature à rendre aux vieillards et aux personnes que l'abus de certains plaisirs avait affaiblis avant l'âge, les moyens de s'y livrer de nouveau. »

Le Scinque des boutiques a un caractère qui le rend reconnaissable; c'est la forme de son museau, qui est entièrement plat, aminci et ayant son bord tranchant. Ce museau s'avance un peu au delà de la mâchoire inférieure. Sa tête est courte, cunéiforme; elle est légèrement déprimée en arrière et se rétrécit beaucoup en avant. Il a des formes lourdes et robustes. Son corps est en fuseau, d'un blanc clair, traversé par des bandes brunes qui en relèvent l'éclat, et terminé par une queue extrêmement courte, effilée et un peu comprimée à sa base. La dépression et la dentelure latérale plus ou moins marquée des doigts est un caractère particulier à l'espèce, attendu qu'elles n'existent pas dans les autres espèces de la même famille, chez lesquelles ces organes sont toujours plus ou moins cylindriques et sans aucune apparence de dentelures.

Ce Scinque, qui présente quelques légères modifications dans la manière dont il est coloré, ne s'est pas trouvé dans les collections envoyées de l'Abyssinie par nos voyageurs; mais nous avons la certitude qu'il se trouve dans cette contrée, ainsi que le prouvent des sujets appartenant à la collection de M. Rüppel, et auquel notre Musée doit d'en posséder un. Pourtant cet auteur ne cite pas ce Scinque dans la partie erpétologique de son ouvrage sur les animaux de l'Abyssinie, où Bruce l'a vu et entendu nommer *del addo* par les habitants.

On le connaît de l'Égypte et de la Syrie. Il a été trouvé aussi au Sénégal par M. Heudelot.

GONGYLE OCELLÉ.

GONGYLUS OCELLATUS, Wagler.

Le Gongyle ocellé, connu plus généralement sous le nom de Scinque ocellé, ressemble pour la forme au G. de Bojer; mais son corps est plus épais, ses formes plus lourdes, plus ramassées, plus trapues, et la distribution de ses couleurs tout à fait différente; il est aussi plus grand.

Cette espèce n'existe pas dans les collections zoologiques de MM. Petit et Quartin-Dillon; mais c'est bien évidemment à l'espèce que nous nommons que doit se rapporter la figure publiée à la planche du n° 8 de leur album. A son corps fusiforme et presque cylindrique, à son museau rond et obtus, à la brièveté de ses membres, on la reconnaîtra pour avoir été faite d'après un individu du Gongyle ocellé appartenant à une variété distincte, en ce qu'il offre un mode de coloration bien différent de celui des autres variétés du Scinque ocellé.

La figure citée plus haut est d'un brun noirâtre plutôt que foncé sur le dos, avec des points blancs et jaunes, qui semblent être disposés par séries longitudinales, et la ligne qui existe de chaque côté du dos d'un jaune pâle.

L'espèce se montre en Europe; elle se rencontre plus particulièrement en Sicile, en Sardaigne, à Malte et en Grèce. On la retrouve aussi sur presque toutes les côtes méditerranéennes d'Afrique. En Algérie, où elle est abondamment répandue, nous l'avons constamment vue fréquenter les lieux arides et stériles, se tenir de préférence dans le sable, sous les pierres, dans les fentes des rochers, ou bien encore dans les trous des murailles pour échapper à l'approche du danger. Ses mouvements sont vifs, quoique embarrassés.

Le dessin du Gongyle ocellé a été fait par M. Vignaud.

Les notes manuscrites de nos voyageurs portent : « que ce Scinque a été trouvé dans le ventre d'une Couleuvre, vue à Ouodgérate. » M. Rüppel ne l'indique pas dans son ouvrage sur les Reptiles de l'Abyssinie.

EUPRÈPES A SEPT BANDES.

EUPREPES SEPTEMTÆNIATUS, Reuss.

Reusse, auquel on doit la première description et la première figure qui aient été publiées de cette espèce, a cru devoir indiquer par le nom qu'il lui a donné, les sept bandes, quatre noires et trois fauves ou blanchâtres, qui parcourent longitudinalement son corps, qui est d'une teinte fort brillante. Plus tard, Cocteau l'a décrite dans son tableau synoptique des Scincoïdiens, sous le nom de *Tiliqua Ruppelii*, préférablement à celui que paraîtrait lui avoir donné antérieurement M. Geoffroy, qui l'a appelé *Scincus pavimentatus*, dans son ouvrage de l'Égypte.

Il offre un ensemble de formes qui rappelle celui d'un Lézard. Sa queue est allongée; elle est arrondie et effilée. Les membres sont bien développés, et les paumes et les plantes des pieds garnies de petits tubercules. Les écailles des parties supérieures, et c'est là, à ce qu'il paraît, un des caractères spécifiques de ce Scinque, sont surmontées de trois faibles carènes; on voit même certains individus chez lesquels ces carènes dorsales sont presque nulles. Les ouvertures de ses oreilles, qui sont assez grandes et presque ovales, ont leur bord antérieur garni d'une dentelure composée de trois ou quatre petits lobules.

Ce Scinque ne se trouve pas dans les envois faits à notre établissement par les naturalistes de l'expédition; mais le même Musée en possède deux individus envoyés de l'Abyssinie, environs de Massuah, par M. Rüppel, et entièrement semblables à celui du Cap, qui vient de M. Verreaux.

ORDRE DES OPHIDIENS.

DIVISION DES AZÉMIOPHIDES OU CICURIFORMES.

FAMILLE DES PYTHONIENS.

SOUS-FAMILLE DES HOLODONTES.

TRIBU DES PYTHONIDES.

PYTHON DE SÉBA.

***PYTHON SEBÆ*, Dum. Bib.**

Le Python de Séba, Serpent d'une taille énorme et n'ayant pas moins de trois ou quatre mètres de longueur, a le corps beaucoup plus fort au milieu qu'à ses deux extrémités, surtout en avant. Celui-ci est gros, presque arrondi ou très-légèrement comprimé sur les côtés, comme celui des autres Pythons, dont il se distingue à peine, et entouré de soixante-dix-neuf à quatre-vingt-cinq rangées longitudinales d'écailles petites et en losanges. Sa tête est volumineuse, assez allongée, faiblement déprimée en avant, tronquée et un peu arrondie au bout. Elle est distincte du tronc. Les plaques internasales, au

nombre de deux, suivant l'ouvrage de MM. Duméril et Bibron (*Hist. Rept.*, t. VI, p. 400), sont plus courtes que les fronto-nasales, les deux pré-frontales (quelquefois une seule) moins développées que ces dernières, la frontale offrant un sillon longitudinal, et les pariétales disposées deux par deux sur une double ligne, diminuant à mesure qu'elles approchent des frontales et des sus-oculaires. De plus, sa plaque rostrale, plus étroite à son sommet qu'à sa base, est garnie de chaque côté de deux fossettes; mais on n'en aperçoit qu'une à chacune des supéro-labiales des deux premières paires. La queue est peu allongée relativement à la longueur de l'animal; elle affecte une forme arrondie, et est très-peu pointue à son extrémité, qui est légèrement préhensible ou enroulante, comme chez les autres espèces de sa famille, dont quelques-unes, au dire des voyageurs, acquièrent jusqu'à quarante pieds de longueur.

Le Python de Séba, ou *Python bivittatus,* ainsi que l'appelle Kuhl, à cause des deux bandes blanchâtres lavées de jaune qui se montrent de chaque côté de la tête, est un Serpent uniquement africain.

Nos voyageurs n'ont point trouvé l'espèce en Abyssinie; pourtant ils parlent dans leurs notes manuscrites d'un grand Boa que les habitants auraient observé, et qui nous paraît appartenir au Python de Séba.

On peut consulter pour la synonymie de cette espèce, l'article du Python de Séba de MM. Duméril et Bibron.

M. Rüppell ne paraît pas non plus l'avoir rencontré dans ce pays, puisqu'il n'en parle pas dans la relation de son voyage en Abyssinie; et cependant, c'est bien évidemment le même Serpent que Bruce a signalé dans les mêmes contrées visitées par les naturalistes que nous venons de citer, et qu'il désigne (*Voy. en Abyss.*, tom. VI) sous le nom de *grand Serpent.*

DIVISION DES APHOBÉROPHIDES OU FIDENDIFORMES.

FAMILLE DES DIDIASTEMIENS.

PSAMMOPHIS CHAPELET.

***PSAMMOPHIS MONILIGER*, Schlegel.**

En amaréen : *ashot ;* en arabe : *arag-el-cheik*.

Il est évident qu'il faut rapporter à l'espèce que nous citons ici, le Serpent donné sous la dénomination de Vipère, dans le portefeuille de l'expédition de nos voyageurs.

Il a tous les caractères extérieurs du *Psammophis moniliger ;* ses formes sont élancées, et son corps allongé, presque d'égale grosseur partout, est couvert d'écailles lisses ; celles-ci affectent une forme rhomboïdale. La queue est fort longue, déliée et pointue. Sa tête allongée, assez large, conique et obtuse en avant, est garnie de plaques, dont les frontales antérieures et les occipitales sont grandes et allongées ; la verticale est très-effilée et étroite. Les plaques surcillières sont assez développées et saillantes.

Les dents de ce *moniliger* sont très-remarquables par leur disposition. La médiane, celle qui est placée au-dessous de l'œil, et la dernière de toutes celles de la mâchoire supérieure, sont plus longues et plus fortes que les autres ; elles forment de chaque côté une sorte de canine ; la postérieure de celles-ci est parcourue antérieurement par un sillon. Les autres sont simplement pointues. Les premières dents de la mâchoire inférieure, plus serrées et aussi plus nombreuses que celles

d'en haut, vont en diminuant de grandeur jusqu'aux dernières, qui sont comme de petites pointes aiguës.

La figure citée plus haut est faite par M. Vignaud, d'après un exemplaire qui vient de Momoullon; elle montre le Serpent avec le corps d'une couleur brune ou noirâtre, et une bande jaune de chaque côté; les flancs d'un blanc sale, semés de taches roussâtres; l'abdomen d'un blanc sombre, marqué de taches noires, et la queue lavée de jaunâtre. Les lèvres et une partie de la joue sont blanchâtres, et il y a un trait noir partant du bout du museau et allant finir derrière la tête, qui est d'un gris verdâtre.

La dépouille de ce Serpent ne s'est point trouvée dans les envois de nos voyageurs, qui lui assignent, sur le dessin, les dimensions suivantes : cent quarante-deux centimètres.

Il ne nous paraît pas que cette espèce, sujette à de nombreuses variétés accidentelles où dépendantes du climat, ait été connue de M. Rüppel, puisque cet auteur ne la signale pas dans sa *Faune de l'Abyssinie*.

PSAMMOPHIS SIFFLEUR.

PSAMMOPHIS SIBILANS, Schlegel.

Une seconde Couleuvre d'Abyssinie, qui se rapproche beaucoup de la précédente, et qui est représentée (n° 13) dans le recueil iconographique de nos voyageurs, appartient, selon nous, au *Psammophis sibilans*. Ces naturalistes nous l'ont également donnée sous le nom de Vipère.

Ses proportions, par rapport à sa grosseur, sont celles de l'espèce dont nous venons de parler ci-dessus. Ses formes sont aussi les mêmes. Cette Couleuvre a pourtant la tête moins allongée, plus grosse, en raison du museau qui est court et terminé un peu en pointe, ce qui n'a pas lieu chez le Psammo-

phis qui précède. Son corps nous a paru aussi plus délié, et son système dentaire le même que celui du moniliger, auquel M. Schlegel (*Ess. Phys. Serp.*, p. 207) réunit l'espèce actuelle.

Nous ne la trouvons pas citée dans l'auteur de la Faune de l'Abyssinie. Elle ne fait pas non plus partie, que nous sachions, des collections rassemblées dans ce pays par nos voyageurs. Ceux-ci l'indiquent comme ayant le dessus du corps d'un brun verdâtre, plus foncé vers la queue; la tête grise, avec un peu de vert, et l'abdomen blanc.

L'individu qui a servi de modèle à la figure exécutée par M. Vignaud est de 80 centimètres.

Il a été trouvé au Ouodgérate.

Ce Psammophis, comme celui que nous lui comparons, est originaire de l'Afrique, d'où un certain nombre d'exemplaires ont été envoyés à notre Musée. Il est assez commun dans beaucoup d'endroits de cette partie du monde.

Nous croyons qu'il faut placer dans le même genre que les deux espèces précédentes une Couleuvre également d'Abyssinie, et représentée sous le n° 4 du recueil des Reptiles de l'expédition. Elle a la plus grande analogie avec les *Psammophis sibilans* et *moniliger*, auxquels elle ressemble par la forme de son corps, bien qu'il soit beaucoup plus court, autant que nous pouvons en juger d'après la figure, qui est d'un vert pâle, avec deux larges bandes longitudinales brunes qui s'étendent du museau jusqu'à l'extrémité à peu près de la queue. Les plaques qui protégent le dessous de son ventre sont au nombre de cent quatre-vingt-dix-sept. Le tronc a en longueur 373 millimètres. Sa tête est assez allongée relativement à la longueur de son corps; elle est un peu renflée en arrière, presque carrée, traversée longitudinalement par une raie de la même couleur que celle du corps, et qui se détache sur un fond verdâtre. Sa queue est extrêmement courte; elle est conique et garnie d'une double rangée de plaques; elle a 6 millimètres de longueur.

Nous ne pouvons rien dire de plus de cette espèce, que nous supposons, ainsi que nous l'avons déjà dit, appartenir à la division des Psammophis parmi les Aphobérophides, et dont la description qu'on vient de lire est prise sur la figure donnée par M. Vignaud, seul document que nous connaissions encore jusqu'ici de cette espèce. Nous ne la croyons cependant pas nouvelle, sans néanmoins pouvoir la rapporter à aucune de celles déjà connues. Elle a été prise à Ouodgérate.

FAMILLE DES ASPIDOLAIMIENS.

ASPIDOLAIME ROUSSATRE. Pl. II.

ASPIDOLAÏMUS RUFESCENS, Dum. Bib.

L'Aphobérophide que nous allons décrire, et que MM. Duméril et Bibron rangent parmi leurs Aspidolaimes, est, pour M. Schlegel (*Ess. Phys. Serp.*, p. 72), du genre des Coronelles.

L'Aspidolaime roussâtre, originairement regardé par la plupart des auteurs comme une vraie Couleuvre, et indiqué, suivant M. Schlegel, comme portant au Musée de Strasbourg les noms de *Ophis heterurus* et *albocinctus*, est la seule espèce encore connue de ce genre.

Il a l'apparence des vraies Couleuvres. Son corps est arrondi ou très-légèrement déprimé, comme celui de presque tous les Serpents de la division à laquelle il appartient. Les écailles qui le protégent présentent une forme losangique; elles sont lisses, et disposées sur dix-neuf rangées longitudinales environ : celles des flancs sont un peu plus grandes. La queue, qui est cylindrique ou très-peu aplatie à sa naissance, a son extrémité terminale en pointe aiguë; elle est très-courte, attendu qu'elle occupe la cinquième ou sixième partie à peu près de toute l'étendue

de l'animal, qui a le ventre assez convexe, sans être absolument anguleux ni arrondi sur les côtés. La tête est déprimée, à museau court, arrondi et à joues renflées. Les yeux sont de moyenne grandeur, avec le trou pupillaire disposé verticalement. Les orifices nasaux sont grands, arrondis, très-ouverts, et percés entre deux plaques.

L'Aspidolaime dont nous parlons présente neuf plaques suscéphaliques, c'est-à-dire une frénale courte, une pré-oculaire entière ou divisée, deux post-oculaires, une grande squame temporale antérieure. Les régions labiales sont occupées par huit plaques disposées sur une rangée longitudinale, et dont les antérieures sont les plus petites. Les troisième, quatrième et cinquième entourent l'œil. Les branches maxillaires supérieures de ce Serpent sont hérissées de dents coniques assez fortement courbées, et dont les antérieures ont une dimension distinctement moindre que celles qui les suivent, lesquelles augmentent de grandeur à mesure qu'elles se rapprochent de l'angle de la bouche; mais les deux dernières de toutes sont excessivement longues en comparaison de celles de la même rangée; l'une et l'autre sont pourvues d'un sillon en avant. Celles de la mâchoire inférieure, également coniques et pointues, au nombre de vingt-quatre de chaque côté, deviennent de plus en plus longues depuis la première jusqu'à la cinquième, qui est la plus grande, de même que la sixième, septième et huitième; celles qui suivent immédiatement cette dernière diminuent presque insensiblement d'étendue jusqu'à la dernière, qui offre une dimension presque égale à celle de la première dent de la même rangée. Toutes sont légèrement arquées.

L'Abyssinie a fourni à notre musée quelques exemplaires de l'Aspidolaime roussâtre, dus à nos voyageurs, qui les ont observés à Adona.

Nous trouvons aussi parmi les dessins de ces naturalistes une figure qui se rapporte évidemment à cette espèce; elle est faite

avec beaucoup de soin par M. Vignaud, et longue de 36 centimètres. Nous n'y voyons de différence pour la coloration que dans la teinte générale du corps, qui est verdâtre, tandis que jusqu'à présent elle avait été indiquée par les auteurs comme étant roussâtre (de là le nom de *rufescens*), et dans celle de la tache en fer à cheval qui couvre la nuque et les tempes, moins prononcée et d'un noir beaucoup moins marqué que dans les autres Aspidolaimes roussâtres du Cap. Le bout du museau de ce Serpent, dans le dessin, est d'une teinte jaunâtre.

DIVISION DES THANATOPHIDES OU VIPÉRIFORMES.

FAMILLE DES VIPÉRIENS.

ÉCHIS CARÉNÉ. Pl. III.

ECHIS CARINATA. Merrem.

M. Schlegel, dans son ouvrage sur la Physionomie des Serpents, range cette espèce venimeuse dans son genre des Vipères, sous la dénomination spécifique d'Échis. M. Geoffroy l'a décrite dans le grand ouvrage sur l'Égypte, sous le nom de *Vipera pyramidarum*.

C'est en effet un Serpent qui pourrait facilement être confondu avec les vraies Vipères, comme l'ont fait plusieurs naturalistes, ainsi que nous l'avons précédemment indiqué.

Il a le tronc de même grosseur partout, et la queue, qui s'amincit d'avant en arrière, est conique et d'une extrême brièveté; aussi M. Russel, suivant l'ouvrage de M. Schlegel (*loc. cit.*) l'a-t-il réuni aux Boas. Cette partie terminale du corps est

revêtue en dessous d'écailles entières ou simples, si ce n'est les premières, qui sont doubles. La tête, de forme ovale, est couverte de très-petites écailles : la carène qui en parcourt la ligne médio-longitudinale est très-forte, comme celle des pièces écailleuses du tronc. L'espèce dont nous parlons, et pour laquelle on a établi le genre, a les plus grandes affinités avec l'*Echis frenata;* mais elle en diffère par son mode de coloration un peu différent, et son sillon gulaire bordé de chaque côté et sur toute sa longueur de six grandes plaques, lisses et presque d'égale grandeur entre elles; tandis que ces plaques ne sont que de deux seulement dans l'espèce que nous lui comparons, et dont la seconde est ovale et quatre fois plus longue que celle qui la précède, comme le signale M. le professeur Duméril, qui a bien voulu nous confier la note manuscrite relative à notre Serpent, et qu'il fait connaître (*Erpétologie générale*) sous le nom que nous lui conservons.

Parmi les Reptiles rapportés pas nos voyageurs au Muséum de Paris, se trouve un seul exemplaire de l'espèce que nous nommons, très-semblable en toutes choses à ceux que cet établissement a reçus en assez grand nombre d'Égypte, du Sénégal et de la Péninsule de l'Inde.

La figure que nous en donnons à la planche 3 du présent ouvrage, rendra mieux les couleurs de ce Serpent que ne pourrait le faire notre description minutieuse.

A la suite de l'espèce qui précède, nous avons à mentionner plusieurs Serpents très-venimeux, que MM. Petit et Quartin-Dillon ne font qu'indiquer sous le nom de *Hydre*, introduits dans la grande division des *Apistophidés* ou *Fallaciformes*, et dont ils n'ont laissé aucune figure dans le portefeuille de l'expédition.

Nous ne croyons pas que ces Serpents soient nouveaux; mais ne les ayant pas vus, nous ne pouvons en parler, faute de renseignements plus précis.

ORDRE DES BATRACIENS.

SOUS-ORDRE DES ANOURES.

GROUPE DES PHANÉROGLOSSES.

FAMILLE DES RANIFORMES.

GRENOUILLE VERTE.

RANA VIRIDIS, Roësel.

MM. Petit et Quartin-Dillon ont donné la figure d'une Grenouille qui ne nous est pas parvenue, et que nous rapportons à notre *Grenouille verte*, en ce qu'elle a le corps couvert de petites aspérités ou de plis longitudinaux formés par la peau, la tête anguleuse et aplatie, le tympan de moyenne grandeur, les doigts ronds et un peu renflés à leur extrémité, les tubercules sous-articulaires bien prononcés, et les palmures des pieds ne s'étendant pas jusqu'au bout des orteils, dont le quatrième est d'un tiers plus long que le troisième et le cinquième. Ce sont tous ces caractères qui ne peuvent nous laisser de doute sur l'identité spécifique de notre dessin avec la Grenouille verte.

La figure d'une grande exactitude faite par M. Vignaud, représente une variété qui aurait toutes les parties supérieures d'un vert plus ou moins foncé, sans taches brunes ou noirâtres, ni bande jaune sur le dos, et qui se retrouvent sur toutes

les autres variétés de l'espèce, si sujette à varier. La face supérieure de ses membres est tachetée de brun sur un fond roussâtre.

Quoi qu'il en soit, nous n'hésitons pas à dire que l'on ne doit pas, malgré les différences de couleurs observées sur le dessin publié dans le portefeuille de l'expédition (différence du reste confirmée sur un individu d'Égypte arrivé au Muséum), regarder les sujets qui lui ont servi de modèle comme d'une espèce particulière et distincte de notre *Grenouille verte*, ce que l'on serait tenté de faire, si cette espèce n'était aussi connue.

Cette Grenouille, sur laquelle les naturalistes nommés plus haut ne nous donnent aucun renseignement, est fort rare, à ce qu'il paraît, dans certaines contrées d'Afrique, surtout en Égypte, comme en Abyssinie. On la retrouve aussi en Europe, sur le bord des fleuves, des rivières, dans les ruisseaux, les lacs et les marais. Elle est également connue dans quelques contrées de l'Asie.

Le dessin est d'Adoua, où l'espèce a été vue dans les prairies.

Nous plaçons à la suite de l'espèce dont nous venons de parler, la note d'un autre *Batracien raniforme*, que nous indiquerons ici plutôt que nous ne le décrirons, ne nous étant connu que par le dessin donné sous le nom de Crapaud, et que nous ne pouvons ramener avec certitude, faute de renseignements plus précis, à aucun des types ou genres établis dans la grande division des Anoures. Nous le croyons plus qu'aucun autre Raniforme, fort voisin, par l'ensemble de ses formes et de la plupart de ses détails, du Batracien nommé *Calyptocéphale* de Gay, et que l'on pourrait jusqu'à un certain point considérer comme de la même espèce (sans pourtant dire qu'il soit entièrement semblable), qui appartiendrait à la fois à l'Amérique et à l'Afrique; ce qui ne serait pas le premier exemple, parmi la

classe des Reptiles, de l'existence d'une forme semblable dans des régions si différentes l'une de l'autre par leurs productions zoologiques.

La figure n° 3 de ce Batracien, que M. Vignaud a faite de grandeur naturelle et sur le vivant, nous laisse voir qu'il a les mêmes formes robustes que le Calyptocéphale de Gay; mais il ne paraît pas avoir, comme lui, le dessus de la tête, qui est de même fort large et très-aplati, protégé par un bouclier osseux. Le dessin ne laisse pas voir de tympan visible. Il a les membres gros et forts, mais un peu plus longs que ceux de l'espèce que nous lui comparons; ceux de devant se terminent de même par quatre doigts, gros, coniques et sans palmures. Ses pieds sont palmés jusqu'aux orteils; leur nombre est de cinq. Il n'a aucune apparence de glandes aux côtés du cou.

La peau et les membres postérieurs seulement sont partout hérissés de petites aspérités ou pustules.

Il est d'un vert olive en dessus, plus foncé vers le dos, et peut-être blanchâtre dans ses parties inférieures.

Les naturalistes de l'expédition l'ont trouvé dans les prairies d'Adoua, où il est assez commun, disent ces voyageurs, au commencement des pluies.

FAMILLE DES HYLÆFORMES.

EUCNÉMIS VERT JAUNE. Pl. IV, F. 1.

EUCNEMIS VIRIDI-FLAVUS, Dum. Bib.

L'Eucnémis vert et jaune que nous allons faire connaître, est remarquable par la disposition de sa langue, qui, comme chez celui appelé *Horstookii*, a la forme d'un cœur, tandis qu'elle est presque arrondie ou rhomboïdale, et divisée en deux pointes en arrière dans les autres espèces qui font partie du genre

Eucnémis de Taschudi. L'invisibilité de son tympan est la même que dans les autres espèces de ce groupe, excepté pourtant chez le *Seychellensis*, où la membrane du tympan est distincte au travers de la peau; ses yeux sont un peu moins grands, et peut-être aussi moins saillants que chez le *Madagascariensis*; ils sont latéraux et situés de chaque côté du museau, qui est tronqué; sa tête est déprimée; elle est de forme triangulaire, et n'est pas creusée en dessus d'un sillon longitudinal. Les trompes d'Eustachi ou conduits gutturaux sont petits; ses doigts sont aplatis, et ont des renflements bien prononcés sous les articulations; ils sont palmés jusqu'à la moitié de leur longueur. Les orteils, qui de même que ces derniers, sont aplatis, se trouvent réunis dans toute leur longueur par une membrane: les uns et les autres sont terminés par des disques circulaires et d'un assez grand diamètre. Quelques petites glandules granuliformes se montrent vers les angles de la bouche. Quant à ses formes, elles sont exactement les mêmes que celles de ses quatre congénères, c'est-à-dire élancées, comme les Rainettes ou Hylæformes.

MM. Duméril et Bibron ont donné à cette espèce le nom de *viridi-flavus*, parce qu'elle a, ainsi que l'indique sa double dénomination, le dessus du corps d'un vert tendre, relevé de gouttelettes jaunes, comme la face supérieure des membres antérieurs et la face externe des tarses, qui, du reste, sont de la même teinte que la région dorsale. Les cuisses présentent une teinte carnée, aussi bien que les mains et les pieds. Les régions inférieures de cet Anoure Hylæforme et les bords des mâchoires sont uniformément jaunes. Quelques petites taches rouges sont irrégulièrement semées sur les parties postérieures des flancs.

Ce Batracien, un des plus petits qui appartiennent à la division des Hylæformes, est originaire de l'Abyssinie. Les deux exemplaires que renferme le Muséum de Paris, où l'espèce manquait, sont dus à MM. Petit et Dillon.

On dit l'espèce de Madagascar.

Un dessin de cette rare et intéressante Rainette a été fait sur le vivant et de grandeur naturelle par M. Vignaud.

Elle a été prise dans les prairies d'Adoua.

FAMILLE DES BUFONIFORMES.

CRAPAUD VERT.

BUFO VIRIDIS, Laurenti.

Parmi les figures représentées dans le recueil des Reptiles de nos voyageurs, on en trouve une de la plus grande analogie avec le Crapaud vert, que l'on trouve dans toute l'Europe, les contrées occidentales de l'Asie, de même que dans le nord de l'Afrique, et que nous lui réunissons à cause de son premier doigt aussi long que le second, ayant ses bords orbitaires supérieurs non saillants, et dont les parotides vont en ligne droite du tympan à l'arrière de l'épaule ; la forme de ces glandes est allongée. Le Crapaud vert se fait en outre remarquer par la présence d'une grosse glande presque ovale sur la face supérieure de chaque jambe. La peau de son crâne est épaisse. Il a le tympan bien visible. Ses doigts et ses orteils sont réunis entre eux par une demi-palmure. On lui voit des tubercules médiocres au talon , l'un de forme lenticulaire, l'autre ovalaire, et une légère saillie cutanée le long du bord interne de chaque tarse. La surface entière de l'animal est lisse dans certains individus, ou bien semée de tubercules de différentes grandeurs dans d'autres, ayant parfois l'apparence d'épines, et criblés de petits pores bien distincts.

La figure peinte par M. Vignaud ne paraît différer de notre Crapaud vert que par sa couleur, qui est indiquée verte, mélangée de brun très-foncé sur le dos, mouchetée de blan-

châtre, et manque de ces taches noires que l'on voit chez les autres Crapauds verts. Chez ceux que produit l'Abyssinie, le dos est également orné d'une bande ou ligne jaunâtre longitudinale, qui manque chez certains sujets de la même espèce.

BUFO PANTHÉRIN. Pl. IV, F. 2.

BUFO PANTHERINUS, Boié.

Un dessin, dans lequel il est très-facile de reconnaître cette espèce à l'inégalité qui existe entre le premier et le second doigt, ce dernier étant toujours plus court que l'autre, et la prolongation des parotides oblongues et elliptiques qui commencent en ligne droite depuis le dessus du tympan (grand et presque ovale) et se termine derrière l'épaule, est représenté dans l'*Atlas des Reptiles* de nos voyageurs, d'après des individus observés dans les prairies d'Adoua. Cette figure nous paraît différer seulement des autres Crapauds panthérins par la disposition de ses couleurs d'un gris bleuâtre, avec de très-petites taches brunes, confondues entre elles pour former une sorte de marbrure. Une raie jaune s'étend en long sur le dos depuis le bout du museau, qui est tronqué et arrondi, jusqu'à l'extrémité du tronc. Ses orteils sont demi-palmés, et tout le dessus de son corps semé de petites verrues d'inégales grosseurs.

Le Muséum possède la même variété d'espèce.

L'unique exemplaire qui en a été envoyé d'Égypte ne diffère pas, ou que fort peu, de notre figure, coloriée d'après nature par M. Vignaud.

POISSONS

Les Poissons de l'Abyssinie que nous avons à étudier à la fin de ce volume, nous ont offert la plus parfaite parenté avec ceux qui nous sont connus de cette contrée de l'Afrique orientale.

Les espèces, en très-petit nombre, obtenues de ce point, pour la plupart adressées à notre Musée par nos voyageurs, sont : les *Serranus summana* et *luti*, espèces exclusives à la mer Rouge; le *Dascyllus marginatus*, qui appartient comme eux à cette même mer; le *Julis viridis*, commun à Bourbon et à la mer Rouge; le *Clarias Hasselquestii*, du Nil et aussi de la mer Rouge; le *Chondrostoma Dillonii*, propre aux eaux douces de l'Abyssinie, et qui n'avait pas encore été étudié avant MM. Cuvier et Valenciennes; le *Tetraodon maculatus*, qui existe en même temps à l'Ile-de-France, aux Seychelles et aux îles Célèbes; l'*Ostracion cubique*, observé dans la mer Rouge, et dont on a aussi signalé, à ce qu'il paraît, la présence aux Indes orientales; et enfin deux autres Poissons qui ne nous sont encore connus que par les figures que nous ont laissées les naturalistes de l'expédition, et que nous croyons devoir rapporter au groupe des Chondrostomes (cyprinoïdes).

Outre les dix espèces inscrites dans le présent ouvrage, nous avions d'abord regardé comme une circonstance heureuse, afin de donner une idée assez exacte de l'Ichthyologie de l'Abyssinie,

de pouvoir profiter du travail de M. Rüppell sur les Poissons qu'il a étudiés lui-même pendant son voyage dans ce pays, et où il décrit et fait figurer beaucoup d'espèces particulières, lesquelles ont donné lieu à l'établissement de plusieurs genres; mais nous n'avons pu le faire, ayant à citer de nouveau près de *deux cents* espèces, ce qui serait un travail beaucoup plus long que ne le comportent ces lignes, bien que persuadé, toutefois, de l'utilité de cette analyse dans un livre de la nature de celui que nous publions.

ORDRE DES ACANTHOPTÉRYGIENS.

FAMILLE DES PERCOIDES.

SERRAN SUMMAN. Pl. V, F. 1.

***SERRANUS SUMMANA*, Cuv., Val.**

En abyssin : *gonchar ;* en arabe : *summan* ou *symman.*

Ce summan appartient, dans la méthode de MM. Cuvier et Valenciennes, à la division des Mérous, qui ont la mâchoire inférieure seule couverte de très-petites écailles. Le bord de son préopercule, dont l'angle est arrondi, a de très-fines dentelures sur sa portion verticale, et lisse sur sa portion horizontale; celles du bord de l'interopercule sont à peine apparentes. L'angle de l'opercule se prolonge en pointe assez aiguë. Il y a deux très-petites épines, et une troisième moyenne un peu plus grosse que les autres. Les nageoires sont arrondies.

M. Rüppell, dans la relation de son voyage dans le nord de l'Afrique, à la page 104, parle de cette espèce; mais, nous ne la retrouvons pas indiquée dans sa Faune de l'Abyssinie. Un individu recueilli dans ce pays par nos voyageurs, se présente avec les mêmes caractères que ceux de ses semblables, observés sur les différents points de la mer Rouge ; pourtant, sa taille

est peut-être un peu plus grande, et sa couleur un peu plus claire que dans ces derniers. Le trait noir du dessous de l'œil paraît moins prononcé, les taches grises du corps plus grandes et les points blanchâtres plus gros et moins nombreux. La tache noire est bien peu marquée sur la queue. Il offre sur les nageoires les mêmes taches ou points blanchâtres, que l'on voit sur les autres *Serrans summans*, ainsi que l'on peut le remarquer sur la figure que nous avons fait représenter (planche 51, fig. 1) de cette espèce; elle indique la disposition des couleurs copiées d'un dessin de M. Vignaud, fait sur le vivant.

A Massuah, l'espèce y porte, dit-on, le nom vulgaire de *summan*.

SERRAN LOUTI. Pl. V. F. 2.
SERRANUS LUTI, Cuv., Val.

A Djidda (Arabie): *louti*; à Lohaja (Arabie): *schan*.

C'est un Poisson extrêmement voisin du *Serranus myriaster*, et dont il diffère à peine. Il se rapproche aussi assez du *Serranus argus* (Cephalopholis argus de Bloch). Son corps est assez court. Sa mâchoire inférieure dépasse un peu la supérieure. Son préopercule est arrondi, et finement et également dentelé; le bord horizontal est lisse. Les trois épines de l'opercule sont petites, surtout la supérieure et l'inférieure. L'interopercule n'est pas dentelé. La partie épineuse de la dorsale est plus basse que la portion molle. Les pectorales sont arrondies. Les nageoires impaires de ce poisson ne se prolongent pas en pointe aiguë, comme on le voit sur la figure de M. Rüppell (Reisse, im Nordlichen Afrika, p. 100, pl. 36, fig. 3), ce qui paraît n'avoir lieu que chez les sujets adultes seulement.

Les couleurs du Serran louti sont indiquées par des observateurs qui ont vu des individus frais de l'espèce, comme d'une teinte vineuse pâle sur tout le corps, avec de petites taches ou points blancs entourés de noir. Il y a aussi de ces points sur les nageoires. Il est dit que la partie épineuse de la dorsale a du rouge à son bord, et que la portion molle est brune, comme l'anale: l'une et l'autre ont leur bord rouge liséré de blanc. La queue est brune, faiblement bordée de blanc. Les pectorales,

dont le fond est également brun, ont du jaune au bord, et les ventrales, qui sont roses, sont lisérées de bleu.

Il en est à peu près de même du *Serran louti* d'Abyssinie, que nous avons fait représenter à la planche 5, fig. 2, de cet ouvrage; mais il n'a pas le corps traversé par cinq ou sept demi-bandes jaunes assez larges, dont trois remontent sur la nageoire du dos. Les points du corps sont bleus et non pas blancs, ainsi qu'ils sont indiqués dans la description de MM. Cuvier et Valenciennes.

Ces naturalistes répètent, d'après Forskal, qui a fait de ce Serran son *Perca louti,* que ce Poisson vit à de grandes profondeurs parmi les rochers. On leur a dit qu'on le prend à l'hameçon et au filet.

Nous croyons qu'il faut rapporter au *Serran louti* plutôt qu'à aucun autre, le poisson représenté dans le portefeuille de l'expédition, à la planche 6, n° 2, bien que son mode de coloration l'éloigne de cette espèce; mais dont il a la taille, la forme et la même conformation extérieure dans son ensemble. Le dessin de M. Dillon le peint en grisâtre, un peu plombé sur le corps, et le ventre en rose sale. Il est tout couvert de petites taches brunes, même sur la tête, qui est de cette dernière couleur. Les nageoires aussi sont brunes et sans taches.

Les naturalistes de l'expédition commandée par M. Lefèvre ont observé cette espèce à l'île de Dahalaci, sur la mer Rouge.

FAMILLE DES SCIÉNOIDES.

DASCYLLE A NAGEOIRES BORDÉES.

DASCYLLUS MARGINATUS, Ehremberg.

En arabe : *soffé.*

Le corps de ce poisson est élevé, bombé et presque arrondi ou orbiculaire; le bord de son opercule est très-finement dentelé; ses dents sont sur une bande en velours ras aux deux mâchoires, avec celles du rang extérieur plus fortes, coniques et pointues; les angles de la dorsale et de l'anale sont assez aigus; les ventrales sont un peu prolongées en fil; enfin la caudale

est fourchue : tels sont les principaux traits du *Dascyllus marginatus*, indiqués par MM. Cuvier et Valenciennes, dans leur Ichthyologie générale (tom. V, p. 439, pl. 133, fig. 2).

Il serait, d'après ces auteurs, bleuâtre, avec une teinte jaune au bord de chaque écaille. Le bord entier de la partie épineuse de la dorsale et une partie de celui de la molle ont un large liséré noir. L'anale a aussi son bord tout entier noir, ce qui l'a fait nommer *marginatus* par M. Ehremberg, ou *Pomacentrus marginatus* par M. Rüppell (Reisse, im Nordlichen Afrika). Sa caudale et sa pectorale sont indiquées comme bleuâtres. Une bande noire est placée à la base de cette dernière nageoire. Les ventrales sont noirâtres. Nos voyageurs ont rapporté de l'Abyssinie deux individus, altérés dans leur couleur, du Poisson dont nous parlons. Ils ne dépassent guère six centimètres.

L'espèce est très-abondante, à ce qu'il paraît, au printemps parmi les rochers de Massuah, petite île de la mer Rouge, très-près de la côte d'Abyssinie.

GIRELLE VERTE. Pl. VI. F. 1.

JULIS VIRIDIS, Cuv., Val.

En abyssin : *kodry*.

Elle a la forme des Girelles ordinaires. Son corps est allongé. Sa tête est assez petite : le museau est peu aigu. Les deux dents mitoyennes dépassent les autres, qui sont disposées sur une seule rangée, et assez petites : point de canines à l'angle de la bouche. La caudale est courte ; les rayons supérieurs et inférieurs qui la bordent sont prolongés en filet, ce qui la rend fourchue. Les ventrales aussi forment une pointe aiguë, égale à celle de la queue. Les écailles du corps sont assez grandes ; leur surface porte de très-petites crénelures.

Cette espèce est d'une ressemblance extrême avec le *Julis genivittatus* ; mais elle s'en distingue en ce que les angles de sa caudale se prolongent moins en pointe, et ses couleurs un peu différentes. Elle est également très-voisine du *Julis mathæi*, qui n'est peut-être qu'une variété distincte de la Girelle à joues rayées, ainsi que l'ont établi à son article MM. Cuvier et Valenciennes (voy. *Hist. gén. des Poissons*, t. XIII, p. 419) ; mais

les rayons inférieurs de ses pectorales sont moins allongés, relativement à la grandeur de cette nageoire elle-même, que dans l'espèce que nous lui comparons. Elle offre aussi quelques légères différences dans ses couleurs.

Le poisson que MM. Petit et Quartin-Dillon nous ont fait connaître par le dessin peint à *Lousouda* par M. Vignaud, sous le n° 1 de la planche 5, montre des couleurs qui ne s'accordent pas avec celles des autres Girelles vertes, provenant de l'île Bourbon, et qui sont d'un très-beau vert, avec un petit trait vertical couleur de rouille sur chaque écaille.

La figure lui donne sur la joue cinq raies obliques et onduleuses d'un rouge carmin au lieu de quatre, comme dans les autres sujets de l'espèce, et dont les deux inférieures se prolongent toujours sur la gorge et le ventre. La dorsale et l'anale sont bleues, avec une raie violacée à la base des rayons. La pectorale a la même couleur que ces dernières, et une grande tache rouge de pourpre qui s'étend jusqu'à la pointe.

La caudale a les bords d'un rouge violacé, avec le fond de la nageoire bleu et le milieu jaune.

C'est ce mode de coloration, dont MM. Cuvier et Valenciennes (*loc. cit.*, p. 420) ne font aucune mention, qui a motivé la figure que nous donnons de cette espèce (pl. 6, fig. 1), ou *Labrus viridis* de Bloch.

FAMILLE DES SILUROIDES.

CLARIAS D'HASSELQUIST.

CLARIAS HASSELQUISTII, Cuv., Val.

Nous présumons que le Poisson publié dans le recueil de nos voyageurs, et intitulé *Amazza* (en abyssin) ou *Harmouth* (en arabe), représente un clarias qui ne diffère pas, autant que nous pouvons en juger, de celui nommé Hasselquistii, espèce déjà connue depuis longtemps, et envoyée du Nil à notre Musée.

Ses formes extérieures sont exactement celles de l'espèce que nous lui rapportons. Il a le corps aussi allongé et de même un peu rétréci en arrière, la tête paraît également plane et déprimée, le museau terminé en coin obtus, la mâchoire inférieure

un peu plus avancée que l'autre, le barbillon maxillaire grêle, et le sous-mandibulaire externe à peu près aussi long que le premier : le sous-mandibulaire interne est plus court. La figure ne laisse pas voir les dents; mais nous les croyons en velours, fines et serrées aux mâchoires, aussi bien que sur l'extrémité du vomer. Il a, comme les autres espèces du genre des *clarias*, le dos garni d'une nageoire qui en occupe toute l'étendue, contrairement à ce que l'on voit chez les Hétérobranches ou Halés, fort voisins, du reste, de ces derniers, et dont la dorsale n'occupe qu'une partie du dos, le reste de l'étendue étant rempli par une adipeuse plus haute que la dorsale.

La figure coloriée représente le dos et le dessus de la tête d'une teinte bleue verdâtre, et la partie inférieure du corps presque argentée. La dorsale est rougeâtre ou vermillon pâle, ainsi que l'anale et la caudale. Les pectorales et les ventrales sont à peu près de la même couleur bleuâtre, mais plus foncée que celle du corps.

Cette figure, longue de 28 centimètres, est faite d'après un individu pris en Abyssinie, dans le pays du Mareb.

FAMILLE DES CYPRINOIDES.

CHONDROSTOME DE DILLON. Pl. VI, F. 2.

CHONDROSTOMA DILLONII. Cuv., Val.

En tigréen : *chaanaie*.

La forme de ce Poisson, et en général tout son extérieur, lui donnent une ressemblance extrême avec certains Barbeaux étrangers. Son corps est court, ramassé, et tout couvert de grandes écailles. Le museau est rond, obtus à son extrémité. Le profil du dos est plus droit que celui du ventre, qui est beaucoup plus courbé. La lèvre inférieure de ce Cyprin est cartilagineuse; caractère commun à tout le genre.

Les osselets sous-orbitaires sont étroits, et cachés sous une peau épaisse qui recouvre toute la joue, où se trouve placé fort haut l'œil.

On peut d'ailleurs reconnaître cette espèce entre toutes celles

de son genre, à la conformation de ses dents pharyngiennes, qui sont en massue et crochues au bout, ce qui ne paraît pas avoir lieu chez les autres *Chondrostomes*. Cette circonstance d'organisation fait que ce poisson, suivant la remarque de M. Valenciennes (*Hist. gén. des Poiss.*, t. XVII, p. 404), pourrait constituer, dans le système de certains naturalistes, un groupe à part. Il y a trois rangées de ces dents : la première rangée porte cinq dents, la seconde trois et la troisième deux.

La dorsale est haute ; elle est courte et précédée d'un fort aiguillon. L'anale, qui est faite comme elle, mais plus étroite encore, manque de premier rayon épineux. La pectorale est un peu pointue, et la caudale à peine fourchue.

Nous trouvons une figure de ce poisson dans les dessins exécutés en partie par M. Vignaud. On voit, d'après cette figure, faite à Adoua, que son dos est d'un bleu foncé, et ses flancs dorés. Le dessus de la tête a une teinte verte ; il y a de l'argenté au ventre. Toutes les nageoires sont mélangées de rouge orangé et de jaune.

M. Valenciennes fait observer, dans la description qu'il donne de cette espèce, qui manquait à notre Musée, et dont on n'avait point encore jusqu'à présent publié la figure, que la couleur de nos deux individus, longs de dix-huit à dix-neuf centimètres, est plombée sur le dos, et argentée sous le ventre.

ESPÈCES VOISINES DU CHONDROSTOME DE DILLON.

Il existe encore dans les eaux douces de l'Abyssinie d'autres Cyprins ; car nous trouvons dans le portefeuille de nos voyageurs deux Poissons que nous présumons être des Chondrostomes. Nous les croyons voisins de l'espèce que nous venons de décrire.

Le premier de ces prétendus Chondrostomes, représenté à la planche 17, n° 2, est le *lombi* ou garzète, nom que celui-ci porte au Tigré. Il a le corps allongé, la tête assez grande, le museau obtus et bombé, la ligne du ventre plus forte que la ligne du dos, qui devient un peu concave derrière la dorsale. La mâchoire supérieure recouvre l'inférieure. L'œil est placé tout à fait sur le haut de la joue. Le dessin qui nous est transmis

d'Adoua, ne montre aucun barbillon. La dorsale est un peu plus longue que haute; l'anale est étroite; les pectorales sont de la longueur de la dorsale : elles sont un peu pointues. La caudale est peu fourchue.

Sa couleur consiste dans une teinte généralement verte, rembrunie dans la nuance verte de sa tête, et dans ses nageoires d'un ton noirâtre.

Le dessin indique ce Poisson long de douze centimètres.

L'autre dessin, n° 3, représente un Cyprin nommé *melleha* au Tigré, et qui ne nous semble pas le même que le précédent. Nous lui trouvons le corps un peu moins allongé. Il est aussi un peu plus petit : il a huit centimètres environ de longueur. Sa mâchoire inférieure est plus courte que la supérieure. Le museau est arrondi au bout. La ligne du dos est presque droite, et celle du profil inférieur assez soutenue. On ne lui voit point de barbillons, comme au précédent, dont il a à peu près la même configuration de nageoires, autant que nous pouvons en juger par le dessin d'Adoua, que nous ont communiqué nos voyageurs.

Il est d'un vert bronzé sur le corps, qui est marqué de petites taches brunes. La dorsale et l'anale sont tachetées de noirâtre, avec un peu de rouge au bord. Les autres nageoires sont brunes.

ORDRE DES PLECTOGNATHES.

FAMILLE DES GYMNODONTES.

TÉTRODON MOUCHETÉ. Pl. VII.

TETRAODON MACULATUS, Lacép.

Cette espèce de Tétrodon, une de celles que M. Bibron range dans sa division des Dilobomyctères, à cause de la disposition bilobée de ses narines, a le corps hérissé dans toutes ses parties de très-petites épines dirigées en arrière, excepté sur le bout du museau, auprès de l'anus et sur la base de la queue, où l'on voit un espace qui en est dépourvu. Les épines qui sont sur le ventre et les côtés du tronc sont un peu plus grandes que celles du dos. Son tronc est gros, rond en avant et assez comprimé en arrière. Les yeux, séparés par un intervalle large et plat, sont assez grands et situés latéralement. Les nageoires sont arrondies; celles du dos et de l'anus sont plus hautes que larges.

Ce Tétrodon, comme l'annonce sa bouche armée de quatre dents, caractère commun à toutes les espèces de ce genre, a de petites taches noirâtres sur la partie supérieure et les côtés du corps, qui sont d'un gris brun, avec la partie inférieure blanchâtre et sans taches. Les nageoires du dos, de l'anus et celle de la queue présentent des taches également brunes; mais les pectorales qui ont la même teinte jaunâtre n'en montrent aucune.

Deux de ces Tétrodons mouchetés provenant de l'Abyssinie, et dont nous donnons la figure, nous ont en tout offert la plus parfaite ressemblance avec ceux venus de l'île Maurice, des Seychelles et des Célèbes.

FAMILLE DES SCLÉRODERMES.

COFFRE CUBIQUE. Pl. VIII.

OSTRACION CUBICUS, Bloch.

Le Coffre, dont nous donnons la figure et que nous a fait connaître Bloch (*Hist. des Poiss.*, p. 119, pl. 37) sous le nom de *cubique*, a son enveloppe solide et dure de forme cubique; de là, la dénomination spécifique qui lui a été assignée par ce naturaliste.

Les pièces de forme losangique qui composent l'espèce de cuirasse qui renferme le corps tout entier de ce Poisson, excepté la queue, qui est mobile, de même que les autres nageoires, sont marquées de petits grains saillants ou tubercules qui rendent ce bouclier dur au toucher. Les côtés de celui-ci sont plats, les angles supérieurs en sont émoussés et les inférieurs tranchants. Son museau saille au-devant de la bouche; mais beaucoup moins pourtant que chez l'*Ostracion nasus*, avec lequel notre Poisson a beaucoup de traits de ressemblance. Son front est large et présente une sorte de concavité, due à la saillie des crêtes surciliaires. Les dents sont comme rouges, et suivant Bloch, au nombre de douze à la mâchoire supérieure, et de dix à l'inférieure; l'une et l'autre sont d'égale longueur. Ce Poisson ne présente aucun aiguillon, comme tant d'autres *Ostracions*. Toutes ses nageoires sont arrondies.

Notre Musée possède quelques exemplaires de cette espèce de *Coffre,* au nombre desquels il en est un qui faisait partie des envois adressés de l'Abyssinie par nos voyageurs.

Le fond de la couleur de son corps est comme jaunâtre, et au centre de chacune des pièces osseuses on remarque quatre ou cinq taches brunes et rondes, au lieu de présenter un cercle brun au milieu duquel on voit une tache blanche, comme dans les autres *Ostracions cubiques* d'Afrique. D'autres grandes taches brunes sont répandues sur le dos, d'une teinte à peu près semblable à celle du reste du corps, mais plus claire. Les nageoires sont de même jaunâtres; la dorsale et la queue portent seules des taches brunes. Le ventre est comme tacheté de jaunâtre ou de blanchâtre. L'animal a trente-six centimètres de long.

INSECTES.

ORDRE DES COLÉOPTÈRES.

FAMILLE DES CARNASSIERS.

TRIBU DES CICINDÉLÈTES.

CICINDÈLE DE PETIT. — Pl. I, Fig. 1 et 2.

CICINDELA PETITII.

C. suprà viridis; elytris vittà mediâ flavâ intùs bidentatâ nigro-marginatâ (in mare maculis duabus triangularibus et lineolâ posticâ); corpore infrà pedibusque violaceo-cupreo-nitentibus, albo-pilosis, tibiis et articulis tarsorum basi subtestaceis.

L. 0,012 à 0,0145; l. 0,0045 à 0,0055.

Cette curieuse espèce appartient à la cinquième division de M. Dejean (*Species*, I, p. 39) qui ne renferme que des Cicindèles africaines et asiatiques.

La Cicindèle de Petit ressemble, pour la taille et pour la forme, à la *C. campestris*. Sa tête est d'un beau vert-pré dessus et dessous, finement granuleuse et offrant des stries longitudinales et très-serrées, situées au-dessus et au-dessous des yeux. La lèvre supérieure est plus large que longue, avancée au milieu et armée en avant de cinq fortes dents; elle est largement bordée de noir, surtout chez la femelle, et porte en dessus et près du bord antérieur quatre gros points enfoncés, au fond de chacun desquels s'insère un fort poil noir dirigé en avant. Les mandibules sont assez grandes, jaunes chez le mâle avec l'extrémité noire; chez la femelle, on peut dire qu'elles sont noires avec le côté externe de leur base taché de jaune. Les palpes sont jaunes, avec les deux derniers articles des maxillaires et le dernier seulement des labiaux, noirs, garnis de poils ou cils blancs; la lèvre inférieure, ou menton, est cuivreuse; les antennes ont leurs quatre premiers articles lisses et luisants, cuivreux à reflets rouges et verts; le cinquième est tomenteux, noir, avec la base testacée, et les suivants sont noirs et également tomenteux. Chez le mâle, la base des trois premiers articles est jaune, et le cinquième est presque entièrement de cette couleur.

Le corselet est trapézoïde, rétréci en arrière avec les côtés droits et le disque assez aplati; il offre en dessus deux sillons transversaux assez marqués, arqués, réunis au milieu par une faible ligne longitudinale. Il est d'un beau vert-pré avec les bords latéraux cuivreux, sa surface est entièrement rugueuse comme

le dessus de la tête, et ses côtés sont coupés perpendiculairement, lisses, et offrant un disque arrondi, cuivreux, comme dans la *C. campestris* et dans beaucoup d'autres espèces de la même forme. L'écusson est de moyenne grandeur, exactement triangulaire, vert et rugueux.

Les élytres sont de forme ovale allongé, deux fois plus larges que le corselet, lisses, ternes, d'un beau vert-pré, avec la bordure et la partie réfléchie d'un cuivreux violet très-luisant. Elles ont chacune une large bande longitudinale jaune, placée au milieu de leur largeur, partant de l'angle huméral où elle est très-étroite, se dirigeant, en s'élargissant, vers la suture, descendant ensuite droit pour aller se terminer à l'extrémité postérieure, en se courbant vers l'angle sutural, qui est lui-même arrondi. Cette bande produit, en dedans et vers le milieu de sa longueur, deux dents assez fortes, et elle est bordée, des deux côtés, de noir profond, fondu insensiblement avec le vert; chez le mâle, elle est remplacée par deux petites taches triangulaires et une linéole de la même couleur, placées sur une large bande noire fondue de chaque côté. Ces petites taches sont situées l'une au tiers antérieur, l'autre un peu au delà du milieu, et la linéole commence derrière cette seconde tache et va se terminer à l'extrémité, près de l'angle sutural.

Le dessous du corps est d'un beau violet métallique très-luisant, à reflets verts, garni de poils blancs peu serrés et couchés; les cuisses sont de la couleur du dessous du corps; les jambes sont testacées, rougeâtres,

avec des reflets métalliques et l'extrémité verte; les tarses sont de la même couleur, avec l'extrémité de chaque article vert obscur. Ces pattes sont garnies de poils blancs peu serrés.

Nous avons dédié cette Cicindèle remarquable à la mémoire de M. Petit, naturaliste de l'expédition, victime de son zèle pour les sciences naturelles.

CICINDÈLE DE RUPPELL. — PL. I, FIG. 3.

CICINDELA RUPPELII.

C. subcylindrica, suprà obscurè ænea, oculis magnis. Elytris viridi-rubro-cupreis, nitidis, crebrè-punctatis, posticè subsinuatis, apice uni-spinosis, latâ vittâ marginali niveâ, anticè rectâ, in medio intùs dentatâ et posticè sinuatâ.

L. 0,016; l. 0,005.

Cette belle espèce est assez voisine de la *C. biramosa* pour la forme et pour la distribution des couleurs, mais elle s'en distingue par sa tête beaucoup plus grande, relativement à son corselet, par ses yeux extrêmement saillants, par ses élytres un peu sinueuses en arrière et par la belle et large bordure blanche dont elles sont ornées. Elle appartient comme elle à la sixième division, suivant l'ouvrage de M. Dejean; sa tête est grande, transversale, fortement excavée et finement ridée entre les yeux dans le sens longitudinal. La lèvre supérieure des femelles, le seul sexe que nous connaissions, est blanche, transversale, armée au milieu de trois dents assez fortes, brunes à extrémité noire; les mandibules et les palpes sont

blanches, avec l'extrémité noire ou brune; les antennes sont de longueur moyenne, d'un brun tirant au fauve, avec quelques reflets cuivrés et les troisième et quatrième articles d'un vert cuivreux, surtout dans leur milieu. Le corselet est de forme carrée, rétréci en avant et en arrière, un peu arrondi sur les côtés, finement granulé ou chagriné; les deux sillons transversaux sont bien marqués, mais la ligne longitudinale est très-faible; la couleur de la tête, ainsi que celle du corselet, est d'un vert foncé à reflets un peu cuivreux. L'écusson est grand, triangulaire, finement chagriné. Les élytres sont plus larges que le corselet, allongées, un peu plus larges en arrière, un peu sinuées et atténuées, très-finement denticulées, à partir du dernier tiers de leur longueur et terminées par une pointe ou épine suturale assez forte; leur disque est un peu bombé, d'une belle couleur de cuivre rouge tirant un peu au violet et au vert, suivant le jour, et couvert de nombreux points enfoncés assez forts, de forme triangulaire, à bord un peu relevé du côté antérieur, et produisant l'effet des cavités faites sur une râpe un peu usée; elles ont chacune une large bordure d'un beau blanc pur, arrivant jusqu'au bord externe, mais n'occupant pas le fin rebord, qui reste cuivreux, partant de l'angle huméral et terminée en arrière à la suture. Cette bande est d'abord droite jusqu'au milieu de sa longueur; elle se dilate alors en une petite dent arrondie, qui atteint le milieu de la largeur de l'élytre, puis elle atteint l'extrémité après avoir formé deux échancrures, l'une derrière la dent et l'autre près de

la suture, ce qui produit entre cette dent médiane et l'extrémité une autre espèce de dent très-obtuse. Le dessous du corps est d'un cuivreux violet très-luisant et très-lisse, avec les côtés du corselet, de la poitrine et de l'abdomen ornés de poils blancs très-serrés et couchés. Le dernier segment abdominal tire un peu au fauve; il présente une impression en forme de V, dont la pointe est tournée en arrière.

Cette Cicindèle, dédiée au voyageur Ruppell, qui a fait de si belles découvertes zoologiques en Abyssinie, a été rencontrée aussi dans le Sennaar.

TRIBU DES CARABIQUES.

(TRONCATIPENNES, Latr.)

ANTHIE STRIÉE ET PONCTUÉE.

ANTHIA STRIATO-PUNCTATA.

A. atra; elytris levibus, striato-punctatis; thorace maculis duabus elytrorumque marginibus albo-tomentosis.

L. 0,038; l. 0,013.

Cette belle et grande espèce ressemble beaucoup, au premier coup d'œil, à l'*Anthia thoracica* des auteurs, et certainement, du temps d'Olivier et de Fabricius, on l'aurait confondue avec elle. Examinée plus attentivement et surtout avec le secours de la loupe, on voit bientôt qu'elle en diffère par plusieurs caractères faciles à saisir. D'abord le mâle a une forme plus allongée et plus étroite que le mâle de la *thoracica,* et ses élytres ne forment pas un ovale aussi régulier,

étant un peu plus allongées, plus étroites en avant, avec leur plus grande largeur au tiers postérieur; mais ce qui la distingue surtout, c'est qu'au lieu d'avoir ces élytres couvertes de points enfoncés plus fort que les points qui forment des apparences de stries, elles n'offrent que de rares et faibles traces de ces points à peine visibles avec une forte loupe, et sont marquées de stries régulières formées de points enfoncés très-rapprochés et plus forts que ceux des mêmes stries dans l'*A. thoracica*. La première strie de chaque élytre, comme dans l'*A. thoracica*, offre à la base huit gros points enfoncés. En outre sa tête et son corselet sont plus étroits; le prolongement postérieur de ce dernier est beaucoup moins large, moins échancré et plus excavé en dessus.

On ne peut confondre notre nouvelle espèce avec les *A. marginipennis*, Castelnau (*Études ent.*, 2ᵉ suppl., p. 149, et *Mag. zool.*, IIᵉ série, 1839, Ins., pl. XIV), ni avec l'*A. cinctipennis*, Lequien (*Mag. zool.*, 1832, Ins., pl. XXXVIII), parce que, chez ces deux espèces, les côtés du corselet n'offrent pas les grandes taches jaunes qui caractérisent l'*A. thoracica* et la nôtre.

Notre *Anthia striato-punctata* est entièrement d'un noir vif et assez luisant; sa tête est grande, ovale et allongée, faiblement ponctuée, avec une large excavation de forme subcarrée sur le front, offrant quelques plis de chaque côté, et en avant, et munie au milieu d'une faible élévation suivie de deux plis en arrière. La lèvre supérieure est aussi longue que large, arrondie en avant, d'abord droite sur les côtés, avec

quatre gros points enfoncés au bord antérieur. Les antennes sont plus longues que la tête et le corselet, un peu comprimées, garnies d'un duvet roussâtre, à l'exception des quatre premiers articles. (Dans le mâle de l'*A. thoracica* ces premiers articles ont le bord supérieur couvert de poils jaunes, couchés et serrés.) Les mandibules sont grandes et arquées, mais moins longues que chez la *thoracica*.

Le corselet, chez le seul mâle que nous connaissions, est moins long que large, en forme de cœur tronqué, faiblement ponctué, vu à la loupe, plus large que la tête en avant, arrondi et déprimé sur les côtés, élevé et offrant un large sillon au milieu, prolongé et échancré en arrière. L'enfoncement du milieu est rétréci à sa partie antérieure, un peu plus large et plus profond en arrière, et il présente une forme toute différente de celle que la même partie offre chez l'*A. thoracica*. En effet, chez cette dernière, cet enfoncement est brusquement deux fois plus large en arrière, tandis que chez l'*A. striato-punctata* il est tout au plus de moitié plus large, mais plus profondément excavé. Le prolongement postérieur de la première est très-large, droit sur les côtés et profondément échancré, tandis qu'il est presque de moitié plus étroit, un peu rétréci en arrière et ayant par conséquent ses côtés obliques, avec l'échancrure beaucoup moins profonde.

Les élytres sont ovalaires, un peu plus étroites en avant, et leur largeur, au milieu, fait notablement *moins* des deux tiers de leur longueur, tandis que

dans la *thoracica* cette largeur est de *plus* des deux tiers de leur longueur. Elles sont rebordées, assez manifestement sinueuses à l'extrémité, lisses avec huit stries régulières et bien marquées, formées par des points enfoncés assez forts et assez rapprochés entre eux, et quelques rares et faibles traces de points enfoncés, dans les intervalles beaucoup moins marqués que ceux des stries, à peine visibles à une forte loupe, tandis que ces mêmes points sont nombreux et beaucoup plus forts que ceux qui forment des traces de stries chez l'*A. thoracica.*

Le dessous du corps est luisant, assez finement ponctué, surtout sur les côtés. Les pattes sont fortes avec les cuisses ponctuées et les jambes chagrinées, garnies de poils noirs et courts, avec un sillon de chaque côté; les postérieures sont un peu arquées.

Cette espèce remarquable se trouve en Abyssinie et dans l'intérieur de l'Afrique, assez loin du port Natal, dans le pays des Massilicats. Nous verrons dans la suite de ce travail que plusieurs autres espèces sont communes à ces deux contrées.

Peut-être devra-t-on la considérer comme une variété locale de l'*A. thoracica*, si plus tard on peut étudier de nombreuses séries des deux sexes de cette espèce, provenant de diverses localités, pour voir si l'espèce est variable dans sa forme et dans la ponctuation de ses élytres. Si l'on trouve des individus établissant un passage entre la vraie *thoracica* et la nôtre, on sera autorisé à les réunir.

ANTHIE DE LEFEBVRE. — Pl. I, Fig. 4.

ANTHIA LEFEBVREI.

A. atra ; thorace cordato, lateribus albo-tomentoso ; elytris costatis margine albo-tomentoso.

L. 0,030 ; l. 0,011.

Cette espèce est très-voisine des *A. costata*, Gory (*Mag. zool.*, 1839, Ins., pl. XV) et *limbata*, Dejean (*Sp.*, t. V, p. 466) ; mais elle diffère de la première par le blanc des côtés de son corselet et par ses élytres, qui ont une simple bordure blanche partant de l'angle huméral et se terminant à l'angle sutural. Elle se distingue de la seconde par la forme moins allongée et moins parallèle de son corps et par la distribution tout autre du blanc.

Notre *Anthia Lefebvrei* a la tête forte, allongée, fortement ponctuée ; le labre est grand, au moins aussi long que large, un peu renflé à la base, droit ensuite sur les côtés, arrondi en avant, avec un gros point au bord et un peu avant l'angle supérieur, de chaque côté, et un autre point plus petit au bord antérieur, près de ce même angle. Les mandibules sont robustes et dépassent peu le labre quand elles sont croisées. Le devant de la tête présente un sillon transverse près du bord antérieur et deux larges et profonds sillons longitudinaux offrant quelques plis obliques et terminés insensiblement à la hauteur des yeux. La partie articulaire de la tête est lisse et traversée par une fine strie transverse et imprimée. Les antennes sont aussi longues

au moins que la tête et le corselet, fortes, aplaties latéralement, et leurs quatre premiers articles ont le bord supérieur garni de poils blancs assez serrés. Les yeux sont marbrés de gris et de noir.

Le corselet est aussi large que long, plutôt triangulaire que cordiforme, à peine plus large que la tête, fortement rugueux ou plissé en dessus, avec le bord antérieur seulement ponctué, rebordé, offrant un sillon transverse en avant, qui se continue par un angle médian avec un profond sillon longitudinal. Son bord antérieur est presque coupé droit, faiblement arrondi en avant, ses côtés sont arqués d'abord, rétrécis ensuite en ligne peu sinueuse, et le bord postérieur, très-étroit, est échancré au milieu par l'arrivée à ce point du sillon médian et produit deux petits lobes arrondis peu saillants, mais bien sentis. Il présente de chaque côté une bande longitudinale blanche, n'atteignant ni les bords latéraux, ni l'angle postérieur, formée par des poils assez serrés et couchés. Les bords latéraux inférieurs du corselet sont très-lisses et luisants; l'écusson est triangulaire, large et finement rugueux, et il a de chaque côté une petite carène élevée et oblique.

Les élytres sont de forme ovalaire un peu plus étroites en avant, un peu tronquées obliquement en arrière. Elles ont chacune neuf sillons profonds produisant des côtes assez élevées, surtout vers la base et sont garnies de points enfoncés assez nombreux et assez forts, qui donnent attache à autant de poils noirâtres et roides. La base du premier sillon, à partir de la suture et le bord externe de chaque élytre, dans toute son étendue,

sont garnis de poils blancs couchés, ce qui produit deux petites stries et une bordure blanche. Le dessous du corps est plus luisant que le dessus, couvert de points et de petites stries courtes et transversales, arrivant chacune à ces points. Les pattes sont fortes, ponctuées et striées comme le dessous du corps, avec des poils noirâtres; les jambes ont des séries de poils forts, noirs et comme épineux, et elles offrent de chaque côté un fort sillon longitudinal. Les tarses sont simples (femelle).

Nous avons dédié cette espèce remarquable à l'intrépide voyageur qui, seul, a pu revoir sa patrie et lui rapporter une masse de travaux très-importants.

ANTHIA GALINIERI. REICHE, MSS. [1]

ANTHIA FERETII. REICHE, MSS.

Ces deux espèces ont été rapportées par MM. Galinier et Ferret, officiers d'état-major, envoyés en Abyssinie par le ministre de la guerre; elles seront publiées par M. Reiche dans l'ouvrage que ces voyageurs préparent, et nous avons vu leurs descriptions manuscrites que M. Reiche a bien voulu nous communiquer.

Pour déterminer comme il convient les affinités des espèces d'*Anthia* décrites ci-dessus, nous avons été

[1] Toutes les fois qu'on trouvera cette indication, *Reiche, mss.*, on devra se rappeler que l'espèce n'est pas encore publiée, mais que sa description existe en manuscrit et paraîtra dans le *Voyage de MM. Ferret et Galinier* (30 août 1846).

obligé d'étudier tout le genre, ce qui nous a engagé à en dresser un catalogue complet. Comme toutes les espèces appartiennent à l'ancien monde et surtout à l'Afrique, nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de donner ce catalogue ici.

Ce genre se compose actuellement de quarante-quatre espèces. Le nombre de celles-ci s'est accru très-rapidement, par suite des voyages récents faits dans diverses parties de l'Afrique. En effet, Fabricius n'en a décrit que onze. A l'époque où M. Dejean a publié le *Species* de sa collection, il n'en connaissait que dix-sept. Quelque temps après, M. Lequien portait le nombre des espèces d'*Anthia* à vingt et une, et en donnait une bonne monographie dans notre *Magasin de zoologie* (1832, Insectes, classe IX, pl. XXXVIII à LXI). Plus tard, M. Gory a encore augmenté ce nombre de trois, ce qui le portait à vingt-quatre (*Mag. zool.*, 1839; Insectes, pl. XIV à XVI). Enfin nous avons trouvé dans divers auteurs récents, et nous avons publié nous-même quelques autres espèces, ce qui produit le total actuel de quarante-quatre.

M. Hope, dans son *Coleopterist's Manual* (IIe partie, p. 50), forme avec ces insectes un groupe ou tribu, qu'il nomme *Anthiadæ*, et il le compose de cinq genres: les *Anthia*, *Pachymorpha*, *Thermophila*, *Graphiptera* et *Piezia*. Son genre *Pachymorpha* est formé avec les *A. sextiguttata*, F. et *orientalis*, Hope; et l'on devra lui joindre l'*A. Mannerheimii*. Comme on le voit, ce groupe se compose d'espèces indiennes. Il laisse dans le genre *Anthia* proprement dit, les *A. maxillosa* et

thoracica de Fabricius, et l'on devra lui adjoindre les les *A. marginipennis*, de Lap., *cinctipennis*, Leq., *striato-punctata*, Guer., et *actæon*, Erisch.; enfin toutes les autres anthies des auteurs, telles que les *A. venator, sulcata, nimrod, tabida*, Fabr., etc., constituent son genre *Thermophila*, qu'il serait facile de subdiviser si on le voulait.

Voici la liste de nos espèces présentée dans l'ordre proposé par M. Hope, dont nous adoptons les genres comme autant de sections ou coupes.

GENRE ANTHIE (ANTHIA).

PREMIÈRE SECTION (G. ANTHIA, Hope).

1 THORACICA, Fabr., Leq.; hab. le Cap.
2 STRIATO-PUNCTATA, Guer.; hab. l'Abyss. Natal.
3 MARGINIPENNIS, de Lap., *Études ent.*, Gory; hab. la Cafrerie.
4 CINCTIPENNIS, Leq.; hab. le Cap.
5 ACTÆON, Érichs., *Faun. Angol. Arch. fur nat.*, IX, 1 band., p. 213; hab. Angola.
6 MAXILLOSA, F., Leq.; hab. le Cap.

DEUXIÈME SECTION (G. PACHYMORPHA, Hope).

7 SEXTI-GUTTATA, F., Leq.; hab. Pondichéry.
8 MANNERHEIMII, Motsch., *Mag. zool.*, etc.; hab. le Bengale, la Russie asiatique.
9 ORIENTALIS, Hope, *Col. man.*, 2-163, pl. III, fig. 4; hab. Poonah.

TROISIÈME SECTION (G. THERMOPHILA, Hope).

10 VENATOR, F., Leq.; hab. la Barbarie.
11 BURCHELII, Hope, *Anim. Kingd.*, Leq.; hab. le Natal.

12 HOMOPLATA, Leq.; hab. le Cap.
13 MELLY, De Brême, *An. de la Soc. ent. de France*, IIe série, t. II, 1845, p. 292, pl. VII, fig. 4.; hab. le Natal.
14 MASILICATA, Guer., *Rev. zool.*, 1845, p. 285; hab. Masilicatzi, Natal.
15 NIMROD, Fab., Leq.; hab. le Sénégal.
16 SULCATA, F., Leq.; hab. le Sénégal.
17 DECEM-GUTTATA, F., Leq.; hab. le Cap.
18 CRUORICOLLIS, Mann., *Bull. mosc.*, 1837; hab. le Cap.
19 VILLOSA, Thunb., Gory; hab. le Cap.
20 DUODECIM-GUTTATA, Bonelli, Leq.; hab. l'Arabie.
21 MARGINATA, Klug., Leq.; hab. la Nubie.
22 SEX-MACULATA, F., Leq.; hab. la Barbarie.
23 LIMBATA, Dej., Leq.; hab. le Cap.
24 CEPHALOTES, Guer., *Rev. zool.*, 1845, p. 285; hab. le Natal.
25 COSTATA, Gory, *Mag. zool.*, 1839, pl. XV; hab. le Cap.
26 BI-GUTTATA, Bon., Leq.; hab. le Cap.
27 ANTHRACINA, Klug., mss.[1]; hab. la Cafrerie.
28 LEFEBVREI, Guer.; hab. l'Abyssinie.
29 CAILLAUDI, de Lap., Gory; hab. le Sennaar.
30 ALVEOLATA, De Brême, *An. de la Soc. ent. de France*, IIe série, t. II, p. 293, pl. VII, fig. 5; hab. le Natal.
31 MACILENTA, F., Leq.; hab. le Cap.
32 DREGEI[2]; hab. le Natal.
33 GALINIERI, Reiche, *Voy. en Abyssinie*, mss.; hab. l'Abyssinie.
34 FERRETI, Reiche, id. id.

[1] L'*Anthia anthracina* est très-voisine des *A. Lefebvrei* et *limbata*, pour la forme et la taille, mais entièrement noire, luisante, avec les sillons des élytres un peu effacés en arrière et les côtes qui les séparent assez aplaties. Le fond des sillons est lisse, le labre est entier, transversal.

[2] L'*Anthia Dregei* semble différer de l'*A. macilenta*, parce que le devant de sa tête, le milieu de son corselet, l'écusson et l'extrémité de ses élytres, sont garnis de poils blancs couchés. N'est-ce pas une *macilenta* bien fraîche?

35 Gracilis, Dej., Leq.; hab. le Cap.
36 Humilis, Guer.[1]; hab. l'Arabie.
37 Tabida, F., Gory; hab. le Cap.
38 Rugoso-punctata, Thunb , Leq.; hab. le Cap.
39 Formicaria, Érichs., *Faun. Angol.*, etc.; hab. Angola.
40 Graphipteroides, Guer., *Rev. zool.*, 1845, p. 275; hab. le Natal.
41 Septem-guttata, Fab., Leq.; hab. le Cap.
42 Delegorguei[2]; hab. le Natal.
43 Axillaris, Brullé, *Hist. des insect.*, t. IV, p. 272 (Piezia); hab. le Cap.
44 Umbraculata, F., Hope, *Col. man.*, 2, 45, 102 (Piezia); hab. la Guinée.

(QUADRIMANES OU HARPALIENS.)

GENRE CRASODACTYLUS[3].

Lèvre supérieure un peu moins longue que large, de forme subcarrée, légèrement échancrée antérieu-

[1] *Anthia humilis*, voisine de l'*A. gracilis*, de la même forme et de la même taille, mais à corselet un peu plus épais, avec une ligne longitudinale blanche au milieu. Élytres sillonnées, ponctuées, ayant chacune en arrière deux taches blanches situées au milieu de leur largeur, formées d'une ligne longitudinale courte, à laquelle est accolé extérieurement un point blanc; la première de ces taches placée un peu au delà du milieu, l'autre tout à fait près de l'extrémité de l'élytre. — L. 0,047.

Nous avons conservé à cette espèce le nom sous lequel M. Barthélemy nous en a envoyé un dessin. Il l'a reçue de Wood Medina, en Arabie.

[2] L'*Anthia Delegorguei* est semblable à l'*A. Sexotata* pour la forme aplatie et la taille; mais son corselet est plus large en arrière, et elle n'a que quatre taches jaunâtres aux élytres : une à l'angle huméral et l'autre près de l'extrémité.

[3] Κρᾶσις, mélange; δάκτυλος, doigt.

rement. Mandibules peu avancées, fortes, un peu arquées et peu aiguës; menton profondément échancré, sans dent au milieu de l'échancrure ; palpes minces, à dernier article de la longueur du précédent, un peu ovalaire et atténué à l'extrémité, qui est à peine tronquée ou terminée par une pointe mousse; antennes filiformes, de la longueur de la tête et du corselet réunis : le premier article plus gros que les suivants, égal en longueur au troisième et un peu courbé, le second presque de moitié moins long que le troisième, le quatrième plus long que le second et moins que le troisième, et les autres à peu près de la longueur de ce quatrième article, un peu plus épais et tomenteux, avec le dernier ovalaire. Tête arrondie, épaisse, assez rétrécie en arrière. Corselet plus large que la tête, assez épais, arrondi sur les côtés et non en cœur; élytres un peu plus larges que le corselet, recouvrant des ailes; pattes fortes, courtes et épineuses, avec les quatre premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires fortement dilatés dans les mâles; les antérieurs ayant le premier article beaucoup moins large que les trois suivants, qui sont transversaux, un peu échancrés au milieu; les intermédiaires ayant le premier article au moins aussi large que les suivants et plus long; les quatre premiers articles des antérieurs garnis en dessous d'une brosse transversale, ovalaire, formée de poils ou de papilles tronquées, les intermédiaires ne portant une brosse semblable qu'aux second, troisième et quatrième articles; crochets des tarses simples; corps de forme peu allongée, épais ou subcylindrique.

Nous avons longtemps hésité avant de nous décider à fonder un genre nouveau pour cet insecte. Nous avons étudié et dessiné la bouche et les tarses des *Harpalus*, des *Anisodactylus*, des *Selenophorus*, des *Hypolithus*, et autres genres voisins, et ce n'est qu'après une comparaison attentive des caractères de ces divers genres avec ceux de notre insecte, que nous avons cru devoir établir une coupe générique distincte. Nous allons tâcher de faire partager notre opinion aux zoologistes, en mettant sous leurs yeux les raisons qui nous ont décidé. Cette manière de procéder est plus difficile, plus longue et plus pénible que celle qui consiste à exposer en peu de mots les caractères d'un nouveau genre, sans se donner la peine d'expliquer aux lecteurs pourquoi on l'a fondé et en quoi il diffère des genres déjà connus; mais nous croyons être ainsi plus utile à la science que si nous nous bornions, comme tant de zoologistes, à imposer, pour ainsi dire, notre volonté. Nous avons adopté cette méthode pour les genres, et même pour les espèces que nous voulons faire connaître d'une manière certaine, parce que nous perdons tous les jours un temps considérable en cherchant péniblement à reconnaître des objets à l'aide de ces descriptions absolues, sèches, trop courtes ou trop longues, dont la science est journellement encombrée.

Notre nouveau genre a des affinités de *facies* avec certains *Selenophorus* du Sénégal à corps allongé et un peu épais, tels que les *S. Senegalensis* et *exaratus* de Dejean, et son menton sans dent au milieu de l'échan-

crure nous l'aurait fait placer dans ce genre; mais ces insectes ont les quatre premiers articles des quatre tarses antérieurs dilatés, triangulaires ou cordiformes, au moins aussi longs que larges et non transversaux, comme les second, troisième et quatrième articles de notre insecte. De plus, dans les *Selenophorus*, le premier article de ces tarses est de la même largeur et de la même forme que les suivants, et ces articles portent, en dessous, deux rangs de papilles transversales, arquées au bout et formant deux disques pectinés, tandis que, dans notre insecte, il n'y a que des brosses simples.

On aurait pu peut-être le ranger parmi les *Anisodactylus* qui n'ont également pas de dent au milieu de l'échancrure du menton, mais dans ceux-ci, le premier article des quatre tarses antérieurs est notablement plus petit et plus étroit que les autres, qui sont larges et transverses, tandis que chez le nôtre cette organisation ne se remarque qu'aux tarses antérieurs.

Quant aux genres *Diachromus* de M. Érichson, *Anisotarsus* de M. de Chaudoir, et *Harpalus* des auteurs, ils se distinguent suffisamment par leur menton qui porte une dent au milieu de son échancrure.

Voici, du reste, comment on pourrait introduire notre genre dans le tableau de la tribu des *Harpaliens*, publié par Dejean dans le t. V, p. 810, du *Species des coléoptères*, de sa collection.

Premier article des tarses antérieurs des mâles aussi grands que les suivants. — Genres *Platymetopus*, *Gynandropus*, *Selenophorus*.

Premier article des tarses antérieurs des mâles plus petit.

A. Premier article des tarses intermédiaires plus petit ou plus étroit que les suivants, G. *Anisodactylus*.

B. Premier article des tarses intermédiaires aussi grand ou aussi large que les suivants, G. *Crasodactylus*.

CRASODACTYLE PONCTUÉ, — Pl. 1, Fig. 5.

CRASODACTYLUS PUNCTATUS.

C. oblongus, niger, nitidus; capite punctato; thorace quadrato, subtransverso, punctato. Elytris profundè-striatis, interstitiis fortiter punctatis, punctis in lineis duabus dispositis.

L. 0,010; l. 0,004.

Il a la forme d'un Harpale, mais son corps est plus épais, plus court et plus ramassé. La tête est de forme carrée, fortement ponctuée : le chaperon est un peu échancré en avant; il y a deux fossettes entre les yeux, vis-à-vis la naissance des antennes, et l'on voit en avant une ou deux faibles rides transversales. Le chaperon est un peu fauve de chaque côté, ponctué en dessus; les palpes sont d'un brun fauve. Les antennes sont à peine de la longueur de la tête et du corselet, d'un brun noirâtre avec le premier article tirant sur le fauve. Le corselet est un peu plus large que long, arrondi et rebordé sur les côtés, coupé droit en avant et en arrière, couvert de forts points enfoncés peu serrés et épars, plus rapprochés au bord postérieur, et présentant au milieu un sillon longitudinal mince, qui

n'atteint pas les extrémités. Les côtés du corselet, en dessous, sont lisses, luisants, et la loupe montre seulement quelques faibles points peu marqués. L'écusson est tout à fait en triangle équilatéral, lisse. Les élytres recouvrent des ailes propres au vol; elles sont oblongues, à côtés parallèles, arrondies à l'extrémité, et offrant chacune neuf stries lisses, profondes, laissant des intervalles assez bombés qui portent chacun deux séries longitudinales de gros points enfoncés, placés de chaque côté des stries. Les pattes sont robustes, à cuisses épaisses, luisantes, un peu ponctuées au côté externe, surtout aux antérieures; les jambes et les tarses sont d'un noir brunâtre, tirant plus ou moins au auve; les jambes sont velues, épineuses au côté externe, et les antérieures sont assez dilatées à leur extrémité. Le dessous de la poitrine et de l'abdomen est luisant, assez ponctué, surtout sur les côtés du mesothorax et du métathorax.

Cette espèce, dont nous avons étudié les deux sexes, a dû être prise sous des pierres.

HYPOLITHE HARPALOÏDE.

HYPOLITHUS HARPALOIDES. — Pl. I, Fig. 6.

H. nigro-piceus; capite thoraceque obsoletissimè punctulatis. Thorace brevi, transverso, subquadrato, posticè utrinque obsolete impresso, punctato, angulis anticis et posticis rotundatis, margine laterali testaceo. Elytris striato-punctatis, obsoletè punctatis. Antennis basi, pedibusque flavo-testaceis.

L. 0,0085; l. 0,003.

Il est assez aplati, d'un noir de poix peu luisant; sa tête est presque arrondie, un peu rétrécie posté-

rieurement, très-faiblement ponctuée, vue à une forte loupe, avec une impression longitudinale, triangulaire et fortement marquée de chaque côté, devant l'insertion des antennes. La lèvre supérieure est à peu près carrée, d'un brun de poix noirâtre; les mandibules sont de la même couleur. Les palpes sont d'un jaune testacé pâle. Les antennes sont d'un brun noirâtre avec les deux premiers articles seulement de la couleur des palpes. Le corselet est notablement plus large que long, de forme carrée, aussi large en avant qu'en arrière, arrondi sur les côtés et aux quatre angles, très-finement ponctué, vu à une forte loupe, avec deux larges impressions près des angles postérieurs, peu profondes et peu limitées, dans lesquelles il y a des points enfoncés assez forts qui règnent le long du bord postérieur, en sorte que ceux des deux fossettes se réunissent. On voit au milieu une faible trace de ligne longitudinale, à peine visible à une très-forte loupe, et en arrière deux très-faibles traces d'impressions transversales. Les côtés de ce corselet sont assez largement bordés de jaune testacé, surtout en arrière. L'écusson est petit, triangulaire et brun foncé. Les élytres sont un peu plus larges que le corselet, assez allongées, légèrement ovales, presque planes et très-légèrement sinuées à l'extrémité. Toute leur surface est couverte de petits points enfoncés assez serrés, et elles ont chacune neuf fines stries formées par de petits points très-rapprochés, très-peu profondes en avant, mais beaucoup plus fortes en arrière. On n'aperçoit, sur les intervalles laissés entre chaque strie, aucune

ligne de points sur le disque, seulement le bord externe porte, surtout en arrière, plusieurs impressions ou gros points enfoncés. Le dessous du corps est d'un noir luisant, lisse. Les pattes sont d'un jaune pâle avec les jambes et les tarses d'un jaune brunâtre. Les tarses antérieurs et intermédiaires sont assez dilatés avec leurs articles plus longs que larges.

Pour nous assurer que cet insecte appartient bien au genre *Hypolithus*, nous avons dessiné avec soin les caractères de l'*Hypolithus holosericeus* de Dejean, lesquels sont identiques avec ceux de l'*H. saponarius* d'Olivier, et nous les avons comparés avec ceux de notre insecte, qui par bonheur se trouve être un mâle. Nous avons vu, et nous montrons à nos lecteurs, que l'échancrure du menton porte bien une petite dent au milieu, que les palpes sont également terminés par un article un peu ovoïde, faiblement tronqué au bout, et que les quatre tarses antérieurs ont leurs quatre premiers articles dilatés, triangulaires, et manifestement plus longs que larges, comme dans les *Hypolithus*.

L'espèce ne peut être placée qu'à côté de l'*Hypolithus calathoides* de Dejean (*Spec.*, IV, 172). Elle présente à peu près la même forme et la même coloration; mais elle s'en distingue par sa taille beaucoup plus petite, par ses antennes et sa lèvre supérieure qui sont brunes, par son corselet qui n'offre aucune trace des impressions transversales, surtout en avant, et par ses élytres qui n'ont pas sur les troisième, cinquième et septième intervalles les rangées de points distants que la description de Dejean signale.

Harpalus punctatellus, Reiche, mss.
Harpalus agnatus, Reiche, mss.
Harpalus subcylindricus, Reiche, mss.

(Simpliciamanes, Latr.)

Feronia (*Pœcilus*) atrata, Reiche, mss.

(Patellimanes, Latr.)

Anchomenus luctuosus, Reiche, mss.
Anchomenus rugicollis, Reiche, mss.
Anchomenus rufo-æneus, Reiche, mss.

ANCHOMÈNE A ANTENNES NOIRATRES.

ANCHOMENUS FUSCICORNIS. — Pl. 1, Fig. 7.

A. niger; antennis fuscis, basi pallidis; thorace angustato, subcordato; elytris elongatis, subparallelis, subtiliter striatis; pedibus obscurè flavo-rufescentibus, femoribus dilutioribus.

L. 0,008; l. 8,003.

Sa tête est lisse, assez luisante, de forme ordinaire et sans taches. Les palpes sont d'un brun un peu fauve, avec l'extrémité du second et dernier article pâle. Les antennes sont d'un brun assez obscur avec les trois premiers articles et la base du quatrième pâles. Le corselet est au moins aussi long que large, rétréci en arrière, arrondi sur les côtés en avant, avec les angles postérieurs arrondis, déprimés, et les bords peu relevés. Son disque est peu convexe, lisse, sans aucune trace de rides transversales, avec une ligne longitudinale assez forte au milieu, n'atteignant pas tout à fait les deux extrémités. L'écusson est très-petit,

triangulaire. Les élytres sont beaucoup plus larges à leur base que la partie postérieure du corselet, en ovale allongé, assez aplaties, peu luisantes, et marquées chacune de neuf stries lisses et minces, à intervalles tout à fait planes. Il y a au bord externe et en arrière, à partir du milieu, une série de sept ou huit gros points enfoncés placés entre les huitième et neuvième stries. L'extrémité de ces élytres est assez manifestement sinuée. Le dessous du corps est noir comme le dessus, lisse et assez luisant. Les pattes sont d'un jaune fauve assez obscur, avec les cuisses d'un jaune plus pâle.

Il ressemble, au premier coup d'œil, aux *Anchomenus livens* et *albipes* de Gyllenhall (*memmonius et pallipes*), mais il est moins luisant. Il se distingue du premier par l'absence des petites taches fauves sur la tête, parce que ses élytres n'ont pas les trois points enfoncés signalés dans les descriptions de Gyllenhall et Dejean, et parce que les intervalles entre les stries sont tout à fait plans, tandis qu'ils sont un peu convexes et bien plus luisants dans le *livens*. On ne pourra le confondre avec l'*albipes*, parce que celui-ci a le bord postérieur du corselet fortement ponctué, et que les intervalles des stries de ses élytres sont un peu convexes comme dans le *livens*.

(PATELLIMANES, Latr.)

OODES SUBLÆVIS, Reiche, mss.
CHLÆNIUS FULVO-SIGNATUS, Reiche, mss.
CHLÆNIUS CUPREO-CINCTUS, Reiche, mss.

Chlænius columbinus, Reiche, mss.
Panagæus stenocephalus, Reiche, mss.

(Grandipalpes, Latr.)

Calosoma rugosum de Géer. Dej.

M. Klug a décrit dans les *Symbolæ physicæ*, pl. XXIII, fig. 10, une variété de cette espèce, sous le nom de *C. chlorostictum*.

TRIBU DES HYDROCANTHARES.

Hydacticus jucundus, Reiche, mss.

HYDATIQUE GALLA.

HYDATICUS GALLA. — Pl. 1, Fig. 8.

H. ovalis, vix ellipticus depressiusculus; capite testaceo, vertice nigro; thorace testaceo, in medio transversim nigro-maculato; elytris testaceis, maculis minimis rotundatis, versùs medium plùs minùsve confluentibus. Corpore subtùs nigro-ferrugineo, pedibus ferrugineis.

L. 0,011; l. 0,006.

Ovale, un peu allongé et légèrement déprimé. Tête très-finement pointillée, d'un jaune ferrugineux, avec une large bande noire transversale sur le vertex, atteignant le bord postérieur, brusquement dilatée de chaque côté, contre les yeux. Antennes et palpes d'un jaune un peu roussâtre. Corselet d'un jaune fauve, avec une bande transversale noire au milieu du bord postérieur, terminée brusquement de chaque côté, vis-à-vis le milieu de la base de chaque élytre. Il est plus de trois fois aussi large que long, largement échancré en

avant, où il est plus étroit, légèrement arrondi à la base; les bords latéraux sont presque rectilignes et obliques; les angles antérieurs assez saillants et aigus, les postérieurs également un peu aigus et très-légèrement prolongés en arrière; il est couvert de petits points sur les côtés, allant en s'effaçant vers le milieu qui est lisse : il présente en outre une faible impression transversale près du bord antérieur, portant un rang de petits points enfoncés. L'écusson est noir, les élytres sont d'un jaune un peu roussâtre, couvertes de petites taches noires arrondies, très-rapprochées vers le milieu, n'atteignant ni les bords, ni l'extrémité, ni la base, à l'exception de la partie médiane, avec la suture noire, bordée de chaque côté d'une fine ligne fauve. Vue à la loupe, chaque élytre présente des traces de deux lignes longitudinales formées par des taches noires un peu plus fortes que les autres, plus rapprochées entre elles et rangées en ligne. Ces deux lignes viennent se réunir au bord antérieur, du côté de l'écusson, à l'endroit qui reste d'un jaune pur, à cause de l'absence de points noirs. On voit en outre, sur chaque élytre et près de ces traces de raies noires, deux rangs de faibles points enfoncés, assez distants, et visibles seulement à la loupe.

Le dessous est d'une couleur de poix tirant au fauve, très-lisse et très-luisant. Les pattes antérieures et intermédiaires sont d'un jaune fauve, et les postérieures d'une couleur un peu plus foncée. Les tarses intermédiaires du seul mâle que nous connaissions ont quatre rangées de cupules au-dessous.

Cette espèce ne peut être rangée qu'à côté des *Hydaticus sobrinus*, Aubé, et *signatipennis*, Lap. Mais elle s'en distingue au premier aspect par l'absence de bandes transverses noires sur les élytres. Elle a des affinités avec les *Hydaticus Dregei* et *dorsiger*, Aubé; mais elle est séparée de la première par son corselet qui n'est pas bordé de noir en avant, et de la seconde, parce qu'elle n'a pas le milieu des élytres d'un noir vif sans taches.

COPELATE D'ÉRICHSON.

COPELATUS ERICHSONII. — Pl. I, Fig. 9.

C. obscurè fulvus. Vertice, thorace elytrisque atris; lateribus thoracis strigâ basi et lineâ angustâ propè marginem elytrorum fulvis, his singulo decem-striatis.

L. 0,006; l. 0,003.

Cette espèce est très-voisine du *Copelatus posticatus* de Fabricius, et si l'on ne connaissait pas positivement la localité des deux, on pourrait les confondre ou les regarder comme des variétés; mais l'espèce fabricienne provient des îles de l'Amérique, et plusieurs individus que nous avons pu examiner nous ont toujours offert des stries alternativement très-courtes et très-longues, tandis que chez quatre individus de notre espèce, provenant d'Abyssinie, et recueillis par M. Lefebvre, nous voyons toujours ces mêmes lignes presque toutes de la même longueur.

La tête est fauve, noircissant insensiblement en arrière, lisse et luisante, avec deux petites stries courtes

et enfoncées contre les yeux, et en avant de ceux-ci, de chaque côté. Les antennes sont fauves, de la longueur de la tête et du corselet. Le labre est un peu échancré, fauve, ainsi que les palpes et les parties de la bouche. Le corselet est noir, bordé de fauve de chaque côté; il offre au-dessus de petites striures courtes, un peu obliques, que l'on pourrait considérer aussi comme des points allongés dans le sens longitudinal, et dirigés un peu vers la ligne médiane. L'écusson est large, court et triangulaire, d'un brun fauve. Les élytres sont ovalaires, allongées, assez aplaties, lisses et luisantes; elles ont chacune dix stries longitudinales nettement incisées, qui arrivent près de l'extrémité postérieure, mais dont les seconde, quatrième, sixième, huitième et dixième sont un peu plus courtes. Il y a de plus, sur le bord externe, une onzième strie qui ne commence qu'à moitié de leur longueur, n'atteint pas l'extrémité postérieure, et présente quelques petits plis transverses qui la coupent obliquement. On voit, près du bord externe de chaque élytre, une ligne d'un jaune fauve, qui occupe l'espace compris entre les huitième et dixième stries (en partant de la suture), et qui n'atteint pas l'extrémité. Le dessous du corps est d'un fauve plus ou moins brunâtre, noircissant sur les flancs de la poitrine, et vers l'extrémité de l'abdomen. Il y a de petites stries courtes, ou des points allongés, obliques, sous la poitrine et l'abdomen. Les pattes sont entièrement fauves.

Nous avons dédié cette espèce à l'auteur du genre *Copelatus*, comme un témoignage de toute notre estime.

DINEUTES GONDARICUS. Reiche, mss.

GYRINUS CAPENSIS. Thunb. Aubé.

Comme nous n'avons que deux individus très-endommagés de ce Gyrin, nous croyons devoir les rapporter au *Gyrinus Capensis*, quoiqu'ils offrent quelques légères différences quand on les compare aux descriptions de ce dernier données par les auteurs. Cependant, dans nos individus d'Abyssinie, le labre est d'un vert pur, sans aucun reflet bronzé ni cuivré; on ne voit aucune trace d'impressions entre les yeux, et il n'y a, par conséquent, aucune tache cuivreuse au fond de ces impressions : caractères signalés d'une manière positive dans la description du *Gyrinus Capensis* que l'on doit à M. Aubé. Notre variété pourrait bien se rapporter au *Gyrinus concinnus* de M. Klug (*Symb. physic.*, pl. XXXIV, fig. 10).

En étudiant cet insecte pour le comparer aux *Gyrinus striatus* et *strigosus* près desquels il est placé, nous avons éprouvé quelque embarras, parce que nous ne pouvions pas comprendre les descriptions de M. Aubé; en effet, cet entomologiste, en comptant les intervalles laissés sur les élytres par les sillons, ne compte pas le premier intervalle, celui qui est compris entre la suture et le premier sillon : il appelle premier intervalle celui qui se trouve entre le premier sillon et le second, second intervalle celui qui est entre le deuxième sillon et le troisième, et ainsi de suite. Comme nous ne nous sommes pas aperçu tout d'abord de cette singulière

manière de compter les intervalles, et que M. Aubé a eu grand soin de ne pas avertir le lecteur de sa façon de compter, nous nous sommes obstiné à suivre, dans nos supputations, la simple raison, en appelant premier intervalle le premier, celui qui est compris entre la suture et le premier sillon, et ainsi de suite; en sorte que nous ne trouvions jamais les caractères indiqués par M. Aubé, car s'il indiquait un intervalle large ou élevé, ou lisse, ou glauque, en comptant du premier au dernier, nous trouvions tout autre chose. Nous avons perdu ainsi assez de temps en recherches vaines; il nous a fallu observer et dessiner les élytres des gyrinus *striatus* et *strigosus*, pour tâcher de comprendre ce que M. Aubé voulait dire par premier, cinquième, septième intervalle, et enfin nous avons trouvé qu'en ne tenant pas compte du premier intervalle, et en partant du second (que nous avons considéré, avec M. Aubé, comme le premier), nous pouvions suivre la description de ces deux espèces, et trouver ce qu'il indique comme caractère distinctif entre elles.

Nous engageons les entomologistes qui voudront ne pas faire comme tout le monde, à en avertir, au moins une fois, leurs lecteurs, afin de leur épargner les pertes de temps dont nous nous plaignons ici.

FAMILLE DES BRACHÉLYTRES.

PÆDERUS EXIMIUS, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XVII, fig. 1.

FAMILLE DES SERRICORNES.

TRIBU DES BUPRESTIDES.

STERNOCERA CASTANEA, Fabr., Oliv., Herbst, Gory, etc.
JULODIS CAILLAUDI, Latr., Gory (Monogr.).
BUPRESTIS ALBICINCTA. Reiche, Voy. de Ferret et Galinier, pl. XVII, fig. 2.

ACMÉODERE GRAND. — Pl. II, F. 1.
ACMÆODERA GRANDIS.

A. viridi-nitens, clypeo, ore antennisque nigris; thorace lato, profundè punctato, in medio profundè canaliculato, lateribus impresso; elytris convexis, profundè excavato-striatis; corpore infrà pedibusque nigris.

L. 0,018; l. 0,006.

D'un beau vert brillant à reflets dorés en dessus, noir en dessous. La tête est fortement rugueuse en dessus, avec le chaperon un peu relevé, noir, ponctué, à peine échancré en avant; il y a en avant de la tête, près de la ligne qui sépare la partie verte du chaperon noir, une double tache d'un rouge métallique, à reflets bleus. Les antennes et toutes les parties de la bouche sont noires. Le corselet est plus large que la tête et même que les élytres, transversal, à côtés arrondis; il offre un profond et large sillon longitudinal au milieu, et, de chaque côté, une petite fossette placée près du bord postérieur. Toute sa surface est couverte de gros points enfoncés, plus forts, et devenant presque de petites fossettes un peu ovalaires et transversales, à mesure

qu'ils s'éloignent de la ligne médiane. Le bord antérieur est assez profondément échancré pour recevoir la tête, un peu avancé au milieu, avec les angles latéraux arrondis; ce bord présente un liseré qui simule un petit bourrelet. Le bord postérieur est un peu sinueux, avec les angles latéraux presque aigus, il a une petite bordure finement crénelée et de couleur bronzée. Il n'y a pas d'écusson apparent. Les élytres sont allongées, à côtés parallèles, un peu acuminées en arrière, avec une forte sinuosité au bord externe, près de la base, et garnies d'un grand nombre de dentelures sur ce bord, d'autant plus fortes qu'elles sont plus postérieures. Chaque élytre a neuf stries longitudinales ou sillons profonds, dont les intervalles élevés et lisses portent une série de petits points. Le fond de chaque strie ou sillon offre une série de gros points enfoncés, lesquels sont d'une grosseur modérée dans les deux ou trois premiers sillons, en partant de la suture, mais qui grossissent tellement ensuite et prennent une forme transversale, qu'ils finissent par occuper tout le sillon jusqu'aux intervalles saillants, et donnent aux côtes des élytres un aspect crénelé et guilloché de plis et de cavités transverses. Le dessous est noir luisant ainsi que les pattes. Le corselet, la poitrine et l'abdomen sont couverts de points enfoncés qui s'élargissent à mesure qu'ils deviennent plus latéraux, et forment sur les côtés de larges fossettes peu profondes. Les pattes sont ponctuées, couvertes d'un léger duvet blanc, avec les éponges des tarses brunes.

Cette belle espèce est très-voisine des *Acmæodera*

gibbosa, Fab., et *polita*, Klug (*Symb. phys.*, Bupr., n° 7, pl. I, f. 7). Mais elle est beaucoup plus grande, le sillon longitudinal de son corselet est beaucoup plus profond, et son chaperon est bien moins fortement échancré en avant. Elle doit être placée en tête du groupe dont MM. Gory et de Laporte ont formé la troisième division du genre *Acmœodera*.

CHRYSOBOTHRIS PANTOCHLORE. — Pl. II, F. 2.

CHRYSOBOTHRIS PANTOCHLORA.

C. viridis; crebrè punctata; thorace transverso, lateribus subsinuato, scutello nigro. Corpore subtùs pedibusque viridi-auratis, antennis tarsisque cupreis.

L. 0,012; l. 0,005.

Cette jolie espèce est entièrement verte, dessus et dessous, luisante, avec quelques reflets un peu dorés en dessous. Sa tête est ponctuée, coupée verticalement en avant, ayant, entre les yeux et au haut du front, une élévation transversale, épaisse, précédée en dessus d'une fossette également transversale, en forme de parenthèse qui n'atteint cependant pas les yeux. Au-dessous de cette bosse transverse, de cette sorte de crête arrondie, le front forme un disque arrondi et enfoncé, couvert de petites stries courtes, se suivant bout à bout et formant des lignes concentriques ou, si l'on veut, un grand nombre de cercles interrompus. Le chaperon est seulement ponctué, échancré au milieu. Les antennes sont d'un vert un peu cuivreux, et le labre, ainsi que les parties de la bouche, sont noirs. Le

corselet est transversal, fortement sinueux en arrière, avec le lobe du milieu prolongé notablement. Ses côtés sont presque droits, très-faiblement sinueux au milieu, avec les angles arrondis. Il est entièrement couvert de points enfoncés qui deviennent de petites rides transverses sur les côtés. L'écusson est noir, petit, triangulaire, avec une petite impression au milieu. Les élytres sont un peu élargies au milieu, arrondies à l'extrémité, et elles ne présentent à leur bord externe que de faibles traces de dentelures. Toute leur surface est couverte de points enfoncés, d'autant plus gros qu'ils sont plus éloignés de la suture. Vus à la loupe et éclairés par le côté, ces points offrent un aspect singulier et comme chagriné, et leur fond semble contenir un ou deux petits tubercules saillants et brillants. On voit aussi sur chaque élytre de faibles traces de trois ou quatre petites côtes longitudinales, et il y a à la base deux fossettes peu profondes. Le dessous du corps est vaguement ponctué et offre sur les côtés de courtes stries arquées qui présentent un aspect écailleux. Le dernier segment abdominal est à peine échancré à l'extrémité, arrondi, avec une petite carène élevée au milieu. Les stries latérales sont plus allongées et forment des lignes ou des portions de cercles concentriques. Les pattes sont ponctuées et les cuisses antérieures portent en dessous une forte épine.

Cette jolie espèce est très-voisine des *Chrysobothris guttata*, Olivier, vol. II, g. 32, p. 70, pl. VI, f. 58 (*picticollis*, Gory, p. 4, pl. I, f. 4), *dorsata*, Fabr., *chalcophana*, Klug, et *serrata*, Olivier; mais elle est

facile à distinguer par sa jolie couleur verte uniforme. Sa ponctuation est trois fois plus forte que celle du *Chr. guttata*, que nous avons vu dans la collection de M. Gory. Elle est surtout bien distincte des *chr. Chalcophana* et *serrata*, par le dernier segment de son abdomen, simplement échancré en arrière, sans épines aux angles saillants de cette échancrure, n'offrant au milieu qu'une médiocre carène peu saillante, qui ne se prolonge pas en une sorte d'épine en arrière, au milieu de l'échancrure, et par les bords de ses élytres, présentant à peine quelques traces d'échancrures en arrière, tandis qu'elles forment des dents de scie chez les espèces auxquelles nous la comparons.

TRIBU DES ÉLATERIDES.

TÉTRALOBE SUBSILLONNÉ. Pl. II, F. 3.
TETRALOBUS SUBSULCATUS.

T. castaneo-niger, flavo-grisea pubescentia tectus; capite antice angulato, in medio elevato, subtus fortiter punctato; thorace subdepresso, angulis posticis acutis, deflectentibus, postice incurvis; elytris thorace quadruplo longioribus, leviter sulcatis (fœm.).

L. 0,060; l. 0,020.

Sa tête est petite, de forme arrondie, excavée en avant, comme dans toutes les espèces de ce genre. Vue de face et en dessus, son bord antérieur, à partir des yeux, offre trois pans bien distincts, quoique les angles qu'ils font entre eux soient arrondis, et le bord

antérieur, ou le pan moyen, est assez fortement relevé et présente au milieu, quand on observe la tête en devant, une espèce de dent assez saillante. De plus, l'espace compris, en dessous de cette carène, entre elle et le labre, est garni de gros points enfoncés. Le corselet est plus large que long, rétréci en avant, assez déprimé en dessus, arrondi sur les côtés, terminé en arrière de chaque côté par une forte épine dirigée en arrière et en dehors, à pointe un peu courbée en bas. La tranche des bords ne produit pas un véritable bourrelet formé de deux côtes interceptant un sillon; elle est seulement déprimée ou aplatie, granuleuse, et ne présente qu'une faible trace de fossette vers son extrémité postérieure, qui est le point le plus élargi. Sa surface est couverte de petits points enfoncés et de poils courts, cendrés et couchés, et elle n'offre pas de fossettes latérales. Le bord postérieur est creusé comme chez les autres espèces, avec le milieu relevé vis-à-vis l'écusson et présentant une petite échancrure. L'écusson est semblable à celui des espèces de tout le genre. Les élytres sont allongées, parallèles, arrondies au bout, quatre fois plus longues que le corselet, assez manifestement sillonnées pour présenter huit ou neuf espèces de côtes peu élevées, arrondies, alternativement plus larges. Toute leur surface est couverte de petits points très-serrés et d'un duvet cendré semblable à celui du corselet, mais ce duvet est enlevé, sur toutes les côtes et sur les autres points saillants, par le frottement. Le dessous et les pattes sont finement ponctués, couverts de duvet cen-

dré ; l'abdomen est très-épais, et les côtés de ses segments ne présentent que de très-faibles traces de fossettes.

Cette espèce ne peut être comparée qu'au *Tetralobus Goryi*, Hope (*Monogr. on the Coleopt.*, *fam. Phyllophoridæ, proceed. of the Zool. Soc.*, 1842, p. 73) ; mais l'espèce signalée par M. Hope est beaucoup plus petite, et ses élytres ne sont que trois fois plus longues que le corselet, suivant la description du savant Anglais.

Nous ne possédons qu'une femelle mutilée, dont les antennes ont été cassées; nous pensons que c'est une femelle, parce que son ventre est excessivement bombé.

TETRALOBE DE HOPE. Pl. II, F. 4.

TETRALOBUS HOPEI.

T. castaneo-niger, flavo-grisea pubescentia tectus. Capite antice rotundato, in medio non elevato, subtus lævissime punctato. Thorace subdepresso, foveolis paucissime impressis, angulis posticis acutis, deflectentibus, postice incurvis. Elytris thorace fere quadruplo longioribus, leviter subsulcatis (*fœm.*)

L. 0,047 ; l. 0,017.

Il ressemble beaucoup au précédent, mais il est plus petit, plus déprimé en dessous, et ses élytres n'ont que trois fois et demi la longueur du corselet. Sa tête est arrondie, le bord antérieur et relevé de son disque est simplement arrondi et n'offre pas ces espèces de pans distincts que l'on remarque chez le *T. subsulcatus*. Le bord relevé ne présente pas au milieu, quand

on observe la tête en devant, de trace de la dent saillante signalée chez l'espèce précédente; enfin la portion placée au-dessous de cette carène, entre elle et le labre, est à peine ponctuée, et les quelques points épars qu'on y remarque sont presque effacés. Les antennes de la femelle, le seul sexe rapporté par M. Lefebvre, sont de la longueur de la tête et du corselet, fortement en scie, avec le dernier article presque trois fois plus long que le précédent, échancré en dessous, près de l'extrémité, et simulant un douzième article. Le corselet est un peu plus long, relativement à sa largeur, et il présente de chaque côté une faible fossette; la partie élevée au milieu de son bord postérieur présente une petite échancrure, et les bords latéraux sont tout à fait semblables à ceux de l'espèce précédente. Les élytres sont allongées, parallèles, mais un peu élargies au milieu, arrondies à l'extrémité, couvertes de petits points enfoncés et de duvet cendré, et elles ont de très-faibles traces de côtes presque effacées, qui doivent être encore moins visibles quand le duvet n'est pas enlevé. L'abdomen est peu bombé, finement ponctué, tomenteux, et les segments offrent de chaque côté une petite fossette large, longitudinale et peu profonde. Les pattes sont finement ponctuées et couvertes, comme tout le reste du corps, de duvet cendré.

Nous avons dédié cette espèce au révérend M. Hope, qui a donné un synopsis de monographie de ce genre.

TÉTRALOBE A FRONT ARRONDI. Pl. II, F. 5.
TETRALOBUS ROTUNDIFRONS.

T. niger, flavo-grisea pubescentia leviter tectus, capite antice rotundato, rugoso-punctato, subtus fortiter punctato. Thorace gibboso, angulis posticis acutis, deflectentibus, postice incurvis. Elytris thorace triplo longioribus, simplicibus.

L. 0,038; l. 0,013.

Cette espèce se distingue au premier coup d'œil par la rareté du duvet qui recouvre son corps, même dans les parties où le frottement ne l'a pas enlevé, par la forme plus gibbeuse de son corselet, et par ses élytres dépourvues de toute trace de côtes et de stries. Sa tête est petite, de forme arrondie, à bords arrondis, avec le milieu seulement un peu droit et relevé en bourrelet, comme dans toutes les autres espèces. La portion inférieure à ce bourrelet est fortement ponctuée. Les antennes de la femelle sont un peu moins longues que la tête et le corselet en scie avec le dernier article près de trois fois plus long que le précédent, un peu rétréci à l'extrémité et échancré en dessous, aux deux tiers de sa longueur. Le corselet est un peu plus large que long, moins rétréci en avant que dans les espèces précédentes, fortement bombé en dessus, couvert de points enfoncés assez forts, entre lesquels on en observe une infinité de plus petits, et garni, dans les parties moins saillantes, de fin duvet cendré, assez clairsemé pour laisser dominer la couleur noirâtre du fond. Son bord postérieur, relevé vis-à-vis de l'écusson, n'a

pas de trace d'échancrure ; ses bords latéraux offrent un bourrelet rugueux, bien marqué en arrière, effacé en avant, au milieu duquel il y a, à partir du milieu et allant se terminer à la base de la pointe postérieure, un sillon assez profond, assez allongé, qui détermine deux carènes latérales dans cet endroit. L'écusson est de forme ordinaire; les élytres sont trois fois plus longues que le corselet, parallèles, arrondies à l'extrémité : elles paraissent lisses à l'œil nu, sont luisantes dans les portions saillantes, faiblement tomenteuses sur les côtés et à l'extrémité, et, vues à la loupe, elles sont couvertes d'une infinité de petits points très-rapprochés. On remarque près du bord postérieur, une faible carène parallèle à ce bord et se dilatant en un ou deux faibles tubercules près de l'extrémité ; leur base présente trois petits plis assez marqués dans sa partie déclive. Le dessous et les pattes sont finement ponctués, tomenteux; les côtés des segments de l'abdomen n'ont aucune trace de fossettes, le dessus de ces segments, quand on relève un peu les élytres, est fauve orangé, et la pièce cornée dépendante de l'oviducte et qui dépasse le dernier segment abdominal, est de cette même couleur fauve et bordée de cils roux. Les palettes du dessous des tarses et les crochets du dernier article de ceux-ci sont fauves, à l'exception de l'extrémité de ces crochets qui est brune.

Ce tétralobe, dont nous n'avons vu qu'une femelle, a été aussi trouvé dans le pays des Amazoulous, près du port Natal.

CARDIOPHORE ACCUMINÉ. P. II, F. 6.
CARDIOPHORUS ACUMINATUS.

C. elongatus, fusco-castaneus, albido pubescens, thorace obscure fusco; antennis fulvis, articulis prioribus supra fuscis. Pedibus fuscis femoribus basi trochanteribusque fulvis. Elytris striato-punctatis.

L. 0,014; l. 0,003.

Son corps est assez cylindrique, allongé, rétréci en arrière, et terminé un peu en pointe. La tête est de grandeur moyenne, très-finement ponctuée, avec le bord antérieur ou la carène antérieure faiblement arrondie en avant. Les antennes sont un peu plus longues que la tête et le corselet, filiformes, un peu dentées en dessous, fauves avec la base et le bord supérieur des cinq ou six premiers articles d'un brun noirâtre. Les palpes sont fauves; le corselet est un peu plus long que large, assez globuleux, arrondi sur les côtes, avec les pointes postérieures médiocrement allongées. Toute sa surface est finement et régulièrement ponctuée, couverte de duvet jaune cendré, ce qui lui donne un aspect chatoyant; son bord postérieur offre, au milieu, trois petites dentelures. Les élytres sont d'un brun tirant sur le fauve, de la largeur du corselet à leur base, un peu plus de deux fois plus longues que celui-ci, diminuant insensiblement et terminées en pointe. Elles ont chacune neuf stries fortement ponctuées, assez profondes, dont les intervalles sont plus étroits et plus élevés en arrière, et toute leur surface

est couverte d'une très-fine ponctuation et de duvet jaunâtre médiocrement serré. Le dessous est d'un brun fauve plus pâle que le dessus des élytres, très-finement ponctué et couvert de duvet jaunâtre qui le rend chatoyant. Les pattes sont d'un brun noirâtre, avec les cuisses, jusqu'aux deux tiers de leur longueur, et l'extrémité des articles des tarses fauves.

Cette espèce doit être rapprochée des *Cardiophorus fastidiosus, hottentotus* et *cognatus* de M. Érichson (*Monographie du genre Cardiophorus*, dans le *Zeitsch. fur der Entomol.*, de Germar, t. II, p. 200 et 203); mais elle s'en distingue par sa forme plus conique, par sa taille et par sa coloration.

Nous avons remarqué, en nous servant de cette monographie, que l'auteur n'a pas cité les espèces que nous avons décrites et figurées dans le voyage de *la Favorite*. Peut-être n'a-t-il voulu décrire que les espèces appartenant au musée de Berlin.

CARDIOPHORE VARIABLE. Pl. II, F. 7, 8.

CARDIOPHORUS VARIABILIS.

C. niger, nitidus, subtiliter griseo-pubescens; elytris fasciis duabus latis, in sutura interruptis, interdum thorace tibiisque fulvis.

L. 0,0075; l. 0,002.

Il est assez court, épais, obtus à l'extrémité et très-voisin, pour la forme, des *Cardiophorus thoracicus, discicollis, collaris* et *argiolus*. Tout son corps est noir, luisant, faiblement pubescent, et ce duvet est jau-

nâtre. La tête est finement ponctuée, avec la carène antérieure assez arrondie en avant; les parties de la bouche et les palpes sont noirs; les antennes sont à peine plus longues que la tête et le corselet, fauves à la base, noires à l'extrémité, avec les articles intermédiaires noirâtres au sommet. Le corselet est épais et globuleux, un peu plus long que large, arrondi sur les côtés, à pointes postérieures médiocrement prolongées en arrière, aiguës; toute sa surface est finement ponctuée, faiblement tomenteuse, tant en dessus qu'en dessous. L'écusson est fortement creusé au milieu. Les élytres sont une fois et deux tiers aussi longues que le corselet, assez parallèles, arrondies au bout, très-finement ponctuées et pubescentes, avec neuf fortes stries ponctuées, laissant des intervalles saillants, comme de petites côtes; elles sont marquées chacune de deux taches transversales jaunes, partant du bord externe, arrondies à leur extrémité interne, et se terminant avant d'atteindre la suture. La première tache est située au tiers antérieur; son extrémité interne est arquée et dirigée en bas; la seconde, située aux deux tiers de la longueur de l'élytre, est au contraire un peu arquée, et son extrémité se dirige un peu en haut. Le dessous et les pattes sont finement ponctués et tomenteux; les tarses sont fauves.

Nous avons représenté un autre individu, piqué sur la même épingle, offrant tous les caractères du précédent, mais en différant parce que son corselet est d'un rouge vif, avec la partie antérieure et le milieu du dessous noirs. Le noir du dessus se prolonge en

pointe, à partir de la tête, et atteint le milieu de la longueur du corselet. Dans cet exemplaire, que nous regardons comme une variété du précédent, les antennes sont noires, avec la base des cinq ou six premiers articles seulement fauve; la base des cuisses et des jambes est fauve, et, même aux quatre pattes antérieures, les jambes ont leur côté externe de cette couleur. Les tarses sont également fauves avec le dessus des deux derniers articles noir.

Nous avons aussi reçu des individus de cette espèce du port Natal.

TRIBU DES LAMPYRIDES. Pl. III, F. 1 à 4.

LYCUS EN ROBE.

LYCUS TRABEATUS.

L. corpore luteo, antennis tibiis tarsisque nigris. Thorace subquadrato. Elytris maris complanatis, lateribus dilatatis plùs minùsve rotundatis (in fœminibus elongatis, parallelis), apice nigris, in plurimis maribus maculis scutellaribus et marginalibus nigris.

L. (*mar.*) 0,015 à 0,026.; l. 0,006 à 0,021 — L. (*fœm.*) 0,017 à 0,021; l. 0,006 à 0,008.

Lycus trabeatus, Guer., *Icon. du règne animal.* Ins., texte, p. 45, pl. XV, f. 1 (1835).

L. flavicans, Laporte, Buffon Dumesnil; Ins., t. I, p. 202, n° 1 (1840), Var.

L. africanus, Laporte, Buffon Dumesnil; Ins., t. I, p. 202, n° 2 (1840), Var.

Cette espèce varie considérablement pour la forme et pour la coloration, mais dans les mâles seulement;

le caractère qui domine et que l'on peut regarder comme éminemment spécifique, c'est la forme carrée du corselet, forme qui se maintient invariablement dans les deux sexes. Nous allons décrire un mâle au maximum de coloration et de composition, et nous indiquerons ensuite les principales variations de cette curieuse espèce.

La tête, les antennes et le thorax sont noirs, à l'exception de quelques taches jaunes sous la poitrine. Les antennes sont deux fois et demi aussi longues que le corselet, aplaties, un peu en scie. Le corselet est de forme carrée, arrondi aux angles, surtout en avant, avec le bord antérieur un peu avancé et faiblement échancré au milieu : il est lisse et luisant, offre de chaque côté un profond sillon longitudinal, à partir duquel les bords latéraux se relèvent, présentent en avant un petit commencement de carène, un sillon longitudinal au milieu, et une petite bordure imprimée au bord postérieur. L'écusson est allongé, tronqué, faiblement creusé au milieu, noir. Les élytres sont allongées, planes, presque rondes, épaissies au bord externe avec l'extrémité plus mince. La dilatation externe est formée par les angles huméraux qui se prolongent presque jusqu'à l'extrémité postérieure. Il y a sur les élytres proprement dites, deux côtes longitudinales un peu sinueuses, ramifiées avec une foule de petites côtes transverses, et sur la partie dilatée un réseau de ramifications élevées, bien marquées et plus serrées vers les bords. La base des élytres, à l'écusson, et leur extrémité sont noires, ainsi que le bord

externe de la dilatation humérale, dans une étendue plus ou moins grande et au milieu. L'abdomen est jaune avec le milieu noir. Les pattes sont noires avec la base des cuisses jaune fauve : les cuisses sont assez épaisses, aplaties, ainsi que les jambes. Les ailes sont jaunâtres avec l'extrémité noire.

Parmi les mâles très-développés et à côtés ronds, il y en a qui, en ayant le dessous du corps noir, le rostre et les antennes entièrement noirs, une petite tache noire au milieu du corselet, n'ont cependant pas de noir au milieu du bord externe des élytres : tel est le cas de la variété d'Abyssinie que nous représentons figure 1.

D'autres ayant au contraire une large bordure noire aux côtés de la dilatation des élytres, ont le milieu du rostre, la base des antennes et l'abdomen fauves : ils forment le *Lycus amplissimus* du Catalogue de M. Dejean.

Il y en a qui sont semblables aux précédents, mais qui n'ont pas de trace de noir aux côtés des élytres : ils forment l'espèce que M. Delaporte a nommée *L. flavicans*, qui correspond au *L. scutellaris* du Catalogue de M. Dejean.

Quelques-uns, avec ces mêmes caractères, n'ont plus de noir près de l'écusson, qui est lui-même entièrement jaune. C'est l'espèce décrite par M. Delaporte sous le nom de *L. africanus*, laquelle correspond au *L. dilatatus* du Catalogue de M. Dejean.

On trouve d'autres variétés de mâles d'une forme toute différente, chez lesquelles la bosse humérale,

au lieu de s'arrondir pour former le large disque qui rend les précédentes si remarquables, ne se dilate que vers la base, et vient se terminer insensiblement près de l'extrémité (fig. 2). Cette dilatation à la base des élytres diminue de largeur dans d'autres variétés, et enfin elle ne forme plus qu'un rebord arrondi sur les côtés des élytres, sans augmenter leur largeur, et en les laissant parallèles comme celles des femelles. Chez ces individus, on observe toutes les variétés de coloration que nous avons chez les précédentes, mais ils tendent à devenir de plus en plus petits; ce sont, pour ainsi dire, des avortons dans l'espèce (fig. 3). Quelques-unes de ces variétés figurent dans les collections sous les noms de *Lycus distinctus*, *distinguendus*, etc., du Catalogue de M. Dejean.

Comme nous l'avons dit plus haut, les femelles ne varient pas pour la forme et pour la coloration (fig. 4). Elles ont le même corselet carré, leurs élytres sont allongées, constamment parallèles, noires au bout, avec deux côtes longitudinales et une faible carène latérale qui atteint le commencement de la partie postérieure noire, et représente la grande carène humérale des mâles. Leur dessous, le rostre et la base des antennes sont fauves, les cuisses sont presque entièrement de cette couleur, et l'on ne voit que de faibles taches noirâtres au milieu de l'abdomen chez quelques-unes.

Nous avons reçu deux individus, mâle et femelle, d'Abyssinie, et nous avons vu un grand nombre de variétés provenant du Sénégal.

LYCUS FOLIACEUS, Sch., *App. syn. Ins.*, p. 26,

pl. 5, f. 4. — *L. senegalensis*, Laporte, *Hist. nat. des ins.*, Buffon Dumesnil, t. I, p. 262.

Cette grande espèce représente le *Lycus latissimus* de Linnée au Sénégal et en Abyssinie. Les auteurs que nous citons n'ont pas signalé sa femelle qui est allongée, à côtés parallèles, comme toutes les autres. Elle se rapporte parfaitement à son mâle par la forme subtriangulaire de son corselet, qui n'offre aucune tache au milieu. Dans les collections, cette espèce porte encore les noms de *L. trabeatus*, *oblitus* et *diversus*, et la femelle celui de *L. adustus*, du Catalogue de M. Dejean.

LYCUS DE BRÊME. Pl. 3, F. 7 à 9.

LYCUS BREMEI.

L. corpore, antennis pedibusque nigris. Thorace subtriangulari, nigro, lateribus flavis. Elytris maris amplissimis, humeris elevatis (in fœminibus parallelis, elongatis), ad scutellum nigro maculatis, apice nigris. Lateribus abdominis flavis.

L. (*mar.*) 0,014 à 0,019 ; l. 0,10 à 0,013. — L. (*fœm.*) 0,014 à 0,017 ; l. 0,005 à 0,006.

Cette espèce varie beaucoup pour la couleur et un peu pour la taille. La tête, les antennes, le thorax et les pattes sont noirs dans les deux sexes; le corselet est presque de forme triangulaire, avec les angles postérieurs un peu prolongés en arrière quoique arrondis, le bord antérieur un peu avancé et les côtés arrondis et un peu sinués. Son milieu est noir avec les côtés largement jaunes; il offre au milieu du bord

antérieur, une petite carène, et tout à fait au centre, un faible sillon longitudinal. Les côtés jaunes sont garnis d'un faible duvet court, doré et couché. L'écusson est allongé, tronqué en arrière et noir. Les élytres des mâles sont très-dilatées latéralement, en arrière, avec les angles huméraux fortement relevés et la suture presque droite et non bossue au milieu. La dilatation des élytres ne part pas immédiatement de leur naissance, mais elle commence à se manifester brusquement au-delà du milieu de la base humérale, qui est assez épaisse et se fond insensiblement en arrière, bien avant le milieu de l'élytre. Leur surface est marquée de quatre petites côtes longitudinales sinueuses, dont la quatrième limite extérieurement la bosse humérale, et il y a entre ces côtes des réticulations transversales bien marquées et assez nombreuses. On voit à la base de ces élytres, à l'écusson, une large tache noire fondue, quelquefois prolongée en arrière, sur la suture, et leur extrémité est largement bordée de noir, dentelé au côté interne, et remontant sur les côtés jusqu'au milieu de leur longueur. Dans quelques variétés, le noir de la suture descend et vient joindre le bord postérieur; nous avons même une variété (fig. 8) chez laquelle le noir domine tellement qu'il a remonté sur les côtés jusqu'aux angles huméraux et que celui de la suture s'est élargi de manière à ne laisser qu'une bande longitudinale jaune de chaque côté. Dans cette variété, le noir du corselet en occupe presque toute la surface et ne laisse de jaune qu'à la partie postérieure des bords, l'abdomen est entièrement noir, tandis qu'il

est bordé de jaune dans les autres et qu'il est même entièrement jaune dans quelques-uns.

Les femelles (fig. 9) diffèrent par leur forme allongée, leurs élytres non dilatées et parallèles et par leur corselet qui est un peu moins rétréci en avant. Elles offrent les mêmes variétés de coloration que les mâles.

Au premier aspect, cette espèce pourrait être confondue avec le *Lycus latissimus* de Linnée (non Fabricius); mais il est facile de l'en distiguer par la forme du corselet qui, dans le *latissimus* est plus rapprochée du carré, par la dilatation latérale des élytres, qui commence beaucoup plus haut dans l'espèce linnéenne, et parce que, chez celle-ci, on ne voit jamais de noir à la base des élytres. Du reste, les figures de ces deux espèces font ressortir ces différences de formes.

Quant au *Lycus latissimus* de Linnée, auquel nous comparons le nôtre, et dont nous représentons les deux sexes (fig. 5 et 6), il est nécessaire de bien fixer les idées sur l'espèce, car il y a une grande confusion dans les auteurs et dans les collections à son sujet.

Le *Lycus latissimus* de Linnée n'est pas le même que celui de Fabricius (*Ent. syst.*, t. II, p. 106, 1).

Deux espèces bien distinctes ont été confondues par les auteurs.

En 1767, Linnée (*S. N. Ed. Holm.*, t. II, p. 646, 14) a décrit sous le nom de *Lampyris latissima*, une espèce arrondie, à *corselet marqué de noir* au milieu, avec les *élytres noires à l'extrémité*.

Voilà le type de l'espèce.

En 1775, Fabricius, dans son *Syst. Entomol.*, p. 203, décrit

sous le nom de *Pyrochroa latissima*, une autre espèce toute jaune, ayant *une tache marginale* et *l'extrémité des élytres noires*.

Et il cite Linnée, *S. N.*, t. II, 2, p. 646, 14. — La description ci-dessus !

Il ne cite pas d'autres auteurs.

Voilà bien deux espèces et une première confusion. Voyons les interminables confusions qui vont en découler.

En 1781 et 1787, dans son *Species* et son *Mantissa*, il copie la phrase de son *Systema*, et la citation qu'il a donnée de Linnée.

En 1790, Olivier (*Ins.*, 2, 29, p. 5, pl. 1, fig. 2) commence à s'apercevoir que la description de Linnée et celle de Fabricius ne se ressemblent pas. Pour concilier les choses, il prend la diagnose Linnéenne qui ne mentionne pas le noir du corselet, et celle de Fabricius, qui ressemble à celle de Linnée à cause de cette circonstance, et il en fait un autre, mixte, qui comprend la bande longitudinale noire du corselet de l'espèce Linnéenne, et la tache latérale noire des élytres de l'espèce fabricienne ; puis il donne une description française dans laquelle il dit que le corselet est noir au milieu avec les côtés fauves, comme le dit Linnée ; que les élytres ont une tache noire sur le milieu du bord extérieur et toute l'extrémité noire (comme le dit Fabricius) ; mais pour concilier les deux auteurs, il dit que *la tache est souvent réunie avec le noir postérieur*. Pour mieux embrouiller les choses, il dit encore que, *dans quelques* ESPÈCES (que signifie ce mot *espèces ?* A-t-il voulu dire dans quelques individus ?) *l'extrémité postérieure* est presque coupée et munie d'un léger rebord.

Heureusement que sa figure vaut mieux que sa description. En effet, elle représente parfaitement le vrai *Lampyris latissima* de Linnée ; c'est cette figure qui doit guider les entomologistes

consciencieux, mais c'est ce qui n'a pas toujours eu lieu, comme nous allons le voir.

En 1792, Fabricius, tout en reproduisant sa diagnose du *Syst. entomol.*, et en citant Linnée, ajoute la citation d'Olivier, qui représente cependant une espèce si différente.

En 1801, Fabricius reproduit encore la même diagnose dans le *Syst. eleutheratorum*, t. II, p. 110, en citant aussi Olivier et Linnée.

En 1804 (an XII), Latreille (*Hist. nat. des cr. et ins.*, t. IX, p. 89; Buffon-Sonnini), décrit le *Lycus latissimus* Fabricius, c'est-à-dire celui qui n'a pas de noir au corselet et dont les élytres ont une tache extérieure et l'extrémité noire, et il cite aussi Linnée et Olivier.

En 1806, Latreille (*Genera crust. et ins.*, 1, 256), continue de confondre les deux espèces, seulement il fait sa description d'après Olivier, ou pour parler plus exactement, d'après la figure d'Olivier, en sorte que sa diagnose va exactement à l'espèce linnéenne. Ce n'est pas une rectification que Latreille a voulu faire, c'est le hasard qui l'a mis dans le vrai, car il cite toujours pêle-mêle Linnée, Fabricius et Olivier.

Enfin, en 1817, Schœnherr, dans sa *Synonymia insectorum*, t. II, 3e partie, p. 71, suit purement et simplement Latreille, en citant les mêmes auteurs; mais, quoiqu'il ait l'intention d'adopter l'espèce fabricienne, il vient amender la description de cet auteur, qui n'a jamais parlé de noir au milieu du corselet de son espèce, et il nous donne la description d'une troisième espèce, qu'il regarde comme le type fabricien, et qu'il représente pl. 5, fig. 3; et il regarde l'espèce linnéenne comme une variété.

Nous ne parlerons pas des catalogues et des collections, car les premiers ne portant aucune description des choses dont ils font mention, et les secondes étant sujettes à être détruites, on ne peut raisonnablement s'appuyer sur de semblables documents. Nous dirons néanmoins que M. Dejean, voulant adopter l'espèce fabricienne, n'a cependant connu que celle que

Schœnherr figure avec un corselet noir à côtés jaunes, et qu'il a donné au vrai *lycus Latissimus* de Linnée le nom de *Lycus posticus*.

Il résulte de ce qui précède que les auteurs dont nous avons cité les travaux, ont confondu trois espèces sous le même nom de *Lycus latissimus* Linnée. Voici comment il convient de débrouiller ces espèces :

1° *Lycus latissimus*. — Corselet un peu élargi en arrière, jaune avec une large bande longitudinale noire au milieu. Élytres jaunes, avec l'extrémité noire. — Hab. le cap de Bonne-Espérance, ♂ et ♀ (pl. 3, fig. 5 et 6).

SYN. —*Lampyris latissima*, Lin., *Syst. nat.*, 1, 646, 14;
Lycus latissimus, Olivier, *Ins.*, t. II, n° 29, pl. 1, fig. 2 (non le texte);
L. latissimus, Latr., *Genera crust. et ins.*, t. I, p. 256 (la diagnose).

2° *Lycus Fabricii*. — Corselet jaune, sans tache médiane. Élytres jaunes avec une tache au milieu du bord externe et l'extrémité noires. — Hab. Sierra Leone. (Je ne l'ai pas vu en nature.

SYN. — *Pyrochroa latissima*, Fabr., *Syst. ent.*, p. 203, et tous ses autres ouvrages, à l'exclusion de ses citations de Linnée et de la figure d'Olivier qui appartient à l'espèce précédente.

3° *Lycus præmorsus*. — Corselet un peu élargi en arrière, jaune, avec une large bande longitudinale noire au milieu. Élytres jaunes avec une tache au milieu du bord externe (formant quelquefois une bande transversale), et l'extrémité noire. Ces élytres tronquées à l'extrémité chez les mâles, dilatées au milieu dans les deux sexes, avec les angles huméraux relevés en carène mince et courte, laquelle forme en arrière, chez les mâles, une épine aiguë ou un crochet. —Habit. Sierra Leone et le Sénégal, ♂ et ♀. Pl. III, F. 10, 11.

Syn. — *Lycus præmorsus*, Sch., *Syn. ins., App.*, p. 25, n° 36 (le mâle);
L. latissimus, Sch., *Syn. ins.*, t. II, 3e partie, p. 71, n° 3, (type pl. 5, fig. 3 (la femelle);
L. melanurus, Sch., *Syn. ins., App.*, p. 28, n° 42, var. (femelle).

Il serait possible que le *Lycus Fabricii* ne fût qu'une variété femelle du *præmorsus*. Si on le reconnaît plus tard, il suffira de joindre sa synonymie à celle de ce dernier et de supprimer le nom de *Fabricii*.

En effet, comme le mode de coloration de ces insectes est très variable, on trouvera peut-être plus tard, et quand les collections posséderont des séries d'exemplaires appartenant à diverses localités, des individus à corselet un peu taché de noir au milieu, conduisant insensiblement à ceux qui ont le corselet tout à fait jaune, lesquels forment l'espèce de Fabricius. Nous ne pensons pas que cet auteur ait omis de mentionner ce caractère chez des individus qui en auraient été pourvus, car il a soin de l'indiquer pour ses *Pyrochroa palliata* et *rostrata* (*Syst. ent.*, p. 203), décrites à la suite de sa *Pyrochroa latissima*. Ce caractère semble lui avoir paru important pour les deux autres espèces, s'il l'avait observé à la troisième, il n'eût pas manqué de le mentionner.

LYCUS ARMÉ DE CROCHETS. Pl. III, F. 12.
LYCUS HAMATUS.

L. niger, supra flavus, thoracis disco, elytrorum basi apiceque nigris, his rotundatis, unco valido arcuato propè basim armatis (*mas.*).

L. 0,014; l. 0,009.

Cette singulière espèce, quoiqu'elle porte, chez les mâles, des épines à la base des élytres, comme les *L. præmorsus* et *corniger* de Schœnherr, ne doit pas

être placée près de ces espèces, parce que ses élytres sont arrondies, comme chez les *L. latissimus*, Lin. et *palliatus*, Fab., et que leur extrémité, chez les mâles, n'est pas tronquée. Les antennes, la tête et le corselet sont noirs, mais les côtés de ce dernier sont jaunes. Le corselet est un peu plus large en arrière, arrondi en avant avec les côtés un peu obliques, comme le *L. latissimus*. L'écusson est noir; les élytres sont jaunes, bombées, fortement arrondies, réticulées avec des lignes longitudinales assez marquées. Elles ont à la base une grande tache commune noire, et leur extrêmité est également noire; mais le caractère le plus remarquable de cette espèce, est une forte élévation près de la base, offrant au milieu de son bord interne une grande épine en crochet, arquée, dirigée en dedans avec la pointe plus ou moins en bas. Le dessous et les pattes sont noirs.

La femelle est de forme allongée et ordinaire, dépourvue des élévations et des épines que l'on observe chez les mâles, mais sa coloration est tout à fait semblable à celle du mâle.

Nous avons vu les deux sexes, provenant du port Natal, chez M. Chevrolat. Nous avions un débris de la femelle rapporté d'Abyssinie.

LYCUS A BORDS ÉLEVÉS. Pl. III, F. 13.

LYCUS ELEVATUS.

L. niger, suprà flavus; thoracis disco, elytrorum basi, apice margineque laterali in medio nigris. His marginibus elevatis. Abdomine toto flavo.

L. 0,015; l. 0,011.

Antennes et tête noires; corselet un peu plus large en arrière, comme celui du *L. latissimus* de Linnée, tronqué droit en arrière, arrondi en avant avec les côtés un peu obliques, noir avec les côtés dilatés jaunes. Écusson noir. Élytres aplaties, jaunes, arrondies d'abord, puis un peu allongées en arrière, offrant au côté externe un rebord arrondi, relevé, à bord tranchant, recourbé en dedans, atteignant le tiers postérieur de l'élytre, noir dans la moitié postérieure de son étendue, ce qui place cette coloration au milieu de la longueur totale de l'élytre. Ce bord relevé ne se termine pas en pointe, mais il entre un peu dans le disque et le reste de l'élytre beaucoup moins large, se prolonge en arrière en s'arrondissant. L'extrémité de cette portion est noire, et il y a une grande tache commune de la même couleur au milieu de la base. Ces élytres sont assez finement réticulées et n'offrent que de faibles traces de côtes élevées et longitudinales. La poitrine et les pattes sont noires; l'abdomen est entièrement jaune, son septième segment est fortement échancré au milieu, comme dans le *L. trabeatus* mâle.

Nous ne connaissons que le mâle de cette curieuse espèce, qui se distingue facilement par la carène élevée

marginale de ses élytres, carène prolongée en arrière comme dans le *L. trabeatus*. Elle diffère encore du *L. trabeatus* par son corselet qui n'est pas carré, mais semblable pour la forme à celui des *L. latissimus, præmorsus*, etc. Un débris provient d'Abyssinie, et nous avons vu un bel exemplaire provenant du port Natal.

LAMPYRE FUSCIPENNE. PL. III, F. 16.

LAMPYRIS FUSCIPENNIS.

L. pallide flava, elytris brunneis, sutura margineque anguste flavicantibus, scutello elongato obscure flavo, prothorace immaculato : abdominis ultimo segmento dente prominente, cochleariformi, apice rotundato.

L. 0,014 ; l. 0,005.

D'un jaune pâle avec les élytres d'un brun enfumé, yeux noirs, occupant presque toute la tête, front, palpes et les deux premiers articles des antennes d'un jaune obscur; les autres articles d'un brun-noirâtre. Corselet un peu plus long que large, arrondi en avant et sur les côtés, tronqué droit en arrière, à bords relevés, avec le milieu un peu bombé, limité par deux impressions latérales et par un faible sillon transverse en arrière. Écusson allongé, d'un jaune obscur. Elytres finement rugueuses, divergentes et rétrécies en arrière, offrant chacune trois faibles côtes élevées, dirigées en arrière vers la suture. Ces élytres sont d'un brun enfumé pâle, avec la suture et les bords jaunâtres. Dessous d'un jaune sale un peu roussâtre sous le thorax et aux premiers segments de l'abdomen; les trois derniers d'un jaune pâle. Ouverture de l'anus large, arrondie

avec un petit lobe saillant, élargi et arrondi à son bord inférieur. Pattes brunes avec la base des cuisses jaunâtre. — Cette espèce, très-voisine de la *L. dyluatia* Lap., s'en distingue facilement par la forme du dernier segment abdominal, (pl. III, fig. 16 *a*) et l'absence de tache sur le corselet. Nous en avons reçu des individus d'Abyssinie et du cap de Bonne-Espérance.

LAMPYRE DYLUATIA. Pl. III, F. 14, 15.

LAMPYRIS DYLUATIA.

L. testaceo-flava, elytris pallide brunneis, sutura margineque anguste flavicantibus, scutello flavo, apice rotundato, prothorace antice rotundato, fere hyalino, postice medio nigro maculato: abdominis ultimo segmento marginato.

SYN. — *Lampyris dyluatia,* Laporte, *Hist. nat. des Articulés*, t. I, p. 267, n. 4 (1840).

L. 0,015; l. 0,0055.

D'un jaune un peu testacé, élytres d'un brun peu foncé avec la suture et le bord interne étroitement jaunes. Yeux très-grands, occupant toute la tête. Antennes courtes, épaisses, brunes. Corselet arrondi en avant et un peu plus large; moitié antérieure, presque transparente, limitée en arrière par une tache noire; de chaque côté une forte impression, très-large en arrière, bord postérieur bisinué. Écusson à bords presque parallèles, arrondi à l'extrémité. Élytres finement rugueuses, non divergentes, avec trois carènes obliques à peine marquées, surtout celle voisine de la suture qui est très-courte. Tibias, tarses et extrémité des fémurs

brunâtres. Dernier segment inférieur de l'abdomen simplement échancré au milieu.

La larve (pl. III, fig. 15) est noire, velue, avec une petite tache pâle et peu distincte de chaque côté et en avant du corselet. Du reste, elle ressemble entièrement à celle de notre *L. Zenkeri* d'Europe et d'Algérie.

Cette espèce a été trouvée par M. Th. Lefèvre dans les environs de Gondar. L'individu décrit par M. Delaporte comte de Castelnau, venait du cap de Bonne-Espérance.

LUCIOLA LUCEMULA. Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XVII, fig. 4.

TELEPHORUS DEUSTA, Reiche, id., pl. XVII, fig. 6.

MALTHINUS ELONGATUS, Reiche, id., fig. 7.

TRIBU DES MELYRIDES.

MELYRE OLIVACÉ. Pl. II, F. 9.

MELYRIS OLIVACEUS.

M. oblongo-elongatus, supra obscure viridi metallicus, subtùs nitens; prothorace medio tenuiter sulcato, utrinque carinato, cum capite rugosulo; elytris tricarinatis, sutura elevata, interstitiis valde punctatis et transversim rugosulis : pedibus obscure æneis.

L. 0,0045 ; 0,002.

Forme oblongue, comme celle du *M. Andalusica* de Waltl. En dessus, d'un vert métallique, obscur surtout sur les élytres; dessous d'un vert brillant. Tête et corselet finement mais densément rugueux : corselet ayant au milieu une ligne enfoncée, longitudinale, peu

marquée : de chaque côté, une carène parallèle au bord externe. Écusson large, rugueux, coupé carrément à l'extrémité. Élytres à suture élevée et ayant chacune trois carènes bien saillantes, dont les intervalles sont fortement ponctués et ridés transversalement : bord réfléchi des élytres d'un vert brillant, extrémité de l'abdomen et pattes d'un bronzé obscur.

Cette petite espèce a assez de ressemblance avec le *Melyris Andalusica* de Waltl (*Rev. ent. de Silb.*, t. IV. p. 150), espèce qui devra être étudiée avec soin pour voir si elle ne serait pas la même que l'insecte que Fabricius a décrit sous le nom d'*Opatrum granulatum*, (*Ent. Syst.*, I. 90 II.) ce qui ne me paraît pas probable.

Quant aux *melyris nigra* (Fabr. *Ent. syst.*, et Oliv., *Ins.* 21, tab. I, fig. 3) et *melyris ciliatus* (Oliv., *Ins.* 21, pl. II, fig. 2, quoiqu'ils soient très-voisins du *M. Andalusica*, que nous avons reçu de Portugal, mais qui paraît beaucoup moins rare en Algérie, ils s'en distinguent au premier coup d'œil par leur corselet, qui a de chaque côté une petite carène longitudinale, tandis qu'on ne voit rien de semblable dans le *M. Andalusica*.

Hedybius formosus, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XVII, fig. 8.

Melyris corrosa, Reiche, id., pl. XVIII, fig. 1.

Melyris festiva, Reiche, id., fig. 2.

Melyris fulvipes, Reiche, id., fig. 3.

LAIUS BIFASCIÉ. Pl. III, F. 17.

LAIUS BIFASCIATUS.

L. niger, thorace rufo, elytris albis basi apice fasciaque interrupta media nigris.

Syn. — *Malachius bifasciatus*, Laporte, *Pist. nat. des articulés*, t. I, p. 280, n. 29 (1840).
Laius venustus, Erichs., *Entomographien*, I, p. 63, n. 1 (1840).

(D'Abyssinie, d'Égypte et du Sénégal.)

L. 0,003; l. 0,001.

Nous avons adopté le nom donné à cette espèce par M. Delaporte, comte de Castelnau, quoiqu'il date de la même année que le premier cahier de l'*Entomographien* de M. Erichson, parce que le livre de M. Delaporte est beaucoup plus général et qu'à *date égale* il faut bien se décider par ce motif qui ne peut avoir de valeur que dans cette circonstance.

TRIBU DES CLAIRONES.

OPILE GÉANT.

OPILUS GIGAS.

O. pubescens fuscus, elytris basi punctato-striatis, fascia transversa flava ad suturam abbreviata, media, abdomine nigro, segmentis margine lateribusque luteis, ore, tibiis tarsisque rufescentibus.

Syn. — *Notoxus gigas*, Laporte, *Rev. ent.* de Silberman, t. IV, p. 42, n. 1 (1836).
Opilus tropicus, Klug, extrait des *Mém. de l'Acad. des sciences de Berlin*, p. 66, n. 9 (1842).
Opitus gigas, *ibid.*, p. 135, n. 40.
Notoxus gigas, Spinola, *Essai monogr. sur les clérites*, première partie, p. 218, pl. XIX, fig. 1 (1844).

Nous possédons deux individus de cette belle espèce:

un du Sénégal et un d'Abyssinie. Elle ressemble beaucoup à l'*Opilus dorsalis* de M. Lucas (*Explor. scient. de l'Algérie*, Anim. Art., 2e part., p. 203, pl. XX, fig. 3); mais elle en diffère par de bons caractères, comme M. Lucas l'a très-bien montré dans le travail que nous citons.

OPILUS FERRETI, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XVIII, fig. 4.

IDGIA FIMBRIATA, Reiche, id., pl. XVII, fig. 5.

TRICHODE AULIQUE.

TRICHODES AULICUS.

Tr. cœruleus, elytris striato-punctatis, rubris, fasciis duabus transversis fasciâ albâ interceptis, suturâ totâ, apice maculâque humerali corpori concoloribus (Spinola).

SYN. — *Trichodes aulicus*, Klug, Extrait des *Mém. de l'Acad. des sciences de Berlin*, p. 82, n° 13 (1842).
Trichodes aulicus, Spinola, *Essai monogr. sur les Clérites*, Ire part., p. 320, n° 15, pl. XXXI, fig. 4 (1844).

Nous avons vu deux individus, l'un d'Abyssinie, l'autre du Port Natal, qui s'accordent avec la description de M. Spinola, surtout avec celle de la variété mâle qu'il mentionne, car le bleu violet de leurs élytres domine assez pour remonter même jusqu'à l'écusson.

On trouve dans la *Monographie* de M. Klug, p. 82, n° 13, une description de *Trichodes aulicus* qui, si on la considère comme exempte de fautes, se rapporterait à une autre espèce. En effet, M. Klug dit, dans sa

diagnose et dans sa description plus étendue, que les élytres sont violettes avec *une tache annulaire à la base et deux fascies transverses et raccourcies* COCCINEIS. Comme toute cette description va parfaitement à notre insecte, à l'exception de la bande intermédiaire qui n'est pas *coccinea*, mais jaune pâle, comme M. Spinola l'a observé chez les deux individus qu'il décrit, nous pensons, ou que M. Klug a commis une erreur dans sa description, ou qu'il a eû sous les yeux une autre espèce; à moins qu'on n'admette une variété chez laquelle la bande du milieu des élytres serait rouge comme les autres. L'examen d'un grand nombre d'individus pourra seul lever ces doutes et la comparaison avec le type de la collection de Berlin fera savoir si M. Klug n'a pas laissé passer quelque faute d'impression dans son beau mémoire.

FAMILLE DES CLAVICORNES.

TRIBU DES HISTÉROIDES.

HISTER WALKERI, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XVIII, fig. 5.
HISTER OBSCURUS, Reiche, id., fig. 6.
HISTER GIGANTEUS, Reiche, id., fig. 7.
HISTER COPROPHILUS, Reiche, id., fig. 8.

TRIBU DES DERMESTINS.

DERMESTES VULPINUS, Fabr., etc. (Partout.)

FAMILLE DES LAMELLICORNES.

TRIBU DES SCARABÉIDES.

Gymnopleurus indigaceus, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XVIII, fig. 9.

Gymnopleurus pumilus, Reiche, id., fig. 10.

Gymnopleurus fulgidus, Oliv., *Ins.*, t. III, p. 167, pl. XXII, fig. 199.

(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

Gymnopleurus coerulescens, Oliv., t. III, p. 189, pl. XXVII, fig. 231.

(Sénégal et Abyssinie.)

Sisyphus ocellatus, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XIX, fig. 1.

Onthophagus prostans, Reiche, id. fig. 4.

Onthophagus porrectus, Reiche, id., fig. 5.

Onthophagus Brucii, Reiche, id., fig. 6.

Onthophagus diversus, Reiche, id., fig. 7.

Onthophagus corniculatus, Reiche, id., fig. 8.

Onitis crenatus, Reiche, id., pl. XX, fig. 1.

Onitis Schoenensis, Reiche, id. fig. 2.

Onitis abyssinicus, Reiche, id., fig. 3.

Oniticellus intermedius, Reiche, id., fig. 5, 6.

Oniticellus inæqualis, Reiche, id., fig. 4.

Oniticellus nasicornis, Reiche, id., fig. 7.

Colobopterus senegalensis, Reiche, id., fig. 8.

Colobopterus maculicollis, Reiche, id., fig. 9.

HELIOCOPRIS DE DILLON. Pl. IV, F. 1.

HELIOCOPRIS DILLONII.

H. niger, ferè opacus; capite strigato, margine sex-angulato, angulis anticis prominentibus : prothorace angulis anticis acutis, margine antico medio rotundato, et utrinque fortiter excavato; supra antice tri-cornuto, cornu medio majore, paulo incurvo, supra caput prominente : tibiis anticis elongatis, trilobatis, lobo terminali tarsis longiore, apice rotundato, intus dente armato.

L. 0,060; l. 0,037.

D'un noir très-peu brillant. Tête large, ridée, surtout en travers, comme du cuir, plus faiblement en avant; bord formant six angles qui se relèvent presque en forme de cornes arrondies aux deux antérieurs, les deux postérieurs sont armés simplement d'une petite dent; les intermédiaires sont plus saillants : les intervalles de ces proéminences sont un peu creusés. Le corselet est très-large et court, bord antérieur arrondi au milieu sur la tête, fortement sinuée de chaque côté avant l'angle antérieur qui est saillant et pointu : bord supérieur armé de trois cornes, les deux latérales peu saillantes, arrondies, celle du milieu forte, très-large à sa base, horizontale, un peu fléchie en dessous, plane en dessus, se prolongeant au-dessus de la tête; surface un peu coriacée, moins que la tête; au milieu une faible dépression longitudinale dont les bords sont assez fortement rugueux. Élytres plus larges que longues, à stries non ponctuées, séparées par de larges intervalles; sur les côtés, une carène presque parallèle au bord externe part de l'épaule et se termine en s'af-

faiblissant vers l'extrémité. Pattes robustes, surtout les antérieures, dont les tibias sont aussi longs que la tête et le corselet réunis, armés de trois lobes saillants, le dernier plus long que les autres, ayant son extrémité arrondie en dehors, et armée en dedans d'une petite dent ; tibias intermédiaires de taille ordinaire, comprimés à la base, fortement dilatés à l'extrémité. Dessous de même couleur, avec des poils ferrugineux peu longs et peu serrés.

Nous avons dédié cette magnifique espèce à la mémoire de Dillon, l'un des infortunés compagnons de M. Lefèvre, mort en Abyssinie, victime de son zèle pour la science.

COPRIS FOURCHU. Pl. IV, F. 2, 3.

COPRIS FURCILLATUS.

C. niger nitidus, capite et prothoracis parte posticâ rugosulis : mas capite medio cornu dentiformi armato, prothorace antice fortiter tri-impresso et duobus cornibus armato, antice et oblique porrectis, parum crassis ; elytris striatopunctatis : subtus dense flavopilosus. Femina simillima, capite transversìm carinato, prothorace lævi.

L. 0,025 ; l. 0,014.

Forme du C. *Hispana*. D'un noir luisant en dessus, surtout à la partie antérieure du corselet; tête moitié postérieure, et cornes du corselet finement rugueuses et peu brillantes. Bord antérieur de la tête en demi-cercle, très-légèrement sinué au milieu et relevé : de chaque côté, une carène arquée allant du bord antérieur et se terminant en avant de chaque œil où elle est plus saillante; milieu de la tête convexe, armé

d'une petite corne, mince et courte, arrondie au sommet. Corselet offrant en avant trois fortes excavations, la médiane beaucoup plus enfoncée que les autres, et armée de chaque côté d'une corne oblique dont l'extrémité dépasse un peu le bord antérieur; ces cornes sont larges à la base, aplaties au dedans, et forment en dessous une espèce de carène qui sépare les excavations : leur extrémité se rapproche un peu et est arrondie. Élytres à stries bien ponctuées et à intervalles planes. Dessous du corps d'un brun rougeâtre foncé, couvert de longs poils ferrugineux, excepté sur les deux derniers segments de l'abdomen et le pygidium. Tibias antérieurs armés de trois dents mousses.

La femelle (fig. 3) est un peu plus petite : la tête offre une simple carène transversale, plus saillante au milieu; le corselet est uni; on y voit seulement une élévation peu sensible sur la partie antérieure. Nous n'avons vu que ces deux individus rapportés d'Abyssinie par M. Lefèvre.

Copris integra, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XIX, fig. 2.

COPRIS ORPHANUS. Pl. IV, F. 4.

COPRIS ORPHANUS.

C. niger, nitidus : capite lato, angulis utrinque acutis, antice emarginato, cornu gracili, recurvo, intùs serrato, armato : prothorace utrinque dentato, medio tridentato, et utrinque fortiter excavato : elytris striatopunctatis : tibiis anticis quadridentatis, dente primo infimo.

L. 0,0016; l. 0,008.

Allongé, d'un noir brillant. Tête large, fortement ponctuée; angles latéraux saillants et pointus, bord

antérieur échancré au milieu et sinué de chaque côté de cette échancrure; au milieu une corne très-légèrement recourbée au sommet, fortement rugueuse, ce qui la fait paraître presque crénelée en arrière; extrémité tronquée, un peu élargie. Corselet armé de chaque côté d'une dent forte, un peu comprimée, triangulaire, séparée de la partie saillante médiane par une forte excavation : partie médiane coupée presque droit en devant, tridentée, les dents peu saillantes, et en dessous des dents latérales; une autre dent petite, de gros points enfoncés sur les côtés, sur la partie antérieure du corselet et le long du bord postérieur; au milieu, un sillon longitudinal. Élytres et stries ponctuées de chaque côté; intervalles paraissant lisses à la vue simple, et à la loupe, parsemés de points très-fins. Dessous du corps luisant, parsemé de gros points épars. Tibias antérieurs quadridentés, la dent supérieure très-faible. Cette espèce est très-voisine du *C. Orion*, elle s'en distingue par la forme des dents du corselet. Chez le *C. Orion* il est dépourvu d'une dent médiane en avant, et des deux petites dents inférieures, comme on peut le voir à la figure 5 de notre pl. 4, où nous avons représenté le corselet d'un *C. Orion* du Sénégal comparativement avec celui de notre *Copris orphanus*.

Nous n'avons pas reçu la femelle, mais elle fait partie de la collection de MM. Ferret et Galinier et ne diffère du mâle que par l'absence des côtes et tubercules de son corselet et par la brièveté de la corne de sa tête, remplacée par un petit tubercule. Elle est re-

présentée dans l'atlas du voyage de Ferret et Galinier sous le nom de *Copris Neptis* (pl. 19, f. 3).

Acrossus rhinoceros, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXI, fig. 1.

Acrossus pulcherrimus, Reiche, id., fig. 2.

Trigonostoma vestitum, Reiche, id., fig. 3.

ANOMALA DE LUCAS. Pl. IV, F. 6.

ANOMALA LUCASII.

A. dilute griseo flavescens; capite punctato, antice rugoso et obsturo : prothorace tenuiter et sparsim punctato : scutello punctulato fere semicirculari : elytris punctato-lineatis, interstitio inter suturam et lineam primam irregulariter punctato : tibiis apice tarsisque fuscescentibus.

L. 0,020; l. 0,009.

D'un jaune grisâtre, pâle, assez brillant, oblong. Tête ponctuée, devenant rugueuse en avant. Corselet embrassant la tête, à ponctuation très-fine et éparse. Écusson presque en demi-cercle, un peu angulé à son extrémité, à ponctuation fine et éparse. Élytres à lignes de points enfoncés; le long de la ligne suturale, une bande de points peu réguliers, intervalles de ces lignes couverts de points fins et peu serrés. Pygidium à ponctuation plus grosse et éparse. Dessous du corps un peu plus brillant que le dessus, à points très-écartés, avec une villosité peu épaisse et cotonneuse; pattes et tarses robustes, extrémité des tibias et tarses enfumés; tibias antérieurs armés à l'extrémité d'une forte dent droite, peu aiguë, et audessus d'une autre obtuse, peu saillante.

Cette espèce est voisine de l'*Anomala elata* de Fa-

bricius (Syst. Eleuth. 2, 167), qui se trouve au Bengale, mais elle en diffère parce que les lignes de points de ses élytres sont moins rapprochées, que ces points sont plus forts, et parce que la suture et les jambes ne sont pas noirs ou bruns comme dans l'espèce fabricienne.

ANISOPLIE BASALE.

ANISOPLIA BASALIS.

A. atro-cyanescens, capite thorace scutelloque viridibus, elytris sulcatis, basi late fulvis.

L. 0,010; l. 0,005.

D'un beau noir bleuâtre, luisant; tête et corselet d'un vert foncé, finement ponctués. Antennes fauves avec la massue noire; palpes fauves à dernier article noir; écusson large, en cœur, vert, avec quelques points enfoncés. Élytres de la couleur du corps, avec une large bande orangée à la base, interrompue au milieu par l'écusson. Ces élytres ont de fortes côtes inégales en largeur, les plus fortes offrent en dessus quelques points enfoncés. Pattes noires avec les cuisses verdâtres.

D'Abyssinie et du port Natal.

OMALOPLIE A BANDES. Pl. IV, F. 7.

OMALOPLIA VITTATA.

O. nigra, fere opaca, elytris flavotestaceis, sutura, margine anteriore tribusque vittis nigris.

L. 0,075; l. 0,045.

Ovale, d'un noir peu luisant, à reflets soyeux; tête et corselet finement ponctués, ayant quelques poils

noirs hérissés peu nombreux; écusson triangulaire, noir. Élytres d'un jaune testacé, avec la suture, trois bandes longitudinales et le bord externe, noirs. Dessous et pattes d'un noir presque mat: fémurs et tibias postérieurs larges et aplatis.

D'Abyssinie et du port Natal.

OMALOPLIE ANALE.

OMALOPLIA ANALIS.

O. nigra fere opaca; elytris flavo-testaceis, sutura, margine exteriore duabusque vittis, postice abbreviatis nigro-sericeis; pygidio fulvo.

L. 0,006; l. 0,004.

Il ressemble entièrement au précédent pour la forme et l'ensemble de sa coloration; mais ses élytres jaunes n'ont sur le disque que deux bandes longitudinales qui n'arrivent pas tout-à-fait au bord postérieur et dont l'interne, la plus rapprochée de la suture, ne touche pas la base de l'élytre. L'extrémité des cuisses et des jambes ainsi que les tarses sont fauves; le bord postérieur des segments de l'abdomen et tout le dessus du pygidium sont fauves.

D'Abyssinie et du Sénégal.

OMALOPLIA ATRA, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXI. fig. 4.

PACHNODE SŒUR. Pl. IV, F. 9.

PACHNODA SOROR (C. INTERRUPTA).

P. supra flava, subtus nigra, nitida, punctata : capite nigro; prothorace utrinque macula oblonga nigra, postice albo-uniguttato, signato : elytris lineatim valde punctatis, sutura, duabus maculis baseos, et postice duabus maculis transversis, nigris : pygidio albo signato ; medio metathoracis et abdomine fere lævibus, nitidioribus, hoc ad latera albo maculato.

L. 0,020; l. 0,010.

Forme de la *P. olivacea* à laquelle elle ressemble beaucoup au premier abord. Dessus d'un beau jaune un peu testacé, assez luisant; dessous noir, plus brillant. Tête noire, densément ponctuée; corselet couvert de points assez gros, pas très-serrés, et, dans les intervalles, d'une ponctuation très-fine, de chaque côté, une tache allongée, noire, qui est ornée en arrière d'un gros point blanc et mat; bord postérieur étroitement marginé de noir. Écusson lisse, ayant seulement quelques points épars sur les côtés. Élytres à lignes de gros points enfoncés, dont les intervalles se relèvent un peu dans la partie suturale: suture, bords de l'écusson et bord externe étroitement marginés de noir; deux taches à la base, l'une humérale, l'autre vers la pointe de l'écusson et deux bandes transversales dans la partie postérieure, noires. Pygidium d'un noir mat, maculé de blanc: côtés du sternum et de l'abdomen rugueux avec des poils ferrugineux, peu serrés; milieu lisse et brillant; abdomen orné sur les côtés de taches blanches, allongées, deux sur chaque segment,

pattes rugueuses, fémurs postérieurs ayant une tache blanche en dessous à l'extrémité : tibias antérieurs bidentés.

La *P. olivacea* est d'une couleur mate, la tête est jaune : le corselet est à peine visiblement ponctué, et les points des élytres sont très-petits, le dessous du corps est d'un noir uniforme.

Nous n'avons reçu qu'un seul individu un peu mutilé de cette espèce, et dans l'origine, en faisant graver nos planches, nous ne l'avions pas distingué de la *P. interrupta* qui varie beaucoup et dont nous pensions qu'elle était une variété locale.

Pachnoda Stæhlini, Schaum, *Anal. entom.*, p. 44, 5 (Lips. 1841); Burm., *Handb. der Entom.*, vol. III, p. 514.

Pachnoda abyssinica, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXI, fig. 7.

Compsocephalus Galinieri, Reiche, id., pl. XXI, fig. 6.

DIPLOGNATHE ANTHRACITE. Pl. IV, F. 8.

DIPLOGNATHA ANTHRACINA.

D. nigra, subnitida : capite prothoraceque punctatis, hoc lateribus tenuiter rugosulo : scutello convexo triangulari, elongato, nitido, tenuissime punctulato : elytris tenuiter punctato rugosulis, ad scutellum depressis, nitidis : pygidio tenuiter rugosulo, opaco : subtus nitidior, lateribus rugosulis, tibiis anticis tridentatis.

L. 0,019 ; l. 0,010.

Forme de la *Pachnoda interrupta.* En-dessus, d'un noir un peu luisant. Tête densément ponctuée ; corselet à ponctuation extrêmement fine, parsemée de plus gros points plus serrés vers le bord antérieur et

vers les côtés qui deviennent finement rugueux. Écusson convexe, triangulaire, allongé, aigu, à ponctuation extrêmement fine. Élytres déprimées vers l'écusson, couvertes de fines rugosités qui rendent les lignes ponctuées peu visibles, sauf vers la partie scutellaire qui est lisse, et où les lignes ponctuées sont bien marquées. Pygidium finement ruguleux. Dessous du corps d'un noir brillant, lisse au milieu, ponctué sur les côtés qui sont un peu poilus; pattes robustes, rugueuses, poilus en dedans ; tibias antérieurs tridentés.

Nous n'avons reçu qu'un seul individu de cette nouvelle espèce.

Diplognatha gagates, F. Burm., *Handb.*, III, p. 621. Var. *Blanchardi*, Schaum, *Catal. Soc. ent. de France*, IIe série, t. III, p. 52.

Cette espèce est répandue dans toute l'Afrique intertropicale et elle y est très-commune. M. Bocandé qui a habité les différentes possessions portugaises de la Guinée, nous a appris que la larve de cette Cétonide détruit les toitures des cases des nègres en très-peu de temps. En effet, ces toitures sont couvertes avec des joncs assez gros, comme nos chaumières; l'insecte parfait vient faire sa ponte sur ces chaumes quand ils sont encore neufs; les larves qui proviennent de ces pontes pénètrent dans l'intérieur de leurs tiges, les rongent et réduisent plus ou moins la toiture en un terreau que l'humidité pénètre et qui finit par tomber.

Tephræa punctulata, Fab. Oliv., *Burm. Handb.*, t. III, p. 420.

L'individu que nous avons reçu d'Abyssinie forme

une variété caractérisée par ses pattes, les côtés de son abdomen et son pygidium de couleur fauve.

OXYTHYREA (*Leucocelis*, Burm.) LUNATA. Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXII, fig. 2.

OXYPHYREA (*Leucocelis*) DISCICOLLIS, Reiche, id., pl. XXII, fig. 1.

OXYTHYRÉE DE MULSANT. Pl. IV, F. 10.

OXYTHYREA (LEUCOCELIS, Burm.) *MULSANTI.*

LEUCOCELIS AMABILIS.

O. oblonga supra læte viridis, nitida, capite elongato, apice emarginato, punctato, medio elevato, prothorace sparse punctato, antice sensim angustato, lateribus parce griseo-pilosis : elytris lineato-punctatis, margine et postice albo-guttatis, pygidio cupreo, utrinque macula magna albida : subtus cuprea, nitens, lateribus dense griseo pilosis, abdomine utrinque albo-guttato.

L. 0,012 ; l. 0,0055.

En dessus, d'un beau vert brillant vernissé. Tête allongée, ponctuée, échancrée à l'extrémité, un peu élevée au milieu, corselet notablement rétréci dans sa moitié antérieure, à ponctuation peu serrée, côtés ayant quelques poils gris peu serrés ; écusson triangulaire, très-aigu, lisse, un peu cuivreux. Élytres à lignes de points enfoncés, ayant sur les bords et sur la suture en arrière des points blancs ; pygidium cuivreux, de chaque côté, une grande tache blanche, lobée en dehors. Dessous du corps d'un cuivreux brillant, côtés couverts de poils d'un gris jaunâtre, longs et serrés : côtés de l'abdomen ayant une double rangée de taches blanches ; pattes cuivreuses, tibias et tarses plus ou moins verts.

Cette jolie petite cétonide est dédiée à M. Mulsant, fondateur du genre *Oxythyrea*, auteur de l'Histoire naturelle des Coléoptères de France, etc. Nous avons été obligé de lui ôter le nom d'*amabilis* qui est gravé sur notre planche, parce que M. Schaum l'a employé dans une publication postérieure pour une autre espèce.

ZOPHOSIS DE REICHE. Pl. V, F. 1.

ZOPHOSIS REICHEI (Z. CURSOR).

Z. niger parum nitidus, oblongus, capite prothoraceque tenuiter sed dense punctatis; elytris rugosis, rugis elevatis, irregularibus, undulatis, interstitiis punctulatis.

L. 0,009; l. 0,005.

Noir, peu brillant, oblong, forme d'un *Hydroporus*, tête et corselet densément et finement ponctués; ce dernier ayant les angles postérieurs prolongés en arrière, légèrement rétréci en avant. Élytres deux fois aussi longues que la tête et le corselet réunis chez les mâles; plus courtes et plus arrondies en arrière chez les femelles; portant des bandes élevées, peu régulières, ondulées, lisses : intervalles finement ponctués, côtés couverts de petites stries serrées. Dessous du corps plus luisant que le dessus, à ponctuation écartée; tibias antérieurs armés de deux fortes épines.

Cette espèce est très-voisine des Z. *trilineata* et *quadrilineata* d'Olivier, mais elle en diffère par les dessins irréguliers de ses élytres. Nous avons dû changer le nom que M. Reiche lui a donné dans le voyage de

MM. Ferret et Galinier, parce qu'il a déjà été employé par Olivier.

Macropoda abyssinica, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXII, fig. 5, 6.

Moluris catenata, Reiche, id., pl. XXII, fig. 7.

Axumia prælonga, Reiche, pl. XXII, fig. 4.

TAGÉNIE DES SABLES. Pl. V, F. 2.

TAGENIA SABULOSA.

T. brunneo-nigra subnitida, capite prothoraceque valde et fere rugose punctatis, hoc postice sensim angustato, lateribus antice rotundato : elytris convexis, oblongis, punctato subtriatis; subtus sparse sed valde punctata, pedibus rufescentibus.

L. 0,009; 0,0025.

D'un noir brun, peu brillant. Tête et corselet couverts de très-gros points enfoncés, serrés, diminuant un peu de grosseur vers le bord antérieur de la tête qui est un peu rougeâtre; palpes d'un roux ferrugineux, antennes courtes, épaisses, poilues, brunes ; corselet sensiblement rétréci en arrière, arrondi sur les bords antérieurs, très-légèrement relevé sur les côtés. Élytres oblongues, assez larges, convexes, à lignes de gros points enfoncés, formant presque des stries, les intervalles très-légèrement convexes, avec une ligne de très-petits points écartés. Dessous du corps plus brillant, un peu rougeâtre, couvert de gros points écartés, pattes rougeâtres.

Cette Tagénie a quelque affinité avec la *T. orientalis* de Solier (*Ann. soc. ent.*, t. VII, p. 13, etc.); mais la

forte ponctuation de son corselet et de ses élytres l'en distingue suffisamment. Elle se rapproche aussi beaucoup des *T. angustata* et *sicula* et entre dans la même division, mais elle diffère de la première par ses angles huméraux arrondis et des autres par la force de sa ponctuation.

OPATRINE A PETITES COTES. Pl. V, F. 3.

OPATRINUS COSTULATUS.

O. niger, vix nitidus, pube brevissime, grisea, sparsutus, capite prothoraceque dense punctatis, hoc medio biimpresso, elytris punctato-striatis, interstitiis subconvexis, tenuiter punctulatis; subtus nitidior.

L. 0,010; l. 0,005.

Allongé, presque parallèle, d'un noir très-peu luisant, couvert d'une pubescence d'un gris roussâtre, très-courte et peu serrée : antennes grenues, atteignant à peine le bord postérieur du corselet; celui-ci arrondi sur les côtés qui sont finement rebordés; bord postérieur bisinué avec les angles aigus et saillants; angles antérieurs peu marqués, mousses. Élytres se terminant en angle arrondi; à stries finement ponctuées; intervalles un peu convexes, à ponctuation fine et serrée. Dessous d'un noir brillant, abdomen finement ponctué. Pattes inermes; tarses garnis en dessous de poils roux serrés.

Opatrum strigosum, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXII, fig. 9.

Opatrum tenebricosum, Erichs., *Beit. Ins. Fauna von Angola, Arch. fur Naturg.*, IX, *Jahrg.*, 1, Bd., p. 246.

(D'Abyssinie, du Sénégal et d'Angola.)

LAGRIA ÆREA, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIII, fig. 1 et 2.

LAGRIA VIRIDIÆNEA, Reiche, id., fig. 3.

MELOE DE LEFÈVRE. Pl. V, F. 5.

MELOE LEFEVREI.

M. cyaneus, nitidus, subtus atrocyaneus, capite punctato-rugoso, elytris thoraceque rugosis, hoc medio canaliculato.

L. 0,021 ; l. 0,007.

Entièrement d'un beau bleu d'acier, très-rugueuse. Ces rugosités sont ondulées sur les élytres qui recouvrent la majeure partie de l'abdomen. Corselet très-peu rétréci en arrière, arrondi aux angles antérieurs, échancré au milieu du bord postérieur, canaliculé au milieu. Abdomen rugueux, mais un peu moins fortement que les élytres. Dessous du corps plus foncé que le dessus; côtes du prosternum brillant et finement ponctuées; pattes fortement ponctuées, mais assez luisantes.

La présence d'un vrai Méloé dans l'Abyssinie est un fait curieux de l'entomologie de ce pays, car jusqu'à ce jour on n'avait trouvé ce genre en Afrique que dans le nord, en Algérie.

Nous avons dédié cet intéressant insecte à M. Lefèvre, directeur de l'expédition.

MYLABRE DE DILLON. Pl. V, F. 5.

MYLABRIS DILLONII.

M. niger, crassus, convexus, dense punctatus : antennis flavis, articulis duobus primis nigris; prothorace cum capite nigro villoso, antice linea lævi, postice linea impressa; elytris flavis, basi anguste nigris, ante medium punctis nigris tribus transversis, post medium vitta transversali, apice late nigris.

L. 0,031 ; l. 0,009.

Corps épais, robuste, très-convexe. Tête et corselet densément ponctués, couverts ainsi que le dessous du corps d'une villosité noire assez épaisse. Antennes d'un beau jaune, les deux premiers articles noirs; corselet ayant au milieu, en avant, une ligne élevée, lisse, qui se transforme dans la moitié postérieure en une ligne enfoncée. Élytres d'un beau jaune, ponctuées ; à la base, une bande étroite, commune. Avant le milieu, trois points placés transversalement, le plus gros sur le bord externe; un peu après le milieu, une bande transversale un peu sinuée sur les bords, se joignant par une étroite ligne suturale, à une large bande terminale ; ces taches et bandes sont noires, comme imprimées, d'une ponctuation beaucoup plus dense et plus fine que la partie jaune, et couvertes d'une villosité noire, courte, tandis que le reste est glabre. Sternum densément ponctué, assez brillant, ainsi que l'abdomen qui est finement rugueux. Pattes robustes.

MYLABRIS DESIGNATA , Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIII, fig. 4.

Mylabris tristis, Reiche, id., fig. 5.
Mylabris flavo guttata, Reiche, id., fig. 6.
Mylabris vestita, Reiche, id., fig. 7.

DICES APICICORNE. Pl. IV, F. 6.

DICES APICICORNIS.

D. niger, punctatus, ferrugineo-villosus, capite medio carinula lævi, antennis nigris, quatuor ultimis articulis obscure ferrugineis; elytris punctato-rugosulis, duabus maculis ad basim, et fasciis duabus transversis flavis.

L. 0,012; l. 0,004.

Noir, très-ponctué, presque rugueusement sur les élytres; tête ayant une petite carène lisse entre les yeux. Corselet fortement rétréci dans la moitié antérieure avec une très-légère dépression au milieu, et une autre vis-à-vis l'écusson. Élytres avec deux taches basilaires, l'une sur le bord externe, l'autre, plus grande, entre le bord et la suture, et deux bandes transverses placées l'une avant l'autre après le milieu, jaunes. Tout le corps est couvert de poils ferrugineux assez serrés.

Cantharis rubricollis, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIII, fig. 8.

Siderodactylus cuspidatus, Erichs., *Beytr. Insect. Faun.*, von Angola, *Arch. für Naturg.*, IX Iahrg., I Band, p. 260.
(D'Abyssinie et de Guinée.)

Nematocerus metallicus, Reiche. Voy. Ferret et Galinier, pl. XXIV, fig. 1.

Phyllobius hirtellus, Reiche, id., fig. 2.

Lixus nycterophorus, Reiche, id., fig. 3.

Lixus dorsalis, Reiche, id., fig. 4.

APATE CORNUTA, Fabr., *Ent. syst.*, II, 360; Oliv., *Ins.*, n° 77, pl. I, fig. 5.

(Fabricius le dit de Madagascar; nous en avons des exemplaires de l'île Maurice, du port Natal et d'Abyssinie.)

PAUSSUS VERTICALIS, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXII, fig. 5.

CIS ABYSSINIEN. Pl. V, F. 7.

CIS ABYSSINICUS.

C. testaceus, oblongiusculus, pube brevi adspersus; prothorax brunnæus æqualis, angulis anticis sub-rectis, posticis rotundatis, lateribus basique marginatis. Elytra crebre-punctulata, in medio obscure cincta.

L. 0,002; l. 0,001.

Son corps est d'un jaune testacé plus ou moins pâle, avec la tête, le milieu du corselet et une large bande transverse sur les élytres d'un brun noirâtre. La tête est brune, sub-convexe, ponctuée, à peine pubescente, offrant une légère impression sur le devant; son bord antérieur est un peu arqué intérieurement; elle est légèrement rebordée sur les côtés. La bouche et les antennes sont d'une couleur testacée pâle. Le prothorax s'avance un peu sur la tête en avant où il est plus étroit, il est plus faiblement rebordé en avant qu'à la base et sur les côtés. Ses angles antérieurs sont presque droits et les postérieurs sont arrondis. Sa ponctuation est égale et peu serrée, et il est couvert d'une pubescence très-courte et luisante. Il est d'un brun testacé avec la partie antérieure plus pâle, ou presque noir avec le bord antérieur presque fauve.

L'écusson est petit, presque triangulaire avec ses angles émoussés.

Les élytres sont deux fois au moins aussi longues que le prothorax, presque cylindriques et à peine un peu aplaties. Elles offrent une légère impression en chevron sur la suture au tiers de leur longueur, et sont couvertes d'une fine ponctuation un peu moins serrée que celle du prothorax et d'une pubescence courte, brillante. Leur couleur générale est testacée, mais elles portent vers le milieu une bande brune mal définie plus ou moins large et qui, dans quelques individus, les couvre presque entièrement. Les pattes et le dessous sont testacés.

Nous avons trouvé cinq ou six individus de cette nouvelle espèce dans un débris de bolet, rapporté d'Abyssinie par M. Lefèvre et conservé dans l'alcool.

Ce *Cis* vient se placer, dans la monographie de M. Mellié, à côté du *Cis oblongus*, comme on peut le voir en suivant le tableau que cet entomologiste a donné des espèces qu'il admet (*Ann. soc. Ent. de France*, 2ᵉ série, t. VI, p. 275).

Ancylonotus tribulus, Fab., *Ent. syst.*, t. II, p. 266; Oliv., *Inst.*, nº 67, pl. XIV, fig. 4.
(Du Sénégal, de Guinée et d'Abyssinie.)

Ceroplesis æstuans, Oliv. IV, 67, p. 123, pl. XXIII, fig. 176.
(Commune au Sénégal et jusqu'en Abyssinie.)

Ceroplesis trifasciata, Fab., *Syst. éleuth.*, II, 297; Oliv., *Inst.*, nº 67, pl. XVI, fig. 121.

Cette espèce, qui vient le plus souvent du Sénégal et de Guinée, offre des variétés assez tranchées en

Abyssinie. Dans une de ces variétés les trois bandes jaunes sont réunies et le noir qui les sépare n'est plus indiqué au tiers antérieur des élytres que par deux petits points noirs et au tiers inférieur par un bande très-étroite qui n'arrive pas même à la suture.

Ceroplesis marmorata, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIV, fig. 6.

Pachystola variegata, Reiche. id., pl. XXIV, fig. 8.

Sternotomis Ferreti, Westw., *Arcana ent.*, n° 22, p. 153, pl. LXXXV, fig. 1.

Sternodonta Ferreti, Reiche. Ferret et Galinier, pl. XXIV, fig. 7.

CROSSOTE COULEUR DE BOIS. Pl. V, F. 9.

CROSSOTUS LIGNARIUS.

C. griseo-squalidus, crassus, prothorace brevi; transversim inæquali, utrinque dentato, medio lineato : elytris postice divaricatis, nigro penicillatis ad basim, postice nigro-tomentoso lineatis; fortiter et sparse punctatis. Subtus griseus, nigro punctatus, abdominis marginibus ferrugineis.

L. 0,026; l. 0,011.

Corps épais, peu allongé, couvert d'une villosité grise un peu roussâtre, très-serrée. Tête ponctuée de noir, avec deux taches tomenteuses, noires sur le sommet; entre les yeux une ligne enfoncée; mandibules noires, plates, très-luisantes. Corselet court, transversal, ayant sur chaque côté une forte dent mousse, et en avant de cette dent, un tubercule arrondi; de chaque côté, deux élévations transversales, parallèles; au milieu, une petite ligne longitudinale enfoncée; surface marquée d'assez gros points noirs

épars. Élytres plus larges que le corselet, plus de trois fois aussi longues que le corselet et la tête réunies, presque droites sur les bords, très-légèrement rétrécies au milieu; épaules anguleuses, mais arrondies; surface inégale, surtout à la base, marquée de gros points noirs enfoncés, écartés, plus gros et plus serrés vers la base; portant des taches noires veloutées, qui forment en arrière des petites lignes longitudinales, deviennent transversales, plus larges et plus tomenteuses vers le milieu de l'élytre et parviennent à former, à la base, des faisceaux de poils noirs, un sur l'épaule, deux entre l'épaule et la suture, le reste est mélangé de taches veloutées moins apparentes. Dessous du corps et pattes de même couleur que le dessus, parsemés de points noirs et de nuances ferrugineuses; bords des segments ferrugineux.

XYLORHYZE FASCIÉE. Pl. V, F. 8.

XYLORHYZA FASCIATA.

X. elongata, parallela, fere cylindrica, inæqualis, sericans, obscure brunnea, antennis articulorum basi albidis; prothorace utrinque dentato, antice transversim impresso; scutello semi-circulari, medio flavo-griseo strigato; elytris apice tomentoso-crenulatis, fasciis duabus transversis, magnis, albido-griseis. Subtus brunneo, metathorace albido-griseo, abdomine albido lateribus guttato.

L. 0,026; l. 0,004.

Très-allongée, presque parallèle, surface inégale; d'un brun foncé, mélangé de taches veloutées plus foncées et saillantes. Tête marquée au milieu d'un

sillon longitudinal; sur la base des antennes, une houppe de poils d'un brun roussâtre; antennes fortes, aussi longues que les trois quarts du corps, d'un brun noirâtre, tachées de macules veloutées d'un brun roussâtre; base des articles d'un blanc grisâtre soyeux, le premier épais. Corselet un peu plus étroit que la tête, armé sur les côtés d'une dent saillante, peu aiguë, ayant en arrière et en avant une impression transverse bien visible; au milieu, une ligne faiblement élevée; au milieu, deux petites houppes veloutées, brun noir; en avant deux bandes de même couleur. Écusson en demi-cercle, au milieu une ligne d'un jaune grisâtre. Élytres plus larges que le corselet, à épaules anguleuses, un peu élargies avant l'extrémité qui est tronquée, recouvertes d'une villosité soyeuse, longue, couchée, très-serrée, brunes, avec deux larges bandes d'un blanc grisâtre, la première très-large avant le milieu, la deuxième plus étroite avant l'extrémité; les parties brunes sont mélangées de taches veloutées plus foncées, extrémité paraissant crénelée par la saillie de ces taches veloutées. Dessous du corps d'un brun soyeux, métasternum d'un gris blanchâtre; abdomen taché de cette couleur sur les côtés. Pattes courtes, robustes, fémurs avec une tache d'un brun ferrugineux à la base.

Nous avons fait connaître une autre espèce de ce curieux genre. Elle provient du Port-Natal et nous l'avons décrite dans la *Revue zoologique*, janvier 1847, p. 8, sous le nom de *Xylorhiza spumans*.

SAGRA GALINIERI, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXV, fig. 1.

LEMA FORAMINOSA, Reiche, id., fig. 2.

HISPA ACANTHINA, Reiche, id., fig. 3.

DELOYOLA QUADRUPEDANS, Reiche, id., fig. 4.

DELOYOLA QUADRIREMIS, Gyll., in *Schœnh. syn. ins.,* II, p. 223.
(Du Sénégal et de l'Abyssinie.)

GALLERUCA ABYSSINICA, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXVI, fig. 1.

DIACANTHE DE CHEVROLAT. Pl. V, F. 10.

DIACANTHA CHEVROLATII.

D. elongata, flavotestacea, antennis brunneo-nigris, articulis duobus primis testaceis, prothorace nigro bipunctato : elytris dense punctatis, utrinque nigro-viridi quadri-maculatis, duabus in medio, duabus ad marginem; subtus nigro-viridis, metallica.

L. 0,009 ; l. 0,004.

En dessus d'un beau jaune testacé. Tête fortement excavée en avant à l'insertion des antennes, fortement sillonnée au milieu, avec une impression transverse en arrière : antennes longues, d'un brun noirâtre, pubescentes, les deux premiers articles jaunes. Corselet lisse, avec quelques points épars vers les angles antérieurs; de chaque côté vers le milieu une assez forte impression transverse; au milieu deux points noirs. Écusson lisse, en triangle allongé. Élytres densément et finement ponctuées, avec une petite proéminence lisse de chaque côté de l'écusson; ayant chacune quatre taches d'un noir verdâtre, avant le milieu deux points, l'un marginal, l'autre au milieu; après le mi-

lieu, un point discoïdal et une tache marginale allongée. Dessous et pattes d'un noir verdâtre, métallique. Une fossette arrondie sous le dernier segment abdominal (Pl. V, f. 10 b).

DIACANTHA ORNATA, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXV, fig. 5.

MONOLEPTE CROISÉ. Pl. V, F. 11.

MONOLEPTA CRUCIATA.

M. supra flava, subtus nigra, antennis, femorum apice, tibiis tarsisque flavis, elytris humeris, sutura, margine, apice fasciaque media transversa nigris, scutello nigro.

L. 0,0045; l. 0,0025.

Tête et corselet d'un jaune un peu testacé, imperceptiblement ponctués, antennes de même couleur. Écusson noir, triangulaire. Élytres d'un jaune clair, finement et densément ponctuées; un point huméral, suture, bord externe, d'un noir bleuâtre, ainsi qu'une large bande transverse. Métathorax et abdomen d'un noir luisant; pattes jaunes, la plus grande partie des fémurs d'un noir bleuâtre. Cuisses antérieures épineuses, ayant au milieu une très-forte épine.

MONOLEPTA OCCIPITALIS, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXV, fig. 6.

DANAE RUFULA, Reiche, id., pl. XXVI, fig. 2.

CHRYSOMELA OPULENTA, Reiche, id., fig. 7.

CHRYSOMELA LIMBOLATA, Reiche, id., fig. 8.

EPILACHNA RUFOSIGNATA, Reiche, id., pl. XXVI, fig. 8.

EPILACHNA VULPECULA, Reiche, id., fig. 7.

Epilachna 14-signata, Reiche, id., fig. 9.
Adalia flavo-maculata, Reiche, id., fig. 3.
Adalia signifera, Reiche, id., fig. 4.
Ænopis litterata, Reiche, id., fig. 5.
Alesia annulata, Reiche, id., pl. XXVI, fig. 6.
Verania trivittata, Reiche, id., fig. 10.

ORDRE DES ORTHOPTÈRES.

FAMILLE DES COUREURS.

Blatta Ferreti, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXVII, fig. 1, 2.

Blatta circumcincta, Reiche et Fairm., id., fig. 3.

Blatta americana, Lin., Fab., Oliv., etc.

Blatta capensis, Thumb., *Nov. sp. ins. dissert. fasc.*, IV, p. 77; Fabr. Oliv.
(Du Cap et d'Abyssinie.)

Blatta ægyptiaca, Lin., Fab., Oliv., etc.
(D'Égypte, du Sénégal et d'Abyssinie.)

Empusa dolosa, Serv., *Hist. nat. des Ins. Orth.*, p. 143.
(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

Blepharis mendica, Fabr., Latr., Oliv., Holl.
(D'Égypte, du Sénégal et d'Abyssinie.)

Mantis simulacrum, Fabr., *M. unimaculatus,* Oliv.; *M. notata,* Holl., *Spect. et Mant.,* pl. XII, fig. 49.
(Du Sénégal, d'Égypte, d'Abyssinie et du Bengale.)

Thespis Guerinii, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXVII, fig. 4.

MANTE PERFIDE. Pl. VI, F. 1.

MANTIS PERFIDA.

M. pallide brunnea, capite lato, prothorace unicarinato elongato, lateribus pallidis, brunneo lineatim punctatis : elytris abdomine longioribus fere hyalinis, margine antico flavicante. alis pallide fuscis, basi et dimidia parte antica flavicante-hyalino maculatis.

L. 0,092 ; env. 0,116.

D'un brun peu foncé. Tête très-courte, large, yeux médiocres. Corselet très-allongé, légèrement dilaté au-dessus de l'insertion des pattes antérieures; au milieu une carène assez tranchante qui s'affaiblit vers la dilatation antérieure; bords du corselet d'un jaunâtre très-pâle, ponctués de noir en arrière de la dilatation antérieure. Élytres plus longues que l'abdomen, un peu enfoncées, presque transparentes; marge antérieure étroite et d'un jaune pâle; entre les nervures longitudinales d'autres nervures transverses, un peu obliques, s'anastomosant au milieu de cet espace. Ailes un peu plus courtes que les élytres, larges, amincies à l'extrémité, d'un brun aussi foncé que le corps, mais transparent, chargées de taches d'un jaunâtre pâle, plus nombreuses vers le bord antérieur et envahissant la base et l'extrémité. Pattes de la couleur du corps, hanches antérieures munies d'une rangée d'épines fines, peu serrées.

EREMIAPHILA MARCHALII, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXVII, fig. 5.

FAMILLE DES SAUTEURS.

Grillus capensis, Oliv., Fabr.; *Gr. bimaculatus*, De Guér.; *Acheta rubricollis*, Stoll.

(De toute l'Afrique et de l'Europe méridionale.)

Gryllotalpa africana, Palis. de Beauv., *Ins. d'Af. et d'Am.*, p. 229. Orth., pl. II, fig. 6.

(Dans toute l'Afrique, aux îles de France et de Java, et même à la Nouvelle-Hollande.)

G. HOMÆOGRYLLUS.

Tête médiocre, transversale, saillante entre la base des antennes. Yeux saillants, trois ocelles. Antennes longues, ayant le premier article large et assez épais. Palpes maxillaires courts, dernier article presque aussi long que les deux premiers, tronqué à l'extrémité. Fémurs postérieurs plus longs que les tibias, ceux-ci sont inermes, sauf deux petites épines à l'extrémité interne. Tarses comprimés : premier article beaucoup plus long que les deux suivants réunis. Élytres grandes dépassant l'abdomen, avec des nervures transverses, d'autres obliques et d'autres ondulées, extrémité réticulée. Pas d'ailes. Appendices abdominaux ne dépassant pas les élytres.

Ce nouveau genre est extrêmement voisin de notre genre *Paragryllus* (*Icon. Reg. An. Ins.* 326), il en diffère notablement par la tête qui n'est pas tronquée, par la brièveté des palpes, des appendices abdominaux, par l'absence d'ailes et par la forme des tibias

et tarses postérieurs qui ne sont pas munis de fortes épines et d'un appendice terminal. Le corselet est plus court, plus large à la base, dont les angles sont assez aigus.

Nous ne connaissons qu'un seul individu mâle, de l'unique espèce qui constitue cette coupe générique.

HOMÆOGRYLLUS XANTHOGRAPHE. Pl. VI, F. 2.

HOMÆOGRYLLUS XANTHOGRAPHUS.

H. brunneus, capite flavicante, medio nigro bilineato, prothorace nigro et flavido variegato elytris pallide brunneis, fere pellucidis, nervis flavicantibus.

L. 0,028; l. 0,011.

Tête d'un jaune testacé pâle, peu foncé: une tache derrière les yeux, deux lignes au milieu, noirâtres: corselet d'un brun noirâtre avec des taches d'un jaune testacé sur le bord externe et sur le bord antérieur. Élytres d'un brun pâle, presque transparentes avec des nervures d'un jaune un peu testacé, sale; dessous du corps et pattes, d'un brun peu foncé.

Explication des figures.— Fig. 2, l'insecte vu en dessus; 2 *a* le même vu de profil; 2 *b* sa tête; 2 *c* un des palpes labiaux; 2 *d* tarse antérieur; 2 *e* jambe postérieure.

G. ECTATODERUS.

Tête petite, plane, palpes grands, dernier article une fois et demie aussi long que le précédent, tronqué à l'extrémité. Prothorax allongé, occupant les deux tiers du corps, presque plan en dessus, recou-

vrant les ailes. Abdomen dépassant un peu l'extrémité du prothorax, non recouvert par les ailes. Cuisses postérieures très-grandes, comprimées; tibias inermes. Crochets des tarses non dentelés.

Ce genre est très-voisin de notre genre *Ornebius* (*Icon. Reg. An.*,texte, p. 933), mais il est très-facile à distinguer par l'ampleur du prothorax qui se prolonge au-dessus des ailes avec l'abdomen, tandis que chez les *Ornebius* il recouvre seulement la base des ailes. Chez ces derniers, les tibias postérieurs ont de longues épines grêles de chaque côté, et les crochets des tarses sont dentelés.

ECTATODERE A VENTRE NOIR. Pl. VI, F. 3.

ECTATODERUS NIGRIVENTRIS.

E. supra testaceus, abdomine nigro brunneus, pedibus pallidis, femoribus posticis dilatatis.

L. 0,008 ; l. 0,003.

Allongé, également rétréci en avant et en arrière; dessus d'un testacé jaunâtre : palpes, sternum, les pattes d'un jaune pâle; extrémité des cuisses postérieures un peu brunâtre : abdomen d'un brun noirâtre, avec les bords des segments jaunâtres.

Explication des figures. — Fig. 3, l'insecte vu en dessus et grossi ; 3 *a* le même vu de profil ; 3 *b* patte postérieure ; 3 *c* tarse postérieur ; 3 *d* tarse antérieur ; 3 *e* un palpe maxillaire.

Hetrodes (*Eugaster*) abortiva, Serv., *Hist. nat. des Orthoptères*, p. 463.

(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

Hetrodes (*Eugaster*) Servillei, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXVIII, fig. 9.

Petasia grisea, Reiche et Fairm., id., pl. XXVIII, fig. 2.

POEKILOCÈRE DE VIGNAUD. Pl. VI, F. 4.
POEKILOCERUS VIGNAUDII.

P. pallide flavido brunneus, capite prothoraceque granulatis, rostro apice rotundato, marginato; prothorace postice rotundato, utrinque sinuato, parte postica punctato-rugosa : elytris abdomine multo brevioribus, carinulatis, interstitiis valde punctatis : femoribus asperis.

L. 0,037; l. 0,008.

D'un brun jaunâtre pâle. Cône frontal arrondi en avant et légèrement marginé, avec une impression demi-circulaire au milieu; entre les yeux, une ligne élevée, courte : surface portant des points saillants, d'un gris jaunâtre, lisses, très-écartés, formant une ligne oblique, descendante, en arrière des yeux, dessous de la tête ayant un sillon qui remonte jusqu'à l'extrémité du cône frontal. Corselet à bord postérieur arrondi et échancré de chaque côté en descendant; surface inégale couverte de points saillants, peu serrés, un peu plus sur les côtés, partie postérieure rugueusement ponctuée. Élytres ne dépassant pas le milieu de l'abdomen, couvertes de petites carènes longitudinales, serrées, intervalles fortement ponctués. Cuisses robustes, couvertes d'aspérités semblables à celles d'une râpe. Dessous du corps plus jaunâtre et plus luisant que le dessus; pattes antérieures très-courtes.

ACRIDIUM PEREGRINUM; Oliv., *Voy. dans l'emp. ottoman*, t. II, p. 426.
(Dans toute l'Afrique et en Asie.)

ACRIDIUM DEBILITATUM, Serville, *Hist. nat. des Orth.*, p. 684.
(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

OEDIPODA MIGRATORIA. *Gryllus* (Locusta) *migratorius*, Lin., Fab. Oliv., etc.

Var. *Migratorioides*, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXVIII, fig. 4.

(Commune aussi en Abyssinie.)

OEDIPODA GALINIERI, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXVIII, fig. 3.

CHROTOGONUS LUGUBRIS, Blanch., Serville, *Hist. nat. des Orth.*, p. 703.
(D'Égypte et d'Abyssinie.)

ORDRE DES HÉMIPTÈRES.

FAMILLE DES GÉOCORISES.

Aspongopus viduatus, Fabr., *Syst. Rhyng.*, p. 153.

C'est par erreur que nous avons donné à cette espèce, sur notre planche VI, f. 5, le nom d'*A. bicolor*. Nous n'avions pas assez cherché dans Fabricius.

Cet insecte se trouve en Guinée et en Abyssinie. Nous voyons dans le catalogue des Hémiptères de M. Hope, part. I, p. 7 (1837), qu'il a aussi reçu cette espèce des Indes Orientales.

Pentatoma (*Dismegistus*) costalis, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIX, fig. 1.

Pentatoma (*Cyclogaster*) pallidus, Westw., *Trans. ent. soc. Lond.*, vol. II, p. 21, pl. II, fig. 6.

Pentatoma prasina, Lin. Fabr. etc.

(D'Europe et d'Abyssinie. Cette espèce se trouve dans un grand nombre de contrées diverses.)

Pentatoma cœrulea. Lin., Fabr., Stoll., etc.

(D'Europe et d'Afrique.)

Pentatoma ornata, Lin., Fabr., Geoffroy, Panzer, etc.

(Commune dans tout l'ancien Continent.)

PHYLLOCEPHALA PLICATA. Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIX, fig. 2.

ODONTOPUS SEXPUNCTATUS, var., Lap., *Hémipt.*, p. 37, pl. LIII, fig. 5.

En terminant ce travail nous avons reconnu que cet insecte n'est qu'une variété de l'*Odontopus sexpunctatus* du Sénégal, décrit et figuré dans l'ouvrage de M. Delaporte, et nous devons supprimer le nom d'*A. Percheronii*, que nous lui avions imposé sur notre planche VI, fig. 6.

Cet insecte est commun au Sénégal et en Abyssinie. Tous les individus d'Abyssinie appartiennent à une variété constante chez laquelle les deux points du milieu des hémélytres sont confondus en une seule et grande tache transverse.

PYRRHOCORIS KŒNIGII, Fabr., *Ent. syst.*, t. IV, p. 154, n° 67.
(Commune dans les Indes orientales et en Afrique.)

REDUVIUS BIGUTTATUS, Lin., Stoll., Fabr., etc.
(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

PIRATES PUNGENS, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIX, fig. 3.

MICTIS SCUTELLATUS, Reiche et Fairm., id., pl. XXIX, fig. 4.

FAMILLE DES HYDROCORISES.

NEPA GROSSA, Fabr., *Ent. syst.*, t. IV, p. 62, n° 5.
(De Guinée, du Sénégal et d'Abyssinie.)

NOTONECTA NIVEA, Fabr., *Ent. syst.*, t. IV, p. 58.
(De l'Inde, du Sénégal et d'Abyssinie.)

FAMILLE DES CICADAIRES.

CICADA VILLOSA, Fabr., *Syst. Rhyng.*, p. 38, n° 27.
(Du Cap, du Sénégal et de l'Abyssinie.)

FULGORA TENEBROSA, Fabr., *Syst. Rhyng.*, p. 3, n° 9.
(De Madagascar, de Guinée et d'Abyssinie.

FULGORE DE ROCHET. Pl. VI, F. 8.

FULGORA (DICTYOPHORA) *ROCHETII.*

F. pallide brunnea, rostro gracili, brevi, thorace bi-carinulato: elytris hyalinis, apice areolatis, fuscescentibus, præsertim margine antico.

L. 0,006 ; env. 0,013.

D'un brun jaunâtre pâle : protubérance céphalique grêle, peu allongée, un peu comprimée sur les côtés, creusée en gouttière en dessus : dessous de ce prolongement jaune. Thorax marqué de trois petites carènes, la médiane plus saillante sur le prothorax. Élytres beaucoup plus longues que l'abdomen, transparentes, avec l'extrémité un peu réticulée et maculée de brun sur le bord antérieur. Pattes grêles, tibias postérieurs armés de 5 dents, la dernière très-forte.

Nous n'avons vu que deux individus mâles de cette jolie petite espèce; un très-mutilé et provenant d'Abyssinie, l'autre très-frais, rapporté du Port-Natal. Nous dédions cette espèce au zélé et intrépide voyageur, M. Rochet d'Héricourt, à qui la science doit

d'importantes découvertes faites pendant plusieurs explorations très-périlleuses en Abyssinie.

Explication des figures. — F. 8 l'insecte grossi; 8 *a* sa tête vue de profil; 8 *b* la même vue en dessus; 8 *c* id.; vue en dessous pour montrer les carènes frontales et le rostre.

FULGORE DE SCHIMPER. Pl. VI, F. 7.

FULGORA SCHIMPERII.

F. pallide virescens, rostro elongato, plano, apice paulo latiore rotundato, prothorace antice angustato, mesothorace postice producto; cum prothorace bicarinato: elytris fere hyalinis, abdomine longioribus, apice valde rotundatis, areolatis.

L. 0,014; l. 0,022.

Étroite, d'un vert jaunâtre très-pâle: prolongement céphalique avec la tête un peu plus long que la moitié du corps, plane, très-faiblement relevé, extrémité un peu plus large, arrondie: prothorax étroit en avant, portant de chaque côté une carène qui se prolonge sur le mésothorax; celui-ci avancé anguleusement entre la base des élytres. Élytres beaucoup plus longues que l'abdomen, arrondies à l'extrémité, presque incolores, à petites cellules très-serrées: ailes entièrement hyalines. Pattes grêles, tibias postérieurs armés en dehors de 4 épines.

Nous avons dédié cette espèce au voyageur Schimper, fixé actuellement en Abyssinie, et qui vient d'envoyer à son frère, de Strasbourg, une belle collection d'insectes de ce pays.

Explication des figures. — F. 7 l'insecte grossi; 7 *a* sa tête vue de profil; 7 *b* position de la même pour montrer la forme et la disposition de l'œil et de l'antenne; 7 *c* la même vue en dessus.

Centrotus nodicornis, Germ. *Rev. entomol.*, t. III, p. 257, 2. *Ann. soc. ent. fr.*, 1846, p. 511, pl. III, fig. 13. — *Centrotus abyssinicus*, pl. VI, fig. 9.

Un examen plus approfondi des auteurs nous a fait retrouver cette espèce dans Germar. Le nom que nous lui avions donné provisoirement sur notre planche demeure donc non avenu.

Cet insecte se trouve au cap de Bonne-Espérance, à Natal et en Abyssinie.

ORDRE DES HYMÉNOPTÈRES.

FAMILLE DES PORTE-SCIE.

ORYSSE PLUMICORNE. Pl. VIII, F. 1.

ORYSSUS PLUMICORNIS.

O. elongatus viridi-cœruleus, capite valde rugoso, utrinque ad oculos tridentato, antennis nigris, pilosis, articulis inæqualibus, thorace dense et fortiter punctato, abdomine basi vix angustato, postice rotundato, tenuiter punctato, rugoso, pedibus cyaneis, alis fumatis, costa basali brunneo-nigra, fascia media transversali hyalina.

L. 0,020; env. 0,029.

D'un bleu verdâtre métallique peu foncé; allongé, à peine rétréci à l'extrémité du métathorax et à la base de l'abdomen. Tête fortement rugueuse, tridentée de chaque côté le long des yeux; antennes insérées sous le rebord du chaperon en avant des yeux: beaucoup plus longues que la tête, noires, très-densément velues, à articles fortement inégaux: 1er et 3e presque égaux, trois fois aussi longs que le 2e; 4e et 5e pres-

que égaux, petits; 6e aussi long que le 4e et 5e réunis; 7e égal au 4e; 8e plus long que le 3e; 9e très-petit. Thorax rugueusement ponctué, offrant sur le prothorax trois carènes longitudinales peu élevées. Abdomen presque aussi long que le thorax et la tête réunis, finement rugueux, couvert d'une pubescence grise peu visible: dernier segment arrondi, un peu pointu au milieu. Ailes supérieures pas plus longues que l'abdomen, enfumées avec une bande transversale hyaline, côte plus foncée, surtout la moitié basilaire: ailes inférieures presque hyalines: pattes bleues, tibias antérieurs roussâtres.

Cette magnifique espèce, dont nous avons un bel exemplaire provenant du Port-Natal, a été trouvée en Abyssinie, comme l'attestent quelques débris que nous avons trouvés dans la collection de M. Lefèvre.

FAMILLE DES PUPIVORES.

ICHNEUMON FRONTAL. Pl. VII, F. 2.

ICHNEUMON FRONTALIS.

I. elongatus, niger, capite albido flavo, medio nigro, fronte valde excavato, antennis obscure rufescentibus, scutello rufo, apice albido : abdomine cum pedibus rufescente : elytris leviter infuscatis, costa et stigmate fuscis.

L. 0,013; env. 0,020.

Tête d'un jaune pâle, avec le milieu noir, front fortement encavé en arrière des antennes; trois ocelles au sommet; antennes de grandeur moyenne, d'un rougeâtre obscur; thorax d'un brun noir couvert d'une

villosité grise, courte; prothorax densément ponctué, avec une étroite bordure jaune aux côtés antérieurs.

Écusson ponctué, rougeâtre, avec l'extrémité d'un jaune clair: métathorax finement rugueux, un peu rougeâtre sur les côtés. Abdomen long, déprimé, finement et densément rugueux, d'un rougeâtre testacé, ainsi que les pattes: premier segment coudé inférieurement et noirâtre à la base, presque lisse au sommet. Ailes faiblement enfumées, nervures et stigmate bruns.

Du cap de Bonne-Espérance et d'Abyssinie.

BRACON BICOLOR, Brullé, *Hist. nat. des hyménopt.*, t. IV, p. 412, n° 96, pl. XLIII, fig. 3.
(De l'Afrique méridionale, d'Abyssinie, etc.)

VIBIO FASCIIPENNIS, Brullé, id., p. 446, n° 14.
(Sénégal et Abyssinie.)

ICHNEUMON INSTRUCTOR, Fabr., *Syst. piez.*, p. 66, 63. *Ich. dimidiatum*, pl. VII, fig. 1.

En faisant graver nos planches nous avions cru cette espèce nouvelle, mais nous l'avons trouvée depuis dans Fabricius, qui l'a décrite dans la collection de Desfontaines. Cet ichneumon se trouve aussi au cap de Bonne-Espérance et en Sicile.

CRYPTUS FORMOSUS, Brullé, *Hist. nat. des hyménopt.*, t. IV, p. 187, pl. XLI, fig. 3.
(Du Cap et d'Abyssinie.)

MESOSTENUS TRIPARTITUS, Brullé, id., p. 222.
(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

CRYPTE AUSTRAL. Pl. VII, F. 3.

CRYPTUS AUSTRALIS.

C. niger, rugulosus, abdomine pedibusque rufis, antennarum articulo sexto albido : alis leviter infuscatis, stigmate brunneo.

L. 0,010 ; env. 0,018.

Noir, tête creusée entre les yeux; trois ocelles sur le sommet : antennes avec le sixième article blanchâtre, les autres manquent. Prothorax finement rugueux, arrondi à l'extrémité, caréné sur les côtés et très-fortement à la base : métathorax assez fortement rugueux; bord postérieur sinué, caréné, avec les angles saillants. Abdomen un peu plus étroit que le thorax, rougeâtre : premier segment lisse, fortement arqué, faiblement canaliculé vers la base qui est noirâtre. Pattes rougeâtres, hanches noires. Ailes enfumées, mais peu foncées, stigmate brunâtre.

Du cap de Bonne-Espérance et d'Abyssinie.

G. GASTROTHÈQUE.

Ce petit genre est très-curieux par la forme de son abdomen, qui semble composé d'une seule pièce apparente qui recouvre et cache tous les autres segments. Ce caractère le rapproche beaucoup des *Chelonus* et des *Ascogaster*, mais il se distingue du premier par ses yeux glabres, par les cellules cubitales, dont la première est séparée de la première cellule discoïdale. Il a beaucoup plus de rapports avec le genre *Ascogaster*, dont il diffère par la forme relative des cellules des

ailes supérieures, par son abdomen garni d'épines en dessous et par ses antennes.

GASTROTHÈQUE FOURCHUE. Pl. VII, F. 4.

GASTROTHECA FURCATA.

G. pallide fulva, antennis, oculis, costa alarum apice tarsorum atris; abdomine rugoso, postice subtus bispinoso.

L. 0,007; env. 0,014.

La tête est jaune, petite, à front assez bombé, avec les trois yeux lisses entourés de noir, et les yeux noirs glabres. Les antennes sont sétacées, de la longueur du corps, noires et composées d'un grand nombre d'articles. Le thorax est d'un jaune fauve, un peu rugueux, sans taches. Les pattes sont de forme et de grandeur ordinaire, de la couleur du thorax, avec l'extrémité du dernier article des tarses, ou les crochets, noirs. Les ailes sont transparentes, faiblement teintées de brun avec la base un peu jaune, à nervures brunes avec la côte des antérieures noire et le point épais, jaune. L'unique segment visible en dessus de l'abdomen est épais, bombé en dessus et en arrière, assez fortement chagriné, et armé au-dessous de son extrémité postérieure de deux fortes épines coniques et dirigées en bas. L'oviducte est mince et fauve, les deux filets latéraux plus courts, sont noirs, velus et un peu plus épais à leur extrémité.

Nous avons vu deux individus femelles de cette curieuse espèce; l'un, d'Abyssinie, est un peu plus fort

et d'une couleur plus fauve, l'autre a été trouvé au port Natal.

Explication des figures. — F. 4 l'insecte grossi et vu en dessus; 4 *a* le même vu de profil; 4 *b* une aile supérieure pour montrer les nervures et les cellules.

SPINARIA INERME. Pl. VII, F. 5.

SPINARIA INERMIS.

S. pallide fulva, antennis, oculis costaque alarum nigris.

L. 0,008; env. 0,011.

Corps entièrement d'un jaune un peu fauve. Tête bombée en avant, avec les yeux et le tour des ocelles noirâtres. Antennes sétacées, plus longues que le corps, noires. Thorax assez épais, lisse et terne; abdomen à segments soudés, voûtés, présentant quatre sillons transverses, finement rugueux, entièrement de la couleur générale. Ailes transparentes, irisées, à nervures brunâtres avec la côte des supérieures très-large et d'un noir assez vif. Pattes simples, de la couleur jaune du corps.

C'est avec doute que nous avons placé cet insecte dans le genre *Spinaria*, car il ne présente pas les épines qui forment un des caractères de ce genre. Si l'on trouve plus tard l'autre sexe et d'autres espèces analogues, peut-être en formera-t-on un genre particulier.

Nous n'avons vu que deux mâles, un très-mutilé, d'Abyssinie, et un bon individu pris au Port-Natal.

Explication des figures. — F. 5 l'individu grossi et vu en dessus; F. 5 *a* son corps vu de profil. C'est par une erreur du graveur que ce dessin ne porte que trois divisions à l'abdomen; le premier segment est coupé par deux sutures; 5 *b* aile supérieure très-grossie.

Stilbum calens, Fabr., *Syst. Piez.*, p. 171, n° 4; Spinol, etc.
(Commun dans toute l'Afrique.)

Pyria Reichei, Spinola, *Ann. Soc. ent. de France*, t. VII, p. 448.
(Égypte, Sénégal, Abyssinie.)

Chrysis Mionii, Guér., *Rev. zool.*, 1844, p. 149.
(Sénégal et Abyssinie.)

FAMILLE DES HÉTÉROGYNES.

MYRMICE DU TIGRÉ. Pl. VII, F. 7.

MYRMICA TIGREENSIS.

M. nigra, capite thoraceque opacis, villosis, abdomine basi valde coarctato, postice lato, breviter ovali; alis hyalinis, costa leviter infuscata, stigmate fusco.

L. 0,0095; env. 0,019.

Noir, tête petite, finement rugueuse, comme le thorax, deux ocelles saillants au sommet de la tête; antennes d'un brun peu foncé, aussi longues que la tête et le thorax; ce dernier, un peu plus large que la tête et couvert comme elle d'une villosité d'un brun roussâtre assez serrée; mutique en arrière; écusson élevé, arrondi. Abdomen large, court, arrondi en avant et sur les côtés, pointu en arrière, lisse, d'un noir luisant, couvert de poils roux couchés, épars: les deux premiers nœuds aussi longs que l'abdomen, rugueux. Ailes hyalines très-faiblement enfoncées le long de la côte; stigmate d'un brun pâle. Pattes d'un brun foncé, tibias antérieurs roussâtres.

Nous n'avons vu qu'un mâle très-mutilé de cette espèce, provenant d'Abyssinie, mais nous en avons reçu d'autres en bon état pris au Port-Natal.

PONERE D'ABYSSINIE. Pl. VII, F. 6.

PONERA ABYSSINICA.

P. elongata, atra, subnitida, pube grisea, brevi, dense obtecta, tenuissime punctulata, pilis longioribus spartis hirsuta, abdomine brevi.

L. 0,014 ; l. 0,002.

Allongée, noire, assez brillante, mais couverte d'une pubescence grise, extrêmement courte, serrée et de poils hérissés, peu serrés : tout le corps est très-finement pointillé. Tête sensiblement rétrécie en arrière. Prothorax très-étroit, ayant en avant un faible sillon longitudinal. Corps de l'abdomen ovale, aussi arrondi en avant, très-décliné en arrière. Pattes assez longues, grêles, tarses postérieurs deux fois aussi longs que le tibia.

Cette espèce et notre *P. gagates* (*Icon. Reg. An.*, texte, p. 423) forment les seules espèces africaines, car nous croyons que M. de Saint-Fargeau s'est trompé en donnant le Sénégal pour patrie de la *P. tarsata*, que nous avons toujours reçue de Cayenne. Notre espèce d'Abyssinie diffère de la *gagates* par sa taille plus petite, sa forme plus allongée, sa surface unie, simplement pointillée et par la forme de l'abdomen, qui est court, arrondi en avant et non pas coupé brusquement.

MUTILLE DE BRUCE. Pl. VII, F. 8.

MUTILLA BRUCEI.

M. caput et thorax supra rufo-ferruginea, valde rugosa, abdomen nigro-velutinum, maculis quatuor testaceo-flavis, sericeis (1, 2, 1); *pilis longis nigris obtecta: subtus cum pedibus nigra.*

L. 0,009; l. 0,002.

Forme de la *M. maura*. Tête et thorax fortement rugueux, antennes épaisses d'un brun rougeâtre foncé; tête et thorax d'un ferrugineux rougeâtre, noirs en dessous. Abdomen ovale, rétréci aux deux bouts, d'un noir velouté, couvert de poils roides, couchés, semblables à des épines; quatre taches d'un jaune presque orangé, la première se prolongeant en avant sur le pédicule de l'abdomen; une de chaque côté au milieu, une avant l'extrémité; dessous de l'abdomen noir avec les bandes blanches aux derniers segments. Pattes noires; tarses roussâtres; tout le corps couvert de poils roides, hérissés, assez longs, peu serrés.

Dorylus nigricans, Illig., *Mag. d'Ent.,* t. I, 1, 183, 18; Fab., *Syst. piez.,* p. 427, 2.

(De Guinée, du Sénégal et d'Abyssinie.)

FAMILLE DES FOUISSEURS.

Scolia nigrita, Fabr., *Ent. syst.,* t. II, p. 229, n° 3.

(Sénégal, Abyssinie, Natal, etc.)

Scolia ruficornis, Fabr., *Ent. syst.,* t. II, p. 230, n° 9.

(Sénégal et Abyssinie.)

Scolia maura, Fabr., *Ent. syst.*, t. II, p. 233, n° 20.
(De Barbarie et d'Abyssinie.)

Sphex varipennis, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIX, fig. 5, 6.
(Abyssinie.)

POMPILE HÉROS. Pl. VII, F. 9.

POMPILUS HEROS.

P. grandis, robustus, capite, antennis, pedibus rufo-testaceis, thorace rufo-testaceo, brunneo variegato, mesothorace nigro, transversim strigoso : abdomine nigro, nitido, articulo primo immaculato, reliquis utrinque macula magna rufo-testacea : elytris cyaneo-violaceis, splendidis.

L. 0,055; env. 0,098.

Grand, robuste; tête, antennes, pattes, entièrement d'un testacé rougeâtre; extrémité des mandibules noire; thorax d'un testacé rougeâtre, mélangé de brun au milieu; métathorax presque aussi large que le prothorax, noir, sinué transversalement. Abdomen un peu plus large que le thorax, en ovale très-allongé, d'un noir luisant, couvert d'une pubescence grise excessivement courte; deuxième segment ayant de chaque côté une tache arrondie, d'un testacé rougeâtre, qui s'agrandit sur les suivants jusqu'au dernier, qui est entièrement d'un testacé rougeâtre; dessous maculé de la même manière; ailes d'un bleu d'acier, magnifiques.

Sénégal, Casamance, Abyssinie.

Nous laissons provisoirement ces grandes espèces dans le genre *Pompile*, en attendant qu'un travail sérieux ait été fait sur ce groupe.

POMPILE DEDJAZ. Pl. VIII, F. 2.

POMPILUS DEDJAZ (PEPSIS).

P. niger, thorace velutino postice nigro villoso, abdomine nitido : alis brunneo-cyaneis, nitidis, pedibus brunneo-rufescentibus, femoribus basi late nigris.

L. 0,043 ; enver. 0,078.

D'un noir foncé, tête finement pointillée, un peu rougeâtre au bord antérieur ; mandibules rougeâtres; antennes couvertes d'une pubescence extrêmement fine et courte, d'un brun grisâtre. Thorax à peine plus étroit en arrière qu'en avant, noir, couvert d'une pubescence veloutée de même couleur, et d'une villosité soyeuse noire, plus longue; métathorax strié transversalement; abdomen de la longueur du thorax, elliptique, acuminé postérieurement, noir, luisant, à reflet un peu bleuâtre, couvert d'une pubescence noire extrêmement courte. Ailes brunes à reflets d'un beau bleu d'acier. Pattes grandes, d'un brun rougeâtre foncé, plus clair aux tibias postérieurs et intermédiaires ; tibias antérieurs armés en dessous, un peu avant l'extrémité, d'une forte épine; les intermédiaires et les postérieurs armés en dedans, à l'extrémité, de deux fortes épines.

POMPILUS BRETONII, Guér., *Mag. de zool.*, 1843, pl. XV, fig. 2.
(De Sicile, du Sénégal, d'Abyssinie.)

POMPILE DE TAMISIER. Pl. VIII, F. 3, 4.

POMPILUS TAMISIERI.

P. niger, capite, prothorace, pedibus anoque flavis, alis brunneis, cyaneo micantibus, medio oculatis.

L. 0,020 ; env. 0,033.

D'un brun noir, tête, antennes, pattes d'un jaune testacé, très-clair sur la tête et le devant du prothorax : milieu du prothorax d'un brun rougeâtre foncé; métathorax presque noir, opaque, fortement strié transversalement. Abdomen court, plus large que le thorax, d'un brun noir luisant, avec une pubescence grise excessivement courte, les deux derniers segments testacés, avec des poils roides de même couleur. Ailes brunes avec un beau reflet bleu d'acier; au milieu, une tache plus claire, avec un point brun dans le centre; pattes testacées.

Var. β : *Pomp. Combesii*, pl. VIII, fig, 3.

Tête brune, thorax entièrement d'un brun noir velouté ; fémurs d'un brun noir avec l'extrémité testacée.

En faisant graver la lettre de notre planche nous avions pensé que ces deux insectes formaient deux espèces distinctes. Un travail plus approfondi nous a montré que l'on connaissait des variations plus considérables entre des individus de même espèce, dans ce groupe, ce qui nous a décidé à réunir ces deux insectes dans une seule espèce.

PRONÉE APICAL. Pl. VIII, F. 5 et 6.

PRONÆUS APICALIS.

P. caput rufum facie brunnea, antennis rufo-testaceis, thorax niger, postice cyanescente, et transversim rugosus : abdomen viridi-cæruleum, nitidius, pedibus rufis, femorum basi nigra; alæ flavicantes, anticorum apice brunneo.

L. 0,037 ; env. 0,052.

Tête large, d'un testacé rougeâtre, ainsi que les mandibules et les antennes; face brune, avec le bord des yeux seulement rougeâtre. Thorax noir foncé, prothorax fortement sillonné transversalement en avant : métathorax à reflets bleus, finement strié transversalement. Abdomen d'un beau bleu verdâtre métallique, très-brillant, le dernier segment un peu rougeâtre. Ailes d'un beau jaune, à nervures un peu plus foncées, extrémité des supérieures brune. Pattes fortes d'un testacé rougeâtre, la plus grande partie des fémurs noirs, hanches bleuâtres : les tarses et les tibias sont armés de forts poils spiniformes (Var. *rufipes*, pl. VIII, f. 5.)

Var : pattes d'un brun foncé. (Var. *nigripes*, pl. VIII, f. 6).

Ces deux individus diffèrent assez entre eux par la coloration de leur tête et de leurs pattes, et nous avions eu l'intention de les séparer comme formant deux espèces, mais les raisons que nous avons données à la fin de la description du *Pompilus Tamisieri* s'appliquent complétement ici.

Cette espèce est voisine du *Pronæus Campbelii*, de

Westw. (*Trans. Ent. Soc. Lond.*, vol. 3, p. 58, pl. V, f. 1), mais dans celle-ci, qui est indienne, tout le corps est fauve, et il n'y a que l'abdomen de bleu violet.

AMPULEX COMPRESSIVENTRIS, Guér., *Iconogr. du règne animal, Ins.*, pl. LXX, fig. 4; texte p. 436.
(Du Sénégal, de Guinée et d'Abyssinie.)

STIZUS (*stizoides*) APICALIS. Guér., id., texte p. 439.
(Sénégal et Abyssinie.)

CERCERIS FULVIVENTRIS, Guér., id., texte p. 444.
(Sénégal et Abyssinie.)

LARRE ABDOMINAL. Pl. VIII, F. 7.

LARRA ABDOMINALIS.

L. brunneo-nigra, facie dense aureo sericante, antennis brunneis, thorace dense griseo tomentoso, abdomine pedibusque pallide flavidis, alis infuscatis.

L. 0,014 ; env. 0,019.

Tête grosse, un peu plus large que le thorax, yeux très-grands; face couverte d'une pubescence dorée très-serrée; sommet noirâtre. Thorax noir, couvert d'une pubescence soyeuse, grise, très-serrée. Abdomen à peine plus long que le thorax d'un testacé rougeâtre, pâle, ainsi que les pattes. Ailes roussâtres, pâles.

FAMILLE DES DIPLOPTÈRES.

SYNAGRE ADMIRABLE. Pl. VIII, F. 8.
SYNAGRIS MIRABILIS.

S. grandis, nigra, nigro-velutina, capite antice obscure rufescente, mandibulis basi dentatis, abdomine apice albido, subtus valde bihamato, alis abdomine paulo brevioribus.

L. 0,032; env. 0,049.

Grande, d'un brun noir velouté, tête et thorax densément ponctué; devant de la tête d'un rougeâtre obscur; labre déprimé au milieu, fortement bidenté; mandibules aiguës ayant à la base une dent comprimée, peu longue, obtuse. Métathorax fortement strié en travers, excavé au milieu, armé de chaque côté de deux dents pointues. Abdomen légèrement rétréci à la base, se rétrécissant peu à peu vers l'extrémité qui est arrondie; dessus garni d'une pubescence noire, extrêmement fine et courte; moitié postérieure du quatrième segment, cinquième, sixième et base du septième d'un jaune soyeux blanchâtre, en dessus, dessous entièrement noir; dessous du deuxième segment luisant, à ponctuation éparse, armé de chaque côté d'une forte épine dirigée en arrière, et dont l'extrémité aiguë est légèrement recourbée en dessous. Pattes noires, ailes brunes avec un beau reflet bleu d'acier, un peu plus courtes que l'abdomen (Mâle).

Cette belle et curieuse espèce est assez voisine de la *Synagris calida* (Fabr.) pour la forme générale et pour

les épines dont le dessous de son abdomen est armé. Cependant ces épines, dans le mâle de la *Synagris calida* sont moins développées, plus coniques, et surtout elles sont perpendiculaires au plan inférieur de l'abdomen, et non dirigées en arrière. Dans notre espèce nouvelle les mandibules du mâle sont pointues au bout, de longueur ordinaire, mais elles offrent à leur base et en avant, une forte dent conique qui rappelle jusqu'à un certain point la grande corne crochue qui surmonte les mandibules des mâles de la *Synagris cornuta* de Fabricius. Dans la *Synagris calida* les mandibules du mâle n'offrent aucune trace de cette dent, mais elles sont beaucoup plus allongées que celles de la femelle, fortement arquées en dedans, croisées dans le repos, et leur extrémité s'élargit un peu et est obliquement tronquée en dedans.

MM. Reiche et Fairmaire ont donné des figures au trait de la tête et de l'abdomen du mâle de la *Synagris calida* dans leur Atlas du voyage de MM. Ferret et Galinier, pl. XXIX, f. 7 et 8, et de l'abdomen de la *Synagris mirabilis*, pl. XXIX, f. 11.

SYNAGRE ABYSSINE.

SYNAGRIS ABYSSINICA.

S. nigra parum nitida, abdominis segmentis ultimis quatuor obscure testaceis ♂, ♀ *læte flavo-testaceis, antennis brunneis* ♂, ♀ *testaceis, alis obscuris, cyaneo micantibus.*

L. 0,023; env. 0,044.

D'un noir foncé. Tête presque rugueusement ponc-

tuée, yeux très-fortement échancrés, antennes d'un brun foncé, les 2 premiers articles un peu rougeâtres; épistome d'un testacé roux, bi-épineux à l'extrémité. Dans le mâle, thorax finement rugueux; métathorax ridé transversalement, bidenté de chaque côté en arrière. Abdomen rétréci à la base, acuminé à l'extrémité, couvert d'une pubescence noire veloutée, et d'une ponctuation éparse au milieu, plus serrée sur les côtés; les trois premiers segments noirs, les quatre derniers d'un jaune orangé vif; deuxième segment deux fois aussi long que le premier, plus long que les quatre derniers réunis, offrant en dessous dans le mâle une large dépression terminée en arrière par une carène transversale, échancrée au milieu. Ailes brunes avec un beau reflet bleu d'acier, pattes noires. La femelle diffère par les antennes testacées, d'un brunâtre clair à l'extrémité, par le dessous du second segment abdominal qui est arrondi et simple, et par son épistome coupé droit à son extrémité.

Cette espèce ressemble extrêmement à la *Synagris calida* (Fabr.) du Sénégal; mais dans cette dernière, le dessous du deuxième segment abdominal offre deux épines aiguës, et le quatrième segment est noir au milieu, en dessous; dans la nôtre, le deuxième segment est impressionné au-dessous, le bord postérieur est caréné, et cette carène, interrompue au milieu, est munie de deux tubercules au lieu d'épines; l'abdomen est plus large, plus court et moins rétréci en arrière. MM Reiche et Fairmaire ont donné une figure au trait de la tête et de l'abdomen du mâle de cette espèce dans le

Voyage de MM. Ferret et Galinier, pl. XXIX, fig. 9 et 10.

SYNAGRIS CALIDA, Fabr., *Syst. Piez.*, p. 259, 25; Guér., *Icon. règ. anim., ins.*, pl. LXXII, fig. 3.

(Commune au Sénégal et en Abyssinie.)

Ce genre a besoin d'être étudié sérieusement, et l'on trouvera d'excellents caractères dans la forme du dessous de l'abdomen et dans celle de l'épistome. Nous en connaissons déjà huit espèces, toutes propres aux parties les plus chaudes de l'Afrique.

ODYNERE ARDENT. Pl. VIII, F. 9.

ODYNERUS ARDENS.

O. Niger opacus, alis nigricantibus, abdomine parte postica fere dimidia flavo-testacea.

L. 0,017; env. 0,029.

D'un noir opaque, tête ponctuée, d'un brun rougeâtre, devenant presque noir au milieu; labre convexe, à ponctuation fine et peu serrée; mandibules allongées, minces, pointues; antennes brunes, assez longues. Thorax fortement et presque rugueusement ponctué, côtés postérieurs couverts d'une pubescence rubigineuse très-courte et rare. Abdomen à pubescence noire, très-courte, à ponctuation fine et écartée, les deux premiers segments réunis aussi longs que le thorax, les derniers plus étroits, d'un beau jaune testacé, sauf le troisième, qui est très-court et noir comme les deux premiers; en dessous, le deuxième segment est fortement ponctué. Ailes noirâtres, assez foncées; pattes de même couleur.

RYGCHIUM AFRICANUM. *Vespa africana*, Fabr., *Syst. Piez.*, p. 257, 19.

(De Guinée, du Sénégal et d'Abyssinie.)

EUMENES SAVIGNY, Guér., *Iconogr. règ. anim., ins.*, pl. LXXII, fig. 4; Savigny, *Expédition d'Égypte, Hym.*, pl. VIII, fig. 4.

(Commune en Égypte, au Sénégal et en Abyssinie.)

FAMILLE DES MELLIFÈRES.

XYLOCOPA ÆSTUANS, Lin., Latr., Fab.

(Commun en Égypte, au Sénégal et jusqu'en Abyssinie.)

XYLOCOPA FRONTALIS, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXIX, fig. 14.

(Abyssinie.)

XYLOCOPA CAFRA, Lin., Fabr., Latr., etc.

(Des mêmes localités.)

XYLOCOPA TREPIDA, Fabr., *Syst. Piez.*, p. 340, 10.

Fabricius la dit du Brésil, mais c'est une erreur, car nous en avons quatre individus qui nous viennent du Cap, du port Natal et d'Abyssinie.

MEGACHILE MAXILLOSA, Guér., *Icon.*, R. A., *Ins.* Texte, p. 449.

MEGACHILE CYANIPENNIS, id., p. 450.

(Ces deux espèces ont été trouvées au Sénégal et en Abyssinie.)

MEGACHILE DENTICULATA, Reiche et Fairm. Voy. Ferret et Galinier, pag. 447.

CROCISA HISTRIO, *Melecta histrio*, Fabr., *Syst. Piez.*, p. 385.

(Des Indes Orientales, d'Afrique, d'Abyssinie.)

ORDRE DES LÉPIDOPTÈRES.

FAMILLE DES DIURNES.

PAPILIO DEMOLŒUS, Lin., Fab., God., Boisd., *Hist. nat. des Lépid.*, t. I, p. 237.

(Commun au cap de Bonne-Espérance, au Sénégal, en Guinée et en Abyssinie.)

PONTIA NARICA (*Pieris narica*), God., *Encycl. méth.*, t. IX, p. 163; Boisd., *Hist. nat. des Lépid.*, t. I, p. 432; Doubl. et Hewitson, *Gener. Diurn. Lep.*, pl. V, fig. 5.

(Sénégal, Guinée, Natal et Abyssinie.)

PIERIS MESENTINA, Cram., God., Boisd., *Hist. nat. des Lép.*, t. I, p. 501.

(De l'Inde et de toute l'Afrique.)

PIERIS PROTOMEDIA, Klug et Ehremb., *Symb. physic.*, pl. VIII, fig. 13, 14; Boisd., id., p. 509.

PIERIS CHLORIS, Fab., Drury, God., Boisd., id., p. 516.

PIERIS PIGEA, Boisd., id., p. 523.

(M. Marchal avait des individus d'Abyssinie et du port Natal. M. Boisduval, qui n'a décrit que la femelle, la dit de Chine.)

PIERIS CREONA, Cram., God., Boisd., id., p. 505.

(De toute l'Afrique et de la côte de Coromandel.

PIERIS TRITOGENIA, Klug et Ehremb., *Symb. phys.*, pl. VIII, fig. 17, 18; Boisd., id., p. 513.

PIERIS BRASSICOIDE. Pl. IX. F. 3 à 6.

PIERIS BRASSICOIDES.

P. alæ albæ, superiores margine exteriore nigricante, apice et lateribus late nigricantibus, inferiores margine nigro maculato; subtus alæ superiores nervis apice et maculis duabus nigricantibus, inferiores nervis nigricantibus, basi margine flavo.

Mâle. Corps noir, velouté, couvert en dessus de longs poils noirs, qui deviennent d'un blanc jaunâtre en dessous et sur les côtés. Ailes d'un blanc jaunâtre : les supérieures ayant le sommet largement noir, diminuant peu à peu jusqu'en bas, côte noire saupoudrées à la base d'écailles blanchâtres. Les inférieures sont marginées de noir, cette couleur se prolonge un peu sur chaque extrémité de nervure et forme en avant une tache allongée; nervures assez foncées. En dessous, ailes supérieures un peu plus foncées sous la tache apicale, avec les nervures marginées de noirâtre à cette place, et deux taches noires : ailes inférieures à nervures teintées de noirâtre, la marge basilaire est étroitement bordée de jaune.

Femelle d'un blanc plus jaunâtre en dessus, ailes supérieures offrant de plus trois taches noires, comme dans la femelle du *Pieris Brassicæ*, la supérieure se fondant avec le noir du bord externe. Les inférieures ont les taches du bord plus grandes et plus prolongées sur les nervures; dessous plus jaunâtre aux ailes inférieures, avec deux taches noirâtres, l'une au bord costal et l'autre après la cellule discoïdale.

Cette espèce semble représenter en Abyssinie notre *Pieris Brassicæ* qu'elle égale en grandeur, et elle vient se placer immédiatement à côté d'elle.

PIERIS DAPLIDICE, Lin., God., Boisd., *Hist. nat. des Lépid.*, t. I, p. 544.

PIERIS GLAUCONOME, Klug et Ehr., *Symb. phys.*, pl. VII, fig. 18, 19; Boisd., id., p. 546.

PIERIS HELLICA, Lin., God., Boisd., id., p. 547.

ANTHOCHARIS EVAGORE, Klug et Ehr., *Symb. phys.*, pl. VIII, fig. 5, 6; Boisd., id., p. 579.

ANTHOCHARIS EVARNE, Klug et Ehremb., *Symb. phys.*, pl. VI, fig. 1 à 4.

(D'Arabie, du Sénégal, de Natal et d'Abyssinie.)

ANTHOCHARIS THEOGONE, Boisd., id., p. 575.

ANTHOCHARIS EUPOMPE, Klug et Ehremb., *Symb. phys.*, pl. VI. fig. 11 à 14; Boisd., id., p. 571.

ANTHOCHARIS IONE (*Pieris ione*), Boisd., *Hist. nat. des Lépid.*, t. 1, p. 515; Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXX.

Cette délicieuse espèce varie suivant les localités. Les individus du port Natal sont beaucoup plus grands. Les femelles sont totalement différentes des mâles et offrent aussi des variétés entre elles.

ANTHOCHARIS ERIS (*Pieris eris*), Klug et Ehr., *Symb. phys.*, pl. VI, fig. 15, 16; Boisd., *Hist. nat. des Lépid.*, t. I, p. 514; Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXXI, fig. 1, 2, 3 (mâle et femelle).

ANTHOCHARIS EXOLE, Reiche et Fairm. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXXI, fig. 4, 5, 6 (mâle et femelle).

DRYAS LEDA. Pl. IX. F. 1, 2.

DRYAS LEDA.

DRYAS LEDA. Boisd. Voy. de Delegorgue, dans l'*Afrique australe*, t. II p. 588.

Ce nouveau genre est intermédiaire entre les *Anthocharis* et les *Eronia:* il a la texture délicate des premières, et une partie des caractères génériques des dernières, dont il ne diffère guère que par les palpes hérissées de poils plus serrés et par ses ailes entières. Ces caractères ne nous paraissent pas avoir assez d'importance pour motiver une nouvelle coupe générique.

L'unique espèce a été trouvée, d'abord en Abyssinie par M. Lefèvre, puis en Cafrerie par M. Delegorgue. Longtemps avant le retour de M. Delegorgue, nous en avions remis un individu à M. Boisduval, qui a oublié, en recevant plus tard ceux de M. Delegorgue, que nous avions représenté cet insecte dans l'atlas du présent Voyage et que nous devions le décrire sous le nom d'*Anthocharis Tekoukoule* que nous l'avons prié de lui conserver et qu'il porte sur notre pl. 9, fig. 1, 2.

Idmais vesta, Reiche. Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXXI, fig. 7, 8.

Idmais phidasia, God., Boisd., *Hist. nat. des Lépid.*, t. I, p. 587 ; *Pontia arne,* Klug et Ehr., *Symb. phys.*, pl. VII, fig. 1 à 4.

(Sénégal, Arabie et Abyssinie.)

Idmais dynamene, Klug et Ehr., *Symb. phys.*, pl. VII, fig. 5, 6; Boisd., id., p. 588.

Eronia cleodora, Hubn., Boisd., id., p. 605.

Callidryas florella, Fab., Donov., Boisd., id., p. 608.

COLIAS ELECTRA, Lin., God., Boisd., id., p. 637.
COLIAS HYALE, Lin., God., Boisd., id., p. 650.
TERIAS SENEGALENSIS, Boisd., id., p. 672.
TERIAS BRIGITTA, God., Cram., Boisd., p. 676.
DANAIS CHRYSIPPE, Lin., Fab., God., *Encycl. ent.*, t. IX, p. 187.

ACRÉE SÉRÉNA. Pl. X. F. 6, 7.

ACRÆA SERENA. (Var. : *Rougetii.*) Fabr.

Cette espèce a été le sujet de confusions dans les auteurs, et nous avons été obligé, pour établir définitivement sa synonymie, de faire un travail assez rebutant, devant lequel nous ne reculons jamais quand nous voulons arriver à un résultat certain; nous avons étudié par nous-même les divers auteurs qui l'ont fait connaître, sans nous en rapporter à ce qu'en avaient dit les auteurs modernes tels que Godart et Doubleday. Voici le résultat de nos recherches.

En 1775, Fabricius (*Syst. entom.* p. 461) a décrit pour la première fois un mâle de cette espèce de la manière suivante :

Papilio (Heliconii) Serena, H. alis oblongis integerrimis, fulvis, posticis subtus basi nigro punctatis.

Hab. in India. Mus. Tottianum.

Parvus, affinis P. Terspsichori. Alæ omnes fulvæ, anticæ apice, posticæ margine fuscæ, fulvo maculatæ. Subtus anticæ concolores, posticæ punctis numerosissimis nigris, sparsis ad basin.

En 1781, dans son *Species* (t. II, p. 28), Fabricius se borne à reproduire sa diagnose du *Systema entomologiæ.*

Ce n'est qu'en 1782 que Cramer (*Pap.* XXIII, p. 138, pl. CCLVIII, fig. A. B. fem. C. D. mâle) a décrit et figuré ce papillon, en le confondant avec une autre espèce très-différente, sous le nom de *P. Eponina*, et en le considérant comme sa femelle, tandis qu'en réalité les deux espèces figurées sont des mâles.

En 1787 (*Mantissa ins.* II, p. 14) Fabricius donne encore la même petite phrase diagnostique, et comme l'ouvrage de Cramer avait paru (en 1782), il cite la figure qui va à son espèce, celle du *P. Eponina* que Cramer regardait comme la femelle, en un mot la figure A. B. de la pl. CCLVIII.

Enfin, en 1793 (*Ent. syst.* III, I, 164, n° 507) il donne en entier sa phrase et sa description du *Systema entomologiæ* en y ajoutant, en synonymie, la citation des fig. A. et B. de Cramer.

On le voit, en se bornant à citer cette figure A. B. de Cramer, Fabricius a montré qu'il ne partageait pas l'opinion de cet auteur au sujet de l'identité spécifique de ses deux figures, et qu'il ne regardait comme appartenant à l'espèce qu'il avait décrite précédemment que cette figure de la prétendue femelle du *P. Eponina* de Cramer.

Godart (*Enc. meth. Ins.* t. IX, p. 232, 1819) ne s'est pas aperçu de la distinction faite par Fabricius entre la figure A. B. de la pl. CCLVIII de Cramer et la figure C. D. de la même planche; il a adopté l'opinion de Cramer, en admettant que ces figures représentent les deux sexes d'une même espèce, et il a fait sa description en conséquence.

Nous voyons, à la page 141 du catalogue des espèces du genre *Acræa,* dans le *Genera of Diurnal Lepidoptera* de Doubleday (Part. XXI. Lond. 1848) que cet entomologiste avait partagé l'erreur de Godart, car à la suite du nom de l'*Acræa Serena* il cite Cramer de façon à comprendre ses deux figures, puisqu'il a mis en synonymie : « *P. Eponina* Cramer, t. CCLXVIII, f. A. D. Du reste il n'a fait que reproduire la synonymie qu'il avait placée à la suite de cette espèce dans le catalogue des Lépidoptères de la collection du musée Britannique, Part. I, p. 63. (Lond. 1844.)

Nous ne comprenons pas pourquoi Doubleday, qui paraît avoir partagé les excellents principes publiés par ses compatriotes et par M. I. Geoffroy-Saint-Hilaire (*Assoc. Brit. pour l'avancement de la science*, 27 juin 1842, *Revue zool.* 1843, p. 202 et 207) relativement aux règles qui doivent guider les zoologistes en fait de nomenclature, ne les a pas complétement appliquées dans le bel ouvrage que nous citons. Pourquoi n'a-t il cité que l'*Entomologia systematica* de Fabricius, qui est de 1793, quand cet auteur avait donné *la même* description de son *P. Serena* dans le *Systema entomologiæ* qui a paru en 1775? En ne mentionnant pas cette date de publication si antérieure à celle de l'ouvrage de Cramer, il pouvait induire les zoologistes en erreur relativement au nom qu'il convenait d'adopter définitivement pour cette espèce, et en appliquant les règles admises on aurait été obligé de rejeter le nom de Fabricius, qui semblait dater de 1793, pour admettre celui de Cramer, publié en 1782.

Il résulte de ces observations que l'on doit admettre comme type de l'espèce qui nous occupe, le *P. Serena* de Fabricius, regardé par Cramer, Godart et Doubleday comme la femelle du *P. Eponina* de Cramer, et que ce dernier doit être inscrit comme une espèce distincte dans le genre *Acræa*, sous le nom de *A. Eponina* (Cramer).

L'examen que nous avons fait de plus de vingt-cinq individus des deux sexes des *Acræa Serena* et *Manjaca*, tant dans la collection du Muséum que dans celles de MM. Boisduval, de Feisthamel, etc., nous a fait acquérir la conviction que les Lépidoptères décrits sous ces deux noms, ne forment qu'une seule et même espèce qui offre quelques variétés locales. Ceux de Madagascar que M. Boisduval a décrits et figurés sous le nom de *A. Manjaca* (*Faun. ent.* de Bourbon, Maurice et Madagascar, p. 33, pl. IV fig. 6 et pl. V, fig. 6, 7) n'est distincte des types provenant du Sénégal que par quelques légères différences dans la bordure noire des ailes inférieures en dessous. Quant à la taille, elle est aussi variable dans les individus de Madagascar que dans ceux de Guinée.

Nous avons vu plus de douze individus d'une variété provenant d'Abyssinie, de la variété dont nous nous proposions de faire une espèce sous le nom d'A. *Rougetii,* quand nous avons composé notre atlas, avant d'avoir eu l'occasion de faire les recherches qui précèdent. Tous ces individus abyssins ont les taches rouges situées dans la bordure noire des ailes beaucoup plus larges, et dans quelques-uns, le noir qui

limite intérieurement la tache fauve de l'extrémité des ailes supérieures, large à la côte, se rétrécit brusquement et ne vient pas toucher le bord postérieur. Dans la majorité, comme dans ceux de la Guinée, il n'y a pas de tache noire près de la côte, entre cette bande et la base des ailes supérieures, mais dans quelques individus on trouve une grosse tache à cet endroit, comme on le voit à la figure de notre variété *Rougetii* (pl. XL, fig. 6).

Il paraît qu'en général les femelles offrent des couleurs sombres ou pâles et qu'elles sont beaucoup plus rares. Nous avons une femelle provenant de la Casamance, dont le fond des quatre ailes est d'un brun enfumé avec les taches des bordures et celles du bout des supérieures blanchâtres. Il y a dans la collection de M. Boisduval plusieurs individus de cette couleur. Nous y avons vu aussi une femelle de la variété *Manjaca* dont la couleur est jaune blanchâtre. Enfin nous possédons une variété femelle, provenant du port Natal et qui semble bien appartenir à cette même espèce par tous ses caractères, chez laquelle les ailes supérieures sont d'un brun rougeâtre enfumé, tandis que les inférieures sont rouges, avec les taches de la bordure noire très-petites en dessus.

En définitive voilà comment il convient d'établir la synonymie de cette espèce ;

ACRÆA SERENA.

Papilio (Heliconii) serena, Fab., *Syst. ent.*, p. 461 (1775).

Papilio Eponina (fœm.), Cram., Pap. 23, p. 138, pl. CCLXVIII, fig. A. B (non fig. C, D), (1782).
Acræa serena, God., *Enc. méth.*, t. IX, p. 232 (1816). (Non la citation de Cram., fig. C, D; non tout ce qui a rapport au mâle dans la description.)
Acræa manjaca, Boisd., Faun. de Bourbon, etc., p. 33, pl. IV, fig. 6, et pl. V, fig. 6, 7 (1833). (Var. locale.)
Acræa serena, Doubleday, *Gener. Diurn., Lepid.*, p. 141, n° 29 (1848). (Non la citation de Cramer, fig. C, D.)
Acræa manjaca, Doubl., id., n° 28.

Guinée, Natal, Abyssinie, Madagascar. — C'est par erreur, comme l'a fort bien fait remarquer Godart, que Fabricius a donné l'Inde comme patrie de cette espèce. Ajoutons que c'est aussi par erreur qu'il est dit dans l'*Histoire naturelle* des animaux articulés, t. III, p. 438 (Paris, 1840, Dumesnil), que toutes les Acrées connues appartiennent à l'Afrique et quelques-unes à l'Asie, car on en connaît plusieurs d'Amérique.

Acræa eponina.

Papilio eponina (mâle), Cram., Pap., 23, p. 138, pl. CCLXVIII, fig. C, D (1782). (Non fig. A, B.)
Acræa serena (mâle), God., *Enc. méth.*, t. IX, p. 232 (1816). (Non la citation de Cram., fig. A, B; non tout ce qui a rapport à la femelle dans la description.)
Acræa serena, Doubl., *Gener. Diurn., Lepid.*, p. 141, n° 29 (1848). (Non la citation de Cramer, fig. A, B.)

Elle a environ 45 millimètres d'envergure et quoique le noir occupe, en dessus, plus de place que le rouge sur les ailes, on peut dire que l'ensemble des quatre ailes est rouge, largement bordé de noir avec

une grande tache noire commune, transverse et de forme rhomboïdale, située au milieu de la partie rouge centrale, occupant la base des inférieures et envahissant celle des supérieures sans aller toucher à leur bordure de la côte. Les ailes supérieures, en dessus et en dessous, ont près de l'extrémité une bande rouge oblique et un peu arquée en dehors. Il n'y a aucune tache fauve dans la large bordure noire du bord externe, ni aux ailes supérieures ni aux inférieures. Le dessous diffère en ce que l'on voit une série de taches jaunâtres triangulaires dans la bordure noire et près du bord. Les ailes supérieures ont le fond rouge du dessus, mais la bande apicale est jaune et le noir qui se trouve au milieu du rouge de leur base n'est représenté que par deux taches fondues. Les ailes inférieures ont le fond jaune avec des taches noires à la base, séparées et assez petites près du corps, et plus ou moins réunies et confondues entre elles ensuite, se terminant extérieurement en ligne et formant une espèce de bande transversale assez limitée qui correspond au noir du dessus. Les antennes sont noires et les palpes jaunes, comme dans toutes les espèces africaines que nous avons pu voir. Le thorax est tacheté de jaunâtre en dessus et en dessous, les pattes sont brunes et l'abdomen est noir avec des taches jaunes sur les côtés.

L'individu que nous décrivons est un mâle provenant d'Angola. Nous en avons vu deux autres du même sexe et tout à fait semblables chez M. Boisduval et provenant de Guinée.

Ce qui distingue surtout cette espèce des nombreux

individus d'*Acræa serena* que nous avons étudiés, c'est la place que les points noirs de la base des ailes inférieures occupent dans cette dernière espèce, ces points descendent plus bas vers la bordure postérieure et s'il leur arrivait d'être plus gros et de se réunir dans quelque variété, ils ne formeraient jamais l'espèce de bande transverse et assez nette qui se voit dans l'*A. Eponina*. Ajoutons que cette espèce a été distinguée aussi par M. Boisduval, qui lui avait donné provisoirement, dans sa collection, le nom d'*A. Erina*.

ACRÉE LYCIA. Pl. X. F. 4, 5.

ACRÆA LYCIA, Var. : *Sganzini*. Fabr.

Voilà encore une espèce qui a donné lieu à quelque confusion et qui se trouve en même temps en Guinée, en Abyssinie et à Madagascar.

Fabricius l'a décrite pour la première fois en 1775 dans son *Systema entomologiæ* (p. 464) de la manière suivante :

P. H. Alis integerrimis, concoloribus, fuscis, albo maculatis; posticis disco albo punctis nigris.

Habitat in Sierra Leon, Africæ. — Mus, Banks.

Affinis præcedenti, at paulo minor. Thorax fuscus, flavo maculatus. Alæ anticæ fuscæ, macula albida nigro punctata ad marginem interiorem et fascia macularis ante apicem, posticæ disco albo punctis plurimis nigris sparsis.

Cette description, entièrement reproduite dans l'*Entomologia systematica*, t. III, pl. I, p. 176, a été traduite par Godart, dans l'*Encyclopédie méthodique, Ins.*,

t. IX, p. 239, et il a dû se borner à donner cette traduction parce qu'il n'a pu trouver l'espèce en nature dans les collections de cette époque.

En 1832, M. Boisduval, dans sa *Faune entomologique de Bourbon, Maurice et Madagascar*, a décrit et figuré, sous le nom d'*Acræa Sganzini*, des individus qu'il était impossible, à cette époque, de rapporter à l'espèce de Fabricius, mais qui n'en diffèrent cependant pas, comme on le verra plus bas.

C'est Doubleday, qui a attiré l'attention sur les différences notables de coloration de ces Lépidoptères, en publiant dans le magnifique ouvrage qu'il avait commencé en association avec M. Hewitson, la figure d'une variété fauve qui fait partie du Musée britannique. En rapportant ce papillon de couleur fauve à l'espèce blanchâtre que Fabricius a nommée *P. Lycia,* il a appelé l'attention des naturalistes du continent, la variété fabricienne s'est trouvée dans leurs collections, chez nous, chez M. Boisduval, et cet entomologiste a pu reconnaître que son *Acræa Sganzini* formait une de ces variétés fauves, mais à un degré inférieur à celle du savant anglais.

Aujourd'hui nous pensons que ce sont les *Acræa Lycia* à fond blanchâtre qui doivent être considérées comme les variétés, car sur un assez grand nombre d'individus que nous avons vus dans les collections de Paris, nous n'avons trouvé que trois ou quatre sujets à fond blanchâtre. Nous en possédons un provenant d'Angola et un autre de Natal. M. Boisduval en a un de Guinée, mais il y a des individus à fond fauve plus

ou moins vif de Guinée, de Natal, d'Abyssinie et de Madagascar.

Parmi ceux que nous avons sous les yeux nous trouvons les deux sexes dans la variété fauve et un mâle dans la variété blanche, ce qui montre qu'ici la coloration ne coïncide pas avec les différences sexuelles.

Doubleday, ne possédant pas au Musée britannique d'individus de l'*Acræa Sganzini* provenant de Madagascar, et n'ayant pas assez étudié la description et les figures que M. Boisduval a données de son espèce, n'a pas eu l'idée de la rapporter à la variété qu'il a figurée. S'il avait eu sous les yeux en même temps, les figures de l'ouvrage de M. Boisduval et l'individu qu'il a figuré dans son *Genera*, pl. XIX, fig. 1, il aurait été obligé de rapporter cet individu fauve à l'*A. Sganzini* ou il aurait reconnu l'identité qu'il y a entre ce *Sganzini* et les variétés fauves de l'*A. Lycia*, ce qui l'aurait empêché d'admettre l'*A. Sganzini* comme espèce distincte.

Voici comment il faudra désormais établir la synonymie de cette espèce.

ACRÆA LYCIA.

Papilio (heliconii) *lycia*, Fabr., *Syst. entom.*, p. 464 (1775). (Var. *Alba*).

Acræa lycia, God., *Enc. ins.*, t. IX, p. 239 (1819). (Var. *Alba*.)

Acræa Sganzini, Boisd., *Faun. ent. de Madag.*, p. 34, pl. VI, fig. 6, 7 (1832).

Acræa lycia (var. *fulva*), Doubl., *Gener. Diurn.*, *Lepid.*, p. 140, n° 12, pl. XIX, fig. 1.

Acræa Sganzini, Doubl., id., p. 142, n° 33.

(Hab. la Guinée, Angola, l'Abyssinie, port Natal et Madagascar.)

Il y avait encore dans la collection de M. Th. Lefèvre, les espèces suivantes :

Acræa neobule, Doubleday et Hewitson, *Gener. Diurn., Lepid.*, p. 140, pl. XIX, fig. 3 (1847).

Cette espèce n'a pas été décrite par ces entomologistes, mais ils en ont donné une excellente figure vue en dessus. Ils n'ont connu qu'une femelle à fond des ailes jaune, tandis que l'individu rapporté par M. Lefèvre est un mâle à ailes rouges. Du reste dans notre mâle, comme dans la femelle figurée par MM. Doubleday et Hewitson, le nombre et la disposition des taches noires sont les mêmes. Cette espèce sera décrite dans le Voyage de Ferret et Galinier, et l'unique mâle en notre possession est figuré dans l'atlas de ce Voyage, pl. XXXIII, fig. 1, 2. Nous pensons que l'espèce nouvelle que l'on voit dans la collection de M. Boisduval sous le nom inédit d'*Acræa Seis*, n'est qu'une variété de cette espèce. Elle provient de la Guinée et a été trouvée dans notre établissement de la Casamance.

ACRÉE DE DOUBLEDAY.

ACRÆA DOUBLEDAYI.

Nous n'avons reçu qu'un individu femelle de cette nouvelle espèce, qui est très-voisine de celle que M. Boisduval a décrite sous le nom d'*A. Petræa* dans le catalogue des Lépidoptères recueillis par M. Dele-

gorgue au port Natal. (*Voyage dans l'Afr. austr.*, vol. II, p. 589, 1847.)

Les ailes supérieures de notre exemplaire femelle sont d'un brun enfumé lavé de rouge briqueté sur le disque et surtout près du bord externe, où cette couleur forme des espèces de taches vagues. Elles offrent au delà du milieu, du côté du sommet, une courte et étroite bande noire transverse et maculaire, composée de quatre taches contiguës, suivie d'une bande transverse blanche, vaguement limitée, et précédée du côté de la base de cinq ou six taches inégales et noires. Le dessus des ailes inférieures est d'un rouge assez vif avec la base un peu enfumée et une assez large bordure noire nettement limitée en dedans, et leur disque est marqué de dix-neuf ou vingt gros points noirs dont quelques-uns sont situés assez près de la bordure inférieure. Le dessous des supérieures est semblable au dessus pour la disposition des taches, mais d'un rouge moins enfumé avec les nervures de l'extrémité, qui est d'un fond jaune, marquées en noir, et une raie rougeâtre entre chacune d'elles. Le dessous des inférieures est jaune tacheté de rouge brique avec les mêmes points noirs du dessus et six grandes taches jaunes dans la bordure postérieure. Le corps est noir taché de jaune, les pattes sont jaunes.

Les principales différences qui distinguent cette espèce de l'*A. Petræa* consistent dans la bordure inférieure des ailes postérieures qui est nettement limitée en dedans, tandis qu'elle envoie des rayons noirs chez la *Petræa*. Dans cette dernière les points noirs de ces

mêmes ailes descendent à peine au milieu de leur disque, tandis qu'ils s'étendent beaucoup plus près du bord postérieur dans la nôtre.

Nous avons consacré cette espèce à la mémoire de M. Doubleday, trop tôt enlevé à la science et à ses amis. Elle sera figurée dans le Voyage de MM. Ferret et Galinier, pl. XXXIII, fig. 1, 2.

HYPANIS ILLYTHYA (*Biblis Ilithya*), F. Cram., God., *Encycl. méth. Papilio,* t. IX, p. 327.

HYPANIS ANVATARA, Boisd., *Faune de Maurice et Madagascar*, p. 204, pl. VII, fig. 5.

VANESSA (*Salamis*) CLOANTHA, Cram., God., *Enc. meth., Ins.*, t. IX, p. 322.

VANESSA GARDUI, Lin., Fabr., Godart, etc.

VANESSA OCTAVIA, Fabr., Cram., God., etc.

VANESSA ORITHYA, Lin., Fab., Cram., Godard, etc.
(Chine, Java, Afrique.)

VANESSA CLELIA, Fabr., Cram., God., etc.

VANESSA ÆNONE, Lin., Fab., God., etc.

VANESSA LIMNORIA, Klug et Ehr., *Symb. physic.*, pl. XLVIII, fig. 6, 7.—*Junonia Limnoria,* Doubled. et Hewitson, *Genera diurn.*, *Lepid.*, part. XXV, p. 210.

Nous avons représenté cette belle espèce, pl. XI, fig. 1, 2.

VANESSA ZINGHA, Fabr., God., *Enc.*, IX., p. 807. — *Amestris*, Drury. *Van. Emma,* God., *Enc.,* IX, p. 315.

NYMPHALIS (*Charaxes*) EPIJASIUS, Reiche, Voy. de Ferret et Galinier, pl. XXXII, fig. 1, 2. (*Van. Naib.*)

NYMPHALIS (*Adolias*) MELEAGRIS, Cram., Fab., Godard, etc.

Les deux sexes de cette espèce diffèrent notablement et elle offre des variétés intéressantes. M. Reiche a

figuré une belle variété femelle dans le Voyage de MM. Ferret et Galinier, pl. XXXII, f. 3, 4.

NYMPHALIS (*Limenitis*) SACLAVA, Boisd., *Faune de Maurice et Madag.*, p. 197.

Nous avons reçu plusieurs individus de cette espèce dans la collection faite en Abyssinie par M. Lefèvre. Jusqu'à présent on ne la connaissait que de Madagascar.

NYMPHALIS (*Diadema*) BOLINA, Lin., Fab., God.

(Commune dans l'Inde, à Madagascar et dans l'Afrique australe.)

NYMPHALIS (*Diadema*) SALMACIS, Drury, Fab., God., etc.

SATYRE MADERAKAL. Pl. X. F. 1, 2, 3.

SATYRUS MADERAKAL.

S. brunneus, alis brunneo ferrugineoque ciliatis. Alæ superiores apice oculo magno nigro, albo pupillato, flavo annulato, et oculo minimo simili, juxta et antice jacente; intus fascia nebulosa pallidiore; inferiores cum tribus oculis, postice positis, intermedio majore nigro, albo pupillato. Subtus alæ pallidiores superiores brunneo undulato, cum duobus oculis; inferiores oculatis, brunneo litteratis.

Ailes d'un brun un peu roussâtre, à reflets soyeux, ciliées de poils jaunâtres devenant noirs à l'extrémité de chaque nervure. Extrémité des supérieures un peu plus pâle, cette teinte bordée en dedans d'un brun plus foncé; avant l'extrémité, un grand œil noir, avec une petite pupille blanche, entouré d'un cercle jaune, et en avant un très-petit œil de même forme. Ailes inférieures avec trois yeux inégaux situés en arrière, les deux latéraux jaunâtres, avec une pupille brune, celle du milieu, plus grande, noire, avec une pupille blan-

che. Ailes plus pâles en dessous, les supérieures ayant dans la moitié basilaire quatre bandes transversales, sinuées; elles représentent les deux yeux du dessus : entre ces yeux et le bord externe, deux bandes ondulées brunes, l'externe peu marquée; les inférieures sont parsemées d'écailles d'un brun plus foncé, serrées, elles offrent, vers la base, plusieurs lignes brunes brisées, irrégulières : la partie apicale est grisâtre, avec six yeux séparés les uns des autres par les nervures qui sont brunes; le premier et le quatrième sont les plus grands, noirs, avec une pupille blanche, cerclés de deux anneaux minces, bruns, séparés par une teinte gris jaunâtre, les autres offrent au milieu un petit point blanc entouré d'une ligne noire, mince, et de deux anneaux bruns comme les autres : le dernier est contigu à un autre plus petit, et tous deux sont entourés par la même ligne brune.

Ce petit satyre tient le milieu entre les *S. Mæra* et *Megera*. Nous lui avons donné le nom d'un jeune Abyssin élevé en France et qui a été ramené dans son pays par M. Lefèvre après avoir fait de bonnes études dans nos colléges.

SATYRUS FUNEBRIS, Guér., *Iconogr. du règne animal, Ins.;* texte, p. 488.

(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

SATYRUS (*Cyllo*) LEDA, Lin., Fab., God., etc.

POLYOMMATUS PERION, Cram., Fab., Godard, *Encycl., Ins.*, t. IX, p. 645.

Godart le dit de Surinam. L'individu que nous avons reçu d'Abyssinie ne diffère pas notablement de la description donnée par les auteurs.

POLYOMMATUS (*Lycæna*) BÆTICUS, Lin., Fab., God., p. 653.
(De tous les pays. Commun en Abyssinie.)

POLYOMMATUS PHLÆAS, Lin., Fabr., Godart, p. 670.
(Commun dans tout l'ancien monde et jusque dans l'Amérique septentrionale.)

POLYOMMATE JESOUS. Pl. XI. F. 3, 4.

POLYOMMATUS JESOUS.

P. cærulescens, albo ciliatus, linea marginali nigricante : subtus albidus, brunneo fasciatus, alæ posteriores brunneo-nigro maculatis, maculis ad angulum analem viridi metallico inspergatis

En dessus bleu, avec une bande marginale noirâtre très-étroite, les taches inférieures se distinguent un peu par transparence. En dessous les ailes sont blanches avec une teinte très-pâle, brunâtre vers la base : les antérieures ont une bande brune qui part de la base et se termine au milieu en crochet; le bord est finement marginé de brun; le long du bord une rangée de points bruns, inégaux, cernés en arrière par une ligne brune : entre cette ligne et le crochet de la première bande, une fascie brune transverse ; vers la base un point brun isolé. Les inférieures ont à la base quatre taches assez grandes, d'un brun noir, et au milieu quelques fascies brunes ; le bord externe est finement marginé de noir avec une rangée de points bruns dont les intermédiaires presque effacés, les deux derniers vers l'angle anal sont noirâtres, avec quelques écailles d'un vert métallique; cette rangée est bordée en arrière par une ligne brune ondulée.

Ce Polyommate vient se placer à côté du *P. Cassius*

dont il diffère par le dessus des ailes moins maculé, et parce que la région du bord interne des secondes ailes n'est pas blanchâtre.

Nous lui avons donné le nom de *Jesous*, général de l'armée d'Oubié.

POLYOMMATE AMARAH. Pl. XI. F. 5, 6.

POLYOMMATUS AMARAH.

P. Pallide fuscus, alis transverse-sub-undatis ; posticis angulo ani fulvo maculatis, ocellis nigris ; subtus pallide cinerascens, albo nigroque undatis basi punctis nigris.

Ce petit Polyommate, qui est une femelle, est en dessus d'un brun assez pâle et montre par transparence quelques stries ondulées un peu plus brunes et correspondant à des stries noires du dessous. Les ailes inférieures ont en outre, près du bord, une petite bande maculaire blanchâtre, suivie d'une autre bande obscure et, à l'angle anal, une assez grande tache d'un jaune fauve dans laquelle il y a deux taches noires, l'une près de l'angle, peu marquée, l'autre un peu plus loin, grande, ronde et très-limitée. Il y a encore deux ou trois autres points noirs plus petits après ce gros point placé dans le fauve. Le dessous est d'un gris cendré pâle, marqué de traits noirâtres transversaux, bordés de blanc en dedans et qui commencent, aux premières ailes, un peu avant leur milieu. Elles offrent de plus, à la base, une assez grande tache noire, coupée en carré long. Les ailes inférieures ont les mêmes stries ondées, trois gros points noirs à la côte, plus

quatre autres points noirs, également bordés de blanchâtres, à la base. Elles ont à l'angle anal un petit point noir finement pupillé de bleu argenté et surmonté de roux, et plus loin un autre point semblable, mais beaucoup plus gros. L'abdomen est noir avec les segments bordés de blanc en dessus, il est tout blanc en dessous. On devra placer cette espèce non loin du *P. Bæticus*.

POLYOMMATE SEBAGADIS. Pl. XI. F. 7, 8.

POLYOMMATUS SEBAGADIS.

P. supra cæruleus, alis albo ciliatis margine omni laterali nigricante, subtus cinereus, sericeus; alæ superiores punctis nigris sex albo circumdatis, seriatim dispositis : medio macula brunnea pallida, oblonga, albo circumdata; alæ inferiores subtus cum punctis tribus nigris albo annulatis, duo ad marginem antico, alter ad angulum analem, medio macula duplex albido : ante marginem, annuli albidi seriatim dispositi : ad marginem ipsum fasciæ pallidæ albidæque, cum macula flava, supra obsoleta.

Ailes brunes à reflets bleus avec toute la bordure externe brune, ciliées de poils blanchâtres. En dessous, d'un blanc cendré soyeux. Ailes supérieures ayant une rangée de six points noirs cerclés de blanc : au milieu une tache oblongue d'un brun très-pâle entourée de blanc; sur le bord latéral des fascies blanchâtres et d'un gris foncé. Ailes inférieures ayant trois points noirs cerclés de blanc, deux près du bord antérieur et un très-petit vers l'angle anal; au milieu deux fascies blanches courtes; avant le bord externe, une

rangée d'anneaux blancs ; l'espace entre les anneaux et le bord est nuancé de blanc et de gris avec une tache jaune en croissant, qui se perçoit à peine en dessus.

Cette espèce, très-voisine du *P. Messapus*, God. *Enc. méth.* IX, 682, 205, en diffère par l'absence de point noir bordé de fauve sur la région anale des ailes inférieures en dessus. Nous lui avons donné le nom d'un chef abyssin.

FAMILLE DES CRÉPUSCULAIRES.

Macroglossa apus, Boisd., *Faune de Maurice, Bourbon et Madag.*, p. 227.

Sphinx celerio, Lin., Fabr., etc.

Sphinx convolvuli, Lin., Fabr., etc.

Glaucopis formosa, Boisd., *Faun., Ent. de Madagascar, Bourbon,* etc., p. 82, pl. XI, fig. 3. — Guér., *Iconogr. du règne animal ; Ins.*, pl. LXXXIV *bis,* fig. 10.
(Commune au Sénégal, Natal, Madagascar et jusqu'en Abyssinie.)

Syncallia stellata, Guér., *Icon., règne anim.; Ins.;* texte, p. 497.
(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

FAMILLE DES NOCTURNES.

Ægocera menete, Cram., pl. LXX, fig. D. — *Ægocera Boisduval*, Latr., *Règne animal,* t. III, p. 439, pl. XX, fig. 3. — Guér., *Icon., R. A.;* texte, *Ins.,* p. 498.
(Du Sénégal et d'Abyssinie.)

Euchelia pulchella, Lin., Fab., etc.

BOMBYX OUBIÉ. Pl. XII. F. 1, 2.

BOMBYX OUBIE.

B. Alæ superiores margine laterali leviter rotundato, angulo interiore valde rotundato, fuscæ, margine omni et nervis squalide ferrugineis, oculo discoidali magno brunneo, nigro, rubro alboque incluso, pupilla hyalina; prope basim vitta undulata rubra, medio dilutiore : inter oculum et marginem lateralem vitta arcuata albida intus rubro marginata. Alæ inferiores basi late et pallide rubescentes, etiam cum oculo magno, apice vitta lata fusca, margine squalide ferrugineo. Corpus brunneum; humeris antennisque fere nigricantibus, longe pilosum, abdomine pallido annulato.

Corps brun, épais, antennes et prothorax presque noirâtres; ce dernier couvert sur les côtés de poils serrés, roussâtres, qui se prolongent surtout sur la base des ailes inférieures : abdomen annelé de roussâtre. Ailes supérieures brunes parsemées d'atomes roux, nervures et bordure rousses : sur le disque plus rapproché du bord antérieur, un grand œil brun velouté avec la pupille diaphane, cerclé de noir, de rouge et de blanc : ce dernier anneau est bordé d'une faible ligne rougeâtre ; entre cet œil et la base de l'aile une bande sinuée, rougeâtre, plus pâle au milieu ; entre l'œil et le bord externe latéral une bande fortement arquée en avant et en dedans, blanchâtre, bordée de rougeâtre en dedans.

Ailes inférieures ayant les deux tiers rougeâtres, avec un œil semblable à celui des supérieures, un peu moins arrondi, à bande rouge plus large ; l'extré-

mité forme une large bande brune, parsemée d'atomes roux, et bordée d'une marge rousse, avec les nervures de même couleur; cette bande brune est séparée de la partie rougeâtre par une bande d'un blanc rougeâtre, qui est elle-même bordée en dehors par une bande brune. Le dessous des ailes est brun, la base des supérieures est un peu rougeâtre, on y voit les yeux et les deux bandes blanchâtres externes.

Cette belle espèce, à laquelle nous avons donné le nom d'un roi d'Abyssinie, a beaucoup d'affinité avec les *Saturnia Bellina, Hersilia* et *Menippe* de M. Westwood (*Proceed. Zool. soc. Lond.*, 1849, p. 33 à 61, pl. VIII et IX) qui viennent du port Natal et du Congo, mais elle se distingue par les lignes jaunes et ses nervures et par plusieurs autres caractères aussi tranchés.

Saturnia mimosæ. Boisd., *Voy. de Delegorgue,* vol. II, p. 600. — Reiche, *Voy. de Ferret et Galinier*, pl. XXXIII, fig. 5, 6, 7. — Westw., *Proceed. Zool. soc.*, 27 mars 1849, p. 33. — Angas, *Zoolu. Moths,* fig. 18.

Cette espèce est évidemment la même que celle dont M. Signoret a présenté le dessin à la Société entomologique de France dans la séance du 8 octobre 1845 (2e série, t. III, p. 97). On l'a trouvée sur divers points de l'Afrique et jusqu'en Abyssinie.

Nous devons à l'obligeance de M. Becker quelques cocons de ce magnifique Bombycite, et nous avons fait à leur sujet une observation qui nous paraît neuve. Ces cocons sont composés d'une soie abondante, d'un gris très-brillant, d'une texture très-solide et dont nous avons pu obtenir une bourre assez belle. Ce qu'ils

ont de remarquable c'est que la chenille leur a ménagé un grand nombre de trous ronds, situés surtout vers les extrémités et formant deux espèces de couronnes. Dans quelques-uns de ces cocons, on trouve, outre ces trous des deux extrémités, un grand nombre d'ouvertures semblables dans toute leur longueur, mais sur un côté seulement.

M. Delegorgue nous a donné deux de ces cocons arrangés en tabatières par les Cafres. Ces cocons sont attachés à une petite corde, tronqués à une de leurs extrémités qui a été bouchée par une petite rondelle de bois.

Ces cocons, quoique fermés aux deux bouts, ne pourraient être dévidés dans l'eau, comme ceux de notre ver à soie domestique, car les trous ménagés par la chenille qui les a construits laisseraient entrer l'eau dans leur intérieur, ce qui les emplirait et les ferait couler au fond du vase.

La chenille de ce Bombyx vit sur des mimoses très-communes dans toute l'Afrique intertropicale. Suivant M. Delegorgue, qui a bien voulu rappeler ses souvenirs à notre prière, elle serait très-grande, d'un beau vert diaphane avec les côtés ornés de plaques nacrées que l'on pourrait comparer à du mercure solidifié.

Cette belle espèce doit être placée à côté de la *Saturnia Mittræi*, que nous avons décrite dans la *Revue zoologique*, 1847, p. 230, sous le nom de *Bombyx Mittræi*, après en avoir fait mention, en 1846, à la Société entomologique, dans sa séance du 25 novembre 1846 (*Rev. zool.*, 1846, p. 129). Elle a aussi beaucoup

d'affinité avec la *Saturnia Leto*, des Indes Orientales, décrite par M. Doubleday, dans les *Transactions de la Société entomologique de Londres*, vol. V, partie VII, procès-verbaux LI, et figurée à la planche XV.

SATURNIA APOLLINARIS, Boisd., *Voy. de Delegorgue*, t. II, p. 601. — *Aphelia Apollinaris*, Westw., *Proceed. Zool. soc. Lond.*, 1849, p. 33 à 61.

Nous avions dejà figuré cette curieuse espèce sous le nom de *Bombyx Balamoal* dans notre atlas, pl. XII, f. 3, 4, quand M. Boisduval l'a publiée dans le *Voyage de Delegorgue*. Nous nous empressons d'adopter le nom qu'il lui a donné et qui a été reproduit par M. Westwood.

EREBUS MAGUS, Guér., *Icon. R. A., Ins.*; texte, p. 521.
(Commune à Madagascar et dans l'Abyssinie.)

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ESPÈCES

DÉCRITES OU MENTIONNÉES DANS LA PARTIE ENTOMOLOGIQUE.

A

ACMŒODERA	grandis	*Guérin*	274
ACRÆA	Lycia	*Fabricius*	375
—	Sganzini	*Boisduval*	377
—	Doubledayi	*Guérin*	378
—	Eponina	*Cramer*	373
—	Neobule	*Doubleday*	460
—	serena	*Fabricius*	368
ACRIDIUM	debilitatum	*Serville*	339
—	peregrinum	*Olivier*	338
ACROSSUS	Rhinoceros	*Reiche*	312
—	pulcherrimus	id	312
ADALIA	flavomaculata	id	332
—	signifera	id	332
ÆGOCERA	menete	*Cramer*	386
ÆNOPIS	litterata	*Reiche*	332
ALESIA	annulata	id	332
AMPULEX	compressiventris	*Guérin*	358
ANCHOMENUS	fuscicornis	id	266
—	luctuosus	*Reiche*	266
ANCYLONOTUS	tribulus	*Fabricius*	326
ANISOPLIA	basalis	*Guérin*	313
ANOMALA	Lucasii	id	312
ANTHIA	(Catalogue)	id	256
—	Striato-punctata	*Guérin*	248
—	Lefebvrei	id	252
—	Galinieri	*Reiche*	254

Anthocharis	Eris	*Klug*	366
—	Eupompe	id	366
—	Evagore	id	366
—	Evarne	id	366
—	Exole	*Reiche*	366
—	Ione	*Godard*	366
—	theogone	*Boisduval*	366
Apate	cornuta	*Fabricius*	325
Aspongopus	viduatus	id	340
Axumia	prælonga	*Reiche*	320

B

Blatta	americana	*Linnée*	333
—	circumcincta	*Reiche et Fairmaire*	333
—	Ferreti	id. id.	333
Blepharis	mendica	*Fabricius*	333
Bombyx	oubié	*Guérin*	387
BRACHELYTRES			273
Bracon	bicolor	*Brullé*	347
BUPRESTIDES			274
Buprestis	albicincta	*Reiche*	274

C

Callidryas	florella	*Fabricius*	367
Calosoma	rugosum	*De Géer. Dej*	269
Cantharis	rubricollis	*Reiche*	324
CARABIQUES			248
Cardiophorus	acuminatus	*Guérin*	284
—	variabilis	id	285
Centrotus	nodicornis	*Germar*	344
Cerceris	fulviventris	*Guérin*	358
Ceroplesis	marmorata	*Reiche*	327
—	æstuans	*Olivier*	326
—	trifasciata	*Fabricius*	326
Chlænius	columbinus	*Dejean*	268
—	cupreocinctus	*Reiche*	267
—	fulvosignatus	id	267
Chortogonus	lugubris	*Blanchard*	339
Chrysis	Myonii	*Guérin*	351
Chrysobotrys	pantochlora	id	276
Chrysomela	limbolata	*Reiche*	331
—	opulenta	id	331
CICADAIRES			342
Cicada	villosa	*Fabricius*	342
Cicindela	Petitii	*Guérin*	243
—	Ruppellii	id	246
CICINDELETES			243
Cis	abyssinicus	*Guérin*	325
CLAIRONES			304
CLAVICORNES			306
COLÉOPTÈRES			243
Colias	electra	*Linnée*	368
—	hyale	id	368
Colobopterus	senegalensis	*Reiche*	307
—	maculicollis	id	307

Compsocephalus	Galinieri	*Reiche*	316
Copelatus	Erichsonii	*Guérin*	270
Copris	integra	*Reiche*	310
—	furcillatus	*Guérin*	309
—	orphanus	id	310
COUREURS			333
Crasodactylus (N. G.)	punctatus	*Guérin*	288
Crocisa	histrio	*Fabricius*	363
Crossotus	lignarius	*Guérin*	327
CRÉPUSCULAIRES			386
Cryptus	formosus	*Brullé*	347
—	australis	*Guérin*	348

D

Danae	rufula	*Reiche*	331
Deloyala	quadriremis	*Gyllenhal*	330
—	quadrupedans	*Reiche*	330
Dermestes	vulpinus	*Fabricius*	306
DERMESTINS			306
Diacantha	Chevrolatii	*Guérin*	330
—	ornata	*Reiche*	331
Dices	apicicornis	*Guérin*	324
Dineutes	gondaricus	id	272
Diplognatha	anthracina	id	316
—	gagates	*Fabricius*	317
DIURNES			364
Dryas	Leda	*Boisduval*	367

E

Ectatoderus	nigriventris	*Guérin*	337
ÉLATÉRIDES			278
Empusa	dolosa	*Serville*	333
Epilachna	rufosignata	*Reiche*	331
—	14-signata	id	332
—	vulpecula	id	331
Eremiaphila	Marchali	*Reiche et Fairmaire*	334
Eronia	cleodora	*Hubner*	367
Eugaster	Servillei	*Reiche et Fairmaire*	426
Eumenes	Savignyi	*Guérin*	363
Euchelia	pulchella	*Linnée*	386

F

Féronia	atrata	*Reiche*	266
Fulgora	Rochetii	*Guérin*	342
—	Schimperii	id	343
—	tenebrosa	*Fabricius*	342
FOUISSEURS			353

G

GASTROTHECA (N. G.)....	furcata.	*Guérin*.	349
GLAUCOPIS.	formosa.	*Boisduval*.	386
GEOCORISES..			340
GRANDIPALPES.			268
GALLERUCA.	abyssinica.	*Reiche*.	330
GRYLLOTALPA.	africana.	*Palisot*.	335
GRYLLUS.	capensis.	*Olivier*.	335
GYMNOPLEURUS.	cærulescens.	id.	307
—	fulgidus.	id.	307
—	indigaceus.	*Reiche*.	307
—	pumilus.	id.	307
GYRINUS.	capensis.	*Guérin*.	272

H

HARPALUS.	agnatus.	*Reiche*.	266
—	punctatellus.	id.	266
—	subcylindricus.	id.	266
HÉLIOCEPRIS..	Dillonii.	*Guérin*.	308
HEMIPTÈRES.			340
HEDYBIUS.	formosus.	*Reiche*.	303
HETRODES.	abortiva.	*Serville*.	337
—	Servillei.	*Reiche et Fairmaire*	337
HISPA.	acanthina.	*Reiche*.	330
HISTEROIDES.			306
HISTER.	coprophilus.	*Reiche*.	306
—	giganteus.	id.	306
—	obscurus.	id.	306
—	Walkeri.	id.	306
HOMÆOGRYLLUS (N. G.)...	xanthographus.	*Guérin*.	336
HYDATICUS.	Galla.	id.	268
—	jucundus.	*Reiche*.	268
HYDROCANTHARES.			268
HYDROCORISES.			341
HYMENOPTERES.			345
HYPANIS.	Anvatara.	*Boisduval*.	380
—	Illythia.	*Fabricius*.	380
HYPOLITHUS.	harpaloides.	*Guérin*	263

I

ICHNEUMON.	frontalis.	*Guérin*.	346
—	instructor.	*Fabricius*.	347
IDGIA.	fimbriata.	*Reiche*.	305
IDMAIS.	Vesta.	id.	367
—	Phidasia.	*Godart*.	367
—	Dynamene.	*Klug*.	367

J

JULODIS	Caillaudi	*Latr*	274

L

LAGRIA	Aerea	*Reiche*	322
—	viridiænenea	id	322
LAMPYRIDES			287
LAMPYRIS	fuscipennis	*Guérin*	300
—	dyluatia	*Laporte*	301
LAIUS	bifasciatus	id	304
LAMELLICORNES			307
LEMA	foraminosa	*Reiche*	330
LÉPIDOPTÈRES			364
LIXUS	dorsalis	*Reiche*	324
—	nycterophorus	id	324
LUCIOLA	lucernula	id	302
LYCUS	Bremei	*Guérin*	291
—	foliaceus	*Sch.*	290
—	trabeatus	*Guérin*	287
—	latissimus	*Linnée*	293
—	Fabricii	*Guérin*	296
—	præmorsus	*Sch.*	296
—	hamatus	*Guérin*	297
—	elevatus	id	299

M

MACROGLOSSA	Apus	*Boisduval*	386
MACROPODA	abyssinica	*Guérin*	320
MALTHINUS	elongatus	*Reiche*	302
MANTIS	simulacrum	*Fabricius*	333
—	perfida	*Guérin*	334
MEGACHILE	denticulata	*Reiche et Fairm.*	363
—	cyanipennes	*Guérin*	363
—	maxillosa	id	363
MELLIFÈRES			363
MELOE	Lefevrii	*Guérin*	322
MELYRIDES			302
MELYRIS	corrosa	*Reiche*	303
—	festiva	id	303
—	fulvipes	id	303
—	olivaceus	*Guérin*	302
MESOSTENUS	tripartitus	*Brullé*	347
MICTIS	scutellatus	*Reiche et Fairm.*	341
MOLURIS	catenata	*Reiche*	320
MONOLEPTA	cruciata	*Guérin*	331
—	occipitalis	*Reiche*	331
MYLABRIS	designata	id	323
—	Dillonii	*Guérin*	323
—	flavoguttata	*Reiche*	324
—	tristis	id	324
—	vestita	id	324
MYRMICA	tigreensis	*Guérin*	351
MUTILLA	Brucei	id	353

N

Nematocerus	metallicus	*Reiche*	324
Nepa	grossa	*Fabricius*	341
NOCTURNES			386
Notonecta	nivea	*Fabricius*	341
Nymphalis	Epijasius	*Reiche*	380
—	Meleagris	*Cramer*	380
—	Saclava	*Boisduval*	381
—	Bolina	*Linnée*	381
—	Salmacis	*Drury*	381

O

Odontopus	sexpunctatus	*Laporte*	341
Odynerus	ardens	*Guérin*	362
Œdipoda	Gallnieri	*Reiche et Fairm.*	339
—	migratoria	id. id.	339
Omaloplia	analis	*Guérin*	314
—	atra	*Reiche*	314
—	vittata	*Guérin*	313
Oniticellus	inæqualis	*Reiche*	307
—	intermedius	id.	307
—	nasicornis	*Klug*	307
Onitis	abyssinicus	*Reiche*	307
—	crenatus	id.	307
—	shoensis	id.	307
Onthophagus	Brucei	id.	307
—	corniculatus	id.	307
—	diversus	id.	307
—	porrectus	id.	307
—	prostans	id.	307
Oodes	subiævis	id.	267
Opatrinus	costulatus	*Guérin*	321
Opatrum	strigosum	id.	321
—	tenebricosum	*Erichson*	321
Opilus	Ferreti	*Reiche*	305
—	gigas	*Guérin*	304
ORTHOPTÈRES			333
Oryssus	plumicornis	*Guérin*	345
Oxythirea	discicollis	*Reiche*	318
—	lunata	id.	318
—	Mulsanti	*Guérin*	318

P

Pachnoda	abyssinica	*Reiche*	316
—	soror	*Guérin*	315
—	Staehelini	*Schaum*	316
Pachystola	variegata	*Reiche*	327
Pæderus	eximius	id.	273
Panagæus	stenocephalus	id	268
Papilio	Demolæus	*Linnée*	364
Patellimanes			266

PENTATOMA	costalis	*Reich*	340
—	cæruiea	*Linnée*	340
—	ornata	id	340
—	Prasina	id	340
PETASIA	grisea	*Reiche et Fairm.*	337
PHYLLOCEPHALA	plicata	id. id.	341
PHYMATEUS	Morbillassus	*Linnée*	428
PIERIS	mesentina	*Cramer*	364
—	protomedia	*Klug*	364
—	Chloris	*Fabricius*	364
—	Pigea	*Boisduval*	364
—	Creona	*Cramer*	364
—	Tritogenia	*Klug*	364
—	Brassicoïdes	*Guérin*	365
—	Daplidice	*Linnée*	366
—	glauconome	*Klug*	366
—	Hellica	*Linnée*	366
PIRATES	pungens	*Reiche et Fairm.*	341
POLYOMMATUS	Perion	*Cramer*	383
—	bæticus	*Linnée*	383
—	Jesous	*Guérin*	383
—	Amarah	id	384
—	Sebagadis	id	385
PONTIA	Narica	*Godart*	364
PŒKILOCERUS	Vignaudii	*Guérin*	338
PONERA	abyssinica	*Guérin*	352
POMPILUS	Heros	id	354
—	Dedjaz	id	355
—	Bretoni	id	355
—	Tamisieri	id	356
PORTE-SCIE			345
PRONÆUS	Apicalis	id	357
PUPIVORES			346
PYRIA	Reichei	*Spinola*	351
PYRRHOCORIS	Kœnigii	*Guérin*	341

R

REDUVIUS	biguttatus	*Linnée*	341
RYGCHIUM	africanum	*Fabricius*	363

S

SAGRA	Galinieri	*Reiche*	330
SAUTEURS			335
SATYRUS	Maderakal	*Guérin*	381
—	funebris	id	382
—	Leda	*Linnée*	382
SATURNIA	mimosæ	*Boisduval*	387
—	Apollinaris	id	398
SCARABEIDES			303
SCOLIA	nigrita	*Fabricius*	35
—	ruficornis	id	35
—	maura	id	354
SERRICORNES			274
SIDERODACTYLUS	cuspidatus	*Erichson*	34
SIMPLICIMANES			266

Sisyphus	ocellatus	*Reiche*	307
Sphex	varipenne	*Reiche et Fairm.*	354
Sphinx	Celerio	*Linnée*	386
—	convolvuli	id	386
Spinaria	inermis	*Guérin*	350
Sternocera	castanea	*Fabricius*	274
Sternotomis	Ferreti	*Reiche*	327
Stizus	apicalis	*Guérin*	368
Stylbum	calens	*Fabricius*	351
Synagris	abyssinica	*Guérin*	360
—	calida	*Fabricius*	362
—	mirabilis	*Guérin*	359
Syncallia	stellata	id	386

T

Tagenia	sabulosa	*Guérin*	320
Telephorus	Deustus	*Reiche*	302
Tephroea	punctulata	*Fabricius*	317
Terias	senegalensis	*Boisduval*	368
—	Brigitta	*Godart*	368
Tetralobus	subsulcatus	*Guérin*	278
—	Hopei	id	280
—	rotundifrons	id	282
Thespis	Guerini	*Reiche et Fairm.*	333
Trichodes	aulicus	*Klug*	305
Trigonotoma	vestitum	*Reiche*	312

V

Vanessa	Cloantha	*Cramer*	380
—	cardui	*Linnée*	380
—	Octavia	*Fabricius*	380
—	Orythia	*Linnée*	380
—	Clelia	*Fabricius*	380
—	Œnone	*Linnée*	380
—	Limnoria	*Klug*	380
—	Zingha	*Fabricius*	380
Verania	trivitata	*Reiche*	332
Vipio	fascipennes	*Brullé*	347

X

Xylocopa	frontalis	*Reiche et Fairm.*	363
—	æstuans	*Linnée*	363
—	cafra	id	363
—	trepida	*Fabricius*	363
Xylorhysa	fasciata	*Guérin*	328

Z

Zophosis	cursor	*Reiche*	319
—	Reichei	*Guérin*	319

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

